

**UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT QUENTIN EN YVELINES**

**SYNTHESE DES TRAVAUX DE RECHERCHE**

Sur le thème de

**Les conventions de microfinance,  
un outil de développement socialement durable ?  
Une approche institutionnaliste**

Présentée par **Betty WAMPFLER**

en vue d'obtenir **l'Habilitation à Diriger des Recherches**

**Sous la direction du Professeur Denis REQUIER-DESJARDINS**

Présentée devant le jury composé de

**Pr. O. Favereau, Université Paris X**

**Pr. J.M. Servet, Institut Universitaire d'Etudes du Développement Genève**

**Pr. F.R. Mahieu, Université de Versailles Saint-Quentin**

**Pr. J. M. Boisson, Université de Montpellier**

**Dr. M. Benoit-Cattin, CIRAD**

**Pr. D. Requier-Desjardins, Université de Versailles Saint-Quentin**

**Septembre 2004**

## Sommaire

<b>Introduction .....</b>	<b>8</b>
<b>Première partie : De la technique de production forestière à l'économie institutionnelle : trajectoire de recherche-développement, carte cognitive et travaux de recherche.....</b>	<b>10</b>
<b>Chapitre 1 : De la technique de production forestière à la recherche en économie institutionnelle : regard sur une trajectoire atypique mais construite.....</b>	<b>11</b>
1. De la technique de production forestière à l'analyse des systèmes agraires	
2. Acquisition progressive du corpus de l'économie agricole et ouverture sur l'économie institutionnelle	
3. La recherche-développement sur les systèmes financiers ruraux au Cirad	
4. Perspectives : un programme de recherche sur les services d'appui à l'agriculture dans le contexte de libéralisation	
Conclusion du chapitre 1.....	23
<b>Chapitre 2 : Des systèmes de production agricole à l'économie institutionnelle : carte cognitive de mes travaux de recherche .....</b>	<b>25</b>
1. Objet de recherche et référentiel théorique : une construction itérative	
2. Finalité de la recherche et relation entre théorie et étude empirique	
3. Méthode de production de connaissances	
4. Des travaux inscrits dans un système d'activités : recherche, recherche-intervention, expertise, formation, vulgarisation	
41. Description	
42. Atouts et limites d'une recherche « ouverte »	
43. Des clarifications nécessaires : recherche-intervention et expertise	
Conclusion du chapitre 2.....	44
<b>Chapitre 3 : Publications, travaux de recherche et d'enseignement .....</b>	<b>45</b>
1. Ouvrages et chapitres d'ouvrages	
2. Articles	
3. Conception et animation de projet de recherche	
4. Organisation de colloque et atelier	
5. Communications présentées à séminaires, colloques, ateliers	
6. Thèse et mémoires	
7. Rapports d'étude	
8. Travaux en réseau : contribution aux publications collectives du réseau CERISE	
9. Rapports d'expertise	
10. Travaux d'enseignement et d'encadrement	
11. Outils de vulgarisation et d'information	

## Deuxième partie : Programme de recherche

### Chapitre 4 : Du crédit agricole aux marchés financiers ruraux : les approches néoclassiques, contractuelles et transactionnelles des services financiers .....63

I . Du crédit agricole « keynésien » aux marchés financiers ruraux néoclassiques.....	64
1. Avant 1970 : les soubassements keynésiens du crédit agricole	
2. 1970 – 1980 : la théorie de la répression financière prépare l'émergence des « marchés financiers ruraux »	
II. Le renouvellement des analyses des innovations financières permis par l'économie néo-institutionnelle .....	67
1. Les marchés financiers, des marchés imparfaits	
2. Des marchés dans lesquels l'accès à l'information joue un rôle déterminant	
1. L'approche par les coûts de transaction	
III. L'économie néo-institutionnelle, un ancrage des travaux du CIRAD sur le financement rural ...	72
1. Le projet de recherche « Développement des systèmes financiers ruraux » (DSFR) du CIRAD	
2. Le financement de l'agriculture familiale, objet de mes propres travaux de recherche, débouche sur des conclusions en termes de coûts de transaction	
IV. Analyse critique des apports théoriques néo-institutionnels dans le champ des innovations financières.....	76
1. Les apports de l'économie néo-institutionnelle à l'analyse des innovations financières	
2. Les limites de l'économie néo-institutionnelle dans l'analyse des innovations financières	
21. Organisations et action collective de la microfinance	
22. Un secteur régi par une diversité de règles	
23. Un secteur dont la pérennité est questionnée par des crises	
24. Les systèmes financiers, un processus d'apprentissage et de renforcement des capacités ?	
25. La notion de pouvoir	
Conclusion du chapitre 4.....	81

### Chapitre 5 : Les apports de l'économie des conventions et du développement socialement durable à l'analyse des innovations financières .....82

I . Un cadre théorique articulant économie des conventions et approche du développement socialement durable.....	82
1. Un cadre théorique permettant de relier l'économique et le social, le local et le global	
11. La transaction financière, une relation économique, mais aussi sociale	
12. A la charnière entre local et global	
13. L'économie des conventions pour appréhender la liaison entre l'économique et le social, le local et le global	
2. La microfinance, un outil de développement durable ? Une grille d'analyse	
21. L'approche du développement socialement durable	
22. Le développement socialement durable, un cadre théorique pour l'analyse de l'impact de la microfinance	

II. La microfinance, un compromis conventionnel.....	90
1. Une question de recherche, cinq hypothèses	
2. Un cadre d'analyse : méso-système financier, nature des décisions stratégiques, formes de coordination élémentaires	
3. La microfinance, un compromis conventionnel	
III . La microfinance, un outil de développement durable ? Résultats de recherche.....	97
1. Conditions d'émergence et de développement des compromis conventionnels de microfinance .....	97
11. Une innovation largement exogène	
12. Comment se construit un compromis conventionnel stable ? Qualité du service financier, qualité du compromis conventionnel et gouvernance	
13. Les dissonances entre conventions, à l'origine des situations de crise de gouvernance	
14. Le rôle des figures connexes (opérateurs, bailleurs de fonds) dans l'évolution des compromis de microfinance	
2. Equité et efficacité des conventions de microfinance.....	105
21. Efficacité, équité, de quoi parlons nous ?	
22. Microfinance et efficacité	
23. Microfinance et équité d'accès	
24. Equité et efficacité sont elles liées ?	
3. Equité et impact de la microfinance sur les capacités .....	109
31. L'évolution des approches en matière d'analyse de l'impact de la microfinance : question scientifique versus outil de pilotage des organisations de microfinance	
32. Les apports des travaux CIRAD/CERISE dans ce contexte	
33. Eléments de résultats : quel impact de la microfinance sur les capacités économiques et sociales des acteurs ?	
34. Impact de la microfinance sur la structure de capacité des acteurs : la microfinance est-elle un outil d'apprentissage ?	
4. Cohérence de la convention de microfinance avec son environnement institutionnel.....	116
41. L'environnement juridique	
42. L'environnement professionnel	
43. L'environnement politique	
44. Cohérence des conventions de microfinance avec l'environnement « macro conventionnel »	
Conclusion du chapitre 5 .....	123
<b>Conclusion : Perspectives de recherche .....</b>	<b>124</b>

## **Introduction**

---

Au delà de l'exercice académique, la préparation d'une Habilitation à Diriger des Recherches peut être un moment privilégié dans la vie professionnelle d'un chercheur : un temps de réflexion et de prise de recul, un temps d'analyse de sa propre trajectoire et des construits scientifiques, déontologiques et empiriques qui fondent son travail de recherche. Ma propre préparation de l'HDR, et le mémoire qui en résulte s'inscrivent d'autant plus résolument dans cette perspective que ma trajectoire de recherche est « atypique » au regard des standards académiques.

Je suis venue à la recherche en économie rurale à partir des questions qui se sont imposées à moi au fil d'une première phase de ma carrière professionnelle commencée comme forestier et agronome confronté aux problèmes de développement rural des pays du Sud. Placée en situation de responsabilité dans des projets de développement, il m'est progressivement apparu que les outils techniques et agronomiques dont je disposais ne suffisaient pas à comprendre la complexité du réel dans lequel j'étais immergée et sur lequel mes actions de « développeur » pouvaient influencer. Il me fallait donc enrichir à la fois ma méthode et mes outils de compréhension du monde, un monde en évolution rapide qui plus est, sous l'impact des politiques de libéralisation initiées dans les années 80.

Ce choix va baliser le chemin qui me conduira en quinze années d'un parcours itératif, de la technique forestière à la recherche en économie rurale. J'ai construit mon métier de chercheur dans une institution de recherche appliquée, le CIRAD, dont le mandat est la recherche en coopération pour le développement. L'exercice de la recherche y est inscrit dans une approche qui se veut pluri-disciplinaire et dans un système d'activités combinant recherche, recherche-développement, expertise, formation, vulgarisation. Les cadres théoriques mobilisés sont marqués à la fois par l'histoire et les finalités de l'institution, et par l'aspiration à la pluri-disciplinarité nécessaire pour faire face aux problématiques du développement. En économie, ce sont les développements de l'économie institutionnelle qui ont progressivement structuré les travaux de recherche.

J'ai souhaité mettre à profit l'exercice de l'HDR pour questionner les caractéristiques de cette démarche de recherche, en éprouver la solidité théorique et épistémologique, mais aussi en identifier les zones de fragilité à consolider, et réfléchir aux axes de renouvellement de mon programme de recherche. Ce faisant, l'exercice m'a conduit à approfondir et à élargir mon cadre d'ancrage théorique, à travers l'ouverture sur l'économie des conventions. Ce mémoire a donc pour double objectif de restituer le questionnement sur ma trajectoire et de présenter les fondements d'une nouvelle étape de ma démarche de recherche.

Pour réaliser cet exercice, j'ai adopté un plan en deux parties.

La première partie de ce mémoire présente et interroge ma trajectoire du développement vers la recherche. Le premier chapitre décrit mon itinéraire et explique mes choix. Dans le deuxième chapitre, je tente de dessiner la « carte cognitive » de ma démarche de recherche, en interrogeant l'évolution de mon objet de recherche et de mon ancrage théorique, la finalité de mes travaux de recherche et les liens entre théorie et empirie, les méthodes de production de connaissance mobilisées, et le système d'activité recherche-développement-expertise-formation-vulgarisation dans lequel s'inscrivent mes

activités. Le troisième chapitre présente les travaux et publications issus de cette trajectoire de recherche.

La seconde partie de ce mémoire présente et analyse le programme de recherche qui a structuré l'essentiel de ma carrière de chercheur. La recherche porte sur les conditions d'émergence et de développement des services financiers ruraux de proximité dans un contexte de libéralisation économique.

Le chapitre 4 de ce mémoire présente l'évolution de l'analyse économique des innovations financières et mon propre cheminement dans ce cadre. Les systèmes financiers et la fonction d'assurance ont figuré parmi les champs empiriques les plus précoces et les plus fertiles pour l'élaboration des théories de l'information imparfaite, des contrats puis des coûts de transaction. Ces théories vont faire évoluer en profondeur la théorie économique dans les années 80 et 90, en remettant en cause l'hypothèse pareto-walrasienne des marchés parfaits et en introduisant dans la théorie économique les modes de coordination non marchands, les organisations et les institutions.

Les limites du cadre conceptuel néo-institutionnel sur lesquelles vont achopper mes propres travaux vont me conduire à rechercher des alternatives à travers l'ouverture sur l'économie des conventions. Le chapitre 5 développe de manière approfondie cette interprétation conventionnelle qui constitue une nouvelle étape dans ma carrière de recherche.

En conclusion de ce mémoire, je reviendrai sur les enseignements tirés de ce parcours et de l'exercice d'HDR et je présenterai mes perspectives de recherche sur la structuration des services d'appui à l'agriculture dans le contexte de libéralisation économique.

Dans l'ensemble du document, les numéros [xx] renvoient à la présentation de mes travaux et publications dans le chapitre 3 ; les références (auteur) renvoient à la bibliographie présentée à la fin de ce document.

## **PARTIE 1**

**De la technique de production forestière à  
l'économie institutionnelle : trajectoire de  
recherche développement, carte cognitive  
et travaux de recherche**

## **Chapitre 1**

### **De la technique de production forestière à la recherche en économie institutionnelle : regard sur une trajectoire atypique mais construite**

---

A l'évidence, ma trajectoire est atypique par rapport aux standards académiques<sup>1</sup>. Pendant les quinze premières années de ma vie professionnelle, les périodes de formation ont alterné avec des séquences d'exercice professionnel. Je me suis formée successivement, à quelques années d'intervalle, aux techniques de production forestière, puis à l'ingénierie des travaux agricoles, et enfin à l'économie agricole et rurale à travers un DEA puis une thèse soutenue en 1995 à l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Montpellier. Ma trajectoire professionnelle a été insérée d'abord dans des actions de développement en France et à l'étranger, puis s'est enracinée dans un « cœur de métier » de recherche finalisée pour le développement et dans le cadre théorique d'une économie institutionnelle ouverte sur la pluridisciplinarité.

L'exercice de l'HDR qui suppose une remise en perspective de la carrière professionnelle du postulant ne saurait donc faire l'économie d'une interrogation de cette trajectoire atypique. Errance intellectuelle, valorisation hasardeuse d'opportunités ? Si le hasard - ou plutôt la chance – ont leur part dans le choix des points d'ancrage concrets de cette trajectoire (les lieux, les institutions, les rencontres heureuses de ces hommes et femmes qui m'ont aidé à progresser, à « grandir »), la trajectoire en elle-même n'est en rien une errance. Elle correspond, bien au contraire, à une construction dont je revendique résolument la force et la cohérence, fondées sur une volonté de construire une capacité à explorer la complexité du réel, en se dotant d'un corpus conceptuel et méthodologique itérativement ré-interrogé et enrichi .

Ce premier chapitre de mon mémoire d'HDR a pour objectif de présenter brièvement les quatre étapes de cette trajectoire, d'en mettre en lumière la logique, et de montrer que, dans ses différentes dimensions d'apprentissage, elle constitue le sous-bassement de ce qui est aujourd'hui ma capacité professionnelle, recherche, appui au développement, formation, que l'HDR doit sanctionner.

---

<sup>1</sup> On pourrait préciser « standards académiques français » ; ce type de parcours, alternant pratique professionnelle et formation est beaucoup plus courant, mieux reconnu et intégré dans les critères d'évaluation d'une carrière dans le monde anglo-saxon.

## **1. De la technique forestière à l'analyse des systèmes agraires (1980-1989)**

### ***Du besoin de trouver sa voie en «changeant le monde » quand on a 20 ans***

A l'issue d'une formation de base scientifique (Baccalauréat C), j'ai souhaité intégrer l'enseignement et me suis engagée dans la préparation du concours de l'Ecole Normale Supérieure (Hypokâgne, Strasbourg). Très vite cependant, il m'est apparu que je n'étais pas mûre pour l'enseignement, et qu'avant de pouvoir transmettre des connaissances et favoriser les apprentissages, il me fallait moi-même me confronter à la complexité du monde et construire une expérience de vie, de savoir, et de savoir-faire, susceptible de fonder et d'enrichir mon enseignement.

Parallèlement, la problématique du « développement rural », notamment dans les pays du Sud, dans laquelle j'étais déjà investie à travers des actions associatives, m'est apparue comme un champ d'investissement digne de fonder un projet de vie. Ne souhaitant pas faire porter à ma famille le poids financier d'une erreur d'orientation, j'ai intégré une filière courte, technique, susceptible de m'ouvrir rapidement les portes du « développement » et du monde du travail. (Brevet de Technicien Supérieur Agricole, option Productions forestières).

### ***« Résoudre » les problèmes du développement rural avec les outils de la technique forestière : une expérience d'apprenti sorcier qui m'a conduite à reprendre le chemin de la formation***

Au début des années 80, les filières de formation forestières, tant à l'échelon des techniciens que des ingénieurs, étaient encore largement inscrites dans un modèle productiviste et militaire hérité du XIX<sup>ème</sup> siècle. Là où intuitivement et en autodidacte, j'appréhendais le monde avec une approche systémique, cette formation m'a dotée d'outils exclusivement analytiques (sciences du sol, physiologie des plantes, ...) et techniques (dendrométrie, topographie, techniques phytosanitaires...). L'écologie, en tant que science systémique, n'y était, à cette période qu'effleurée (réduite à une « science des mauvaises herbes » en quelque sorte), les liens entre les forêts et les sociétés rurales qui y vivent, et en vivent, les liens entre forêt et agriculture, ou forêt et élevage y étaient simplement ignorés.

A l'issue de cette formation, après une première année de travail en France pour, conjointement l'Office National des Forêts et l'Office National de la Chasse qui m'a permis d'explorer les liens entre forêt et faune sauvage<sup>2</sup>, j'ai été recrutée par l'Association Française des Volontaires du Progrès, pour une mission de volontariat technique au Burundi. En vertu de la logique hasardeuse d'une organisation de volontariat, du haut de mes vingt et un ans et munie de mes seuls pauvres outils de technique forestière, j'ai été affectée à un poste de conception, mise en œuvre et animation d'une composante d'« Appui aux activités rurales » d'un vaste projet forestier financé par la Banque Mondiale.

Ce projet avait pour objectif de pallier au manque chronique de ressources en bois du Burundi en implantant 5000 ha de forêt industrielle sur les hauts plateaux du Sud du pays, zones traditionnellement pastorales. Défini sur une base d'étude de faisabilité essentiellement technique, sans concertation avec les populations locales, le projet a été très vite confronté à l'hostilité des éleveurs exclus de leurs zones de pâturage par les bulldozers. La composante « Appui aux activités rurales » engagée après trois ans de fonctionnement du projet dans l'improvisation la plus complète, avait pour objectif de prendre en compte –a posteriori - les besoins des populations en développant les activités rurales de diversification. L'objectif officiel de la composante était clairement de désamorcer les tensions sociales qui menaçaient le programme de reboisement.

Si le « Mémento de l'Agronome » est devenu à cette période mon livre de chevet et m'a permis de limiter les erreurs techniques dans la mise en œuvre des actions de « paddokage », de lutte anti-érosive, de maraîchage, de création de coopérative d'approvisionnement des éleveurs, il m'est

---

<sup>2</sup> A travers une étude qui restait néanmoins comme le montrait son titre pleinement inscrite dans un modèle productiviste « Analyse des déterminants des dégâts de gibier dans le massif forestier des Vosges du Nord ».

cependant assez rapidement apparu que ma « boîte à outil » technique était largement insuffisante pour la compréhension de la complexité des réalités rurales dans lesquelles j'étais immergée. Mais au delà de mes propres insuffisances, c'est la logique et le mode opératoire du projet de développement, engagé dans une action techniciste de modification profonde de l'environnement sans compréhension préalable du milieu économique et social dans lequel il opérait, qui m'ont profondément questionnée.

Mes doutes et mes questions transparaissent dans la brève étude que j'ai pris l'initiative de produire à l'issue de cette période de volontariat<sup>3</sup> [56] : tentative maladroite d'analyser les systèmes de production locaux et l'impact du projet forestier, l'étude esquisse et réinvente grossièrement faute de les connaître, les concepts de système de production agricole, systèmes d'élevage et systèmes agraires que la recherche agronomique (INRA SAD, DSA CIRAD, ...) commençait à développer à cette période.

C'est cette remise en cause qui m'a conduite à rentrer en France pour y reprendre des études d'agronomie, consolider ma formation dans des domaines plus ouverts (agriculture et développement rural) et acquérir un corpus théorique et des méthodes d'analyse dépassant la dimension technique de production.

Avant d'intégrer la formation d'ingénieur des Techniques agricoles du CNEARC, un contrat court avec la Chambre d'Agriculture des Vosges me donnera l'occasion d'approfondir mon exploration intuitive des problématiques de développement rural dans un contexte français. En zone de montagne vosgienne, périurbaine de la ville de Saint Dié, la Chambre d'Agriculture des Vosges tentait de redonner de la fluidité à un marché foncier bloqué à travers une Opération Groupée d'Aménagement Foncier (OGAF). Quatrième animateur en trois ans de cette OGAF, j'ai fait au bout de quelques mois « d'immersion » dans le milieu, le constat de son échec. Face à une situation institutionnelle bloquée, je décidais alors de formaliser en une synthèse mon analyse des différents niveaux de blocage du processus OGAF (analyse des comportements des différents types de propriétaires fonciers, position des communes, intérêts de la Chambre d'Agriculture). Même si j'étais toujours autant dépourvue d'outils d'analyse (en dehors de ce que j'avais pu glaner dans mes lectures), cette étude [55] m'a permis d'explorer la notion de systèmes d'activités des exploitations agricoles dans un contexte de forte pluriactivité, et de prendre conscience de l'importance des facteurs organisationnels et de la négociation entre acteurs.

### ***La formation à l'analyse des systèmes agraires me donne de nouvelles clé de lecture***

Le cursus de l'Ecole d'Ingénieur des Techniques Agricoles du Cnearc, s'adressant à des professionnels souhaitant poursuivre leur formation, m'a dotée des outils précieux de l'analyse des systèmes agraires et systèmes de production agricole.

### ***Mais révèle elle aussi des limites***

L'étape suivante de mon cursus s'inscrit dans le même processus itératif.

A la fin de ma formation d'ingénieur en agriculture, munie des outils de l'analyse des systèmes de production agricole, j'ai été recrutée par une ONG (l'IRAM) pour faire l'étude des effets de l'introduction d'un paquet technique centré sur la riziculture irriguée dans un périmètre récemment réhabilité du Nord d'Haïti. Il s'agissait plus précisément d'analyser l'impact de l'innovation technique sur l'évolution des systèmes de production et de l'utilisation de la terre. Cette étude m'a permis de mettre en pratique les outils de l'analyse systémique et de l'analyse de données. Mais elle a mis en évidence des déterminants d'adoption et d'impact de l'innovation qui dépassaient le champ du technique et de l'analyse systémique : les facteurs économiques (organisation de la filière riz,

---

<sup>3</sup> Sans que personne ne me la demande d'ailleurs, le rapport d'activité n'étant pas un des fondements de la culture de cet organisme de volontariat à cette période, semble-t-il.

conditions de commercialisation, accès au crédit, politique des prix, impact de la libéralisation de l'économie haïtienne, ...) et sociaux–anthropologiques (régulation sociale liée au vaudou) s'avéraient déterminants pour comprendre les dynamiques d'adoption de l'innovation.

A l'évidence, les « outils agronomiques »<sup>4</sup> dont je disposais ne suffisaient pas pour comprendre cette réalité. A l'issue de l'étude, je suis donc rentrée en France avec l'objectif d'acquérir des outils d'analyse adaptés au nouveau champ de questions auquel j'étais confrontée. Le registre de ces questions était double, sociologie et économie. J'ai opté pour l'économie rurale qui, telle que enseignée à Montpellier, me paraissait être de nature à me donner les fondements de cette discipline, tout en établissant des ponts avec la sociologie.

Pour ce faire, j'ai intégré, après force négociations avec son responsable, alors peu convaincu de l'intérêt d'une trajectoire aussi atypique, le DEA « Economie du développement Agro-alimentaire et rural » de l'ENSAM de Montpellier.

### **Conclusion 1.**

Les études réalisées pendant cette première période de ma vie professionnelle, toutes issues d'une confrontation à une problématique de développement, constituent mes premiers pas vers le travail de recherche. Elles m'ont permis d'appréhender, d'abord de manière intuitive, puis munie des concepts de l'analyse systémique, les systèmes de production agricole et les systèmes agraires, et de mettre en pratique des outils de recherche (enquêtes d'exploitation, typologies, analyse de données).

Elles m'ont fait prendre conscience de l'importance de facteurs dépassant les systèmes d'exploitation (économie des exploitations et des ménages, organisation de filière, politiques agricoles, libéralisation économique,...) et de mon manque de formation en la matière, ce qui m'a conduit à entreprendre une formation en économie rurale.

## **2. Acquisition progressive du corpus de l'économie agricole et ouverture sur l'économie institutionnelle à travers un DEA puis une thèse**

Dans cette nouvelle étape de mon parcours, formation et mise en pratique professionnelle à travers des travaux de recherche liés au développement ont été étroitement imbriquées.

### **21. La formation**

En préliminaire à l'entrée du DEA, et finalement tout au long de cette phase de reprise de formation qui s'est échelonnée sur cinq années (1990-1994), j'ai acquis, sur une base largement autodidacte, les fondements de micro et de macroéconomie, d'histoire économique et d'histoire de la pensée économique, ainsi que de l'épistémologie.

Le DEA d'Economie du développement agricole, agro-alimentaire et rural de l'ENSAM de Montpellier était encore en 1990 très fortement centré sur le corpus de l'économie rurale, telle qu'enseignée par les Professeurs Badouin et Lacombe. Les politiques agricoles y étaient développées dans leurs dimensions historique, économique et politique et approfondies à travers l'analyse du cas européen. Les séminaires proposaient des approfondissements de l'économie des filières, de l'économie industrielle et de l'économie du développement. De par la proximité du CIRAD et de l'IRD (alors ORSTOM), les travaux des économistes ruraux africanistes y occupaient une place

---

<sup>4</sup> La formation en économie dispensée au Cnearc se résumait alors aux cours de comptabilité et à une très brève intervention d'enseignants de l'Ecole d'Agronomie de l'INAPG sur l'économie des exploitations.

significative. L'économie institutionnelle y était déjà présente dans des formes embryonnaires (économie des organisations, économie institutionnelle américaine). Le développement de ce courant de pensée dans l'environnement montpellierain me donnera l'occasion de l'approfondir après le DEA.

Mon exploration de ce nouveau champ disciplinaire qu'était l'économie a été organisée autour des apports formels du DEA, mais aussi d'un considérable effort de lectures et de travail personnel. Cette démarche très volontariste était guidée par trois objectifs : (i) acquérir une vision organisée et aussi complète que possible du champ de l'économie dont je découvrais progressivement qu'elle n'était pas une science une et indivisible, mais offrait un foisonnement d'interprétations de « mes réalités observées », (ii) trouver à travers ce foisonnement théorique des réponses aux questions qui étaient nées de mes premières expériences de terrain ; (iii) approfondir les courants théoriques qui semblaient fertiles par rapport à ces questions empiriques. Cet élément n'est pas signalé ici pour mettre en valeur mes mérites (je ne me reconnais qu'une grande ténacité dans ce parcours et une indéniable capacité de travail), mais pour attirer l'attention sur le caractère largement autodidacte de cette construction de compétences.

De celui-ci, on peut retenir les caractères positifs : une motivation à explorer la complexité du réel qui ne s'est jamais démentie et constitue sans doute l'un des moteurs les plus efficaces de mon parcours professionnel ; une capacité de travail qu'avec du recul j'interprète volontiers aujourd'hui comme la trace indélébile de la convention « alsacienne protestante » qui a structuré mon éducation<sup>5</sup> ; une exploration d'un champ théorique nouveau motivée bien plus par des attentes pragmatiques, formalisées et construites plutôt que par des objectifs académiques. Bref, contrairement à beaucoup d'étudiants engagés dans un parcours académique, je savais ce que je venais chercher là et cela a conféré à mon processus d'acquisition de connaissance une ardeur qui m'a ouvert beaucoup de portes nouvelles.

Du caractère partiellement autodidacte de cette formation, il faut souligner aussi les limites sur lesquelles je continue à travailler aujourd'hui – et cet exercice d'HDR participe à ce travail - : la construction de connaissance ainsi réalisée a mis du temps à acquérir de la cohérence et du sens ; elle reste partiellement incomplète et la continuation de l'effort d'approfondissement s'impose ; les références pluri-disciplinaires (techniques, agronomiques, économiques) issues de parcours de ce formation restent difficiles à articuler pleinement.

## **22. Les travaux de recherche**

Trois études d'inégale importance m'ont donné pendant cette période de nouvelles ouvertures sur le travail de recherche.

Une première étude courte portant sur l'évaluation économique des potentialités d'adoption de la culture du soja et du maïs par les exploitations agricoles de la région de Loudima (Congo) m'a confrontée avec l'utilisation de la modélisation mathématique en économie rurale. Effectuée pour le CIRAD, avec l'appui du CEMAGREF, cette étude était fondée sur l'utilisation de la programmation linéaire pour réaliser des simulations d'adoption de différentes cultures par les exploitations agricoles de la région de Loudima au Congo. L'étude était réalisée à Montpellier, sans confrontation avec le « terrain », sur la base de travaux bibliographiques sur l'économie agricole de Loudima et l'exploitation d'une base de données sur les performances des cultures établies en station de recherche. L'économie des exploitations était appréhendée dans un modèle de programmation linéaire, optimisant sous contraintes les choix d'un agriculteur « moyen » virtuel, réduit à une combinaison de variables de quantités et de prix (surfaces, productions, intrants, travail). Les simulations débouchaient sur des recommandations de conseil technique aux exploitations. Ce premier contact avec des techniques de formalisation mathématique m'a laissée profondément dubitative sur la valeur heuristique de ce type

---

<sup>5</sup> Le travail, l'effort, les apprentissages en général y deviennent source de plaisir parce qu'ils donnent du sens et permettent un approfondissement de la compréhension – ou de la maîtrise ? - de la complexité du monde.

de démarche et d'outil, sur sa capacité à prendre en compte la diversité et la complexité systémique des exploitations agricoles et de leur processus de prise de décision que j'avais pu observer dans mes expériences professionnelles antérieures.

La seconde étude de cette période a été réalisée dans le cadre de mon mémoire de DEA, accueilli par le programme de recherche CNRS/CEGET/ORSTOM : « *Les politiques alimentaires et leur influence sur les systèmes ruraux.* ». L'étude portait sur l'impact de la libéralisation de l'économie haïtienne sur la filière riz. Elle me permettait un retour sur mon terrain haïtien, pour explorer les facteurs que j'avais pressentis comme déterminants dans mon premier travail d'analyse des dynamiques d'exploitations rizicoles [42]. Elle permettait une ouverture sur l'ensemble de la filière rizicole à l'échelle nationale en intégrant les différentes zones de production et la diversité des exploitations agricoles rizicoles, les différents maillons de la commercialisation, la caractérisation de la consommation et de son évolution urbaine ; enfin, elle intégrait l'analyse de l'évolution des politiques publiques (alimentaires, production agricoles, commercialisation, tolérance ou répression de la contrebande) qui interféraient dans la dynamique de la filière rizicole haïtienne. Utilisant le cadre théorique de l'économie des filières et de l'économie industrielle, l'étude comparait les performances des trois filières qui contribuaient à l'approvisionnement de riz d'Haïti (filiale d'autoconsommation, filière artisanale de production semi intensive et intensive, filière semi industrielle de riz importé, ouverte par les politiques d'ajustement structurel et largement alimentée par la contrebande). L'étude montrait que la filière artisanale, dans ses formes intensives, avait un avantage comparatif, y compris pour le consommateur, par rapport à l'environnement international, mais que cette filière qui structurait très fortement l'économie haïtienne était fortement ébranlée par la crise des prix résultant de la modification des politiques d'importation alimentaires ouvrant les frontières aux importations américaines (1986/1987). La mobilisation sociale violente (« guerre du riz de Lester ») qui en a résulté a conduit les autorités, importateurs et contrebandiers à infléchir leur stratégie dans le sens d'une plus grande complémentarité (en termes d'espace de commercialisation et de période de distribution du riz importé) entre filière artisanale et filière semi industrielle. L'équilibre économique et social restait néanmoins très précaire et pouvait être remis en cause par une aggravation même infime des conditions de production locale, ce que les faits ont montré peu de temps après. Outre le retour sur le terrain haïtien et la validation d'hypothèses esquissées dans une étude antérieure, cette étude m'a permis d'aborder l'articulation entre différents niveaux d'analyse (du micro au macro) à travers le concept de filière, et l'interaction entre politiques publiques et dynamiques des systèmes productifs. Cependant, elle mettait aussi en évidence des limites liées d'abord au découpage en termes de filière qui avait été adopté : en limitant l'analyse à un seul produit, une seule activité, on se privait d'une part importante de la compréhension des systèmes d'exploitation agricole et des systèmes d'activités des commerçantes, les processus de diversification n'étaient dès lors analysés qu'à la marge, comme des variables d'ajustement de la filière riz alors même que l'étude mettait en évidence leur caractère central dans les adaptations au choc économique induit par la libéralisation de l'économie. Une deuxième limite forte de l'étude apparaissait dans l'absence de prise en compte de la dimension sociale des coordinations économiques à l'œuvre dans les adaptations face à la crise.

La troisième étude de cette période fut la thèse de doctorat. Sortie major de promotion du DEA, avec la bourse de recherche assortie à ce classement, j'ai souhaité consolider ma formation en économie et me confronter à un travail de recherche : grâce à la bourse de thèse, à l'appui du CIRAD et de la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron, j'ai engagé un doctorat portant sur les « *Crise et perspectives de recomposition des systèmes productifs agricoles de zones difficiles confrontées aux ajustements et à la réforme de la Politique Agricole Commune. Le cas de l'Aveyron.* » [41]

La problématique de la thèse s'inscrivait dans le contexte agricole européen des années 80, marqué par une succession de réformes de la Politique Agricole commune (PAC) visant à renforcer l'intégration de l'agriculture dans le marché tout en prenant en compte les aspirations sociales à l'égard de l'agriculture et la nécessité de préserver l'économie des zones défavorisées. Deux courants de pensée s'opposaient sur les orientations à prendre, l'un visant la rationalisation économique de l'agriculture (Bergmann, 1981 ; OCDE, 1987) et condamnant de fait les zones dépourvues d'avantages comparatifs ; l'autre considérant l'agriculture dans sa dimension multifonctionnelle (Pisani, 1992 ;

Groupe de Seillac, 1993) et défendant l'émergence de « modèles régionaux », fondées sur des composantes fortes de développement local. La réforme de la PAC 1992 ranimait les interrogations sur l'avenir des zones défavorisées et l'émergence de modèles alternatifs de développement. La Chambre d'Agriculture de l'Aveyron, acteur emblématique de la modernisation de l'agriculture d'un département de zones défavorisées, était fortement mobilisée par ces interrogations et traversée par les mêmes clivages de pensée quant aux orientations à adopter pour le développement agricole du département. Engagée en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, la thèse constituait ainsi une forme de réponse à une demande sociale.

Les questions de recherche structurant la thèse étaient fondées sur l'exploration des alternatives de développement des zones défavorisées dans le contexte de la réforme de la PAC de 1992.

Dans quelle mesure, le cadre de rupture et de transition ouvert par la crise agricole, l'évolution de la demande sociale à l'égard de l'agriculture et les transformations institutionnelles (ajustements puis réforme de la PAC) ouvrent-ils des perspectives nouvelles pour l'agriculture des zones difficiles ? La crise, à travers la remise en cause du modèle « moderniste » donne-t-elle des marges de manœuvre nouvelles à l'agriculture de ces zones ? Peut-on observer dans les stratégies alternatives des acteurs des innovations susceptibles de fonder un référentiel alternatif et un ou des « modèles de développement régionaux » ? Quelles sont les conditions d'émergence et de pérennisation de ce référentiel alternatif ? Comment s'articulent les différentes formes d'agriculture issues de ces processus d'adaptation : coordination / compétition ? Telles étaient les questions sur lesquelles s'engageait la thèse.

La première difficulté théorique était d'articuler les différents niveaux d'analyse : exploitation/ménage rural, organisation sectorielle, développement local, politiques publiques mises en œuvre aux différents échelons du territoire (européen, national, régional, local) et dans des domaines distincts mais se recouvrant (politiques agricoles, rurales, de développement local, ...). Une combinaison d'outils théoriques a été mobilisée. Le courant systémique de l'économie rurale française a permis d'appréhender le couple exploitation agricole/ménage comme un premier niveau de coordination ; la méso-analyse, telle que construite par l'économie industrielle (Arena, 1982 ; Marchenay et Morvan, 1979) a permis de structurer l'analyse autour du deuxième niveau de coordination : les méso-systèmes productifs locaux <sup>6</sup> ; la théorie des organisations (Crozier et Friedberg, 1977 ; Ménard, 1990) a été mobilisée pour analyser la fonction de médiation et de coordination des organisations ; l'économie politique, à travers les concepts de référentiel politique et de médiation (Muller, 1990) a été mobilisée pour expliciter le lien entre les niveaux micro, meso (organisations locales) et macro (politiques publiques). Le caractère éclectique du cadre théorique était balisé par la cohérence paradigmatique de la rationalité procédurale des acteurs et de l'approche systémique.

La méthode de recherche adoptée a été focalisée sur la production d'information localisée, à travers l'observation et une immersion de longue durée dans le milieu. Des enquêtes ont été réalisées à différents échelons des méso-systèmes productifs (exploitations/ménages, organisations agricoles et de développement local), un suivi de longue durée (deux années pleines) de projets de développement agricole et de développement local a produit une connaissance in situ des organisations et de leur fonctionnement . La réalisation d'études thématiques (diversification des activités au sein des exploitations, évolution des normes de qualité, perception des évolutions agricoles par le personnel technique, ...) a placé la recherche de thèse dans une configuration de recherche-action qui sera une constante dans ma carrière ultérieure sur laquelle il conviendra de revenir (Chapitre 2).

Les résultats de la thèse mettent en évidence une grande stabilité des coordinations au sein du référentiel « moderniste » des Trente Glorieuses, à peine ébranlée par les évolutions du contexte politique agricole. Face à l'épuisement démontré de l'élan économique de la modernisation, les stratégies d'adaptation des ménages/exploitations agricoles sont inscrites dans trois logiques

---

<sup>6</sup> « L'ensemble des agents économiques concourant à la production et des relations qu'ils entretiennent dans un espace donné » (Arena, Marchenay, Morvan, 1979)

différentes : le repli (pré retraite, cessation laitière, pluriactivité,...), une tendance lourde à la résistance dans le système « moderniste » oscillant entre stratégie d'attente et d'ajustement par réduction des besoins de l'exploitation et du ménage et des stratégies offensives de croissance et de poursuite de l'intensification des exploitations ; des stratégies d'innovation qui se développent dans les interstices du référentiel dominant, sans remise en cause de celui-ci. Globalement, on observe une dégradation des conditions de production et un renforcement des inégalités entre les unités économiques. L'ampleur des stratégies de résistance et la marginalité de l'innovation suggèrent que la crise agricole et les mesures de la PAC (1980 –1990) n'ont pas fondamentalement modifié le cadre des contraintes économiques et institutionnelles. L'armature organisationnelle de la modernisation agricole a favorisé cette stabilité dans le référentiel moderniste et a freiné l'émergence d'innovations (structure pyramidale centralisée, monopole de médiation avec les pouvoirs publics, maîtrise de l'information et des normes par les organisations syndicales majoritaires FDSEA/CNJA) ; à la fin des années 80, la sclérose de ce processus se révèle à travers la faible capacité des organisations à intégrer l'innovation, la faible représentativité de la « base » dans les instances de décision, la difficulté de renouvellement des cadres des organisations majoritaires. La simulation de l'impact de la réforme 1992 sur le système productif suggère que la réforme prolongera les tendances lourdes de la période précédente sans rupture économique fondamentale ; par contre, la complexité nouvelle dans la gestion des procédures liées à la réforme risque d'être un facteur d'exclusion des exploitations/ménages les moins bien insérés dans le référentiel moderniste. On observe néanmoins des ferments de rupture avec le référentiel moderniste à travers la prise de conscience des acteurs d'une modification profonde des règles du jeu économique et institutionnel, à travers la progression de la contractualisation, et des ouvertures sur l'innovation esquissant un référentiel alternatif autour des concepts de qualité et d'agro-alimentaire paysan.

La thèse a débouché sur plusieurs types de production : un ouvrage publié chez l'Harmattan [5] ; des communications à séminaire [40] ; un article publié dans *Economie rurale* [13] ; un ouvrage de vulgarisation [7] ; des matériaux pour le développement (divers rapports et documents de travail pour la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron) ; des cours au CNEARC de Montpellier (ESAT et formation professionnelle). C'est sur la base de ce doctorat que j'ai été recrutée par le Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), au sein du Département des Systèmes Agro-alimentaires et Ruraux (SAR).

### **3. La recherche-développement sur les systèmes financiers ruraux au CIRAD**

Les travaux qui sont présentés à l'évaluation dans le cadre de cette HDR ont été très largement réalisés dans le cadre du CIRAD. Les spécificités de ce contexte institutionnel, en matière de finalité, de problématique de recherche, de méthodes et d'évaluation ont fortement marqué ma carrière de chercheur et méritent d'être précisées (31.) préalablement aux résultats des travaux de cette période (32.).

#### **31. La recherche-développement au sein du CIRAD**

Je me contenterai de décrire très brièvement à ce stade les principales caractéristiques de la recherche conduite au CIRAD, caractéristiques que j'aurai l'occasion d'approfondir dans le chapitre 2 dressant la carte cognitive de ma pratique de recherche.

Le Centre de Coopération International de Recherche Agronomique pour le Développement a (CIRAD) été créé en 1984, par la réunion de sept instituts techniques agronomiques structurés par

plantes et par activité (agriculture, élevage, forêt). L'institution fruit de cette fusion a conservé une organisation par filières qui s'est progressivement – et laborieusement – ouverte sur les sciences sociales à la fin des années 80, à travers la recherche sur les systèmes agraires (DSA, SAR, TERA).

La mission de l'institution est centrée sur la « recherche en coopération pour le développement ». Celle-ci a été, pendant une longue période, limitée à la coopération avec les Centres Nationaux de Recherche Agronomiques des pays africains et les industries (caoutchouc, café,...), puis s'est progressivement ouverte au fil des années 90 à d'autres partenariats (universités, organisations professionnelles, ...). Cette ouverture a été plus particulièrement portée par le Département des Systèmes Agraires (DSA, devenu ultérieurement SAR puis TERA), au sein duquel j'ai été recrutée.

La recherche finalisée pratiquée dans ce département a pour objectif de produire des connaissances sur les processus d'adaptation des agricultures familiales du Sud à l'évolution du contexte institutionnel et économique. La recherche est finalisée dans le sens où elle débouche sur le conseil, l'appui à la décision politique et l'appui aux processus de renforcement des capacités des acteurs (organisations, institutions rurales, ...). Les approches développées se veulent pluridisciplinaires au sein d'équipes de recherche réunissant des agronomes, des géographes, des économistes ou agro-économistes, des sociologues. Cependant, l'exercice effectif de cette pluridisciplinarité reste difficile.

Les cadres théoriques mobilisés s'inscrivent dans les différentes disciplines, mais se veulent fédérés par l'approche systémique dont le département DSA a été l'un des creusets au sein de la recherche agronomique française (Jouve, 1997). En économie, les références mobilisées jusqu'au début des années 90 s'inscrivent dans le courant de l'économie rurale africaniste française (Colin, Losch, 1992), puis s'ouvrent à l'économie institutionnelle et néo-institutionnelle avec le colloque international « Economie institutionnelle et développement » organisé par la CIRAD en 1992. (CIRAD, 1992).

Les méthodes de recherche mobilisées mettent l'accent sur la production de connaissances contextualisées et localisées, en réponse à une « demande du développement ». La production de connaissance s'appuie sur une production de données de première main, favorisée par différentes formes d'immersion dans le milieu : expatriation, missions de durée variable, partenariat avec des organisations locales. L'analyse historique et l'analyse comparative des mêmes problématiques dans différents contextes permettent de dégager des régularités explicatives. Les travaux de recherche sont insérés dans un continuum recherche/ appui au développement / formation.

Au même titre que l'histoire et l'insertion dans le développement, le statut du CIRAD influe très concrètement sur le contenu, l'organisation et l'évaluation du travail de recherche. En tant qu'Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC), le CIRAD bénéficie d'une contribution publique à son budget de recherche, complétée par une nécessaire production de ressources propres. La part de la contribution publique est variable selon les départements, élevée (de l'ordre de 80 à 90%) dans les départements historiquement bien dotés, plus faible (de l'ordre de 60%) dans les départements plus récemment créés comme le DSA. Cette contrainte forte a contribué à renforcer progressivement la part de l'expertise dans les travaux des chercheurs, ainsi que dans leur mode d'évaluation.

## **32. La recherche développement sur les innovations institutionnelles en matière de financement rural**

### ***La microfinance, une innovation institutionnelle qui a émergé dans le contexte de libéralisation des années 80***

Le financement de l'agriculture et du monde rural est une préoccupation récurrente de l'économie du développement.

Après les Indépendances, le capital est apparu comme l'un des principaux facteurs limitant de la croissance économique dans les pays en développement. Dans un contexte de forte intervention des gouvernements, différentes institutions ont été utilisées pour canaliser des fonds destinés à l'agriculture : banques nationales publiques, banques de développement, volet "crédit" au sein de projets. Cependant, fonctionnant comme des organisations très centralisées, fortement subventionnées, soumises à des malversations et à des problèmes de remboursement, ces institutions ont généralement conduit à des échecs financiers, excluant en outre une large part de la population rurale.

Ce constat va alimenter la remise en cause des politiques keynésiennes de financement de l'économie et fonder les politiques de libéralisation du secteur financier (Mac Kinnon, 1973) qui seront engagées au début des années 80 et toucheront largement le financement rural. Il apparaîtra cependant assez rapidement que le marché financier rural espéré se construit avec difficulté. L'attention va se porter alors sur les institutions nécessaires à la création et au fonctionnement de ce marché et se concentrer sur les innovations institutionnelles qui émergent au fil des années 80, autour de l'expérience de la Grameen Bank du Bangladesh. Basées sur des principes de mobilisation de la solidarité (sous forme de caution solidaire, mais aussi plus traditionnellement coopératifs, mutualistes, ...), ces innovations ont été regroupées sous le terme francophone de "système financier décentralisé" (SFD), progressivement supplanté par le terme anglophone de microfinance. Ces systèmes cherchent d'une façon générale à s'adapter aux besoins et aux capacités des populations jusque-là exclues des formes classiques de financement et visent à terme à être autonomes et financièrement viables. Conçus dans une optique de développement rural, ces systèmes fonctionnent sur un certain nombre de bases communes de proximité vis-à-vis des clients, avec une prise en compte de la fonction d'épargne variable selon les systèmes, et une fonction de crédit centrée le plus souvent sur des prêts de petits volumes, non ciblés, remboursés par petits montants réguliers et de court terme.

### ***Une innovation à laquelle le CIRAD a contribué ...***

La question du financement rural a fait l'objet de travaux du CIRAD dès la fin des années 80, avec l'expérimentation de l'adaptation au milieu sahélien d'un modèle emblématique de la microfinance élaboré par la Grameen Bank au Bangladesh. En s'appuyant sur ses compétences spécifiques en matière d'analyse des systèmes ruraux et de pratiques de travail avec les producteurs, mais aussi sur différentes formes d'analyse des systèmes financiers (causes de défaillance des systèmes existants, innovations institutionnelles dans différents contextes, analyse historique...), le CIRAD a contribué directement, à travers une fonction d'opérateur de développement<sup>7</sup> et d'assistance technique, à la création et à la croissance de systèmes financiers décentralisés qui ont atteint dans les années 90 une taille significative pour le développement<sup>8</sup>.

Des travaux de recherche très appliqués (diagnostic, identification de nouveaux produits, analyse d'impact...) et homogènes par leur approche système ont d'abord accompagné les étapes de croissance de ces SFD.

Très vite cependant, les problématiques et les questions abordées, du fait de leur complexité croissante, ont dépassé le simple domaine du diagnostic et ont nécessité le recours à une recherche plus élaborée et plus théorique. En réintroduisant les acquis obtenus sur ces terrains dans des questionnements d'ordre plus théorique, le CIRAD a contribué à faire reconnaître la question du financement rural comme une réelle problématique de recherche (Ateliers de travail de Ségou (1989), de Banh (1990), co-organisation du Séminaire international de Ouagadougou sur le financement rural (1991) avec Ohio State University). Les travaux de recherche du CIRAD se sont progressivement diversifiés et enrichis, en s'appliquant à des contextes différents (transition post-communiste en Albanie [52 à 54], miracle économique de l'Asie du Sud-Est...(Lapenu, 1996b), en intégrant des thématiques liées soit à la croissance des systèmes financiers (thèses sur l'impact, et

---

<sup>7</sup> Création, puis assistance technique au Projet de Promotion du Petit Crédit Rural (PPPCR) du Burkina Faso ; projet Albanian Development fund (ADF) en Albanie

<sup>8</sup> Avant de connaître ensuite, pour le PPPCR, une crise profonde qui a conduit à sa fermeture en 1999.

l'institutionnalisation des SFD...), soit à la diversification de la demande en services financiers (travaux sur les systèmes d'assurances rurales (Creusot, 1995).

A partir de 1997, les travaux de recherche et d'expertise ont été focalisés sur le financement de l'agriculture, l'analyse d'impact et l'analyse des crises des systèmes financiers.

### ***Les étapes de mon insertion dans cette équipe de recherche***

Recrutée en fin 1994, sans connaissance initiale dans ce champ de recherche, il me faudra environ deux années pour commencer à maîtriser cette problématique nouvelle. Plusieurs années me seront nécessaires pour construire une connaissance approfondie de ce secteur dans différents contextes (Afrique de l'Ouest, Madagascar, Albanie, Vietnam, Cambodge) et acquérir progressivement les compétences de recherche et d'expertise qui me sont reconnues aujourd'hui dans ce domaine au niveau international. Cette reconnaissance me donne un accès à l'information et aux terrains de plus en plus en plus large.

En 1996, quand le responsable de l'équipe a quitté le CIRAD pour créer une ONG de développement de services financiers, le Département SAR m'a confié l'animation de cette équipe de recherche. Sous mon impulsion, en accord avec l'équipe, le CIRAD a fait le choix de se retirer de la fonction d'opérateur de développement de systèmes financiers pour renforcer sa fonction de recherche en appui au développement. Cette priorité donnée à la recherche, outre qu'elle répondait mieux au mandat du CIRAD, se justifiait à cette période par l'évolution du secteur du financement rural.

De par leur polarisation forte sur l'opérationnel, les travaux de recherche du CIRAD étaient jusque là assez largement concentrés sur l'analyse d'un « modèle » de microfinance (caution solidaire et ses adaptations dans différents contextes). Or, ce secteur mûrissait, se transformait en se complexifiant. Les enjeux pour la recherche évoluaient. De nombreux opérateurs locaux, des organisations et des formes très différentes de services financiers émergeaient (entreprises, organisations rurales, fédérations d'organisations...). Les systèmes financiers existants connaissaient des crises de croissance fortes et mal maîtrisées qui pouvaient avoir des effets négatifs sur les populations (endettement, exclusion...). Le développement du secteur était tel qu'il nécessitait la mise en place de politiques de financement adéquates nécessitant des références pour les décideurs. Malgré le développement important de ces nouveaux services financiers, certains secteurs économiques (dont l'agriculture...) et des catégories de population (pauvres, très pauvres) n'avaient toujours pas un accès au financement satisfaisant...

Le retrait du mandat d'opérateur de développement a conduit à renforcer les travaux portant sur l'évolution du secteur, la comparaison des différents types d'arrangements organisationnels de la microfinance et leurs effets sur le développement économique.

Cette ré-orientation s'est traduite par la structuration des travaux sur les « Services financiers ruraux » autour de quatre types d'activités en inter-relations fortes : la recherche, l'appui au développement des services financiers, la formation et la conception d'outils de vulgarisation et d'échanges autour des résultats de la recherche [14].

Ce renouvellement de la problématique impliquait le renouvellement des ancrages de terrain du programme de recherche. Dans cette optique, le CIRAD a participé activement à la création d'un réseau de praticiens de la microfinance, CERISE, constitué en 1999 par le GRET, le CIDR, l'IRAM et le CIRAD. Toujours actif aujourd'hui et en pleine expansion, ce réseau est une plate-forme de capitalisation, de réflexion, d'études, d'échange, de proposition, d'information et de publication sur la microfinance (CERISE, 2000). Parallèlement à ce réseau d'opérateurs de recherche développement, j'ai contribué à insérer les travaux du CIRAD sur les systèmes financiers ruraux dans une gamme large de partenariats avec des organisations professionnelles : institutions de microfinance (IMF et réseaux d'IMF du Sud), banques et réseau de banques, Universités, bailleurs de fonds...

En 1998, le projet de recherche sur les systèmes financiers ruraux a été intégré dans le programme « Agriculture familiale et mondialisation » au sein duquel il a contribué à initier un axe de recherche développement plus englobant sur l'évolution des services d'appui à l'agriculture dans le contexte de la libéralisation des économies rurales du Sud.

### ***Un projet de recherche développé autour de trois questions principales***

Les demandes émanant du développement ont conduit à structurer le projet autour de trois axes principaux :

- Le premier axe porte sur la nature des processus en cours : Comment les marchés financiers ruraux se mettent-ils en place ? Pourquoi leur émergence spontanée est-elle si lente, si aléatoire ? Dans quelle mesure les spécificités du milieu rural interviennent-elles ? Quelles sont les formes de coordination caractérisant la transaction financière rurale ? Quel est la nature et le rôle des organisations qui émergent dans le cadre de cette transaction ?
- Le second axe repose sur l'hypothèse que les organisations de microfinance représentent une forme d'intermédiation déterminante de la création et du fonctionnement des marchés financiers. Quelles sont alors les conditions de viabilité et de pérennisation de ces organisations ?
- Le troisième axe considère les effets de ces innovations financières de ce secteur intermédiaire sur les économies rurales et plus spécifiquement, sur l'agriculture familiale, dont on constate qu'elle est mal « servie » par la microfinance. Quels sont les besoins de financement de l'agriculture familiale ? En quoi ces besoins sont-ils spécifiques par rapport aux autres activités économiques rurales ? Quelle est la capacité de la microfinance à répondre à ces besoins spécifiques du financement du secteur agricole ?

« L'équipe DSFR »<sup>9</sup> a exploré cette problématique à travers différents cadres théoriques : théorie standard élargie (Lapenu, 1998), théorie des jeux (Schaffernicht, 1991), économie néo-institutionnelle (Nguyen, 1998), Economie de la régulation (Marzin, à paraître). Mes propres travaux ont exploré l'économie des organisations, dans ses différentes dimensions, transactionnelle et cognitive, pour s'ouvrir ensuite sur l'économie des conventions. Les chapitres 2, 4 et 5 permettront d'approfondir l'exposé du programme de recherche qui traduit cet ancrage.

## **4. Perspectives : un projet de recherche sur la privatisation des services d'appui à l'agriculture**

Les travaux sur les services financiers et l'évolution de la « demande sociale » à laquelle est confrontée le CIRAD ont progressivement alimenté une réflexion sur les services d'appui à l'agriculture et au monde rural dans le contexte de désengagement des Etats au Sud. Au sein du programme Agriculture Familiale, j'ai contribué à faire émerger cette nouvelle thématique de recherche qui devrait être développée à l'avenir au sein du CIRAD et qui constitue mon propre programme de recherche au sein du CNEARC, en partenariat avec le CIRAD. Le point 4. de ce premier chapitre introduit les questions structurant ce programme de recherche qui sera développé en conclusion.

---

<sup>9</sup> Equipe « Développement des systèmes financiers ruraux » : façon lapidaire de caractériser une configuration de recherche mouvante au sein du Cirad pendant une décennie : « l'équipe » a été à géométrie (de 8 à 2 chercheurs) et à reconnaissance institutionnelle variables, témoignant de la difficulté du CIRAD à se situer par rapport à cette thématique économique et financière souvent perçue en son sein comme très éloignée des préoccupations « agronomiques » de l'institution.

## **Contexte et objet de recherche**

La libéralisation économique des pays du Sud et la décentralisation induisent une reconfiguration des formes de coordination entre acteurs. Celles-ci représentent un enjeu particulièrement crucial dans le domaine des services d'appui à l'agriculture familiale : appui technique, formation, vulgarisation, financement, approvisionnement, accès à l'information, ... La modernisation des agricultures familiales est étroitement dépendante de la structuration de services d'appui adaptés à la demande, efficaces et viables. Une offre de services émerge aujourd'hui sous des formes contrastées : services marchands repris par le secteur privé, développement de l'offre de services des organisations paysannes ou professionnelles rurales, services non marchands dont les Etats sont sensés se désengager sans pour autant avoir résolu la question de leur pérennisation, ... L'émergence et la consolidation de cette offre de services s'inscrivent de manière transversale dans les enjeux de l'action collective, de la décentralisation, des politiques publiques.

## **Questions de recherche**

Le projet de recherche proposé porte sur les conditions d'émergence et de viabilité des services d'appui à l'agriculture dans un contexte de libéralisation. Il s'appuie sur les acquis en matière de services financiers ruraux, champ particulièrement fertile en enseignements parce que ouvert à la libéralisation depuis le début des années 80. L'objectif du projet est d'ouvrir la recherche sur la construction et la coordination des services de différente nature nécessaires au développement rural.

Trois grandes questions structurent cette problématique :

- 1. Quelles sont les conditions d'émergence et de pérennisation de services d'appui au développement rural et à l'agriculture familiale, efficaces et adaptés ?
- 2. Au sein d'une filière d'un service donné (les services financiers par exemple), quelles sont les formes de coordination de nature à concilier efficacité, équité et pérennité du service ?
- 3. Dans un espace donné, au niveau local, régional ou national, quelles sont les formes de coordination entre différents types de services (vulgarisation, conseil agricole, service financier, approvisionnement, information, ...) de nature à créer un réseau de services efficace, équitable et durable ? Marché, contractualisation, régulation par l'Etat ?

Ce projet est engagé au sein d'une équipe pluridisciplinaire du CIRAD, à laquelle je reste attachée comme chercheur associé. En termes de méthode, il s'appuiera sur l'analyse et la comparaison de différents types de services : formation, vulgarisation/conseil aux exploitations, financement, approvisionnements en intrants, services de santé animale. Il reste inscrit dans une perspective de recherche finalisée pour le développement et sera mis en œuvre en partenariat avec différentes organisations du Sud. . Ma propre contribution à ce projet, dans le champ de l'économie, mobilise les concepts de l'économie néo-institutionnelle et de l'économie des conventions.

## **Conclusion du chapitre 1.**

Mes vingt premières années de trajectoire professionnelle m'ont conduite à un double « glissement conceptuel » : du fait technique (planter des arbres) aux processus de transformation des économies rurales ; de l'intervention sur le réel à l'analyse de sa complexité, dans une optique de recherche finalisée.

De ce cheminement, il ressort une conviction empirique : les processus de transformation observés ne relèvent pas exclusivement d'une logique marchande et l'homo oeconomicus de la théorie standard est une virtualité que je n'ai jamais rencontrée sur aucun terrain. L'histoire, l'insertion sociale des individus, l'action collective, les rapports de force, participent à leurs choix, mais, selon le contexte, leur degré de liberté de décision peut être important. A chaque étape de ce parcours, j'ai été confrontée à la nécessité et à la difficulté d'articuler les niveaux micro, méso et macro-économiques et politiques. A chaque étape aussi, les organisations et les règles, les processus d'innovation et les processus

d'apprentissage sont apparues comme des éléments clé des processus de transformation observés, susceptibles elles-mêmes de transformations et d'effet retour sur le milieu.

L'enjeu de ma « quête théorique » était donc d'identifier un cadre cognitif compatible avec cette conviction et capable de structurer durablement mon itinéraire de recherche- développement. Pour pallier à « l'atypicité » de ma trajectoire, j'aurais pu faire le choix d'un cadre théorique solidement « vertébré ». Dans cette optique, le corpus de la théorie standard, dans son acceptation « élargie » intégrant les organisations et les institutions, aurait pu me séduire par son caractère structurant, son élégance et surtout la portée dominante de sa reconnaissance actuelle. Mais un tel ancrage, supposant de postuler l'individualisme méthodologique, la rationalité substantive et le marché comme seule logique d'ajustement des comportements individuels et collectifs, aurait constitué une rupture de cohérence complète dans ma trajectoire et finalement un reniement de tout ce que j'avais appris pendant ces vingt années de cheminement. Contexte institutionnel aidant, les sirènes de l'éclectisme théorique et de la pluridisciplinarité « sauvage » m'ont longtemps tentée. Mais l'hétérogénéité des bases conceptuelles et méthodologiques de ces approches a débouché sur une insatisfaction croissante et peu fertile. C'est, finalement, dans le courant de l'économie néo-institutionnelle et de l'économie des conventions ouverte au dialogue telle qu'elle se définit aujourd'hui (Favereau, Lazzega, 2001) que j'ai choisi d'ancrer mon travail de recherche.

## Chapitre 2

### **Des systèmes de production agricoles à l'économie institutionnelle : carte cognitive de mes travaux de recherche-développement**

---

Au delà de son caractère académique, l'épreuve de l'HDR est un moment privilégié pour faire le point d'une démarche de recherche, en examiner le contenu, en évaluer la cohérence et en identifier les points de fragilité à consolider. Appréhendé ainsi, c'est un exercice particulièrement adapté à une trajectoire itérative comme la mienne.

Reprenant J.Ph.Colin (2000), citant Pétrie (1976), je vais chercher à dessiner, dans ce chapitre, « la carte cognitive » de ma démarche de recherche, en examinant (1.) l'évolution de mon objet de recherche et de mon ancrage théorique, (2.) la finalité de mes travaux de recherche et les liens entre cadre théorique et recherche empirique, (3.) les méthodes de production de connaissance et de formalisation ; en essayant de clarifier le continuum recherche/recherche-action/expertise/formation (4.) dans lequel sont inscrits mes travaux, je reviendrai enfin sur la question de l'articulation de la recherche avec la demande sociale.

Cet exercice de carte cognitive s'inscrit dans la démarche scientifique telle que décrite par Popper, pour qui l'objectif n'est pas de rechercher un critère permettant de déterminer quelle est la « vraie » théorie, mais « à donner les raisons critiques de nos choix, à expliquer pourquoi nous préférons une théorie à une autre, ... , et en dernière instance à soumettre les hypothèses à un examen critique afin de déterminer celle qui –relativement parlant – doit être préférée » (Popper, 1990, cité par Colin).

Comme le suggèrent les quelques références citées jusqu'ici, la démarche et l'argumentaire développés dans ce chapitre s'inspirent fortement des réflexions du groupe de chercheurs qui se définissait, au début des années 90, comme « économistes ruraux africanistes français (ERAF) » (Colin, Losch, 1992) et qui se retrouvent aujourd'hui au sein de l'économie institutionnelle. Cette réflexion a été remarquablement formalisée dans le mémoire d'HDR de J.Ph. Colin (2000). Je me reconnais pleinement dans cette démarche, dans ses revendications et ses questions. Bien que travaillant sur des objets de recherche différents (systèmes fonciers, organisations paysannes, filières de production agricole, services ruraux,...), les chercheurs de ce groupe se retrouvent aujourd'hui dans les mêmes champs théoriques de l'économie institutionnelle, dont ils explorent les frontières plus ou moins « hétérodoxes » (de l'économie des coûts de transaction, aux conventions et approches régulationnistes) et les ouvertures sur d'autres disciplines des sciences sociales (sociologie, anthropologie, gestion, ...).

## **1. Objet de recherche et référentiel théorique : une construction itérative**

Mon référentiel théorique a été construit à travers la même démarche itérative qui caractérise l'ensemble de mon parcours professionnel. Deux pôles l'ont structuré : un objet de recherche qui s'est progressivement construit autour de la question des formes de coordination des échanges et interactions humaines et l'exploration d'un courant théorique lui-même en train de se structurer, l'économie institutionnelle.

### **11. Un objet de recherche qui s'est structuré autour des formes de coordination**

L'approfondissement et la transformation de mon objet de recherche ont fortement orienté les évolutions de mon référentiel théorique.

Engagés sur la problématique de la transformation des systèmes de production agricole, mes premiers travaux de recherche m'ont confrontée à la question des modes d'interaction entre production agricole et changement technique [43a].

Dans l'analyse de cette interaction, l'importance des facteurs économiques (ouverture au marché, monétarisation des échanges, évolution des prix,...), politiques (politiques des prix, libéralisation économique, politiques de gestion des ressources naturelles...) et sociaux s'est progressivement imposée ; les premiers travaux dans ce sens ont porté sur l'impact de la politique de libéralisation économique haïtienne sur la filière rizicole [42].

Mon travail de thèse a repris ce même objet de recherche, et l'a élargi, dans un autre contexte : l'impact de la politique de la Politique Agricole Européenne sur les systèmes productifs agricoles de zones défavorisées.

Dans les travaux de recherche-développement engagés sur le financement rural dans le contexte de la libéralisation des pays du Sud, l'interaction entre les institutions économiques et les comportements des agents économiques devenait l'objet de recherche central. A quelles conditions l'accès au financement peut-il être durable, efficace, équitable ? Comment se construit un marché financier rural ? Quelles sont les autres formes de coordination pouvant intervenir dans l'échange de services financiers ? Comment émergent et se structurent ces formes de coordination ? Comment s'articulent-elles ? Quel est leur impact respectif sur les unités économiques ? Quel est le rôle de l'Etat par rapport à ces différentes formes de coordination ?

### **12. De l'analyse des systèmes agraires à l'économie des conventions : un référentiel théorique progressivement construit**

Mes premiers pas dans le champ de l'économie, avec pour bagage ma formation d'agronome et une expérience du développement, se sont soldés par une profonde perplexité : à l'évidence, la théorie économique standard ne permettait pas d'expliquer les situations de développement auxquelles j'avais été confrontée. La coordination par le marché seul ne paraissait pas de nature à expliquer les changements ou les rigidités observés. Les individus n'apparaissaient pas en situation de faire des choix pleinement rationnels et le principe de l'optimisation de l'utilité individuelle était sévèrement questionné par chaque enquête de ménage. La théorie économique, comme toute théorie, est une simplification et une interprétation de la réalité observée, mais il me semblait tout de même qu'elle devait, au moins, se rapprocher de cette réalité. Adoptée d'abord sur une base très « intuitive », (les situations que j'observais ne correspondaient pas à une régulation par le seul marché), ma prise de distance avec le référentiel économique standard est enracinée dans ma formation initiale et s'est

progressivement construite sur un argumentaire théorique, fondé d'abord sur une conceptualisation systémique puis étoffé par le développement concomitant de l'économie institutionnelle.

### ***121. L'analyse systémique, un premier pas pour comprendre et expliquer la complexité***

L'acquisition des concepts, méthodes et outils de l'analyse systémique appliquée à l'agronomie, à travers l'enseignement du CNEARC, puis la pratique de recherche du CIRAD/DSA, a été une première étape dans l'appréhension de cette complexité à laquelle m'avait confrontée mon expérience d'action de développement.

Un système peut être défini comme un ensemble d'éléments liés entre eux par des relations lui conférant une organisation en vue de remplir certaines fonctions. C'est un tout non réductible à ses parties constitutives. L'agencement des relations entre ses composants produit une nouvelle unité ayant des propriétés différentes de ses composants. Son degré de complexité dépend du nombre d'éléments dont il est constitué et des relations qui les lient (De Rosnay, 1975) ; un système est le plus souvent constitué de sous-systèmes, ayant des relations hiérarchiques. Un système est toujours plus ou moins ouvert et échange avec son environnement. La variété d'un système se traduit par le nombre de configurations qu'il peut revêtir ; elle est issue à la fois du système lui-même et de son environnement et constitue le réservoir dans lequel le système va puiser pour maintenir son équilibre et assurer son adaptation. Un système est dynamique, et se transforme notamment sous l'action de l'environnement.

Développée dans de multiples domaines scientifiques dans la seconde moitié du XX siècle, l'approche systémique représente une rupture épistémologique majeure avec l'approche rationaliste classique. Aux préceptes d'évidence, de réduction, de causalité, et d'exhaustivité de l'approche analytique, elle oppose les principes de pertinence, de globalisme, et d'approche téléologique. Alors que l'approche analytique se concentre sur les éléments constitutifs d'une réalité, sa structure et ses propriétés, l'analyse systémique s'organise autour d'une double approche, structurelle d'une part (les éléments constitutifs du système, leur nature, leur frontière, les stocks d'énergie, d'information, la disposition spatio-temporelle des éléments), et fonctionnelle (flux, centres de décision, relations entre les différents éléments du système et entre ceux-ci et l'environnement du système, délais, ...) d'autre part.

Appliquée aux problématiques agraires, l'approche systémique a débouché sur des concepts rendant compte des différents niveaux d'organisation de l'exploitation agricole du milieu rural. Le « système de culture », le « système d'élevage », le « système de production » permettent d'appréhender le fonctionnement global d'une exploitation agricole, analysée comme un ensemble structuré de moyens de production (terre, travail, équipement) combinés entre eux pour assurer des productions végétales et/ou animales et satisfaire aux objectifs et aux besoins du chef d'exploitation (Jouve, 1997). Appréhendé dans ses régularités à l'échelle d'un territoire, le concept de système de production permet de dégager des typologies d'exploitations agricoles, particulièrement utiles dans la démarche de diagnostic de l'agriculture d'une zone rurale (Landais, 1996) . Le concept de « système agricole » élargit la perspective d'analyse et peut être défini comme « *un mode d'exploitation historiquement constitué et durable, un système de forces de production adapté aux conditions bio climatiques d'une espace donné et répondant aux conditions et besoins sociaux du moment* » (Mazoyer).

La modélisation systémique a profondément renouvelé l'agronomie moderne. En rupture avec l'approche analytique de l'exploitation agricole, elle « *consiste à considérer qu'une exploitation agricole n'est pas la simple juxtaposition d'ateliers de production ni l'addition de moyens et de techniques de production* » (Brossier, 1991), mais un système complexe reliant la sphère de la production et la sphère familiale. Ce sont les couples exploitation-famille ou exploitation-ménage qui conditionnent les décisions prises au sein d'une exploitation agricole. L'un des intérêts majeurs de l'approche systémique agricole est de prendre en compte, à différents niveaux d'organisation, les dimensions économiques et sociales. Ainsi un système agricole peut-il être défini comme « *les interrelations entre les caractéristiques du milieu naturel, les spécificités de l'organisation et de l'histoire des sociétés, le savoir-faire technique, l'influence de l'environnement, des actions de*

*développement, ...* »(Jouve, 1997). L'analyse de la dynamique des systèmes agraires éclaire les causes de changements observés, mais aussi les situations de « résistance au changement » si familières aux « développeurs ».

### ***122. Méso-système économique et référentiel des politiques publiques***

Alors que mon travail de recherche de DEA s'appuyait encore sur les concepts et outils de la théorie économique standard, ma thèse, portant sur l'évolution des systèmes productifs agricoles des zones défavorisées face à la Politique Agricole Européenne, m'a conduite à questionner cet ancrage théorique et à explorer des chemins plus « hétérodoxes ». La thèse reprenait une approche systémique, en élargissant la perspective « micro » adoptée jusque là, à une réflexion sur l'articulation entre les niveaux micro/meso et macro. Au niveau micro- économique, les concepts de pluri-activité (Lacombe, 1982) et de système d'activités des ménages permettaient de dépasser l'analyse en termes purement agricoles et centrés sur l'exploitation, pour prendre en compte l'unité exploitation/ménage et l'ensemble de ses activités agricoles et non agricoles ; au niveau méso-économique, le concept de « méso- système productif » développé par l'économie industrielle, s'est avéré fertile pour représenter la dynamique des acteurs et de leurs interactions au sein de leur environnement local.

Dans leur définition de la démarche méso-analytique, Marchesnay et Morvan (1979) mettent l'accent sur le fait que qu'elle rompt avec les analyses néoclassiques et marxistes des unités économiques élémentaires en proposant une analyse fondée sur une « *logique de l'intention qui met l'accent sur la stratégie propre des unités* » et sur la manière dont elles utilisent les marges de liberté dont elles disposent. Par ailleurs, « *c'est une démarche dynamique qui admet que chaque comportement constitue un processus d'adaptation (ou de réaction) à une situation donnée et que simultanément, il risque d'influencer non seulement les autres comportements, mais aussi les « situations données » elles-mêmes. C'est une démarche qui n'implique pas la recherche d'une situation d'équilibre, mais qui admet que l'instabilité devient la règle et nature profonde du système* ».

Un méso-système productif peut être défini comme « *un sous système productif concret, un ensemble d'agents ou d'unités qui existe concrètement dans un espace donné* » [ ] « *un ensemble organisé et finalisé de relations qui est doté d'une dynamique autonome, mais qui n'en est pas moins ouvert sur et en interaction avec, d'autres sous-systèmes* (De Bandt, 1988). Finalisé par un produit ou un service, le méso-système est caractérisé par les relations marchandes et non marchandes que les acteurs qui le constituent entretiennent plus fortement qu'avec le reste du monde et qui s'insèrent dans un cadre organisationnel et institutionnel spécifique. Le méso-système est aussi un espace dans lequel se confrontent les stratégies des agents qui essaient d'exploiter les degrés de liberté dont ils disposent individuellement dans le système. Si les comportements et stratégies des agents sont influencées par les règles, codes et normes produits par le méso-système dans lequel ils sont insérés, leurs choix peuvent en retour faire évoluer les structures et le fonctionnement du système. La cohérence propre qui caractérise le méso-système repose également sur une « culture commune », un système d'information spécifique, sur des solidarités pouvant se traduire par des actions collectives, des pratiques de lobbying,...

Les unités intermédiaires sur lesquelles portent la méso-analyse, qualifiées de « méso- systèmes dynamiques », sont appréhendées à la fois comme éléments de médiation entre les unités économiques élémentaires et le niveau global et comme des systèmes complexes ayant leur cohérence propre. De leur articulation procède l'économie globale. En permettant l'appréhension et l'articulation de trois niveaux d'analyse, les unités économiques élémentaires insérées dans un ou plusieurs méso-systèmes, le méso-système en tant qu'unité cohérente, l'articulation des méso-systèmes entre eux formant l'économie globale, la méso- analyse offrait un premier cadre de réponse à la préoccupation initiale du travail de thèse de mise en relation entre des unités économiques, du secteur, du territoire, des politiques publiques.

Restait à traiter la question des modes de coordination entre acteurs évoluant au sein des méso-systèmes productifs. Si le marché intervenait bien dans les comportements, il n'était pas à l'évidence

le seul mode de coordination entre acteurs. Les organisations de différente nature jouaient un rôle déterminant dans un contexte historiquement structuré par le mouvement de modernisation agricole français. Des alternatives de formes de coordination prenaient corps, à travers le concept de qualité par exemple, et se structuraient en organisations alternatives. En serrant organisations et acteurs individuels, apparaissaient des régularités de comportement se référant à des normes, des règles de nature différentes du marché. Les politiques agricoles, rurales, se déclinant au niveau local, national et européen exprimaient des correspondances ou des divergences avec cet ensemble de régularités locales. Le concept de « référentiel de politique publique », issu de l'analyse des politiques publiques a été mobilisé dans la thèse pour rendre compte de ces interactions. Il caractérise la combinaison d'une forme de production, d'un mode d'organisation, et d'une « norme » instituée qui confère sa cohérence à l'ensemble (Muller, 1990).

Ces concepts de méso-analyse et de référentiel des politiques publiques seront repris ultérieurement et enrichis dans les travaux portant sur les services financiers ruraux.

### ***123. Les systèmes financiers ruraux : de l'économie néo-institutionnelle à l'économie des conventions***

Après un renouvellement ancré dans la théorie standard (Mac Kinnon, 1973 ; Shaw, 1967), les travaux de recherche dominants (Universités américaines, bailleurs de fonds, ...) sur les systèmes financiers ruraux se sont développés dans le cadre de l'économie néo-institutionnelle et des différents courants de l'économie des contrats. Le chapitre 4 de ce mémoire reprend les travaux les plus marquants dans ce champ et tente d'en analyser la portée et les limites. Ces dernières portent essentiellement sur l'impossibilité de comprendre la nature des organisations de microfinance, leurs conditions d'émergence et leurs crises, principaux objets de recherche sur lesquels portent mes propres travaux.

La confrontation de ces cadres théoriques avec les situations que j'étudiais, me conduira progressivement à identifier ces limites et les traduire en questions qui trouveront une réponse au moins partielle à l'étape suivante de ma construction de référentiel théorique, à travers un recours à l'économie des organisations et à l'économie des conventions.

Si l'économie néo-institutionnelle est aujourd'hui largement utilisée dans la sphère économique et politique, elle n'en reste pas moins un espace mouvant aux frontières peu précises, traversées de courants variés, et ancrée dans deux paradigmes différents. Sa construction est relativement récente et le corpus théorique qui en résulte reste largement en cours de construction, notamment dans ses franges les plus « hétérodoxes ». Considérons dans un premier temps que relèvent de l'économie néo-institutionnelle tous les courants théoriques fondés sur l'imperfection de l'information.

Coase (1937) introduit une première rupture dans le paradigme walrasien en montrant que l'échange a un coût, qu'il n'est pas fluide comme le postule la théorie néoclassique. Les frictions qui caractérisent l'échange sont issues de l'existence de coûts que Williamson appellera plus tard « coûts de transaction ». Ces coûts résultent du fonctionnement du système des prix et de l'imperfection de l'information. Les attributs des biens et des services ne sont pas tous mesurables à travers le prix, celui-ci n'est donc pas un vecteur d'information parfaite (Braverman, Stiglitz, Hoff, 1993). Les acheteurs sont obligés d'investir dans la recherche de l'information. N'ayant pas les mêmes capacités d'accès à l'information, ils peuvent être en situation d'information asymétrique.

L'incertitude et l'asymétrie d'information permettent les comportements opportunistes des acteurs. Ceux-ci recherchent leur intérêt individuel en exploitant leur avantage informationnel (Stiglitz, 1986, North, 1990). L'échange est alors exposé à deux types de risques : l'anti-sélection et le risque moral. Le risque d'anti-sélection, développé par Akerlof (1973) à partir de l'analyse du marché des voitures, naît dans les situations où l'un des agents de l'échange détient une information qui est cachée aux autres acteurs (qualité du produit par exemple). Cette information cachée annule le fonctionnement de

la concurrence pure et parfaite. Le prix n'est plus un signal fiable dans la transaction. Certains vendeurs sont alors conduits à surestimer la valeur de leur bien, et les vendeurs de bien de qualité auront du mal à vendre au juste prix. Les mauvais biens peuvent alors chasser les bons sur le marché. Le risque moral naît de la possibilité d'action cachée existant dans un échange dont tous les attributs ne peuvent être définis au moment de l'échange (par exemple, le degré de l'effort qui sera fourni par un employé dans le cadre de l'exécution de son contrat de travail). Dans tous les cas, la recherche de l'information conduit à un coût qui peut bloquer l'échange.

Les imperfections des marchés et l'incertitude dans l'échange ont conduit l'économie néo-institutionnelle à approfondir la rupture avec le paradigme walrasien, en considérant les modes de coordination non marchands comme des facteurs de réduction des imperfections. Quatre principaux modes de coordination sont identifiés : le contrat, les institutions, les organisations, le marché (North, 1990). Les institutions sont définies comme les règles du jeu d'une société (North, 1990). Elles structurent les relations entre individus et peuvent être formelles et conscientes (lois, normes, ...) ou informelles et inconscientes (culture, référentiel social). Pour Ménard (1990), les institutions sont un « *ensemble de règles socio-économiques, mises en place dans des conditions historiques sur lesquelles les individus ou les groupes d'individus n'ont guère de prise pour l'essentiel, dans le court et le moyen terme. Du point de vue économique, ces règles visent à définir les conditions dans lesquelles les choix individuels et collectifs d'allocation et d'utilisation des ressources pourront s'effectuer* ».

Le contrat est un dispositif de coordination bilatérale entre individus qui définit les conditions de réalisation de leurs échanges dans un univers caractérisé par des asymétries informationnelles, des coûts de transaction et des investissements non redéployables (Brousseau, Glachant, 2000). Le contrat est défini dans un environnement institutionnel donné qui l'encadre par ses règles, mais laisse une marge de liberté au comportement des acteurs (North, 1990).

L'organisation fait l'objet de différentes conceptions au sein de l'économie néo-institutionnelle, qui partagent néanmoins certaines caractéristiques communes : dans une première acception, l'organisation est une forme économique complémentaire du marché, définie comme « *une unité économique de coordination ayant des frontières identifiées et fonctionnant de manière relativement continue en vue d'atteindre un objectif ou un ensemble d'objectifs partagés par les membres participants* ». (Robbins, 1887, cité par Ménard (1990) ; ou encore comme « *un ensemble hiérarchisé d'individus coordonnés par des règles, et partageant un ou des objectifs communs* » (Requier-Desjardins, 1994). Dans ce sens, l'économie des organisations étend largement ses objets d'analyse et considère le « ménage » comme une organisation (Ménard, 1990), (Requier-Desjardins, 1994). L'organisation se situe à l'intersection entre l'institution (qui produit des contraintes structurelles) et le marché (mécanisme d'ajustement de choix effectués sous contrainte) : par sa taille, elle peut influencer sur le marché, et produit elle-même des contraintes internes. Les organisations mettent en place des modes de coordination non marchands, fondés sur la hiérarchie et l'autorité. L'essentiel des choix au sein d'une organisation porte sur les règles et les relations entre les membres, réduisant ainsi la complexité et l'incertitude. L'organisation dispose d'une capacité à modifier les règles du jeu interne afin de s'adapter à son environnement, la flexibilité. De Janvry, Sadoulet, Thorbecke (1995) notent que ces modes de coordination peuvent se recouper (un contrat ou une organisation peuvent devenir une institution) et s'imbriquer (des contrats sont passés au sein des organisations).

Dans le maquis des interprétations du concept d'organisation, c'est un article de Requier-Desjardins (1994) qui me donnera les clés d'entrée dans la structuration de mon propre cadre conceptuel pour l'analyse des services financiers. En introduisant l'hypothèse de rationalité limitée des acteurs, l'économie des organisations débouche sur deux conceptions différentes de l'organisation, transactionnelle et cognitive. L'économie des coûts de transaction développée par Williamson (1989) interprète les organisations non plus comme les « nœuds de contrats » de l'économie de l'information imparfaite, mais comme des « *structures de gouvernance visant à minimiser les coûts de transaction, dont certains sont potentiels, affectés par l'incertitude du futur [en ] fixant hiérarchiquement les modalités de la renégociation des contrats en fonction de l'évolution des états du monde* » (Requier-Desjardins, 1994). L'économie des conventions quant à elle, définit l'organisation comme un

« dispositif cognitif collectif ». « La diffusion de la connaissance dans les organisations permet un apprentissage organisationnel qui dépasse largement le cadre de la gestion des transactions. Le respect des règles octroie à ceux qui s'y soumettent une meilleure efficacité dans la résolution des problèmes et la prise de décision. [...] Les règles qui régissent [les organisations] sont des conventions, « systèmes d'attente réciproques » des individus les uns par rapport aux autres. Elles sont construites à partir de représentations collectives qui assurent leur « justifiabilité » et qui relèvent de mondes différents (Boltanski et Thévenot, 1987) : les organisations sont dominées par un principe d'efficacité qui correspond au « monde industriel », contrairement au « principe d'équivalence » du marché ou au « principe de réputation » du monde domestique. Toutefois la domination d'un type de règle n'empêche pas la coexistence de plusieurs types et la nécessité d'assurer leur équilibre pour que l'organisation soit efficace : l'apprentissage organisationnel par exemple repose sur la confiance qui règne entre les individus membres de l'organisation, donc sur un élément de réputation qui ressort du monde domestique (Favereau, Thévenot, 1991). Ce compromis entre règles a une portée dynamique dans la mesure où il est lié à l'activité de création des acteurs (Requier-Desjardins, 1994).

Requier-Desjardins (1994) montre la fécondité de cette approche pour l'analyse du comportement des unités domestiques sub-sahariennes ; dans mes propres travaux, je reprends cette hypothèse, dans ce même contexte, en l'étendant, au delà des unités domestiques, à l'analyse du « méso-système financier rural ». Je définis ce « méso-système » comme l'ensemble finalisé des relations marchandes et non marchandes entretenues par les acteurs concernés par le service financier (utilisateurs, institutions de financement, services d'appui technique,...) et qui s'insère dans un cadre organisationnel et institutionnel spécifique.

Je pose l'hypothèse que la microfinance peut être interprétée comme un compromis conventionnel ; c'est un modèle de développement largement exogène aux sociétés auxquelles il est proposé, fruit d'une approche néoclassique et fondé sur un « pari » conventionnel : mobiliser des coordinations domestiques pour introduire et développer des services financiers industriels et marchands dans des économies où ces derniers ne sont pas développés spontanément, du fait de coûts de transaction élevés (liés aux spécificités de la transaction financière : coût du risque, coût de l'accès dans des zones enclavées,...), mais aussi – et souvent surtout - de conceptions différentes de l'argent et de la relation de dette.

Les institutions de microfinance et les relations qu'elles entretiennent avec les utilisateurs de services financiers sont les lieux où se matérialise ce compromis conventionnel. Les différents modèles de microfinance (mutualistes, caution solidaire, banques villageoises, microfinance commerciale, ...) mobilisent diverses combinaisons de « justification » (Boltanski, Thévenot, 1987), intégrant des composantes plus ou moins fortes de « monde domestique » (la confiance, la réputation, la pression sociale mobilisées pour assurer le remboursement du crédit) / « monde industriel » (standardisation du service financier, pérennité des institutions financières fondée sur l'efficacité) / marchand (« le coût du service est supporté par le client») / monde civique (la règle « un homme, une voix » du système mutualiste). L'adaptation d'un « modèle » à un milieu donné, correspondant à un « compromis frayé » (Boltanski, Thévenot, 1991), peut être interprétée à travers cette grille d'analyse.

Le compromis conventionnel qui fonde la microfinance peut être interprété selon le concept de convention de qualité (Gomez, 1994) conjuguant une convention de qualification (qui définit ce que les deux partis – prêteur et emprunteur - attendent de l'échange) et une convention d'effort (qui fixe les règles de comportement et d'action au sein de l'institution de financement). Je retiens également du cadre conceptuel proposé par Gomez (1994) l'approche de la convention considérée comme un système d'information plus ou moins complexe, dont on s'attachera à comprendre la morphologie et la dynamique. Plus une convention est complexe, moins elle laisse de part à l'interprétation par les « adopteurs ». La morphologie d'une convention peut être appréhendée à travers les notions « d'énoncé » et de « dispositif matériel ». L'énoncé d'une convention (« ensemble des signaux d'appartenance émis pour définir les conditions d'adoption d'une convention ») traduit le principe supérieur d'action de la convention, les modalités d'adoption de cette convention, les modalités de

sanction/exclusion : dans les conventions de microfinance, cet énoncé se traduit par la « mission » de l'institution, sa « vision » de développement, le groupe-cible qu'elle veut toucher, le type de procédures qu'elle se donne... Le dispositif matériel des conventions de microfinance s'exprime à travers les caractéristiques des services proposés, leur plus ou moins grande standardisation, le manuel de procédures, les systèmes de gestion et d'information, le système de contrôle, ... La stabilité d'une convention de microfinance et ses capacités de développement sont liées à la cohérence entre convention de qualification et convention d'effort, ainsi qu'à la cohérence entre énoncé et dispositif matériel.

Le développement et la durabilité des services financiers ainsi créés dépendent de l'équilibrage des règles adoptées, de la qualité du compromis conventionnel. Celle-ci peut être appréhendée à travers quatre dimensions en interaction forte : (i) la stabilité/légitimité/cohérence du compromis ; (ii) l'efficacité du compromis, entendue au sens de capacité à développer les échanges, à protéger le système des comportements opportunistes, à minimiser les coûts de transaction ; (iii) l'équité en termes d'impact sur les différentes catégories de population (les plus pauvres y comprises) et (iv) la cohérence par rapport à l'environnement conventionnel (lois, politique, ..). Les crises observées dans les institutions financières peuvent être interprétées comme des ruptures entre convention de qualification et convention d'effort (par exemple, quand l'institution évolue vers une logique financière alors que les attentes de ses membres restent inscrites dans une logique sociale et domestique), mais aussi ruptures entre règles fondant le compromis conventionnel (les règles de solidarité domestique se « retournant » contre le système financier industriel/marchand dans une solidarité de non remboursement, par exemple). Cet équilibrage de règles se concrétise dans la problématique de la gouvernance des institutions de microfinance sur laquelle porte une part de mes travaux [34, 58, 57a].

Même s'il reste largement à construire et que sa solidité théorique est souvent questionnée, le cadre conceptuel de l'économie des conventions me paraît particulièrement fécond par rapport aux problématiques de recherche et de développement auxquelles je suis confrontée dans ma pratique professionnelle. Ce cadre permet d'appréhender la pluralité des formes de coordination régissant l'émergence et le développement d'innovations organisationnelles (microfinance, organisations paysannes, ...), et d'en comprendre l'ordonnancement selon un spectre large entre pôle non marchand et le marché concurrentiel. A travers la mobilisation des « mondes de la justification », il permet d'intégrer les dimensions sociales et anthropologiques de la relation économique.

Contribuant à la viabilité institutionnelle, l'impact est une question récurrente dans le champ de la microfinance. Abordée d'abord par le seul prisme de l'économie, cette question s'est progressivement ouverte sur d'autres dimensions : impact social, impact sur la qualité de vie...[83] et peut être traduite par une question plus englobante : « La microfinance est-elle un outil de développement durable ? » Le concept de développement socialement durable (Dubois, Mahieu, Poussard, 2001) fondé sur l'approche par les capacités d'A.Sen fournit une grille de lecture particulièrement fertile dans le champ de la microfinance. Cette grille d'analyse, et son articulation avec l'approche conventionnelle à travers les concepts d'équité, d'efficacité et d'apprentissage seront exposées de manière plus détaillée dans le chapitre 5.

Le chapitre 5 de ce mémoire développe ce programme de recherche à partir de mes différents travaux sur la microfinance. Le cadre conceptuel des conventions a été largement mobilisé pour analyser les systèmes financiers à l'échelle macroéconomique (Orléans, 1989), (Aglietta, Orléans, 2002). En revanche, son utilisation a été moins développée aux niveaux micro et méso-économique et reste essentiellement circonscrite à l'analyse du financement informel (Rey, 1993, 1996) ; dans le champ de la microfinance, il n'a été mobilisé semble-t-il que dans un seul travail de recherche : (Briey, 2003), thèse effectuée à partir de trois études de cas à Santiago du Chili. La mobilisation de la grille de lecture du développement socialement durable dans le champ de la microfinance a été elle aussi peu développée jusqu'ici.

La grande diversité de mes travaux empiriques fournit pour l'exploration théorique une matière riche que je suis très loin d'avoir épuisée. La thématique des innovations institutionnelles financières et du financement de l'agriculture gardera une place importante dans mon programme de recherche à venir. Plusieurs projets ou co-encadrements de thèse effectifs sont engagés dans ce sens. Par ailleurs, la grille conceptuelle articulant les conventions et l'approche par les capacités et le développement durable me paraît pertinente pour l'analyser les services (Issac, 1996). Elle fonde la nouvelle étape de mon propre programme de recherche sur les services d'appui à l'agriculture dans le contexte de désengagement de l'Etat dans les pays du Sud que je présenterai en conclusion de ce document.

## **2. Finalité de la recherche et relation entre théorie et étude empirique**

Mon histoire, mon mode d'apprentissage du travail de recherche, renforcés par mon positionnement institutionnel au sein du CIRAD et du pôle de recherche montpellierain dans les dix dernières années, m'ont conduit à inscrire mon travail de recherche dans une perspective de recherche cognitive, visant la production de connaissances contextualisées, utilisables pour l'action.

Même si la première est aujourd'hui si largement dominante dans la recherche en économie qu'elle peut apparaître exclusive, deux conceptions de la théorie divisent la recherche cognitive. Nelson et Winter (1982, cité par Colin, 2000) évoquent les deux « styles » d'utilisation de la théorie : la première, « formelle », vise à produire des modèles explicatifs généraux, des règles d'évaluation à portée universelle et s'appuie pour ce faire sur l'abstraction et la simplification ; les travaux empiriques, quand ils sont mobilisés, visent alors à tester des « modèles purs ». La seconde qualifiée « d'appréciative », que Colin (2000) traduit par « interprétative », envisage la théorie comme un outil de conceptualisation, fournissant une grille d'analyse, des hypothèses de travail, une définition des concepts et catégories mobilisées pour l'observation du réel, abordé dans sa complexité et dans sa « localisation ».

Mon travail de recherche s'inscrit résolument dans cette seconde approche. Celle-ci ne rejette pas la théorie, mais la mobilise pour expliciter le réel, structurer progressivement son analyse selon une trame logique, organisée et selon des concepts et catégories définies. Comme J.Ph. Colin, ma conception du travail de recherche « *ne présente pas comme exigence absolue et exclusive la construction de propositions générales. Le caractère scientifique de la recherche vient de la rigueur de la démarche, de son doute permanent, de ses interrogations méthodologiques, et non du nombre d'étages que comporte la construction théorique. [Mes] thématiques de recherche conduisent ainsi à la production, non d'une théorie générale ou de l'ornementation d'un édifice théorique existant, mais à la fourniture de modèles explicatifs de validité circonscrite, spécifiques à un cadre institutionnel donné, i.e. des théories partielles ou locales, pour reprendre les qualificatifs proposés par Boudon (1984)* » (Colin, 2000). Cette production de connaissances contextualisées n'exclue pas la recherche de régularités et s'appuie sur l'analyse comparative de différents contextes institutionnels pour les identifier.

Je partage également avec le groupe des « économistes ruraux africanistes français » évoqué en introduction de ce chapitre, la pratique d'une recherche intégrant l'analyse des stratégies, pratiques et discours des acteurs. Cette préoccupation est partagée au sein de l'économie rurale : ainsi Sebillotte, dans sa réflexion sur les orientations d'une recherche appliquée pour l'agriculture et le développement rural français, insiste –t-il sur la nécessité d'une production de connaissances « *donnant toute leur place aux acteurs* » et « *replacée dans le réel* » (Sebillotte, 1994). Cette démarche conduisant à s'intéresser à la logique des acteurs, à la manière dont se forme le processus de décision et à la perception des acteurs des options qui leur sont offertes, repose sur le rejet de la rationalité substantive et l'adoption de la perspective simonienne de rationalité procédurale. Dans cette approche, le risque de rationalisation ex post est circonscrit par la conjugaison de différentes formes d'observation (observation et mesures de la situation de l'acteur, conjuguée à l'analyse de son

discours) et niveaux d'observation (l'acteur et les différents systèmes dans lequel il évolue) (Colin, 2000). La validation de la recherche est obtenue par la vérification de la cohérence du système observé, de la cohérence des discours analysés avec les situations observées.

La démarche de recherche adoptée détermine le mode de production des données. Elle suppose une perception multiforme de la réalité locale qui ne peut être obtenue que par une relation très étroite et de durée suffisante avec celle-ci, à travers « l'immersion dans le terrain » et une collecte des données qui ne peut être que faiblement déléguée. Ce choix questionne donc la place du terrain et la méthode de production de connaissance dans ma recherche économique et conduit aussi à approfondir la question de la finalité de la recherche en s'interrogeant sur le continuum « recherche/recherche-action/expertise/formation » dans lequel s'inscrit ma pratique de recherche.

### **3. Méthode de production de connaissances**

#### ***Une nécessaire production d'informations de première main à partir d'une relation forte et durable avec le « terrain »***

Bien qu'elle soit plus développée dans le champ de l'économie du développement, la production de données n'est pas la pratique dominante en science économique<sup>10</sup>. Fidèle encore en cela à la « tradition » des ERAF, elle est au cœur de ma propre pratique de recherche, et se traduit par des périodes « d'immersion dans le milieu » plus ou moins longues selon les études et le jeu des opportunités/contraintes du contexte institutionnel de la recherche. Ainsi, j'ai passé deux années pleines sur mon terrain de thèse, ce qui en a évidemment retardé la soutenance. Dans mon travail au Cirad, j'ai toujours veillé à intégrer dans chaque étude une phase de travail de terrain personnelle suffisamment longue pour me donner une vraie connaissance de chaque terrain d'étude, renchérissant ainsi le coût de l'étude et retardant d'autant la production des résultats. Hormis l'étude de Loudima signalée dans le chapitre précédent, je n'ai jamais traité de données qui ne soient pas issues, au moins partiellement, de mon propre travail de terrain. Cette pratique a des incidences méthodologiques, épistémologiques et pratiques sur ma carrière de chercheur. Elle demande donc à être justifiée.

La justification la plus immédiate est que souvent les données nécessaires à l'analyse de mes objets de recherche sont de faible qualité ou tout simplement n'existent pas. Dans les pays en développement, les travaux statistiques sont peu disponibles, et globalement peu fiables, même si des progrès en la matière sont observés.

Mais plus fondamentalement, ce sont les objets de recherche et la méthodologie mobilisée, impliquant une vraie familiarité avec le terrain et une production de données de première main, qui constituent la justification centrale de cette pratique de recherche. Tous les objets de recherche sur lesquels j'ai travaillé portent sur des processus de transformations des économies et des systèmes productifs. Ces processus reposent sur l'émergence d'innovations, d'adaptation des acteurs et des systèmes productifs dans lesquels ces derniers évoluent. Ils comportent des phases de crise ou de mutations se mettant en place sur des périodes plus ou moins longues. Les caractéristiques de ces processus sont complexes, non réductibles à la collecte d'indicateurs statistiques. Leur observation in situ est souvent la seule source de données possible.

L'approche compréhensive et procédurale adoptée reposant sur une approche systémique des processus observés, sur l'analyse des stratégies d'acteurs, des modes de décisions, et de la perception des acteurs, ne peut être développée qu'à travers une immersion dans le milieu et une confrontation directe avec les acteurs. Cette phase d'« immersion dans le terrain » est fondamentale pour

---

<sup>10</sup> Si j'en crois par exemple le nombre de chercheurs universitaires anglo-saxons qui m'ont demandé mes bases de données pour pouvoir tester leurs modèles économétriques.

comprendre les normes, les règles, le fonctionnement des sociétés locales, des organisations, et les dimensions complexes (économique, sociale, culturelle) du réel.

### ***Une faible délégation de la production de données***

Par ailleurs, la délégation de la collecte de ces données ne peut être que partielle et ce n'est qu'à des phases spécifiques que j'ai travaillé avec des équipes d'enquêteurs (études d'impact Albanie, Madagascar, ...). En revanche, je me suis souvent appuyée sur la mobilisation de stagiaires en les formant à ma propre démarche de recherche et les encadrant de manière « rapprochée ».

Plusieurs raisons expliquent l'efficacité limitée de la délégation de la collecte de données. La démarche de recherche repose sur une compréhension systémique du milieu, sur le décryptage de sa complexité. Celle-ci peut être traduite partiellement en grille d'analyse formelle [54], mais la mise en œuvre de cette analyse ne peut se réduire à l'application de guides d'entretien ou questionnaires aussi élaborés soient-ils. Au-delà de la maîtrise des outils d'enquête, ce mode de collecte de l'information requiert un savoir-faire spécifique, une interactivité forte avec les acteurs observés ou interrogés, une capacité de compréhension systémique, de vérification des cohérences qui engagent toute la qualité de l'information collectée. Par ailleurs, dans ce type de démarche, le processus de collecte de données est en lui-même producteur de questions qui vont progressivement étoffer l'analyse, structurer le raisonnement. La phase de collecte de l'information permet ainsi un processus de problématisation itérative par confrontation de la pratique du terrain et de l'analyse théorique.

Cette faible délégation de la collecte de données n'empêche pas le travail en équipe et peut au contraire le renforcer, en soudant le collectif de recherche autour de la méthode et de l'objectif de qualité de l'information collectée. Plusieurs des études menées dans le cadre du programme de recherche sur le financement de l'agriculture ou encore les études d'impact ont été conduites en partenariat avec des chercheurs et des équipes du Sud [17, 44a], [52, 53], [15], [16], [18] ...

L'approfondissement de cette pratique est évidemment limité par le temps et les moyens disponibles pour les études, notamment quand celles-ci sont ponctuelles, ce qui est souvent le cas des études finalisées commandées au CIRAD. J'ai essayé de contourner ce problème en développant des projets de recherche pluriannuels, permettant un suivi durable d'un même terrain, d'une même organisation (Burkina [14, 15, 16], Mali [79], Madagascar [17], Niger [18]).

### ***Modélisation et formalisation mathématique***

Appréhender ses objets de recherche en tant que systèmes complexes, conduit inévitablement à la question de la modélisation, et dans le contexte dominant de la science économique, à la place de la formalisation mathématique dans le travail de recherche.

Beaucoup de travaux de recherche sur les innovations financières sont fondés sur une modélisation mathématique, ayant vocation de démonstration du caractère universel des résultats obtenus et d'administration de la preuve. L'économie néo-institutionnelle, tant qu'elle reste ancrée dans la rationalité substantive maximisatrice, permet ce type de modélisation, qui est alors essentiellement fondée sur les diverses déclinaisons de la théorie des jeux. Comme dans beaucoup d'autres domaines, l'accès à la publication dans les revues internationales de l'économie rurale et agricole est très largement conditionné par une formalisation mathématique.

Parallèlement à cette exigence académique, même la demande sociale et politique est souvent formulée dans ce sens : on demande à la recherche des modèles d'évaluation (par exemple quand tel bailleur de fonds veut mesurer la rentabilité économique et sociale des investissements qu'il a consentis pour la création d'un système financier dans telle région, ou encore dans les analyses

d'impact qui s'interrogent sur la richesse additionnelle produite grâce à l'accès aux services financiers) ou des modèles de prospective pour la décision politique.

Mes propres travaux ont très peu intégré la formalisation mathématique jusqu'ici. Hormis quelques travaux anciens de programmation linéaire dont la pertinence des résultats, tout autant que la méthode, m'avaient laissée dubitative quant à leur capacité à fournir une interprétation pertinente des réalités observées, je n'ai abordé ce type d'outil qu'à travers une exploration de l'intérêt de la méthode des matrices de comptabilité sociale pour l'analyse de l'impact méso-économique des services financiers. Exploration qui conduit au constat d'une impasse paradigmatique, entre une méthode fondée sur une théorie de l'équilibre général et un cadre théorique qui rejette cette hypothèse.

Je partage sur ce point la position du courant « hétérodoxe » de l'économie institutionnelle qui ne refuse pas par principe l'outil mathématique, mais s'interroge sur sa compatibilité paradigmatique avec la rationalité procédurale et son intérêt heuristique par rapport aux objets de recherche et aux problématiques étudiés (Colin, 2000). La formalisation mathématique réduit les schémas explicatifs à nombre limité de variables quantifiables et à l'interaction d'un individu maximisateur avec un environnement donné, traduit dans des « contraintes ». Le cadre théorique de l'économie des conventions, construit sur l'interactionnisme méthodologique et postulant la rationalité procédurale des agents n'a pas à ce jour trouvé une formalisation mathématique pertinente. Les recherches engagées sur la modélisation de la rationalité limitée dans le cadre de l'économie des contrats pourraient ouvrir de nouvelles perspectives dans ce sens. Brousseau et Glachant (2000) distinguent deux voies de recherche, l'une « *partant du modèle standard pour explorer différents aspects de dégradation de la rationalité* », l'autre explorant « *la manière dont se forme la rationalité des acteurs, comment les raisonnements déductifs s'articulent avec les comportements collectifs et sociaux modelant les procédures de choix, les valeurs et les routines des acteurs* » et précisent que « *Ici, les apports de la psychologie, de la sociologie et de l'anthropologie sont mobilisés à côté des méthodes plus traditionnelles de l'économiste et la démarche de Simon constitue une référence essentielle* ».

La question de la compatibilité des approches se pose aussi au niveau des méthodes de production de l'information. La taille des échantillons nécessaires à la formalisation mathématique est importante et difficile à concilier avec une pratique de production de données de première main, visant à approfondir l'analyse des processus de décision des unités économiques et des interactions systémiques en jeu. Ce type d'approche requiert un temps important et limite de fait la taille des échantillons observables.

## **4. Des travaux inscrits dans un système d'activités : recherche / recherche-développement / expertise / formation / vulgarisation**

### **41. Description**

Ma trajectoire professionnelle tout autant que mon insertion institutionnelle au sein du CIRAD m'ont conduite à décliner mon travail de recherche dans une palette large d'activités : recherche, « recherche-développement », expertise, formation, vulgarisation, dont les contenus et produits sont détaillés dans le chapitre 3.

La « recherche-développement », a été l'un des fils conducteurs de mon travail de thèse, repris ensuite au sein du CIRAD sous formes de travaux réalisés avec des organisations professionnelles de différentes nature (institutions de microfinance, organisations paysannes, cadres de concertations, associations professionnelles, ..).

L'expertise a été développée sur les thèmes de la construction de services financiers et sur le financement de l'agriculture, à la demande de bailleurs de fonds (Banque Mondiale, Union

Européenne, FIDA, AFD, Coopération française, USAID...), d'institutions politiques (UEMOA, ...) ou d'organisations professionnelles (FIFATA, APIFM ...).

La formation s'est concrétisée sous diverses formes. Une part de mes activités relève d'une approche « classique » de formation : enseignement académique de l'économie [72], formation continue sur des thèmes de recherche, sous forme de modules en salle ou sur le terrain [73 à 77], production de documents pédagogiques [80 à 91]. L'encadrement de stages d'étudiants, de différents niveaux (ingénieurs, master, DEA) constitue une part importante de mes activités de formation [98 à 117]. Le co-encadrement de thèses participe de manière croissante à mes travaux de recherche [92 à 97]. D'autres travaux m'ont permis d'expérimenter des formes originales d'appui et l'ingénierie de formation : appui à l'élaboration de plan de formation d'associations professionnelles [78, 79a], contribution à la réflexion d'Universités du Sud (Niamey, Ougadougou) sur des projets de recherche/développement/formation sur les services financiers ruraux en lien avec des organisations professionnelles nationales [79b, 79c].

Les efforts de vulgarisation ont été développés sous trois formes principales : articles de vulgarisation sur les services financiers et services d'appui à l'agriculture [118, 119], fiches techniques [120], outils de vulgarisation destinés à l'environnement de la microfinance ([23, 24, 49], création d'un site internet sur la microfinance [121] destiné aux praticiens, aux étudiants, au grand public, et alimenté par une chronique hebdomadaire, présentant de courtes synthèses sur des questions en lien avec le développement de la microfinance (BIM « Bulletin d'information du Mardi [122])).

Cette palette large d'activités débouche sur un réseau de partenariats diversifiés : institutions de financement de différente nature (microfinance, banques, associations professionnelles...), organisations paysannes, acteurs institutionnels (Ministères des Finances, Ministères de l'agriculture, ...) opérateurs d'appui (ONG, bureaux d'étude, du Nord et du Sud...), bailleurs de fonds, Universités et centres de formation.

Cette démarche d'une recherche « ouverte » sur d'autres activités s'est notamment concrétisée dans ma contribution forte à la création du réseau CERISE, réseau d'opérateurs français de microfinance. Ce réseau est une plate-forme de capitalisation, de réflexion, d'études, d'échange, de proposition, d'information et de publication sur la microfinance. Il est aujourd'hui un acteur majeur de la profession de la microfinance française et francophone, interlocuteur des bailleurs de fonds et des réseaux d'appui à la microfinance qui se structurent selon le même schéma à l'échelle européenne et mondiale [57 à 61].

## **42 . Atouts et limites d'une recherche « ouverte »**

A la notion de continuum qui suggère une relation de linéarité entre ces activités, je préfère celle de système d'activités qui traduit mieux la logique d'interaction dans laquelle ces activités sont inscrites. Ces activités sont de nature différente, chacune d'entre elles a une finalité, un mode de réalisation et des produits propres, mais, engagées autour du même objet de recherche, elles se complètent et se questionnent l'une l'autre.

Au regard d'une recherche économique plus « académique », volontiers enfermée dans son laboratoire et ses modèles mathématiques, ce système d'activités représente un indéniable enrichissement de la pratique du chercheur. Chacune des activités qui constituent ce système alimente, questionne, éprouve les autres. La recherche produit des connaissances organisées qui vont alimenter la formation, l'expertise, la vulgarisation. La recherche-développement permet de confronter les résultats obtenus à la perception qu'en ont les acteurs et d'approfondir l'analyse par un questionnement itératif. L'expertise, par les portes qu'elle ouvre dans un domaine aussi confidentiel que la finance, fournit un accès à l'information particulièrement pertinent et actualisé. La légitimité que j'ai acquise dans le domaine du financement rural repose tout autant sur mon travail d'expertise que sur ma production de recherche. La formation impose la mise en forme des connaissances acquises et conduit à leur

confrontation avec différentes catégories de public. Quand celui-ci est un public de professionnels, ce qui a souvent été le cas, elle peut être aussi source de questions et de contestations qui sont renvoyées à la recherche. L'encadrement d'étudiants, et plus encore la formation à la recherche par le co-encadrement de thèses, allient étroitement les activités de recherche et de formation. La vulgarisation, sous ses différentes formes, permet de diffuser les résultats de la recherche et peut avoir un effet de transformation du milieu (sensibilisation à des innovations, éclairage de situations institutionnelles, adoption de nouvelles méthodes d'organisation, ...)<sup>11</sup>. De ces différents points de vue, cette « production systémique » de la recherche me paraît être un moyen particulièrement pertinent de réponse à différentes formes de demande sociale.

Mais ce type de démarche a aussi des limites qu'il est important d'identifier clairement, sur le plan épistémologique, déontologique et pragmatique, pour en circonvenir l'impact sur le travail de recherche proprement dit.

La première de ces limites réside dans la difficulté de gérer avec cohérence une démarche de travail « éclatée » entre des activités ayant des finalités, des contenus, des agendas, des partenaires, des financeurs, des terrains, et, au final, des modes d'évaluation, différents. Si ces activités s'alimentent l'une l'autre, il est évident aussi que chacune d'entre elles doit être auto-entretenu pour se maintenir et a fortiori se développer<sup>12</sup>, ce qui exige un investissement de haut niveau professionnel dans quatre domaines d'activités différents. Même avec une forte capacité de travail, cet éclatement se traduit par une difficulté à acquérir et à actualiser les compétences les plus avancées dans chaque domaine d'activité. Il conduit aussi à la difficulté de finaliser pleinement chacune des activités : publier dans des revues de rang A, capitaliser une série de travaux d'expertise par un article de synthèse, formaliser des supports de cours... Par ailleurs, dans le contexte institutionnel du CIRAD où les impératifs de production de ressources propres se sont renforcés d'année en année avec la diminution des crédits publics à la recherche, la polarisation du système d'activités autour des plus rémunératrices d'entre elles (l'expertise) peut être une tentation pour le chercheur comme pour sa hiérarchie.

La seconde limite se pose en termes épistémologiques. Dans ce système d'activités fondées sur la recherche, le risque est grand de confusion des genres et des règles. Quand je fais des recommandations à l'UEMOA pour l'élaboration d'une politique de financement de l'agriculture [67], celles-ci sont –elles le fruit démontré de mon travail de recherche, ou la formulation de mon « intime conviction » d'expert ? L'information à laquelle l'expertise me donne accès n'est-elle pas biaisée par ce mode d'accès ? Mes conclusions d'expert ne pré-déterminent-elles pas mes résultats de recherche ? Dans quelle mesure la position de recherche-développement influence-t-elle l'objet de recherche lui-même ? Quelle articulation de ce système d'activités avec la demande sociale ?

Une clarification des concepts et un approfondissement de la réflexion me semblent nécessaires autour de deux binômes d'activités au moins : recherche/recherche-développement (431.), recherche/expertise (432).

---

<sup>11</sup> Le site internet Pole Microfinancement m'a souvent réservé de ce point de vue des surprises heureuses : très souvent pendant mes missions de terrain, les portes des institutions liées à la microfinance se sont ouvertes parce que mon nom est familier à des lecteurs des Bulletins d'information du mardi (BIM) ; des voyages d'études ont été engagés par des institutions de microfinance qui avaient découvert un produit innovant à travers un BIM ; récemment même, un responsable de bureau d'étude burkinabe m'a dit avoir gagné un appel d'offre en se servant d'une de mes études sur les formes de coordination de la microfinance [45b] diffusée sur le site par le biais d'un BIM...

<sup>12</sup> Maintenir un haut niveau d'expertise par exemple, suppose d'assurer une présence régulière dans ce domaine : réaliser les expertises, produire les rapports dans le temps imparti, mais aussi prendre le temps de répondre aux appels d'offre pour lesquels vous avez été sélectionné et qui n'aboutiront pas systématiquement.

### 43. Des clarifications nécessaires : recherche-développement, recherche-expertise

#### 431. Recherche / recherche- développement (RD)

Ma formation et une large part de mon itinéraire professionnel ont été imprégnées par la démarche de « recherche-développement ». L'effervescence intellectuelle qu'elle suscitait dans les milieux de l'agronomie tropicale dans les années 80 (Jouve, 1997) répondait fortement à cette période à mes propres aspirations d'approfondissement de la démarche de recherche en lien avec le développement, après quelques années frustrantes passées dans des projets de développement où ce type d'approche n'avaient pas encore cours. Plus tard, ma thèse a été partiellement fondée sur une méthode de recherche-développement ; recrutée au Département Système Agro-alimentaire et Ruraux, berceau de ce type de démarche au sein du CIRAD, c'est encore cette démarche là qui va structurer mes travaux sur les innovations institutionnelles de financement rural.

Les Cahiers de la Recherche Développement édités par le CIRAD ont été l'un des creusets de cette démarche. Jouve et Mercoiret (1987) la définissaient ainsi : « *la RD est l'expérimentation en vraie grandeur et concertation étroite avec les agriculteurs des améliorations techniques, économiques et sociales de leurs systèmes de production et des modalités d'exploitation de leur milieu* ». Cette démarche a été élaborée en réponse à l'échec du schéma classique de « recherche en station/vulgarisation des innovations par un appareil de développement ». Elle substitue à la relation linéaire de ce schéma classique une relation triangulaire réciproque entre recherche, développement et agriculteurs et appréhende les processus de changement dans leur double dimension technique et sociale. La démarche s'organise autour des trois phases, de diagnostic participatif, d'expérimentation en milieu paysan, d'extension et transfert des innovations. Sa mise en œuvre implique d'autres ruptures avec la démarche de recherche classique : pluridisciplinarité des équipes scientifiques, volonté politique d'organiser les producteurs, coopération confiante entre organismes de recherche et de développement, contexte social autorisant l'innovation. Même portant sur des objets de recherche très technique, la démarche de RD conduit à renforcer l'importance de l'organisation des producteurs, et des processus de formation. Les écoles française de RD agronomique et anglo-saxonne du « farming system » se rejoignent sur des principes de base (Jouve, 1994) : volonté de prendre en compte les conditions réelles de la production, approche systémique pour rendre compte de la complexité des réalités agraires, conceptualisation de l'exploitation agricole en systèmes – de cultures, d'élevage, de production -, analyse des pratiques des agriculteurs, participation paysanne, interdépendance du changement technique et social nécessitant l'élaboration de politiques agricoles favorables à l'amélioration des systèmes de production. En revanche, les deux écoles se démarquent par la prédominance d'une démarche de recherche plus souvent « descendante » dans les institutions anglo-saxonnes, « ascendante » dans les démarches francophones, ainsi que par l'utilisation du concept de système agricole, qui structure les approches françaises en mettant l'accent sur les « règles » ou pratiques techniques, économiques et sociales qui caractérisent la façon dont une société exploite son espace et ses ressources ; ce concept est peu mobilisé par les anglophones, plus concentré sur les concepts d'exploitation agricole individuelle et de lutte contre la pauvreté (Jouve, 1994). L'intérêt porté par les recherches francophones sur les systèmes de production à l'organisation des producteurs et à l'élaboration de politiques agricoles favorables est une autre des lignes de partage entre les deux écoles. L'ensemble de ces éléments caractérisant la RD agronomique française a fortement marqué mes propres travaux de recherche.

La démarche de la recherche-développement, d'abord fortement enchâssée dans les travaux sur les systèmes agraires, s'ouvrira progressivement à d'autres champs. Ainsi, les premiers travaux du CIRAD sur le financement rural seront engagés au Burkina Faso sur la base de cette démarche et conduiront la recherche à tenter l'adaptation du « modèle » de la Grameen Bank de crédit aux exclus des systèmes bancaires du milieu sahélien ébranlé par les sécheresses successives des années 80.

Alors qu'elle était très vive dans les années 80, la réflexion sur les fondements et la pratique de la recherche-développement va progressivement s'éteindre dans les années 90 dans le champ de l'agronomie tropical et du développement ou sera déclinée sous d'autres formes – ou d'autres « modes » diront certains – (recherche participative, ...). Pour réfléchir à ma propre pratique en la matière, c'est finalement du côté des sciences de la gestion que j'ai trouvé les matériaux les plus aboutis à travers la réflexion sur la « recherche –intervention ».

Hatchuel (1994), comme David (2001), proposent de considérer la recherche-intervention comme un cadre intégrateur des sciences de gestion. David (2001) souligne la diversité disciplinaire des racines de la recherche-intervention et l'utilisation peu rigoureuse des termes qui qualifient les différents courants : « *les termes recherche intervention (Hatchuel et Molet, 1986 ; Moisdon, 1984 ; Hatchuel, 1994), recherche-action (Lewin ; Liu 1997), Action science (Argyris, 1985), recherche action diagnostique (Koenig, 1997) recherche ingénierique (Chanal, Lesca et Martinet, 1997), étude clinique (Girin, 1981) sont souvent confondus, employés l'un pour l'autre et avec un sens parfois différent du sens initial pour désigner toute recherche dans laquelle il y a intervention directe du chercheur dans la construction concrète de la réalité* » (David, 2001).

Ces démarches ont pour point commun plusieurs dimensions de rupture épistémologique : elles s'inscrivent dans un paradigme constructiviste qui postule que la réalité est construite et non pas donnée, l'intervention du chercheur participant à cette construction, mentalement ou concrètement ; elles s'affranchissent de l'opposition classique entre démarche inductive et démarche hypothético-déductive pour s'inscrire une forme de raisonnement alternative combinant abduction/déduction/induction en une boucle récursive ; elles se proposent de « *nourrir une science de l'action qui rompt, en de nombreux points avec l'épistémologie positive* » (David, 2001). Ces démarches sont ancrées historiquement dans les travaux de psychologie sociale de la recherche-action (Lewin, 1951, cité par David) qui constituent le fondement de l'Organizational Development et de l'apprentissage organisationnel (Argyris et Schön, 1978). Ces travaux visent à mettre en place, à partir d'une recherche participative, des dispositifs d'apprentissage organisationnel et d'accroissement de l'autonomie des acteurs.

La recherche-intervention (Hatchuel, 1994) ne développe pas cette approche militante, mais a pour double objectif de produire des connaissances scientifiques et des connaissances utiles à l'action, à travers un processus de diagnostic/élaboration d'innovation/expérimentation qui est très proche de celui de la recherche-développement de l'agronomie tropicale. « *L'intervention n'est pas seulement l'exploration d'un système mais la production de savoirs et de concepts qui permettent de penser les trajectoires dans lesquelles un collectif pourrait s'engager* » (David, 2001).

S'appuyant sur les travaux d'Hatchuel, David résume sa mise en œuvre en cinq étapes que je rappelle ici parce qu'elles sont en résonance avec des étapes de mes propres travaux de recherche :

- « *Phase 1 : perception d'un problème (dysfonctionnements supposés, nécessité d'amélioration)*
- *Phase 2 : construction d'un mythe rationnel (avec double formulation du problème : transformation des perceptions en concepts et en données, construction d'une théorie de l'organisation associée au problème)*
- *Phase 3 : expérimentation, intervention et interaction (le nouveau stimulus génère des réactions parmi les acteurs concernés)*
- *Phase 4 : définition d'un ensemble simplifié de logiques d'action ; cette phase permet de définir les logiques à l'œuvre dans l'organisation, donc d'élaborer une construction mentale, une description de certains aspects du fonctionnement du système. Le stimulus déclenche le processus d'apprentissage*
- *Phase 5 : le processus de changement : transformation croisée plus ou moins forte de l'outil par l'organisation et de l'organisation par l'outil. »*

David (2001) propose un cadre intégrateur de ces différentes démarches de recherche en sciences de gestion sous forme d'un tableau qui s'avèrera fertile pour structurer mes propres interrogations.

		Objectif	
		Construction mentale de la réalité	Construction concrète de la réalité
<b>Démarche</b>	<u>Partir de l'existant</u>  ( <i>observation des faits ou travail du groupe sur son propre comportement</i> )	<b>Observation participante ou non (I)</b>  Elaborer un modèle du fonctionnement du système observé	<b>Recherche –action (II b)</b>  Aider à transformer le système à partir de sa propre réflexion sur lui même dans une optique participative
	<u>Partir d'une situation idéalisée</u> ou d'un projet concret de transformation	<b>Conception en chambre de modèles et outils de gestion (IIa)</b>  Elaborer des outils potentiels, des modèles possibles de fonctionnement, sans lien direct avec le terrain	<b>Recherche intervention (III)</b>  Aider sur le terrain, à concevoir et à mettre en place des modèles et outils de gestion adéquats à partir d'un projet de transformation plus ou moins complètement défini

A la lumière de cette grille d'analyse, une part importante de mes propres travaux relèvent au moins partiellement d'une démarche de recherche-intervention. Quatre types de travaux peuvent ainsi être distingués :

- (i) Mon travail de thèse [41] portant sur la transformation des méso-systèmes productifs agricoles de zones défavorisées face à la Politique Agricole Commune a été fondé sur une forme élaborée de combinaison de recherche classique et de recherche-intervention, mise en œuvre à travers une immersion de longue durée dans le milieu. Dans un premier temps, un modèle de fonctionnement du milieu a été élaboré à partir d'une combinaison de recherche non participante (enquêtes, étude historique, ...) et participante (travail au sein d'un service de la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron) ; les schémas d'évolution possible (diversification des activités, extensification de la production, ouverture aux fonctions non agricoles...) ont été identifiés à partir de l'analyse des innovations observées dans le milieu ou dans d'autres milieux ; les résultats des enquêtes diachroniques et synchroniques et les hypothèses d'évolution ont été ensuite présentés aux acteurs et un suivi des choix adoptés par les acteurs et des transformations qui en résultaient a été réalisé pendant deux ans, dans une situation de chercheur participant
- (ii) Dans le cadre des travaux réalisés par le CIRAD au sein du Projet de Promotion du Petit Crédit du Burkina Faso, auxquels j'ai participé de 1994 à 1999, la recherche-intervention a porté sur l'élaboration et l'expérimentation d'innovations matérielles et organisationnelles (services financiers, produits et procédures adaptés aux populations pauvres des zones sahéliennes) ; le suivi des schémas d'évolution proposés a été réalisé sous différentes formes de recherche : thèse avec travail académique d'observation non participante (N'Guyen, 1997), observation participante des chercheurs affectés comme assistants techniques du projet, observation participante de ma part en tant que représentante du CIRAD au sein du Comité de Pilotage du projet
- (iii) Une part importante de mes recherches ultérieures au CIRAD ([52 à 54], [51], [14], [15], [16], [18]) a été fondée sur une démarche en trois ou quatre étapes :
  - le CIRAD est interpellé par le développement (bailleurs de fonds, ou gouvernement ou organisation professionnelle) sur un problème donné :
  - une première réponse au problème est élaborée sous forme d'un travail de recherche classique fondé sur diverses formes d'observation non participante ; les résultats de l'étude permettent de dégager des hypothèses d'évolution possible du système observé

- ces résultats et hypothèses sont ensuite présentées aux acteurs et une phase de recherche-intervention s'engage alors qui va permettre d'observer de l'intérieur la confrontation des acteurs aux différents choix possibles
  - la démarche peut comporter aussi des phases d'apprentissage plus formalisés, avec des apports de formation sur un thème donné [79, 83, 84]
- (iv) Les travaux d'expertise représentent une catégorie à part qui ne relèvent pas de la recherche, mais en utilisent les acquis dans une perspective d'aide à la décision [62 à 71].

David et Hatchuel (2001) soulignent la complexité du modèle « chercheur-intervenant » et les questions épistémologiques et méthodologiques qu'il pose.

Dans les différents groupes de travaux que je viens de décrire, comme dans les travaux des gestionnaires, la phase initiale, que j'appelle « recherche classique » dans mes travaux, que David appelle « mise en forme des faits », est capitale puisqu'elle structure les résultats et hypothèses d'évolution qui vont orienter ensuite la démarche de recherche-intervention. Même dans ses formes les plus exploratoires, cette phase est sous-tendue par une grille de lecture théorique, qu'il est capital d'explicitier pour garantir la rigueur scientifique ultérieure des résultats obtenus.

La distinction entre le chercheur et le système observé est complexe du fait de « l'apprentissage croisé » entre le chercheur qui participe à l'action et les acteurs qui sont amenés à réfléchir sur leur propre système. Le chercheur-intervenant et les acteurs avec lesquels il travaille sont ainsi engagés dans un processus d'apprentissage. L'action du chercheur fait partie du système d'action à analyser.

David note que « *du point de vue scientifique, il est primordial de pouvoir répondre à la question de savoir comment, avec quelle légitimité et jusqu'à quel point le chercheur doit être concepteur et prescripteur des transformations d'un système organisé, et dans quelles conditions les connaissances issues de l'intervention pourront être considérées comme scientifiques* ».

### **432. Recherche et expertise scientifique**

L'importance des travaux d'expertise dans mes activités est liée à la nature du CIRAD (EPIC, ayant mandat de recherche en coopération pour le développement), mais aussi à la place occupée par mon objet de recherche – les services financiers ruraux, la microfinance, le financement de l'agriculture – dans les orientations actuelles des interventions de développement des bailleurs de fonds. L'expertise scientifique et la connaissance scientifique sont de nature fondamentalement différente, mais peu d'effort sont consentis dans les organismes de recherche appliquée, pourtant de plus en plus sollicités pour de l'expertise par les sphères politiques, pour former les chercheurs à ces deux approches. Ainsi, le jeune chercheur que j'ai été a découvert progressivement, en autodidacte là encore, les référentiels différents que recouvrent ces deux postures. L'initiative du groupe « Sciences en questions » de l'INRA m'a largement aidée à structurer ce champ de questions (Roqueplo, 1997).

La recherche vise à produire de la connaissance par une démarche scientifique. Elle s'appuie sur l'énoncé d'hypothèses, validées ou invalidées par des procédures vérifiables, dont les résultats s'imposent à tous provisoirement, jusqu'à leur éventuelle remise en cause ; la recherche vise à augmenter progressivement le stock des connaissances, elle s'inscrit dans un moyen ou long terme et produit à un rythme imprévisible.

L'expertise scientifique s'exerce en réponse à une demande des sphères politiques, dont l'ampleur va grandissante avec l'artificialisation de la nature, la complexification de l'économie et l'ampleur des bouleversements induits (Roqueplo, 1997). Pour formuler son expertise en réponse à la question posée, l'expert scientifique puise dans le stock de savoirs existants, mais formule avant tout son intime conviction, fondée sur des compétences reconnues et une longue familiarité avec un thème donné. La connaissance produite par l'expert vise à alimenter un processus de décision et peut intervenir à

différents stades de celle-ci : expertise consultative (visant à produire de l'information pour la prise de décision), promotionnelle (visant à justifier une décision déjà prise) ou critique (visant à critiquer une décision déjà prise). Le produit de l'expertise n'a pas de statut scientifique et « *l'expert scientifique transgresse systématiquement les limites de son propre savoir* » (Roqueplo, 1997), d'abord parce qu'il est confronté à une question qu'il n'a pas lui-même formulée – alors que la formulation de la question de recherche est une part fondamentale du travail de recherche –, et parce que cette question met en jeu un objet concret, forcément complexe et débordant forcément de ce fait son champ disciplinaire. L'expertise requiert une approche pluri, puis inter-disciplinaire et synthétique, alors que le chercheur est formé à une approche disciplinaire et analytique.

Même exercée par un scientifique, même profondément responsable, « l'intime conviction » de l'expert est par nature biaisée : par la référence à des normes, des idéologies, auxquelles adhère consciemment ou non l'expert, mais aussi par la nature de la demande d'expertise et la figure concrète des demandeurs de l'expertise. Dans ce sens, Ph. Roqueplo souligne le rôle déterminant de l'Administration dans les conditions de l'expertise : souvent intermédiaire entre la demande politique et l'expert, ce corps concentre le pouvoir politique et le pouvoir scientifique et peut s'ériger en « super expert », faisant l'économie de la confrontation d'expertise de nature contradictoire et critique. Dans le même ordre d'idée, et dans un style pamphlétaire qui éclaire avec humour le personnage de l'expert en développement, Ch. Lillin (Lillin, 2001) souligne les effets de mode qui gouvernent la vie professionnelle de l'expert et la prégnance des écoles de pensée dans lesquelles s'inscrivent les bailleurs de fonds. J. Stiglitz (Stiglitz, 2002) développe cette même idée à propos du Fonds Monétaire International et de l'impact d'une pensée unique en matière de régulation de l'économie internationale.

Ma pratique d'expertise scientifique m'a confrontée à l'ensemble de ces écueils, probablement accentués encore dans le champ des sciences humaines et de la coopération pour le développement. Certains de mes travaux [44b notamment] témoignent de la difficulté de cette posture d'expert, des risques liés au dialogue croisé avec différentes catégories d'acteurs et de la nécessité de bien clarifier les postulats de base de l'analyse.

Comment l'expertise scientifique peut-elle se prémunir de ces biais et risques, et sécuriser l'exercice de ses responsabilités ? Avant tout engagement, la clarification des attendus de l'expertise, de la figure concrète des demandeurs et du degré de complexité de la question posée est un préalable indispensable – qui peut être limité ou entravé par la pression de production de ressources propres, même dans une institution scientifique. L'acceptation par l'expert de procédures d'expertise contradictoires et publiques devrait être un engagement de l'expert et de son institution. La diffusion de la connaissance scientifique, la constitution de groupes d'experts pluridisciplinaires, thématiques et permanents, chargés d'éclairer les grands enjeux de société en s'affranchissant de l'impératif de réflexion dans l'urgence qui caractérise l'expertise, peuvent contribuer à améliorer les conditions de l'expertise scientifique et à limiter la prise de responsabilité individuelle de l'expert (Roqueplo, 1997).

Mes efforts de travail en réseau (réseau d'opérateurs experts, mais aussi réseau de scientifiques de différentes disciplines) correspondent à la volonté de confronter régulièrement à mes pairs ma pratique d'expertise, tout autant que d'alimenter ce réseau par la production de la recherche. Les efforts investis dans la promotion du réseau CERISE correspondent également à une volonté de faire connaître et reconnaître les spécificités de l'expertise scientifique française en matière de financement rural face à la prégnance de l'expertise anglo-saxonne dans la décision politique. La conception du site Internet Pole Microfinancement s'inscrit dans la volonté de diffuser largement les connaissances et les débats, et de susciter la discussion dans les sphères scientifiques, professionnelles et politiques.

## **Conclusion du chapitre 2 : De l'intérêt de l'exercice de l'HDR**

Dans la vie trépidante du chercheur-expert en économie du développement, employé dans un EPIC, les occasions de s'arrêter pour faire le point sont rares. La pause requise pour la rédaction d'un mémoire d'HDR, le recul que cela implique sur sa propre trajectoire professionnelle offrent une de ces opportunités rares.

L'élaboration, la formalisation d'une carte cognitive m'ont aidée à approfondir et à éprouver la solidité des construits théoriques et des articulations entre les différentes approches mobilisées ; à questionner la validité et la pertinence des méthodes et des outils utilisés ; à réfléchir à la légitimité et aux implications méthodologiques et déontologiques des postures de recherche, d'expertise, de vulgarisateur, de formateur, ... L'exercice est fécond en ce qu'il permet d'identifier les zones mouvantes dont il est prudent de s'écarter, les zones fragiles qu'il faut s'employer à consolider.

Je retire également de l'exercice des points d'ancrage pour la nouvelle étape de ma carrière professionnelle, comme enseignant-chercheur dans l'enseignement supérieur agricole.

La première de ces convictions est l'importance de maintenir une articulation forte entre des activités de recherche, de formation, de développement et d'expertise. Cette posture me paraît particulièrement justifiée dans l'enseignement supérieur agricole qui forme des compétences qui exerceront à l'interface entre la sphère de production agricole et rurale, l'action collective et les politiques publiques. Les agronomes qui exercent à cette interface doivent « apprivoiser l'économie », s'en approprier les fondements théoriques et les outils d'analyse, être capables de développer une analyse critique. Dans cette perspective, il me semble qu'une recherche ouverte sur le développement, fondée sur une connaissance empirique étendue et sur l'interaction avec les acteurs est un outil de formation précieux.

Toujours en matière de formation, je retiens l'intérêt de la réflexion sur la carte cognitive dans le cadre de l'encadrement de thèse. L'exercice de structuration d'une carte cognitive apparaît particulièrement fertile pour les jeunes chercheurs quelle que soit leur origine : quand ils sont issus d'un cursus académique classique, ils ont besoin de construire leur relation au terrain et d'articuler savoir théorique et analyse empirique ; s'ils sont issus du développement, ce qui est souvent le cas en économie rurale, ils ont besoin de consolider leurs ancrages théoriques et là encore, de réfléchir à l'articulation entre l'empirique et la théorie.

En matière d'activité de recherche, l'exercice d'HDR me conforte dans mes choix d'ancrage dans une économie institutionnelle ouverte sur les conventions et sur les approches de développement durable. Je souhaite inscrire mes travaux de recherche avenir dans la réflexion sur la convergence entre contrat/théorie du changement institutionnel/convention et développement socialement durable et contribuer à alimenter un « programme de recherche institutionnaliste » tel qu'esquissé par Eymard Duvernay (2001).

## **Chapitre 3**

### **Publications, travaux de recherche et d'enseignement**

---

Mes publications et travaux sont présentés en onze rubriques :

1. Ouvrages et chapitres d'ouvrages
2. Articles
3. Conception et animation de projet de recherche
4. Organisation de colloques et ateliers
5. Communications présentées à séminaires, colloques, ateliers
6. Thèse et mémoires
7. Rapports d'étude
8. Travaux en réseau : contribution aux publications collectives du réseau CERISE
9. Rapports d'expertise
10. Travaux d'enseignement et d'encadrement
11. Outils de vulgarisation et d'information

## **1. Ouvrages et chapitres d'ouvrages**

---

- (1) Wampfler B., Lapenu C, ed., à paraître. *Agricultures familiales et microfinance : quelles alliances face à la libéralisation ?*
- (2) Wampfler B., Lapenu C. ed., 2003 . Actes du séminaire « Le financement de l'agriculture familiale dans un contexte de libéralisation : Quelle contribution de la microfinance ? Dakar, 21-24 janvier 2002. Séminaire co-organisé par CIRAD, CERISE, FIDA, CTA, MAE, AFRACA, Enda Graf.
- (3) Nguyen G., Wampfler B., Benoit Cattin M., Savadogo K., 2002. Characteristics of Household Demand for financial Services in highly uncertain Economies: a Review of Evidence from Burkina Faso. In « *The Triangle of Microfinance* p.46-68, Zeller M., Sharma M. ed., John Hopkins. Baltimore, 399 p.
- (4) Lapenu C., Wampfler B., Duchamp M.C., 1997. *Le microfinancement dans les pays en développement. Evolution, théories et pratiques. Collection Bibliographies du CIRAD. n. 8, 220 p, Montpellier, France.*
- (5) Wampfler B., 1997. *Crise et innovation dans les systèmes productifs agricoles de zones défavorisés. Edition de l'Harmattan, Collection Alternatives Rurales, Paris, 1997, 375 p.*
- (6) Dardé C., Mercoiret M.R., Tonneau J.P., Wampfler B., 1996. *L'intégration de la dimension genre dans les processus de recherche-développement dans les pays du sud : problématique et perspectives.* In : Locoh T., Labourie Racapé A., Tichit C., CEPED., *Genre et développement : des pistes à suivre.* Paris, France, CEPED, p. 65-76, réf. Atelier Recherche et Formation sur Genre et Développement, 1996/06/11-12, Paris, France. *Documents et Manuels du CEPED*
- (7) Wampfler B., 1995. *Regards sur le monde rural aveyronnais. Histoires d'une reconstruction "*. Collection « Les dossiers à fenêtre » de la Fondation pour le Progrès de l'Homme, janvier 1995. 80p. FPH Paris

## **2. Articles**

---

- (8) Wampfler B., Lapenu C., et al, 2003. *Enjeux et limites de la participation des bénéficiaires et des clients dans la gouvernance des institutions de microfinance.* In : « Exclusion et liens financiers ». Rapport Walras 2003. Economica/ Université Louis Lumière/Centre Walras. Lyon II. Septembre 2003. 14 pages.
- (9) Wampfler B., Roesch M., 2003. *Les ONG perdent-elles leur âme dans la microfinance ? Eléments de réflexion à partir de l'étude de 15 ONG françaises.* In : « Exclusion et liens financiers. Rapport Walras 2003. Economica/ Université Louis Lumière/Centre Walras. Lyon II. Septembre 2003. 14 pages.
- (10) Wampfler B., 2003. *Microfinance et agricultures familiales : quelles alliances face à la libéralisation ?* Revue Techniques financières et développement. N°72, septembre-octobre 2003.
- (11) Wampfler B., 2002. *Achievements, limits and prospects of microfinance as a means of financing agricultural and rural development: the experience in West Africa.* Special paper for the annual report of CTA 2001. Also published in the collection « En point de mire » CTA , Wageningen. 11p.

(12) Wampfler B, 2000. Le financement de l'agriculture dans un contexte de libéralisation : quelle contribution de la microfinance ? Techniques Financières et Développement, n° 59, décembre 2000

(13) Wampfler B., 1994. Recomposition des systèmes agricoles de moyenne montagne". Mutation et perspectives. Le cas de l'Aveyron - Economie rurale n° 224, nov-déc. 1994.

### 3. Conception et animation de projets de recherche

---

- (14) Projet de recherche-développement sur les *conditions de développement et de pérennisation des services financiers ruraux dans un contexte de libéralisation*. Projet réalisé dans le cadre de l'Unité de recherche ESRU, puis au sein du Programme Agricultures Familiales du CIRAD (Wampfler, Nguyen, Lapenu, 1996)  
Les objectifs de ce projet étaient :
  - d'analyser la demande en services des agricultures familiales et des milieux ruraux dans un contexte de libéralisation et de désengagement des Etats
  - d'analyser, à partir de l'exemple des services financiers, les conditions d'émergence et de pérennisation des services d'appui à l'agriculture et au monde rural
  - d'étudier les interactions entre le milieu et les services (diagnostic, analyse d'impact pour l'élaboration de structures institutionnelles adaptées à la demande, la prévention des risques, ...),
  - d'analyser les changements d'échelle avec le passage des niveaux locaux à des échelles régionales et nationales
  - d'appuyer par la recherche l'élaboration des politiques publiques de développement des services
- (15) Conception et animation du projet de recherche CIRAD –CERISE « *Le financement de l'agriculture familiale dans un contexte de libéralisation : quelle contribution de la microfinance ?* »  
Ce programme est mené en partenariat avec le groupe CERISE et des institutions de microfinance du Sud. Il a pour objectif d'analyser les conditions de contribution de la microfinance au financement de l'agriculture. Les études de cas, support de ce programme de recherche, portent sur des institutions de microfinance d'Afrique de l'Ouest, de Madagascar, du Cambodge et du Vietnam.
- (16) Co-animation scientifique du projet de recherche CIRAD EMVT – TERA « *La traction animale, composante essentielle des stratégies paysannes d'Afrique de l'Ouest et Centrale : quelles sont les pratiques de recherche à envisager face au désengagement des Etats ?* »  
Ce programme a pour objectif d'analyser les conditions de développement de la traction animale dans un contexte de désengagement des Etats, et d'identifier le rôle de la recherche dans ces nouvelles conditions. Il est fondé sur des études de cas réalisées au Cameroun (Nord Cameroun), Burkina (Gurma), Sénégal (Bassin arachidier).

#### **Coordination d'équipes de recherche avec partenariats extérieurs au CIRAD**

- (17) Coordination de l'étude d'impact des CECAM de Madagascar (2003-2005) :  
L'étude est réalisée pour le Réseau des Caisses d'Épargne et Crédit Agricole Mutuel de Madagascar, sur financement de l'Union Européenne. La recherche est conduite en partenariat avec le FOFIFA (Institut de recherche agricole de Madagascar) et l'Université d'Antananarivo.

- (18) Appui scientifique et méthodologique au programme de Développement des Systèmes Financiers Ruraux (PDSFR) du Niger (2003-2005)

Le PDSFR a pour objectif d'appuyer le développement des services financiers ruraux du Niger. Le CIRAD, en partenariat avec le réseau CERISE et le CNEARC, assure l'appui scientifique et méthodologique à la composante Recherche Développement de ce programme. Les études mises en œuvre par la composante RD sont structurées selon trois axes majeurs :

- le financement des zones défavorisées
- le financement de l'agriculture
- l'analyse d'impact des services financiers

#### **4. Organisation de colloques et ateliers**

---

- (19) Organisation scientifique et matérielle du séminaire : « *Le financement de l'agriculture familiale dans un contexte de libéralisation : quelle contribution de la microfinance ?* » Séminaire co-organisé par le CIRAD, le groupe CERISE, le CTA, le FIDA, le MAE français, l'AFRACA, l'ENDA GRAF. 21 –24 janvier 2002, Dakar.  
145 participants.  
Editions des actes du séminaire en 2003
- (20) Co-organisation et animation de l'atelier « *Traction animale et stratégies d'acteurs : quelle recherche, quels services face au désengagement des Etats ?* » Bobo Dioulasso, Novembre 2003. CIRAD-CIRDES
- (21) Co organisation et animation de l'atelier « *La Gouvernance des institutions de microfinance : Grille d'analyse et études de cas* » CERISE. Paris, 15 octobre 2002
- (22a) Co-organisation de l'atelier « *La traction animale, composante essentielle des stratégies paysannes d'Afrique de l'Ouest et Centrale : quelles sont les pratiques de recherche à envisager face au désengagement des Etats ? Bilan du projet de recherche au Burkina Faso* ». Atelier CIRAD- Association Tin tua. Fada, Burkina Faso. Septembre 2002
- (22b) Co-organisation de l'atelier méthodologique formation–recherche- développement sur le *financement rural au Burkina Faso* CIRAD/Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Ouagadougou/ Institutions de microfinance du Burkina Faso. Montpellier, avril 2000.
- (23) Animation des ateliers « *Financement de l'agriculture* » et « *Mode d'intervention des organisations internationales de solidarité en matière de microfinance* ». Forum International des Organismes de Solidarité Internationale d'Agen. 7- 9 décembre 2000.
- (24) Co-animation du séminaire AFRACA-BNCR « *Les stratégies d'intermédiation financière rurale en Afrique Centrale* ». Libreville, Gabon, Juillet 1999

#### **5. Communications à colloques, séminaires :**

---

(25) Wampfler B., 2003. *Services financiers et traction animale : quelles perspectives face au désengagement de l'Etat ? Synthèse des cas du Nord Cameroun, de l'Est Burkina et du Bassin arachidier du Sénégal*. Communication présentée à l'atelier « Traction Animale et Stratégies

d'Acteurs : quelle recherche, quels services face au désengagement de l'Etat ? ». Bobo Dioulasso , 17 – 21 novembre 2003.

(26) Wampfler B., Lapenu C., Benoit –Cattin M., 2003. *To what extent is microfinance able to finance family agriculture in the context of liberalization in West Africa ? A Study of Outreach, Impact and Public Policies*. Communication présentée dans le cadre des symposium thématiques de la conférence Internationale de l'IAAE , Durban Aout 2003.

(27) Wampfler B., 2002. *Le financement de l'agriculture familiale dans un contexte de libéralisation : Quelle contribution de la microfinance ?* Résumé exécutif du séminaire de Dakar. Juillet 2002. 35 p. Publié par le Ministère des Affaires Etrangères Français dans la collection « Partenariats ».

(28) Roesch M., Wampfler B., Kenikou Ch., 2002. *Financer la campagne agricole dans un contexte de libéralisation : de nouvelles formes de coordination entre acteurs à construire. Le cas du Nord Cameroun*. Communication au séminaire Prasac –Garoua, Cameroun. Mai 2002. 15 p.

(29) Wampfler B., 2001. *Créer des services financiers adaptés, un défi au développement des cultures pérennes dans un contexte de libéralisation* . Communication présentée à la Conférence Internationale de Yamoussoukro : » *L'avenir des cultures pérennes. Investissement et durabilité en zone tropicale humide* Yamoussoukro 5-9 novembre 2001 ». CIRAD TERA . Novembre 2001. 15 p.

(30) Wampfler B., 2001. *Le financement de l'agriculture familiale dans un contexte de libéralisation : quelle contribution de la microfinance ? Regard sur l'Afrique de l'Ouest*. Communication introductive au séminaire de Dakar « Le financement de l'agriculture familiale dans un contexte de libéralisation : Quelle contribution de la microfinance ?(21-24 janvier 2002). Décembre 2001. 14 p.

(31) Wampfler B., Baron Ch., 2001. *Microfinance, banques agricoles, banques commerciales : quels partenariats pour le financement de l'agriculture ?* Synthèse de recherche introductive à l'atelier 3 du séminaire de Dakar. « Le financement de l'agriculture familiale dans un contexte de libéralisation : Quelle contribution de la microfinance ?(21-24 janvier 2002) / ATP 41/97 CIRAD / CERISE /décembre 2001. 15 p.

(32) Wampfler B., Doligez F., Poursat Ch., 2001. *Quels modes d'intervention pour améliorer la contribution de la microfinance au financement de l'agriculture*. Synthèse de recherche introductive à l'atelier 4 du séminaire de Dakar. « Le financement de l'agriculture familiale dans un contexte de libéralisation : Quelle contribution de la microfinance ?(21-24 janvier 2002) / ATP 41/97 CIRAD / CERISE /décembre 2001. 13 p.

(33) Wampfler B., Mercoiret M.R., 2001. *Microfinance , organisations paysannes : quel partage des rôles, quels partenariats dans un contexte de libéralisation ?* Synthèse de recherche introductive à l'atelier 5 du séminaire de Dakar. « Le financement de l'agriculture familiale dans un contexte de libéralisation : Quelle contribution de la microfinance ?(21-24 janvier 2002) / ATP 41/97 CIRAD / CERISE /décembre 2001. 34 p.

(34) Wampfler B., et al., 2001. *Le Projet de Promotion du Petit Crédit Rural (PPPCR) au Burkina Faso : Causes et enseignements d'une faillite*. Communication présentée aux « Journées d'étude de l'IRAM – 7-8 septembre 2001. CIRAD TERA, 36 p. REF Cirad 106/01.

(35) Wampfler B., Roesch M., 2000. *Introduction aux ateliers « Financement de l'agriculture » et « Mode d'intervention des organisations internationales de solidarité en matière de microfinance »* . Forum International de la microfinance à AGEN , 7- 9 décembre 2000.

(36) Wampfler B., Nguyen G., Roesch M., 2000. *Le financement de l'agriculture en Afrique de l'Ouest : enjeux, problèmes et perspectives dans un contexte de libéralisation et de désengagement de*

*l'Etat*. Communication présentée au séminaire « Advancing Microfinance in Rural West Africa ». USAID, Bamako, Mali, février 2000

(37) Wampfler B., 1999. *Stratégies, innovations et problèmes de l'intermédiation financière rurale à la fin des années 90: Un éclairage à partir de l'exemple de l'Afrique de l'Ouest*. Communication présentée au séminaire « Stratégies for rural financial intermediation in Central Africa » de l'Association Africaine de Crédit Rural et Agricole (AFRACA). Libreville, Gabon. CIRAD-TERA (juillet 1999).

(38) Nguyen G., Wampfler B., Benoit Cattin M., Savadogo K., 1998. *Characteristics of household demand for financial services in highly uncertain economies: a review of evidence from Burkina Faso*. Montpellier, France, CIRAD, 38 p. Communication présentée au séminaire « Innovations in Microfinance for the Rural Poor: Exchange of Knowledge and Implications for Policy », IFPRI/DES/IFAD 1998/11/09-13, Accra, Ghana.

(39) Wampfler B., 1998. *Les innovations en matière de microfinance ouvrent-elles des perspectives pour le financement de l'agriculture ?*. Montpellier, France, CIRAD-TERA, 32 p. Symposium International AOCA/RSP-GRN Recherche Système et Politiques Agricoles. 1, 1998/09/21-25, Bamako, Mali.

(40) Wampfler B., 1993. *Mutation et perspectives de recomposition des systèmes agricoles de moyenne montagne : le cas de l'Aveyron*". Communication présentée à la Société Française d'Economie Rurale, session de novembre 1993. Paris.

## 6. Thèse et mémoires

---

(41) Wampfler B., 1995. *Crise et perspectives de recomposition des systèmes productifs agricoles de zones difficiles confrontées aux ajustements et à la réforme de la PAC. Le cas de l'Aveyron*. Thèse de doctorat en Economie du développement rural et agro-alimentaire de l'Ecole Doctorale de Montpellier. ENSAM / Université Montpellier 1. 2 volumes

(42) Wampfler B., 1991. *Impact des politiques de libéralisation économiques : quelques éléments de réflexion sur le cas de l'économie du riz en Haïti*. Mémoire de DEA en économie du développement IRAM/CNRS/ORSTOM/INRA. 1990

(43a) Wampfler B., 1989. *Réussir le développement par la riziculture irriguée ? Le cas de grison garde en Haïti*. Mémoire d'ingénieur des techniques agricoles CNEARC-IRAM, 1989.

## 7. Rapports d'étude et documents de synthèse

---

- Rédigés pour des bailleurs de fonds ou des opérateurs de développement -

(43b) Wampfler B, Roesch M., 2004. *Synthèse de trois études d'impact de la microfinance réalisée par le CIRAD entre 1992 et 2004*. Réalisée pour le Ministère des Affaires Etrangères/PAFID. Juillet 2004.

(44a) Wampfler B., Ralison E., Ramiamanana J., Roesch M, 2004. *Etude de l'impact du réseau des caisses d'épargne et de crédit agricole (CECAM) de Madagascar*. Rapport d'étude. Volume 1. Résultats de recherche (219 p.). Volume II : Méthode de recherche (36 p.). Etude réalisée par le CIRAD en partenariat avec FOFIFA/Université d'Anatanarivo pour l'Union Européenne.

(44b) Wampfler B., 2003. *Coordination et pérennisation des services autour du financement de l'agriculture familiale dans la zone Office du Niger (Mali)*. Rapport d'étude CIRAD/URDOC. CIRAD TERA n° 27/03, juillet 2003, 81 p. + annexes.

(45a) Wampfler B., 2002. *Un outil pour améliorer l'intervention en matière de financement rural : Contribution au « Rural financial decision tool »* élaboré pour le FIDA par le réseau CERISE. CIRAD TERA. Avril 2002. 46 p.

(45b) Wampfler B., 2001. *Les outils de financement rural dans le Bassin du Fleuve Sénégal*. Synthèse pour le PSEau / GRDR I/ Cirad TERA . Mai 2001. 22 p.

(45c) Wampfler B.; 2001. Etude de l'offre de services financiers dans la région du Gourma. Quelles perspectives pour le financement de la traction animale ? Rapport d'étude ATP CIRAD « *La traction animale, composante essentielle des stratégies paysannes en Afrique de l'Ouest et Centrale : quelles sont les pratiques de recherche face au désengagement des Etats* ». N° 93/01, février 2001.

(46) Wampfler B., 2000. *Contribution des organisations paysannes au financement de l'agriculture : un éclairage à partir de l'exemple de l'Afrique de l'Ouest*. Document de travail pour le groupe « Financement de l'exploitation agricole » de l'Inter-réseaux – Financement Ministère des Affaires Etrangères français. Juillet 2000

(47) Wampfler B., Groupe CERISE, 2000. *Pratiques et problèmes des Organismes de Solidarité Internationale en matière de microfinance* . Note de synthèse rédigée pour le Club AFD/Organismes de Solidarité International , septembre 2000.

(48) Wampfler B., 2000. *Impact of privatisation of rural financial services – Executive summary of the case study in West Africa*. Contribution to the study : « Impact of privatization of public sector on developing countries – Benefits and problems – » for the European Union Parliament. Novembre 2000, 4p.

(49) Wampfler B. , Roesch M., 2000. *Les projets des organisations de solidarité internationale dans le secteur du crédit/financement des activités économiques dans les pays du Sud*. Capitalisation réalisée par le CIRAD pour le F3E. Rapport final en deux volumes, Décembre 2000.

(50) Wampfler B., 1999. *L'analyse des contraintes liées à la mise en oeuvre des programmes de microfinance en zones rurales en Afrique : Quelques leçons et questions tirées de l'expérience du Projet de Promotion du Petit Crédit Rural du Burkina Faso*. Contribution à la synthèse CERISE pour le Fonds d'Equipeement des Nations Unis (FENU), CIRAD-TERA, mars 1999.

(51) Wampfler B., 1998. *Diagnostic de la demande et de l'offre en matière de financement rural dans la zone de Gaya - Niger*. Rapport d'étude. Réalisé pour l'Agence Française de Développement. Montpellier, France, CIRAD-TERA, 120 p.

(52) Prifti L., Brajha M., Wampfler B., 1997. *Evolution des activités, des revenus et des stratégies de développement des ménages ruraux en Albanie. Analyse comparée des années 1994 et 1996 de l'enquête 111 ménages. Analyse de l'enquête qualitative menée auprès de 22 chefs de villages*. Rapport d'étude. Montpellier, France, CIRAD-SAR, 105 p, CIRAD-SAR N.82/97.

(53) Wampfler B., 1996. *Etude des stratégies des ménages ruraux, de leurs activités et de la place du crédit. ADF (Albanian Development Fund)*. Rapport d'étude. Montpellier, France, CIRAD-SAR, 112 p., tabl, CIRAD-SAR N.101/96.

(54) Wampfler B., 1995. *Appui au Département Etudes du fonds Albanais de Développement. Conception et mise en oeuvre d'une étude sur les activités et revenus agricoles en Albanie.* Montpellier, France, CIRAD-SAR, 30 p, CIRAD-SAR N.31/95.

(55) Wampfler B., 1986. *Contraintes et atouts de la procédure "OGAF" : regard sur l'opération d'aménagement groupée de Saint Dié dans les Vosges.* Document d'évaluation - Chambre d'Agriculture des Vosges 1986.

(56) Wampfler B, 1984. *Une communauté villageoise d'éleveurs des hauts plateaux du Burundi confrontée au reboisement industriel : synthèse de deux années d'appui*". Document CTFT/AFVP). 1984

## **8. Travaux en réseau : contribution aux publications CERISE 1999 - 2003**

---

(57a) Cerise, 2004 (en cours). *Opérationnalisation de la grille d'analyse de la gouvernance en microfinance.* Réalisé pour FIDA/GTZ à destination des opérateurs de microfinance.

(57b) Cerise 2003. *Enseignements et interrogations sur les modes d'intervention en microfinance tirés de l'analyse du portefeuille du CIDR. Peer review – Revue des pairs – Propos d'étape.* CERISE. Janvier 2004.

(58) CERISE, 2002. *La gouvernance en microfinance. Grille d'analyse et étude de cas.* Document de synthèse réalisé par le groupe CERISE. Septembre 2002.

(59) CERISE, 2000. *Les modes d'intervention en microfinance.* Article paru dans « Techniques Financières et Développement », n°59, décembre 2000, 15 p.

(60) CERISE, 2000. *Réflexions des Organisations de Solidarité Françaises en matière de microfinance.* Note de synthèse réalisée pour les OSI dans le cadre de la réunion de concertation « Club des OSI/AFD », 10 octobre 2000, 18p.

(61) CERISE, 1999. *Les contraintes et défis de la viabilité des systèmes de microfinance en zones rurales défavorisées en Afrique.* Etude réalisée pour le compte du Fonds d'Équipement des Nations Unies (FENU). Mai 1999. 69 p.

## **9. Rapports de mission d'expertise**

---

- Réalisés à la demande de bailleurs de fonds, organismes de développement, ou du Cirad -

(62) Chao Berof R., Wampfler B. Traoré A., 2002. *Appui à l'Association Professionnelle des Institutions de Microfinance du Mali pour l'élaboration de sa stratégie et son plan d'action de formation : procédures d'homologation des modules de formation et des formateurs.* Rapport de mission Mali (Mars 2002). Pour Weidemann Associates International/Usaid Mali.

(63) Wampfler B. , 2001. *Evaluation externe du Projet Caisses Villageoises d'Épargne et de Crédit Autogérées en Zone de l'Office du Niger (Mali).* Mission d'évaluation Octobre 2001. Rapport final. Janvier 2002 pour l'Agence Française de Développement et la Banque Nationale de Développement Agricole du Mali. 58 p. + annexes

(64) Chao Berof R., Wampfler B., Traoré A., 2001. *Appui à l'Association Professionnelle des Institutions de Microfinance du Mali pour l'élaboration de sa stratégie et son plan d'action de formation : Analyse de l'offre et de la demande de formation*. Rapport de mission Mali (Juin 2001). Pour Weidemann Associates International/Usaid Mali.

(65) Chao Berof R., Wampfler B., Traoré A., 2001. *Appui à l'Association Professionnelle des Institutions de Microfinance du Mali pour l'élaboration de sa stratégie et son plan d'action de formation*. Rapport intermédiaire de mission Mali (Septembre 2001). Pour Weidemann Associates International/Usaid Mali. 123 p. dont annexes

(66) Wampfler B., 2001. *Evaluation du Programme d'appui à l'Organisation Paysanne FIFATA (Madagascar)*. Mission d'évaluation juillet 2001. Rapport final. Cirad Octobre 2001 pour le Ministère des Affaires Etrangères. 64 p. + annexes

(67) Deram P., Wampfler B., Riezenthaler N., 2000. *Le financement de l'agriculture en Afrique de l'Ouest. Rapport rédigé pour l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)*. Rapport en IV volumes (rapport régional + rapports par pays). Mars 2000.

(68) Wampfler B., 2000. *Suivi des activités CIRAD en matière de financement de l'agriculture au Burkina Faso/ Mise en place de l'étude Services financiers de l'Action thématique programmée « Traction Animale »*. Rapport de mission au Burkina, juillet 2000.

(69) De Compreignac P., Legal Y., Baro Issa, Wampfler B., 1999. *Etude de faisabilité du Programme de Développement des Systèmes Financiers Ruraux du Niger*. Réalisée pour le FIDA, juin- juillet 1999.

(70) Wampfler B., 1997. *Suivi-évaluation de la contribution du CIRAD aux opérations de crédit décentralisé de Goudoumaria et de Gaya au Niger*. Rapport de mission (février 1997). Montpellier, France, CIRAD-SAR, 39 p, CIRAD-SAR N.40/97.

(71) Benoit Cattin M., Wampfler B., 1996. *Mission d'appui au PPPCR Burkina Faso pour l'élaboration du programme de recherche de la 3ème phase*. Rapport de mission. Montpellier, France, CIRAD-SAR, 131 p., réf., tabl., graph, CIRAD-SAR N.157/96.

## **10. Travaux d'enseignement et d'encadrement (Thèses, mémoires DEA, stages)**

---

### **10.1. Enseignements**

- **(72) Enseignement académique :**

- Cours d'économie générale. CNEARC Montpellier, ESAT 1ère année. Octobre à Décembre 1997. 30 heures, promotion de 35 étudiants en spécialisation d'Ecole d'Agronomie.
- Participation annuelle à l'enseignement ESAT 1 sur la dynamique des systèmes agraires au CNEARC, Montpellier

- **Formation continue et formation professionnelle**

- (73) Co-organisation, conception et animation du module « Développement des Services Financiers ruraux », CNEARC, Montpellier. Module annuel d'un mois, réalisé depuis 1996, étendu à trois mois en 2003.
- (74) Contribution annuelle à la formation « SYDEC » du CEFEB sur le thème « Analyse d'impact des systèmes financiers ruraux ». Promotion de 30 à 40 professionnels.

- (75) Contribution annuelle au Module « Renforcement des capacités des organisations paysannes » du Master VOPA, CNEARC, Montpellier
  - (76) Contribution annuelle à la formation « Microfinance et développement économique des Pays en Développement » IFAID Bordeaux
  - (77) Co-organisation et animation d'un module d'initiation à la microfinance pour de développement rural angolais. Module de 3 semaines réalisé au Burkina Faso (1997)
- **Appui à l'élaboration de plan de formation professionnelle**
    - (78) Appui à l'élaboration du plan de formation du personnel du Projet de Promotion du Petit Crédit Rural du Burkina Faso (100 personnes). Réalisé en 1996 sur financement de l'Agence Française de Développement.
    - (79) Appui à l'élaboration du Plan de formation de l'Association Professionnelle des Institutions de microfinance du Mali (24 institutions regroupées en une association nationale, comptant environ 400 personnes à former. Réalisé sur financement USAID, Mali, en 5 missions en 2001 et 2002 .
  - **Conception de projet de recherche/formation/développement**
    - (79 b) Réflexion sur un projet commun de formation/recherche/développement sur le financement rural au Burkina avec la Faculté de Sciences Economiques et de Gestion de Ouagadougou et les acteurs professionnels de la microfinance. Document de projet. CIRAD. Avril 2000.
    - (79 c). Projet de recherche développement formation. Mis en œuvre avec la Faculté d'Agronomie de Niamey/CRESA/ IPDR Kolo/Ecole Nationale d'Administration et le Programme de Développement des Systèmes Financiers Ruraux (PDSFR) du Niger (2003-2005).

## **10.2. Elaboration de supports pédagogiques**

- Sous forme de photocopiés rédigés et de présentation powerpoint -

(80) Wampfler B., 2004. *Les systèmes de financement mutualistes*. Cours pour le module Développement des systèmes financiers ruraux du CNEARC, Montpellier.

(81) Wampfler B., Roesch M., 2003. *Comment financer durablement les populations exclues des systèmes bancaires classiques : les principales solutions et leur émergence historique*. Cours pour le module Développement des systèmes financiers ruraux du CNEARC, Montpellier.

(82) Wampfler B, 2003. *L'analyse de la demande de financement des acteurs ruraux. Méthodes, outils et résultats*. Cours pour le module Développement des systèmes financiers ruraux du CNEARC, Montpellier.

(83) Wampfler B, 2001. *Etude de l'impact des Institutions de microfinance*. Module de formation pour l'Association Professionnelle des Institutions de Microfinance du Mali. Réalisé pour le compte de l'APIM et Weidemann Associates International . Septembre 2001. 32 p. Ref Cirad 107/01

(84) Wampfler B, 2001. *Système d'information de gestion des Institutions de Microfinance* . Module de formation pour l'Association Professionnelle des Institutions de Microfinance du Mali. Réalisé pour le compte de l'APIM et Weidemann Associates International . Septembre 2001. 22p. Ref Cirad 108/01

(85) Wampfler B, 2001. *Le financement de l'agriculture : quelle contribution de la microfinance ?* Cours pour le module Développement des systèmes financiers ruraux du CNEARC, Montpellier.

(86) Wampfler B., 2001. *La gestion du risque au sein des systèmes de microfinance*. Cours pour le module Développement des systèmes financiers ruraux du CNEARC, Montpellier.

(87) Wampfler B., 2001. *Organisations paysannes et financement de l'agriculture : quel partage des rôles, quels partenariats ?* Cours pour le module Appui aux organisations paysannes du Master VOPA du Cnearc, Montpellier.

(88) Wampfler B., J.Marzin, G.Nguyen, 2000. *Evaluation des interactions entre microfinance et milieu rural*. Atelier méthodologique / Recherche - Formation CIRAD, Montpellier, avril 2000

(89) Wampfler B., Jarrige F., 1997. *Cours d'économie générale*. ESAT 1 année. Octobre à Décembre 1997. Cnearc Montpellier.

(90) Marzin J., Wampfler B., 1997. *Module d'initiation et d'échange sur les systèmes financiers décentralisés*. Application au cas du Burkina Faso. Module conçu pour un groupe de 15 cadres angolais, fondé sur une alternance de formation théorique en salle et de visite de systèmes financiers décentralisés burkinabé. 18 novembre - 5 décembre 1997. . Montpellier, France, CIRAD, 36 p, CIRAD-SAR N.133/97.

(91) Wampfler B., 1995 à 2001. *Politiques agricoles et systèmes de production en zones défavorisées : le cas de l'Aveyron*. In module " Dynamiques des systèmes agraires" du CNEARC ; encadrement de travaux de terrain sur ce thème.

### **10.3. Encadrement d'étudiants**

#### **10.3.1. Thèses co-encadrées**

(92) Duval L., 2002. « *La microfinance dans une économie rurale en transition : l'amélioration de l'accès des ménages ruraux au marché financier en République de Moldavie, par un programme de microfinance* ». Thèse d'économie du développement rural et agro-alimentaire. Soutenue à l'Ecole Supérieure d'Agronomie de Montpellier en mars 2002 (Mention Félicitations du jury). Co-encadrée avec M.Benoit-Cattin, Directeur de Recherche INRA/CIRAD

(93) Legee D., 2003 « *Microfinance et diversification agricole : des outils de réduction de la pauvreté ? Le cas du Cambodge* ». Thèse soutenue à la Faculté de Sciences Economiques et de gestion de Montpellier. Co encadrée avec M.Benoit-Cattin (Cirad) et G.Nguyen (Ensat Toulouse).

(94) Tassebedo M., en cours. *La diversification économique en milieu rural : Impact du financement décentralisé Cas du village de Gandaogo, province du Ganzourgou, Burkina Faso* Thèse présentée à la Faculté de Sciences Economiques et de Gestion de Ouagadougou. Co encadrée par le Pr. Taladidia Thiombiano (FASEG) , et J.Marzin/B.Wampfler (CIRAD).

(95) Tabsoba J., en cours. *Impact du financement décentralisé sur les relations économiques ville-campagne. Cas de la ville de Mogtedo, Burkina Faso*. Thèse présentée à la Faculté de Sciences Economiques et de Gestion de Ouagadougou. Co-encadrée par le Pr. Souleymane Soulama et J.Marzin/B.Wampfler (CIRAD).

(96) Yenizie Kone, en cours. *Impact de la microfinance sur la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté. Cas de la zone Office du Niger et la zone sèche de Ségou au Mali*. Thèse présentée à l'Université Hassan II du Maroc. Directeur de thèse : Pr R.Doukali (Hassan II), co-encadrement Benoit-Cattin M. (Cirad), et Wampfler B.(Cnearc)

(97) Daoudi A. en cours. *Le financement de l'agriculture algérienne : le financement informel des exploitations agricoles*. Thèse présentée à l'Institut National d'EL Harrach, Alger. Directeur de thèse : Professeur Bedrani Slimane ; co-encadrement B. Wampfler (Cnearc) et M.Roesch (Cirad).

### **10.3.2. Mémoires de DEA**

(98) Stéphane Senecal, en cours. *L'économie de troc, une réponse face à la crise monétaire en Argentine*. Mémoire de DEA « Economie Agricole, Agro-alimentaire et rural, ENSAM/Université Montpellier I.

(99) Lemeilleur S., 2004. *Dynamiques et mode de coordination entre les acteurs du secteur rizicole cambodgien : Etude de cas dans la province de Battambang, Cambodge*. Mémoire de DEA « Economie Agricole, Agro-alimentaire et rural, ENSAM/Université Montpellier I. Mention Bien. 122 pages.

(100) Calvez A., en cours. *Construction de confiance et coordination entre les organisations paysannes et le système financier. Le cas de l'Office du Niger au Mali*. Mémoire de DEA « Economie Agricole, Agro-alimentaire et rural, ENSAM/Université Montpellier I.

(101) Oppenheim M., 2000. *Dynamique d'accumulation en milieu rural sahélien. Quel rôle pour les crédits décentralisés ? Le cas du village de Gandaogo, province du Ganzourgou, Burkina Faso*. Mémoire de DEA « Economie Agricole, Agro-alimentaire et rural, ENSAM/Université Montpellier I. 98 p+ annexes.

(102) Lenoir A., 1999. *Sous quelles conditions les systèmes financiers décentralisés parviennent-ils à financer l'investissement agricole ? Etude de l'impact du crédit individuel de Ennatien Moulethan Tchonnebat (EMT) sur l'agriculture du Cambodge*. Mémoire de DEA « Economie Agricole, Agro-alimentaire et rural, ENSAM/Université Montpellier I. 132p. + annexes

(103) Duval L., 1997. « *La microfinance dans une économie rurale en transition : l'amélioration de l'accès des ménages ruraux au marché financier en République de Moldavie, par un programme de microfinance* ». Mémoire de DEA « Economie Agricole, Agro-alimentaire et rural, ENSAM/Université Montpellier I.

(104) Leegge D., 1997. *Quel objectif pour la pérennisation des systèmes financiers décentralisés : faut-il choisir entre équité et efficacité ? Le cas des banques communautaires du Catholic Relief Services au Bénin*. Mémoire de DEA « Economie Agricole, Agro-alimentaire et rural, ENSAM/Université Montpellier I. 142p. +annexes. Co-encadré avec C.Lapenu.

(105) Creusot A.C. 1995. *Contribution à la réflexion sur la mise en place d'une assurance contre les risques de l'élevage des exploitations agricoles albanaises*. Mémoire de DEA « Economie Agricole, Agro-alimentaire et rural, ENSAM/Université Montpellier I. 76 p. + annexes. Co-encadré avec C.Lapenu.

### **10.3.3. Mémoires de master et d'école d'ingénieur**

(106) Hamidine B., en cours. *Le financement des zones pastorales au Niger*. Master of Science Développement Agricole Tropical. Cnearc, Montpellier. Co encadrement avec M.Roesch (CIRAD) et A.Mahamadou (Faculté d'Agronomie de Niamey)

(107) Bell J., en cours. *Les systèmes d'activité en zones pastorales du Niger*. Stage de fin de première année ESAT. Co encadrement avec M.Roesch (CIRAD) et A.Mahamadou (Faculté d'Agronomie de Niamey)

(108) Mahamane Cisse, en cours. *Le financement de l'embouche au Niger*. Master of Science Développement Agricole Tropical. Cnearc, Montpellier. Co encadrement avec M.Roesch (CIRAD) et A.Mahamadou (Faculté d'Agronomie de Niamey)

(109) Diouf P., 2002. *Contribution des systèmes financiers décentralisés au financement de l'élevage au Sénégal: cas de la Mutuelle d'épargne et de crédit des éleveurs de Saint-Louis*. Master of Science Développement Agricole Tropical. Cnearc, Montpellier.

(110) Le Saint S., 2001. « *Conditions de durabilité d'organisations de producteurs associant services financiers et appui technique agricole. Evaluation des banques de semences de la Province de Pursat, Cambodge* ». Mémoire de master of Science Développement Agricole Tropical. Soutenu au Cnearc en avril 2001.

(111) Raubec S., 2001. « *Le financement de la traction animale en zone de savane cotonnière du Nord-Cameroun dans un contexte de libéralisation* ». Mémoire ESAT 2 année, soutenu au Cnearc en avril 2001.

(112) Arnaud C., 2000. *Evaluation de la pauvreté des ménages ruraux au Tibet*. Mémoire ESAT 1ère année, Cnearc Montpellier.

(113) Wietzke E. 2000. *Dans quelles conditions les systèmes financiers décentralisés parviennent-ils à financer l'investissement agricole ? Le cas des Caisses Mutuelles d'Epargne et de Crédit (CECAM) de Madagascar*. Tome II du Mémoire de master of Science Développement Agricole Tropical. (Tome 1) Soutenu au Cnearc, Montpellier.

(114) Wietzke E. 1999. *Dans quelles conditions les systèmes financiers décentralisés parviennent-ils à financer l'investissement agricole ? Le cas des Associations de Caisses Villageoises autogérées de Maravoje, Madagascar*. Mémoire de master of Science Développement Agricole Tropical. (Tome 1) Soutenu au Cnearc, Montpellier.

(115) Renard O. 1999. *Sous quelles conditions les systèmes financiers décentralisés parviennent-ils à financer l'investissement agricole ? Etude d'impact du crédit moyen terme à l'équipement de la FECECAM dans le cadre de la privatisation de la filière coton au Bénin*. Mémoire de fin d'études Diplôme d'Agronomie Approfondie Mention : Economie – Gestion/Option : Politique Economique de l'Agriculture et de l'Espace. ENSA Rennes. Co encadré avec Marc Roesch (Cirad) et P.Daucé (Ensa Rennes).

(116) Ousmane Hamis, 1997. *Les systèmes financiers décentralisés, facteur de régulation de l'élevage sahélien ? Le cas de la province du Soum au Burkina Faso*”. Mémoire d'EITARC 2 année. Co encadré avec A.Le Masson (CIRAD), M.Diop (Consult Plus), J.Ripoche (Cnearc).

(117) Marku Shkelzen, 1997. *Etude des stratégies de financement agricole des ménages dans la Plaine des Joncs, Delta du Mékong, Vietnam*. Mémoire d'ESAT 2 ème année, présenté au CNEARC de Montpellier.

#### **10.4. Participation à des jurys :**

##### **10.4.1 . Participation à jurys de thèse :**

- Leegge D., 2003. « Dans quelle mesure la microfinance et la formation agricole peuvent-elles contribuer à réduire la pauvreté dans une région défavorisée du Cambodge ? ». Thèse de doctorat soutenue à la Faculté de Sciences Economiques et de gestion/Université Montpellier 1. Co-encadrée par M.Benoit-Cattin, B.Wampfler et G.Nguyen (Ensat Toulouse). Janvier 2003.
- Duval L., 2002. « La microfinance dans une économie rurale en transition : l'amélioration de l'accès des ménages ruraux au marché financier en République de Moldavie, par un programme de microfinance ». Thèse d'économie du développement rural et agro-alimentaire. Soutenue à l'Ecole Supérieure d'Agronomie de Montpellier en mars 2002 (Mention Félicitations du jury). Co-encadrée avec M.Benoit-Cattin, Directeur de Recherche INRA/CIRAD
- Sébastien Bainville, 2000. Thèse d'agro-économie à l'ENSA Montpellier, 2000.

#### **10.4.2. Autres jurys**

Participation régulière à des jurys de stage de fin d'étude, de master, de DEA dans les institutions suivantes :

- CNEARC, Montpellier
- Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (IAM)
- Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Montpellier (ENSAM)

#### Jurys de DEA

Lemeilleur S., 2004. Dynamiques et mode de coordination entre les acteurs du secteur rizicole cambodgien : Etude de cas dans la province de Battambang, Cambodge. Mémoire de DEA « Economie Agricole, Agro-alimentaire et rural, ENSAM/Université Montpellier I

Oppenheim M., 2000. Dynamique d'accumulation en milieu rural sahélien. Quel rôle pour les crédits décentralisés ? Le cas du village de Gandaogo, province du Ganzourgou, Burkina Faso. DEA « Economie Agricole, Agro-alimentaire et rural, ENSAM/Université Montpellier I.

Lenoir A., 1999. Sous quelles conditions les systèmes financiers décentralisés parviennent-ils à financer l'investissement agricole ? Etude de l'impact du crédit individuel de Ennathien Moulethan Tchonnebat (EMT) sur l'agriculture du Cambodge. DEA « Economie Agricole, Agro-alimentaire et rural, ENSAM/Université Montpellier I.

Duval L., 1997. « La microfinance dans une économie rurale en transition : l'amélioration de l'accès des ménages ruraux au marché financier en République de Moldavie, par un programme de microfinance ». DEA « Economie Agricole, Agro-alimentaire et rural, ENSAM/Université Montpellier I.

Leegge D., 1997. Quel objectif pour la pérennisation des systèmes financiers décentralisés : faut-il choisir entre équité et efficacité ? Le cas des banques communautaires du Catholic Relief Services au Bénin. DEA « Economie Agricole, Agro-alimentaire et rural, ENSAM/Université Montpellier I.

#### Jurys de master et de stage de fin d'étude d'école d'ingénieur

Diouf P., 2002. Contribution des systèmes financiers décentralisés au financement de l'élevage au Sénégal: cas de la Mutuelle d'épargne et de crédit des éleveurs de Saint-Louis. Master of Science Developpement Agricole Tropical. Cnearc, Montpellier.

Le Saint S., 2001. « Conditions de durabilité d'organisations de producteurs associant services financiers et appui technique agricole. Evaluation des banques de semences de la Province de Pursat, Cambodge ». Master of Science Développement Agricole Tropical. Soutenu au Cnearc en avril 2001.

Raubec S., 2001. « Le financement de la traction animale en zone de savane cotonnière du Nord-Cameroun dans un contexte de libéralisation ». Mémoire ESAT 2<sup>ème</sup> année, soutenu au Cnearc en avril 2001.

Arnaud C., 2000. Evaluation de la pauvreté des ménages ruraux au Tibet. Mémoire ESAT 1<sup>ère</sup> année, Cnearc Montpellier.

Wietzke E. 2000. Dans quelles conditions les systèmes financiers décentralisés parviennent-ils à financer l'investissement agricole ? Le cas des Caisses Mutuelles d'Épargne et de Crédit (CECAM) de Madagascar. Tome II du Mémoire de master of Science Développement Agricole Tropical. (Tome 1) Soutenu au Cnearc, Montpellier.

Rubrice E., 2000. Master of science du Cnearc

Renard O. 1999. Sous quelles conditions les systèmes financiers décentralisés parviennent-ils à financer l'investissement agricole ? Etude d'impact du crédit moyen terme à l'équipement de la FECECAM dans le cadre de la privatisation de la filière coton au Bénin. Mémoire de fin d'études Diplôme d'Agronomie Approfondie Mention : Economie – Gestion/Option : Politique Economique de l'Agriculture et de l'Espace. ENSA Rennes. Co encadré avec Marc Roesch (Cirad) et P.Daucé (Ensa Rennes).

SIG NAR Masrabaye, 1998. Thèse de master de l'IAM, Montpellier

Ousmane Hamis, 1997. Les systèmes financiers décentralisés, facteur de régulation de l'élevage sahélien ? Le cas de la province du Soum au Burkina Faso". Mémoire d'EITARC 2<sup>ème</sup> année. Co encadré avec A.Le Masson (CIRAD), M.Diop (Consult Plus), J.Ripoche (Cnearc).

Marku Shkelzen, 1997. Etude des stratégies de financement agricole des ménages dans la Plaine des Joncs, Delta du Mékong, Vietnam. Mémoire d'ESAT 2<sup>ème</sup> année, présenté au CNEARC de Montpellier.

Koyeke P., 1995. Analyse des retards de remboursement de crédits. Province du Yatenga, PPPCR, Burkina Faso. Mémoire EITARC, Montpellier.

Kongbo, A. 1994. Diversification économique et crédit rural. Province du Soum, Burkina Faso. Mémoire ESAT, CNEARC, Montpellier.

Bissakonou J., 1994. Diversification et crédit rural. Cas des filières arachide et riz. Province de la Tapoa, Burkina Faso. Mémoire ESAT

## **11. Outils et documents d'information et de vulgarisation**

---

(118) Wampfler B., 2000. *La contribution des organisations paysannes au financement de l'agriculture*. Grain de Sel n° 16, novembre 2000, p.18-20

(119) Wampfler B., 1997. *Le micro-crédit n'est pas la panacée*. Grain de Sel, n. 6, p. 26 (1 p.).

(120) Wampfler et al., 2002. *Fiches techniques Microfinance et financement de l'agriculture familiale*. 12 fiches techniques élaborées à partir des matériaux du programme de recherche ATP 45/97 et du séminaire de Dakar.

(121) Wampfler et al., 1998. *Site internet « Pôle Microfinancement »*. Ce site spécialisé est destiné aux opérateurs du secteur de la microfinance et du financement rural et agricole. Il comprend trois modules (une base de données bibliographique, une base de données ressources, une base de données « expériences ») et un forum de discussion. Le site a été conçu et est animé conjointement par le CIRAD et le GRET.

(122) Bulletins hebdomadaires d'information (BIM) publiés sur le forum internet Espace finance (BIM), co animé par le CIRAD et le GRET. Chaque BIM est une synthèse en 3 à 5 pages sur un thème de microfinance ou d'économie. Trois années de publication de BIM sont disponibles sur CDROM :

BIM rédigés par B.Wampfler :

BIM 2 /07/02 : L'implication des ONG dans les politiques publiques. Co-rédigé avec M.Roesch

BIM 18/06/02 : « La grande désillusion » : la mondialisation questionnée par J.Stiglitz . Lecture et commentaires.

BIM 11 /06/02 : Financer l'investissement à moyen terme : exemples et enseignements des expériences de leasing des CECAM (Madagascar) et de l'ANED (Bolivie)

BIM 27/05/02 : Un outil de sécurisation du crédit à l'agriculture : les centres de gestion appuyant les organisations paysannes : l'exemple du PCPS de Niono (Mali)

BIM 16/04/02 : La société de caution mutuelle, un outil de sécurisation du crédit

BIM 02/04/02 : Une mutuelle pour les producteurs de café et de cacao au Togo

BIM 26/03/02 : La centrale de risque de l'Office du Niger au Mali

BIM 14/12/01 : Deux initiatives sur le financement de l'agriculture : le séminaire de Dakar « Le financement de l'agriculture familiale dans un contexte de libéralisation : quelle contribution de la microfinance ? » ; une initiative de l'Interréseaux sur la question « Sécuriser le crédit à l'agriculture : logiques bancaires et politiques agricoles ».

BIM 31/11/01 : L'économétrie au service de l'analyse d'impact des systèmes financiers ? Analyse critique d'une étude sur le crédit agricole en Cote d'Ivoire

BIM 16/05/01 : Les programmes nationaux d'appui au secteur de la microfinance

BIM 8/05/01 : Les cadres de concertation entre IMF

BIM 27/03/01 : Crises et évolution des IMF - Techniques Financières et Développement n°59-60 (Suite)

BIM 20/03/01 : La microfinance en Afrique : Evolutions et stratégies des acteurs : un numéro spécial de la revue Techniques financières et développement (Suite)

BIM 13/03/01 La microfinance en Afrique : Evolutions et stratégies des acteurs : un numéro spécial de la revue Techniques financières et développement

BIM 06/03/01 : La microfinance au Niger

BIM 23/01/01 : Etude F3E/Cirad : Capitalisation sur les pratiques et les besoins des Organisations de Solidarité Internationale (OSI=ONG) en matière de microfinance (2<sup>ème</sup> partie)

BIM 16/01/01 : Etude F3E/Cirad : Capitalisation sur les pratiques et les besoins des Organisations de Solidarité Internationale (OSI= ONG) en matière de microfinance (1<sup>ème</sup> partie, avec M.Roesch)

BIM 21/11/00 / les ONG et la microfinance : un éclairage sur l'Afrique de l'Ouest

BIM 25/10/00 : "Les ONG dans la microfinance : passé, présent et futur. Un essai" , Lecture et commentaire de l'ouvrage de Tom Dichter.

BIMs 7-2-19 -26 /09/00. Contribution des organisations paysannes au financement de l'agriculture : un éclairage à partir de l'exemple de l'Afrique de l'Ouest.

**DEUXIEME PARTIE**

**PROGRAMME DE RECHERCHE**

## **Chapitre 4**

# **Du crédit agricole aux marchés financiers ruraux : les approches néoclassiques, contractuelles et transactionnelles des services financiers**

---

### **Introduction**

Les travaux de recherche économique sur les systèmes financiers se sont intensifiés et multipliés au fil des années 70, dans une perspective macro-économique d'abord, puis progressivement micro et enfin méso-économique.

Au CIRAD, ces travaux ont été engagés en 1985, en lien direct avec la problématique de développement des zones sahéliennes dans lesquelles le CIRAD développait une recherche agronomique depuis une quinzaine d'années. Les sécheresses sévères et répétées qui ont frappé ces zones en 1974/75 et 1984/85 ont engendré des mutations profondes dans les sociétés sahéliennes : sédentarisation des populations pastorales, monétarisation accrue de l'économie, diversification des activités économiques, émergence de nouveaux acteurs économiques (femmes, jeunes, ...), éclatement des structures sociales traditionnelles (famille étendue, réseaux sociaux, ...) au profit de stratégies plus individuelles, ... Dans ce contexte, le manque d'accès au capital est apparu comme un facteur limitant déterminant, et l'intérêt des équipes de recherche-développement pluridisciplinaires du CIRAD travaillant dans ces zones s'est porté sur l'analyse des conditions de développement de services financiers durablement accessibles aux populations rurales défavorisées. La recherche s'est concentrée sur les innovations organisationnelles de la microfinance qui émergeaient à cette période dans le milieu asiatique (Grameen bank du Bangladesh) et sur les conditions de leur adaptation en milieu sahélien. D'abord fortement contextualisée, cette recherche s'est progressivement ouverte sur la problématique plus large du financement rural, dans des contextes de nature différente (Indonésie, Europe de l'Est, Madagascar,...) et appréhendée à différentes échelles (ménages, économie locale, système financier national).

D'une manière générale, la recherche sur les systèmes financiers a été fortement liée à des problématiques de développement des pays du Sud. Dans le contexte de la libéralisation, le manque d'accès au capital a été identifié comme un frein au développement de l'initiative privée, puis ultérieurement comme un des axes majeurs de la lutte contre la pauvreté. Face au postulat de l'émergence spontanée des marchés financiers qui a prévalu pendant quelques années mais a montré rapidement ses limites, la recherche d'alternatives institutionnelles a conduit à développer la réflexion sur les organisations et les institutions nécessaires à la mise en œuvre de services financiers accessibles aux populations défavorisées.

Sur le plan théorique, les systèmes financiers et la fonction d'assurance ont figuré parmi les champs empiriques les plus précoces et les plus fertiles pour l'élaboration des théories de l'information imparfaite, des contrats puis des coûts de transaction. Ces théories vont faire évoluer en profondeur la théorie économique dans les années 80 et 90, en remettant en cause l'hypothèse pareto-walrasienne des marchés parfaits et en introduisant dans la théorie économique les modes de coordination non marchands, les organisations et les institutions.

Le chapitre 4 est organisé en quatre parties qui retracent l'évolution de l'analyse économique des innovations financières et mon propre cheminement dans ce champ de recherche. La première partie (I) rappelle comment les fondements keynésiens des approches en termes de « crédit agricole » ont été remis en cause sur le plan théorique et politique par la théorie néoclassique et la libéralisation des économies du Sud amorcée dans les années 80 ; la deuxième partie (II) présente le renouvellement théorique permis par les théories néo- institutionnelles de l'information imparfaite, des contrats et des coûts de transaction, appliqué à l'analyse des innovations financières ; la troisième partie (III) présente les apports des travaux de recherche du CIRAD à l'analyse néo-institutionnelle des systèmes financiers ruraux et resitue mes propres travaux dans ce contexte. La quatrième partie (IV) propose une analyse critique des approches néo-institutionnelles contractualistes et transactionnelles des systèmes financiers, constituant la base de mon argumentaire pour l'ouverture sur un cadre conceptuel alternatif, l'économie des conventions.

## **I. Du crédit agricole « keynésien » aux marchés financiers ruraux néoclassiques**

Trois grandes périodes peuvent être distinguées dans l'histoire contemporaine des services financiers ruraux dans les pays en développement. De la fin de la seconde guerre mondiale à la première décennie après les Indépendances, les systèmes de financement rural sont conçus sur la base de l'analyse keynésienne et reposent sur une forte intervention de la puissance publique. Les limites de ces systèmes conjuguées aux évolutions du contexte macro-économique et politique conduisent, au fil des années 70, à une remise en cause de ces approches, fondée sur la théorie néoclassique de la répression financière. Dans les années 80, l'économie néo-institutionnelle éclaire les dysfonctionnements observés sur les marchés financiers « libéralisés » et porte l'attention sur l'importance des organisations et des institutions. Chacune de ces trois périodes est marquée par une interaction forte entre théorie économique, politiques publiques et dispositifs techniques et organisationnels.

La première partie de ce chapitre rend compte de ces interactions pendant les deux premières périodes (1950-1980).

### **1. Avant 1970 : les soubassements keynésiens du crédit agricole**

Inspirées des thèses keynésiennes, les politiques de modernisation agricole des pays du Sud d'après-guerre se sont largement appuyées sur le crédit (Mounier, 1992). A la fin de la seconde guerre mondiale, développement et croissance sont associés dans une vision globale de l'économie, soulignant l'importance des investissements. Le « sous-développement » est analysé comme le résultat d'un déficit d'investissement tant au niveau macro que microéconomique. Reposant sur le postulat de l'incapacité des paysanneries pauvres à épargner, le crédit était dans ces approches, un facteur déterminant pour amorcer le cercle vertueux de l'investissement privé. Le crédit public était considéré comme un outil nécessaire au changement technique, au financement de l'innovation et au développement de la production agricole. Il était aussi un moyen de réduire l'emprise des usuriers sur les économies rurales. Des taux d'intérêt faibles, subventionnés, devaient permettre de stimuler la demande de crédit des populations rurales, l'utilisation des intrants, et appuyer le développement des exploitations agricoles pauvres. Pour renforcer son efficacité, le crédit était ciblé préférentiellement sur des productions agricoles d'exportation (café, coton, arachide, ...), des techniques d'intensification et sur l'équipement agricole, dans des zones de spécialisation productive. L'allocation des ressources et leur répartition ne sont pas pris en compte dans ces approches, qui ignorent le rôle du système

financier (Krahn et Schmidt, 1994). Ces orientations théoriques sont au cœur du Colloque de Berkeley (Bauer, 1952, cité par Adams, 1995).

L'effort de développement a été concentré à cette période sur la création d'institutions de crédit sous des formes variées selon les contextes et les colonisateurs (Adams, 1995). Les banques agricoles et banques de développement vont être créées en Amérique Latine sur le modèle des Etats-Unis, en Afrique francophone sur le modèle français. Des Unions de coopératives sont créées un peu partout dans les Colonies sur la base de modèles du Nord (Raiffeisen par les Allemands, les Japonais, les Anglais, programme de crédit coopératif US en Amérique Latine, crédit agricole mutuel dans les colonies francophones). Adams (1995) évalue à environ 700 millions US\$, le montant des investissements en programme de crédit consentis par l'AID entre 1950 et 1970. Pendant cette même période, la FAO est très active dans le développement de réseaux coopératifs de crédit à travers le monde. La Banque Mondiale estimera plus tard (World Bank, 1993) avoir engagé, en quatre décennies, un portefeuille de 16 milliards US \$ dans des programmes de « crédit agricole ».

## **2. 1970 – 1980 : la théorie de la répression financière prépare l'émergence des « marchés financiers ruraux »**

La remise en cause de ces orientations est amorcée au début des années 70, tant sur le plan théorique avec la critique de la répression financière que sur le plan des politiques de développement agricole. Ces évolutions s'inscrivent dans le contexte de changement macro-économique qui est amorcé au fil des années 70 et conduira, en un changement de paradigme, à la libéralisation économique des années 80, avec le développement des programmes d'ajustement structurel.

Gurley et Shaw (1967), puis Mac Kinnon (1973) engagent, sur la base d'un argumentaire néoclassique, une critique théorique des politiques de « répression financière » qui caractérisent les économies keynésiennes. Le contrôle des taux d'intérêt et leur maintien à un niveau artificiellement bas, les interventions de l'Etat entravant la liberté de mouvement du secteur financier, l'appui apporté par les banques publiques à des entreprises publiques défaillantes, limitent le fonctionnement du système financier et son efficacité. Ils contribuent à une faible mobilisation de l'épargne et à des prélèvements de l'Etat qui nuisent à l'investissement. Une libéralisation du système financier est préconisée à travers le concept « d'approfondissement du système financier » (« *financial deepening* ») qui repose sur la levée des contraintes pesant sur le système financier et sur le désengagement de l'Etat. Dans cette perspective, le rôle du système financier évolue radicalement : rompant avec ses finalités keynésiennes de renforcement de l'investissement privé par la mobilisation de capitaux extérieurs, il s'inscrit ici dans une optique de marché des biens et des services, visant à l'allocation optimale des ressources. L'intermédiation financière doit mettre en relation les détenteurs de capitaux (épargnants) avec les agents qui ont besoin de ces capitaux (emprunteurs), doit transformer les échéances et les risques, et s'affranchir de toutes ses autres fonctions antérieures.

Parallèlement à ces évolutions théoriques, les difficultés rencontrées par toutes les formes de programmes de crédit agricole (faible recouvrement du crédit, déficit voire faillite des institutions de crédit, forte dépendance par rapport à l'extérieur), conduisent à des interrogations fortes sur leur pertinence, renforcées par les bilans mitigés de leur impact sur le développement agricole (Adams, 1995). Des agences de développement fortement impliquées dans le financement de l'agriculture engagent des bilans de leurs actions (AID, 1973), (FAO, 1975), qui mettent en évidence l'ampleur des dysfonctionnements observés. Cependant, ces interrogations ne vont pas entamer dans un premier temps les stratégies d'investissement des principaux bailleurs de fonds. L'AID, la Banque Mondiale, la FAO continueront à investir massivement dans les projets de crédit agricole tout au long des années 70. De nouveaux acteurs vont même émerger dans ce champ : le FIDA développe significativement ses investissements de crédit agricole à cette période ; les coopérations d'Europe du Nord investissent dans le crédit rural (Allemands et Suisses en Afrique de l'Est, en Indonésie) ; des ONG commencent à se développer dans ce domaine.

La formalisation théorique de la critique du « crédit agricole » dans le champ de l'économie agricole interviendra au début des années 80, à travers les travaux de recherche des Universités américaines, au premier rang desquelles Ohio State University, appuyés par l'AID. Le colloque de Washington en 1981 (Adams, Graham, Von Pischke ed., 1983), sera l'un des premiers espaces de médiatisation de cette critique qui sera ensuite reprise et développée ultérieurement dans de multiples analyses et bilans critiques issues du monde anglo-saxons (World Bank, 1989), (Yaron, 1997), (Adams, 1997), (Gonzales Vega, 1994), mais aussi françaises (Le Breton, 1989), (L'hériteau, 1991), (L'Heriteau, 1992) (Moreau, 1991), (Gentil, 1991).

La critique de ce qui sera appelé ultérieurement le «vieux paradigme de crédit direct » (Adams, 1995) éclaire les limites micro et macro-économiques de cette pratique de financement. Si les évaluations montrent, dans certains contextes, un accès élargi aux prêts de court terme et au financement des investissements (Yaron, 1997), il apparaît que ces effets positifs ont plus largement bénéficié aux populations ayant déjà une assise économique favorable (paysans moyens et aisés). Plus généralement, l'importance des volumes de financement décaissés n'est pas corrélée avec une progression significative et systématique des productivités et des revenus agricoles (Von Pischke, 1991). La capacité d'épargne des ménages ruraux n'a pas progressé et les cercles vertueux de l'investissement privé espérés restent virtuels. La subvention de l'économie agricole n'a pas eu l'effet d'entraînement escompté ni sur le développement de l'économie agricole, si sur les activités économiques rurales. Le secteur informel que l'on voulait réduire reste très actif, alors que le système financier formel est faiblement développé. Il est aussi fortement dépendant des subventions extérieures et ce sont donc les épargnants et les contribuables qui paient le prix du développement agricole. Les institutions créées pour diffuser le crédit dans les économies rurales s'avèrent faiblement efficaces : les capitaux mobilisés n'arrivent que partiellement aux exploitations agricoles, la gestion des institutions est peu rigoureuse et entraîne pertes et malversations ; les taux de remboursement faibles et la faible attention portée à la mobilisation de l'épargne compromettent la viabilité des institutions financières, tout comme l'utilisation politique qui en est souvent faite.

La critique théorique porte d'abord sur les rigidités induites par l'intervention de l'Etat dans le système financier. Les recommandations en termes de politiques de financement s'orientent alors vers la levée des contraintes limitant le développement des marchés financiers : déréglementation du secteur financier, suppression des subventions, pratique de taux d'intérêt réels permettant l'allocation optimale des ressources, la mobilisation de l'épargne rurale, le choix des opportunités économiques les plus rentables.

La crise de l'endettement des pays en développement qui va s'amplifier au début des années 80, la restriction de l'offre de monnaie (Assidon, 1992) et les déséquilibres financiers engendrés par la situation de déficit économique américaine (Aglietta, 1995) vont précipiter les évolutions et engendrer des réformes profondes des systèmes financiers des pays en développement (Banque Mondiale, 1989). Ces réformes se traduiront par des mesures plus ou moins drastiques selon les pays : déréglementation du secteur financier, réforme ou fermeture des banques de développements, politiques de taux d'intérêt élevés pour favoriser la mobilisation de l'épargne.

Au cours des deux décennies suivantes (1980-2000), les politiques de financement vont se détourner du « crédit agricole » au profit du concept de « marché financier rural », réalisant une intermédiation entre les agents qui ont une capacité d'épargne et les demandeurs de crédit. Von Pischke, Adams et Gordon (1983) définissent plus précisément ce marché comme « *les relations entre acheteurs et vendeurs d'avoirs financiers qui sont actifs dans les économies rurales. Ces relations sont basées sur des transactions qui incluent l'emprunt, le prêteur et des transferts de propriété d'avoirs financiers. Les avoirs financiers consistent en une reconnaissance de dette et certificats de propriété* ».

Cependant, le « vieux paradigme du crédit direct » a la vie dure : même s'il se décline de moins en moins dans le domaine agricole, de nombreuses interventions des gouvernements, des bailleurs de fonds, des ONG conservent dans les années 80 et 90, cette approche de crédit subventionné pour soutenir des groupes-cibles, des activités ou des zones spécifiques. Les débats sur le rôle de l'Etat dans

des économies de marché imparfait (Stiglitz, 1994), (Besley, 1995) tout comme les constats de l'impact mitigé de la libéralisation du secteur financier dans les pays en développement (Lanzaroti, 1992), (Salama, 1996), (Stiglitz, 2002) continuent à entretenir la tension entre les deux approches (Adams, 1997).

Sous l'impulsion des politiques d'ajustement structurel, la libéralisation du secteur financier va être largement engagée dans les pays du Sud dès le début des années 80, puis dans les pays de l'Est pendant la décennie suivante (Duval, 2002).

En Afrique francophone, cette libéralisation va se traduire par une restructuration et un assainissement du secteur bancaire (privatisation, liquidation ou restructuration des banques publiques, rationalisation des politiques de taux d'intérêt, dévaluation du FCFA, intégration financière régionale, ...), par la mise en place d'une nouvelle réglementation et par l'émergence d'innovations institutionnelles en matière de financement décentralisé (Hugon, 1996).

## **II. Le renouvellement des analyses des innovations financières permis par l'économie néo-institutionnelle**

### **1. Les marchés financiers, des marchés imparfaits**

Contrairement aux hypothèses sous tendant la théorie de la répression financière, il est apparu rapidement que la mise en œuvre de la libéralisation ne suffisait pas pour faire émerger spontanément des marchés financiers au sens de Pareto. Le rétablissement de la flexibilité dans le secteur financier formel, la suppression des entraves au libre jeu des prix, la restauration de la concurrence, ne sont pas des déterminants suffisants pour construire et faire fonctionner un marché financier. Des dysfonctionnements importants par rapport au modèle théorique du marché subsistent : le dualisme du marché financier, segmenté entre marché formel et informels, persiste ; la transaction financière reste sensible à des interactions stratégiques entre les agents (spéculation, panique, ...) ; le taux d'intérêt – le prix du crédit – ne parvient pas à équilibrer l'offre et la demande en capital et apparaît n'être qu'une variable d'ajustement parmi d'autres, des marchés financiers ; le rationnement du crédit reste important notamment en zone rurale et pour les populations pauvres incapables de fournir des garanties au système bancaire ; si le système informel apparaît plus souple que le système bancaire formel, il n'en couvre pas pour autant tous les segments de la demande de crédit (Stiglitz, Weiss, 1981).

Ces limites ont été appréhendées par l'économie néoclassique élargie à travers le concept de l'imperfection des marchés : les marchés financiers sont imparfaits, particulièrement en milieu rural du fait d'une structure souvent monopolistique laissant le champ libre aux usuriers (Hoff, Stiglitz, 1990).

### **2. Des marchés dans lesquels l'accès à l'information joue un rôle déterminant**

Le développement de l'économie de l'information, ouvrant la voie à l'économie néo-institutionnelle et à l'économie des contrats, va renouveler en profondeur les analyses du secteur financier et des innovations institutionnelles qui émergent à partir des années 80, en remettant en cause l'hypothèse d'un fonctionnement pareto-walrasien des marchés financiers.

Dans le marché walrasien, les agents ont une information complète, une capacité de calcul illimitée et un ensemble complet et ordonné de préférences. L'économie de l'information remet partiellement en cause ces postulats, en introduisant l'hypothèse de l'imperfection de l'information et de l'incomplétude des contrats.

Dans ses travaux sur les marchés financiers ruraux, Stiglitz (1986) montre que la transaction financière s'inscrit dans un univers où règne l'incertitude et où l'information est incomplète et asymétrique. Cette imperfection de l'information est à l'origine de l'imperfection des marchés financiers. D'une part, l'emprunteur ne maîtrise pas toute l'information sur son projet et son avenir dans un univers marqué par des aléas variés ; l'incertitude est d'autant plus forte que les horizons dans lequel s'inscrit le projet financé sont lointains. D'autre part, la relation entre le prêteur et l'emprunteur est d'autant plus marquée par l'incertitude qu'elle est inter- temporelle.

Cette relation a été interprétée comme une relation d'agence. Le Principal, ici le prêteur, délègue à l'Agent (l'emprunteur) la fonction de fructification d'un capital, et doit alors s'assurer que l'agent met bien en œuvre toutes les actions nécessaires à la réalisation optimale de cette fonction.

L'incertitude (non probabilisable), l'imperfection de l'information entraînent l'incomplétude des contrats. Par ailleurs, les agents sont supposés opportunistes : ils recherchent leur intérêt personnel, y compris par la ruse ou la tricherie. Incomplétude de l'information et opportunistes introduisent des risques et des rigidités dans la relation financière (Hoff, Stiglitz, 1990) :

- risque de sélection : les emprunteurs présentent des propensions à rembourser de degré variable et donc des niveaux de risque variable ; le prêteur doit donc opérer une sélection des emprunteurs dans un contexte où une partie de l'information nécessaire peut lui être cachée ; d'une part, cette sélection a un coût ; d'autre part, des risques de sélection inverse (*adverse selection*), sur le modèle mis en évidence par Akerlof, existent dans la transaction financière ; la sélection inverse peut conduire à un équilibre de marché autour d'un prix moyen inférieur à la valeur réelle des biens échangés, induisant un retrait des biens de bonne qualité au profit de biens de moindre qualité. De ce fait, pour un même taux d'intérêt, des projets de degrés de risque différents peuvent être financés. Plus le taux d'intérêt est élevé, plus l'emprunteur sera tenté d'investir dans des projets à risque élevé. Les défaillances liées aux projets à risque élevé entraînent des coûts, qui, répercutés sur le taux d'intérêt, entraînent l'augmentation de celui-ci et peuvent éventuellement bloquer les échanges.
- risque moral : ce risque résulte du caractère coûteux de l'information : un individu ne respecte pas forcément ses engagements dès lors que le contrôle de son comportement est coûteux pour un observateur ; dans la transaction financière, le risque moral est notamment lié à l'inter-temporalité de la relation financière : le prêteur ne peut ni être sûr, ni observer précisément ce que l'emprunteur va réaliser avec le capital emprunté ; pour sécuriser la transaction, le prêteur sera conduit à engager une surveillance du respect des clauses du contrat qui va entraîner un coût ; celui ci est renforcé encore par le coût de mise en œuvre d'un système de sanction, en cas de défaillance de l'emprunteur.

Reprenant Zeller (Zeller et alii, 1997), Duval (2002) note que « *dans des conditions d'imperfection de l'information, c'est-à-dire dans un environnement risqué, la fonction du système financier est plus complexe que celle définie par l'économie néoclassique. Il s'agit :*

- *d'allouer efficacement le capital en mobilisant l'épargne et en l'affectant efficacement à des investissements : cette allocation est faite en partie par des mécanismes de marché et en partie par des mécanismes qui ne sont pas ceux du marché, au sein d'organisations telles que les intermédiaires financiers ;*
- *de partager le risque entre emprunteurs, épargnants et intermédiaires financiers ;*
- *de fournir des services d'assurance ».*

Les imperfections de marché peuvent être réduites par des incitations positives conduisant l'agent à révéler son information au principal et à adopter un comportement conforme à l'intérêt du principal : législation, mécanismes d'incitation au remboursement, surveillance des contrats, garanties matérielles,...

Dans cette perspective, les innovations institutionnelles dans les sphères financières sont analysées comme des mécanismes d'incitation positive, favorisant le respect des engagements contractuels sur lesquels est fondée la transaction financière, ou des mécanismes de limitation des incitations négatives issues de l'asymétrie d'information (Krahn, Schmidt, 1994).

Ces mécanismes d'incitation s'exercent à plusieurs niveaux (Duval, 2002). Au niveau inter-individuel, différents modes d'arrangements contractuels sont utilisés pour réduire les risques (Hoff, Stiglitz, 1990 ; Krahn, Schmidt, 1994) :

- procédures d'analyse et de sélection des emprunteurs fondés sur la proximité et l'interconnaissance des acteurs ;
- utilisation de garanties de différente nature (Zeller et al., 1997) ;
- contrats liés par lesquels l'accès à un contrat est conditionné par le respect d'un autre contrat (liens entre contrat de travail, contrat d'accès à la terre et contrat de crédit étudiés dans les cas asiatiques par Stiglitz (1986), ou encore la procédure classique en microfinance qui conditionne tout accès à un nouveau crédit par le remboursement satisfaisant du crédit précédent, constituant ainsi une liaison inter-temporelle entre contrats)

Dans l'environnement institutionnel, l'existence d'un corps de règles légales facilite le fonctionnement du marché.

L'action collective peut être source de réduction des coûts de transaction. Pour Olson (1971), en présence d'asymétrie informationnelle, des groupes d'individus ayant des intérêts convergents vont s'organiser pour réduire les coûts de transaction. Au premier rang des mécanismes d'incitation innovants élaborés par la microfinance, figure une coordination de groupe, la caution solidaire. Expérimentée au sein de la Grameen Bank à la fin des années 70 pour pallier au manque de garantie matérielle des populations pauvres par la mise en œuvre d'une garantie sociale, cette innovation sera à la base de l'expansion planétaire de la microfinance.

Tout au long des années 90, des travaux économétriques mobilisant la théorie de l'information imparfaite et la théorie des jeux vont explorer les effets positifs et négatifs du groupe de caution solidaire dans le système financier. La caution solidaire présente des avantages comparatifs en terme d'accès à l'information sur les emprunteurs, de sélection et de suivi du crédit. Varian (1990), (Ghatak, 1999) montrent comment la caution solidaire limite les risques de sélection adverse par l'auto-sélection ; le modèle de Stiglitz (1990) montre les effets ex ante de la surveillance mutuelle au sein d'un groupe sur les risques de hasard moral.

Le modèle de Besley et Coate (1995) explore les limites de la co-responsabilité en s'intéressant non plus aux avantages du groupe de caution solidaire en matière de production d'information, mais à sa capacité de faire respecter le contrat de crédit en renforçant la « volonté de payer » des emprunteurs, la pression sociale plutôt que la caution solidaire donc. Sous cet angle, les résultats de la modélisation indiquent une efficacité mitigée de la caution solidaire qui varie en fonction du niveau des taux d'intérêt. Au final, l'efficacité de la caution solidaire n'apparaît vérifiée que si l'on introduit dans le modèle une variable de « sanction sociale », traduite par une pénalité imposée par le contractant non défaillant au contractant défaillant. Les auteurs justifient cette variable de « sanction sociale » par un recours à des travaux de sociologie et d'anthropologie qui décrivent « *the intimate world of the peasantry where shared values and social controls combine to reinforce mutual assistance* ». Les pénalités imposées sont soit directes, soit futures par limitation de l'accès au crédit. La modélisation fait apparaître que si la sanction sociale est fixée à un niveau suffisamment élevé, le dispositif de caution solidaire est plus efficace qu'un contrat de crédit individuel. Les auteurs relèvent que la variable de sanction sociale utilisée est proche de la notion de réputation mobilisée par la théorie des jeux.

S'interrogeant lui aussi sur l'efficacité de la caution solidaire en tant que pression sociale, sur la base d'une expérience de terrain de deux ans au sein d'un système de microfinance du Malawi, Diagne (1998) introduit dans son modèle trois hypothèses différentes de celles de Besley et Coate : l'information dont disposent les contractants les uns sur les autres est imparfaite et asymétrique ; l'exercice de la pression sociale a un coût même pour les contractants non défaillants ; la pression sociale exercée à travers la caution solidaire peut être « active » (les non défaillants exercent une pression active sur les défaillants) ou « passive » (les défaillants finissent par rembourser sous la pression du coût social engendré par leur défaillance (« honte », « culpabilité par rapport au groupe », ...). Alors que la première forme de pression sociale engendre des coûts pour les non défaillants, la seconde en est indemne. Les résultats de la modélisation indiquent que seule la pression sociale passive débouche sur un équilibre calculable. Par ailleurs, le même modèle conduit l'auteur à préconiser la caution solidaire à responsabilité limitée (le non défaillant paye une amende au système financier équivalent au montant dû par le défaillant, mais n'est pas exclu de l'accès futur au crédit) plutôt que la caution à responsabilité complète (la défaillance de l'un entraîne l'exclusion de tout le groupe de l'accès au crédit) développée par la Grameen Bank jusque là.

Ces approches introduisent des aménagements dans la théorie néoclassique, mais en conservent néanmoins les hypothèses de base : rationalité substantive des agents, principe d'optimisation de l'utilité sous contrainte d'information disponible, raisonnement en terme d'équilibre, primauté du marché et de la dimension inter-individuelle dans la coordination des agents économiques. Cependant, l'évolution des travaux sur la caution solidaire en est un exemple, ces interprétations achoppent sur la dimension sociale des processus de décision individuelle, ainsi que sur la non prise en compte des rapports de pouvoir et des processus d'apprentissage.

### **3. L'approche par les coûts de transaction**

Au fil des années 90, au sein de l'économie néo-institutionnelle, l'analyse en termes de coûts de transaction prendra une place de plus en plus importante dans l'interprétation des innovations financières et constitue aujourd'hui la référence essentielle des institutions internationales intervenant en matière de développement du secteur financier (Gonzales-Vega, Schmidt, 2000).

L'économie des coûts de transaction rénove l'approche économique en portant l'analyse sur la transaction et non plus sur la seule décision de l'agent. Ménard (2000) définit la transaction comme « le transfert du droit d'usage d'un bien ou d'un service » - se distinguant donc du droit de propriété de la théorie standard - ; toute transaction a deux types de coûts :

- un coût technique, déterminé par la combinaison des facteurs techniques et appréhendés par la fonction de production
- des coûts de transaction, générés par la mise en œuvre de l'arrangement institutionnel que constitue la transaction. Considérés par Williamson comme les « frictions de l'échange », ils résultent non seulement de la difficulté d'accès à une information complète et de l'opportunisme des agents, mais aussi de la spécificité des actifs de la transaction. Celle-ci apparaît dès qu'un investissement durable doit être entrepris pour supporter une transaction et qu'il n'est pas facilement redéployable sur une autre transaction (actifs matériels, humains, dédiés, ...).

Reprenant l'hypothèse de marché imparfait dérivant de l'imperfection et des asymétries d'information et l'hypothèse d'opportunisme des agents, l'économie des coûts de transaction élargit ce corps d'hypothèses en adoptant le postulat de la rationalité limitée : les agents ne décident pas en fonction d'une logique d'optimisation mais de satisfaction, en vue de réduire les coûts de transaction de l'échange. C'est l'existence des coûts de transaction qui explique l'existence et la coexistence de différents modes de coordination : marchés, organisations, contrats ...

Approfondissant la voie ouverte par l'économie de l'information, la recherche sur les innovations financières a trouvé dans l'économie des coûts de transaction un cadre d'analyse fertile. Fournir des services financiers à des populations exclues des systèmes bancaires classiques parce qu'elles en sont géographiquement, économiquement ou culturellement éloignées, entraînent des surcoûts importants par rapport à un service bancaire classique : coûts d'identification de la clientèle et des besoins, coût de fonctionnement liés à la distance, à la dispersion des populations, coûts de mise en place et de surveillance des contrats (transactions de très petits montants, dispersées, répétées dans le temps,...). Par ailleurs, la spécificité des actifs est une caractéristique forte de la microfinance : c'est un nouveau métier qu'il faut concevoir, des compétences qui sont à inventer, des outils spécifiques qui sont à élaborer (système de gestion, système de contrôle, ...), des adaptations qui sont à faire en fonction des contextes économiques, institutionnels et sociaux.

Dans ce cadre, la microfinance est interprétée comme un ensemble d'arrangements institutionnels visant à réduire les coûts de transaction. Dans sa remarquable thèse sur le développement de la microfinance dans le contexte de l'économie de transition en Moldavie, Duval (2002) propose de la microfinance la définition suivante : *« La microfinance consiste à produire des mécanismes qui permettent de réduire les coûts de transaction qui sont engendrés par l'intermédiation financière entre une multitude de petits emprunteurs sans garantie et une multitude de petits épargnants. La microfinance se définit donc comme la production d'innovations institutionnelles qui permettent d'améliorer l'accès au marché financier en identifiant : des mécanismes d'incitation au remboursement peu coûteux et socialement acceptables ; des mécanismes d'incitation au sein des intermédiaires financiers qui permettent de réduire les coûts de fonctionnement, d'améliorer la productivité et la qualité des services ; enfin des mécanismes incitant à la bonne gouvernance des programmes. Nous entendons par « gouvernance » l'identification de mécanismes permettant la convergence des intérêts des bénéficiaires, des actionnaires éventuels, des concepteurs et des opérateurs techniques (Gonzales-Vega, Schmidt, 2000 ; Otero, 1998) »(Duval, 2002).*

Le postulat de base de cette approche théorique repose sur l'hypothèse d'une volonté commune des participants de minimiser les coûts de la transaction. Différentes formes de coordination s'échelonnant du contrat commercial classique jusqu'aux formes non marchandes de l'organisation hiérarchique, en passant par le marché, peuvent y contribuer.

L'organisation est appréhendée comme un nœud de contrats qui peut assurer la minimisation des coûts de transaction en internalisant les transactions à coût élevé par un mode de coordination hiérarchique. La sphère financière offre un foisonnement particulièrement riche et varié de formes organisationnelles :

- les intermédiaires financiers (ou « institutions de microfinance » dans le langage technique de la profession) qui sont eux-mêmes structurés selon des modèles organisationnels très variés (allant de l'entreprise privée à la coopérative en passant par des groupes d'entraide plus ou moins institutionnalisés),
- les groupes d'action collective impliqués dans la transaction financière (au niveau des utilisateurs, au sein des organisations financières, au sein du secteur professionnel progressivement constitué par la microfinance, ...),
- les ménages...

Une branche plus récente de l'économie néo-institutionnelle, la théorie du changement institutionnel (North, 1990), commence à être explorée dans l'analyse des innovations financières. L'intérêt de cette approche est double : en considérant les transactions économiques comme insérées dans un environnement institutionnel qui influe sur les formes, les modalités et les coûts de coordination, cette approche donne un cadre conceptuel permettant de relier formes d'organisations, « structures de gouvernance » et institutions considérées comme « les règles du jeu » ; en s'attachant à l'analyse du changement, elle propose une vision dynamique des conditions de l'échange économique et des facteurs d'évolution des modes de coordination. Les institutions sont définies comme les règles du jeu qui « encadrent » les transactions économiques et instaurent la discipline entre les partenaires du jeu (Ménard, 2000).

Les facteurs conduisant à un changement institutionnel sont de plusieurs types : si le changement des prix relatifs reste l'élément déterminant selon North, le changement des préférences des acteurs liés à des facteurs culturels, idéologiques et politiques a un poids important dans les évolutions, notamment en influant sur la perception des acteurs de l'équité et de l'efficacité des institutions. L'instauration d'institutions et leur évolution ont un coût – c'est là encore un coût de transaction - . Le changement institutionnel peut être freiné par l'ampleur de ce coût, par la question de sa prise en charge et du rôle de l'action collective dans son instauration, ainsi que par les questions liées au partage des bénéfices de l'action collective. Organisations et institutions sont organiquement liées, les institutions constituant les règles du jeu dont les organisations sont des joueurs. Les organisations s'adaptent pour tirer partie des opportunités offertes par les institutions, mais peuvent aussi influencer sur la production ou le changement de ces institutions.

Les innovations en matière de financement de proximité mettent d'abord en jeu des innovations organisationnelles. Mais la pérennisation de celles-ci et leur valorisation dans le contexte économique dépendra étroitement de l'environnement institutionnel (rôle de la monnaie, règles, législations, d'une part ; efficacité, viabilité des institutions économiques d'autre part). Une analyse de l'efficacité des services financiers gagne à s'appuyer sur la double entrée institutionnelle et microéconomique (Duval, 2002).

Le cadre conceptuel de l'économie néo-institutionnelle, le courant des coûts de transaction, sont aujourd'hui très largement mobilisés pour analyser le développement planétaire de ces innovations financières. La théorie du changement institutionnel, d'essence plus macro- économique, a été mobilisée plus ponctuellement mais pourrait faire l'objet de développements plus importants à l'avenir.

### **III. L'économie néo-institutionnelle, un ancrage des travaux du CIRAD sur le financement rural**

#### **1. Le projet de recherche « Développement des systèmes financiers ruraux » (DSFR) du CIRAD**

Une large part des travaux de recherche conduits dans le cadre de, ou en lien avec, l'équipe Développement des Systèmes Financiers Ruraux à l'animation de laquelle j'ai contribué au CIRAD, est inscrite dans le cadre théorique néo-institutionnel et en illustre le potentiel d'analyse (Benoît Cattin, Cuevas, 1992), (Ellsasser, 1990), (Wampfler, Nguyen, Lapenu, 1996 [14]).

Le premier projet de recherche du CIRAD sur les innovations financières été conduit en milieu sahélien, dans le Nord du Burkina, en appui au développement du Projet de Promotion du Petit Crédit Rural (PPPCR). Les travaux de recherche se sont d'abord attachés à caractériser le contexte économique rural sahélien et ses transformations sous l'impact des chocs successifs des sécheresses, en mettant en évidence les différentes dimensions de l'incertitude (aléas climatiques, éclatement des modes de régulation traditionnels, absence ou étroitesse des marchés, ...) (Nguyen, 1994a, 1994b), (Colliot, 1993), (Nguyen, Wampfler, Benoit Cattin, Sawadogo, 2002 [3]). Dans ce contexte de forte incertitude, les stratégies d'adaptation des unités économiques se sont orientées vers la diversification des activités et la valorisation d'opportunités plus individualisées offertes par l'ouverture croissante des économies sahéliennes au marché ; celles-ci engendrent des besoins de financement auxquels la microfinance va tenter de répondre à travers des innovations techniques et organisationnelles (Ellsasser, 1990), (Ellsasser, Nguyen, 1993). D'autres travaux seront conduits ultérieurement pour analyser l'impact de ces nouvelles formes d'organisation sur les ménages, mais aussi sur les économies villageoises (Colliot et Nguyen, 1992, 1993). L'analyse d'impact des innovations

financières au niveau des villages a permis d'expérimenter une innovation méthodologique, l'utilisation de la « matrice de comptabilité sociale » à l'échelle méso-économique, ouvrant des perspectives qui n'ont cependant pas été approfondies depuis lors, sur les méthodes de quantification de l'analyse d'impact méso-économique.

Le courant transactionnel de l'économie néo-institutionnelle a été mobilisé pour analyser une autre fonction financière, la fonction d'assurance. Dans sa thèse portant sur les dynamiques des sociétés sahéennes du Nord Burkina et la sécurité alimentaire, Nguyen (1996, 1997) utilise ce cadre théorique pour expliquer la disparition des organisations traditionnelles d'assurance au profit de stratégies individuelles. En zone sahéenne, l'assurance collective représentée par la famille étendue ou les réseaux d'entraide est remise en cause par la croissance démographique, la raréfaction corrélative des ressources naturelles, la pénétration des marchés dans l'économie domestique. Les coûts de transaction de l'assurance collective augmentent avec la croissance des communautés, les bénéfices de l'assurance collective diminuent à mesure que se renforcent les opportunités d'assurance individuelle (activités économiques individuelles, exode, ...). Le processus d'individualisation de l'assurance entraîne une forte différenciation sociale qui est de moins en moins lissée par l'action collective.

Issue de cette même équipe de recherche, Duval (2002, [92]) mobilise l'économie de l'information imparfaite, la théorie du changement institutionnel et les coûts de transaction pour analyser les conditions de développement d'un système de microfinance rurale dans le contexte de transition de l'économie moldave. Elle montre que la création d'un système financier de proximité ouvre des opportunités réelles de développement pour les micro et petits entrepreneurs dans le milieu rural en transition, mais que ces opportunités sont diversement utilisées et valorisées par les ménages : dans un contexte de faible développement des marchés ruraux et de transition économique lente à se mettre en place, les ménages bien placés dans la hiérarchie soviétique antérieure, les ménages les mieux dotés en capital et ayant accès à l'information sont plus portés à utiliser l'outil crédit et mieux à même de le valoriser. Les mécanismes incitatifs au remboursement, combinant la caution solidaire et la gestion coopérative remplissent leur fonction, contribuant à donner au système financier de bonnes perspectives de pérennité. Mais la pénétration du système financier au sein des villages reste limitée à une frange de population, à la fois par les contraintes économiques différenciées qui pèsent sur les ménages et entravent leur capacité d'innovation et d'entreprise, mais aussi par le biais du processus de sélection des membres instauré par les structures de gouvernance villageoises pour se prémunir du risque de défaillance du système financier et des risques de concurrence entre villageois que l'accès au financement stimule.

De nombreux travaux néo-institutionnels sur les systèmes financiers débouchent sur une réhabilitation du rôle de l'Etat, nécessaire pour mettre en place et garantir un environnement institutionnel favorable à l'exercice des contrats et à la réduction des coûts de la transaction financière (Hoff, Stiglitz, 1990 ; Yaron, 1992 ; Besley, 1994). La thèse de C.Lapenu (1997) et ses développements ultérieurs (Lapenu, 1998), analysent cette problématique dans le cas du système financier indonésien.

Les conditions d'émergence de la microfinance mettent également en évidence l'importance d'opérateurs publics ou semi publics non étatiques (bailleurs de fonds, opérateurs du Nord) dans la dynamique des investissements de la microfinance, la diffusion de l'innovation, la construction des compétences spécialisées nécessaires à ces nouveaux métiers... (Wampfler et al [32], [37], [47], [49]).

## 2. Le financement de l'agriculture familiale, objet de mes propres travaux de recherche, débouche sur des conclusions en termes de coûts de transaction

La difficulté de la microfinance à financer les activités agricoles est aujourd'hui largement interprétée à l'aide du cadre théorique des coûts de transaction (Conférence de Washington, 2003), (Mini-symposium sur le financement rural de la conférence IAEE Durban, 2003). Une part des conclusions actuelles de mes propres travaux sur le financement de l'agriculture familiale sont interprétables en termes de coûts de transaction (Wampfler et al., [[1], [2], [10], [15], [27]]).

Le projet de recherche-développement CIRAD –CERISE « *Le financement de l'agriculture familiale dans un contexte de libéralisation : quelle contribution de la microfinance ?* » (Wampfler et al., 1997-2002 [15], [1], [2]) a été engagé avec un double objectif :

- au plan du développement, ces travaux visaient à (i) identifier les spécificités du financement de l'agriculture familiale au sein des économies rurales du Sud, (ii) à analyser la qualité de la contribution de la microfinance à ce financement, (iii) à comprendre la nature des contraintes limitant cette contribution et (iv) à identifier des innovations susceptibles de lever ces contraintes
- au plan scientifique, ces travaux s'inscrivaient dans la problématique de l'impact des innovations organisationnelles de la microfinance sur l'économie rurale.

Le projet de recherche a été construit sur une analyse comparative, permise par des partenariats et un dispositif empirique très étoffés, répartis dans six pays du Sud (Bénin, Burkina, Niger, Madagascar, Vietnam, Cambodge). Trois axes structuraient la méthode de recherche développée conjointement sur ces terrains :

- l'analyse comparative d'agricultures familiales évoluant dans des contextes agro-économiques différents (zones sahéliennes, zone à production agricole commerciale (coton, riziculture, ...), zones périurbaines) et de systèmes financiers de différente nature (mutuelles, crédit direct avec caution solidaire, caisses villageoises d'épargne crédit,...)
- la combinaison d'une étude centrée sur l'économie des ménages permettant d'identifier leur demande et leur stratégies en matière de financement de l'agriculture avec une analyse fonctionnelle de l'offre en produits financiers proposés à ces ménages par le système financier local (appréhendé dans ses trois dimensions : formel, microfinance, informel)
- la comparaison de la demande et de l'offre en services financiers, permettant de mettre en lumière l'impact des systèmes financiers existants sur le développement de l'agriculture et d'identifier les conditions dans lesquelles des services financiers durables peuvent être proposés à l'agriculture.

Au sein des économies rurales des pays du Sud, l'unité de production agricole familiale présente des besoins de financement et des risques spécifiques qui engendrent des coûts de transaction particulièrement élevés. Une première « spécificité » du budget de l'exploitation agricole, est d'être étroitement imbriqué dans le budget global du ménage rural. Dès qu'ils ont accès au marché, les ménages développent des systèmes d'activités plus ou moins complexes, associant les activités agricoles et non agricoles ; par ailleurs l'unité ménage et l'entreprise sont étroitement imbriquées, entraînant une liaison forte des besoins de financement des activités, des investissements, de la consommation et des besoins sociaux. Cette caractéristique est une des causes de l'échec des systèmes de crédit agricole traditionnels ciblés sur une culture ou sur une technique spécifique, systématiquement détournés par les emprunteurs vers la multiplicité de leurs besoins de financement réels. Elle implique d'appréhender les besoins de financement de l'exploitation agricole dans leur complexité, de prendre en compte, non pas la seule activité agricole ciblée, mais le système d'activités des ménages et le budget familial, et de comprendre comment dans une unité donnée, s'articulent les différents besoins, opportunités et contraintes de financement.. La très grande diversité des besoins est une autre spécificité du financement de l'exploitation agricole. Cette diversité des besoins, assortie d'une forte diversité des contraintes, varie en fonction des contextes agro-économiques, des systèmes de production agricole plus ou moins diversifiés et intensifs, des systèmes d'activités des ménages, de leur degré d'insertion dans le marché... Dans une région donnée, cette diversité des besoins peut être appréhendée à partir d'une analyse de système agraire, articulant un zonage agro-écologique, une

typologie des ménages et des enquêtes sur les systèmes d'exploitation. L'identification des besoins de financement de l'agriculture familiale, indispensable à une bonne définition des services nécessaires, est donc une première source de coûts de transaction élevés.

Les besoins en services financiers des exploitations agricoles portent sur différents types de crédit (de court terme, pour le financement de la campagne agricole (intrants, main d'œuvre), de l'emboûche, du stockage, de la première transformation des produits agricoles ; de moyen terme, pour l'équipement agricole ; de long terme pour l'équipement lourd, les plantations de culture pérennes, l'achat de foncier dans certains contextes), mais aussi sur des produits d'épargne susceptibles de développer les capacités d'autofinancement des exploitations et des produits d'assurance. L'adaptation de l'offre de financement à cette diversité requiert des connaissances, des compétences et une technicité spécifiques qui surenchérisent les coûts du service financier.

La saisonnalité des activités et des revenus agricoles est une source de difficulté et de renchérissement de coût pour le financement : les besoins de liquidité et les rentrées monétaires mobilisées pour le remboursement du crédit sont concentrés sur des périodes relativement courtes et impératives, ce qui requiert une adaptation étroite des procédures de crédit aux calendriers agricoles et pose aux institutions financières des problèmes de gestion de la liquidité et de la régulation annuelle de la productivité des agents, en cas de portefeuille de crédit fortement agricole.

La difficulté de la mobilisation de l'épargne en milieu agricole et rural est une contrainte forte et s'avère difficile et coûteuse. Les formes traditionnelles d'épargne (bétail, stock de céréales, bijoux, ...) ont encore le plus souvent la préférence des populations rurales qui les trouvent plus souples, plus fiables, voire souvent plus rentables que l'épargne offerte par les institutions de financement. La faible mobilisation de l'épargne, et particulièrement celle de l'épargne longue et stable (dépôt à terme) support des ressources pour les crédits moyen et long terme, limite la consolidation financière des institutions et leurs ressources de crédit.

Le financement de l'agriculture est caractérisé par un degré élevé de risque [86], de différente nature : climatique, sanitaire, économique (variation de prix, difficultés d'écoulement de la production, concurrence avec les produits d'importation...). Une part de ces risques est constituée de risques covariants : ils pèsent sur l'ensemble des emprunteurs d'une zone donnée (sécheresse, inondations, épizooties, ...) au même moment. Les mécanismes d'incitation innovants élaborés par la microfinance trouvent là une limite : les risques covariants sont plus difficiles à mutualiser et désamorcent les mécanismes de sécurisation habituellement utilisés par la microfinance (caution solidaire de proximité). A ces risques pesant sur l'activité agricole, se conjuguent des risques moins spécifiques, liés à l'emprunteur : défaillance pour décès ou maladie, « mentalité dégradée » par rapport au crédit dans bon nombre de zones agricoles où les expériences de crédit laxistes se sont succédées, ou encore défaillance pour cause d'endettement non maîtrisé. L'ensemble de ces risques se traduit pour la microfinance par un renchérissement des coûts de transaction (coût d'élaboration des contrats, de surveillance, provisions des pertes, ...).

Les différents « modèles organisationnels » de la microfinance présentent un potentiel contrasté par rapport au financement de l'agriculture. La quantification de la contribution de la microfinance à l'agriculture en Afrique de l'Ouest (Wampfler et al., [2], [12], [67]) montre que la contribution majeure est apportée par les systèmes mutualistes et les caisses villageoises d'épargne et de crédit alors que les systèmes de crédit direct à caution solidaire élaborés sur le modèle de la Grameen Bank ne financent que marginalement l'agriculture. L'analyse qualitative des modalités d'organisation au sein de ces différents modèles de microfinance confirme cette approche quantifiée. Les modèles fondés sur la caution solidaire sont faiblement adaptés au financement de l'agriculture notamment du fait de l'incapacité de cette forme de garantie à maîtriser les risques – et donc les coûts – covariants. Par ailleurs, ce sont des modèles organisationnels plus coûteux (une partie importante des fonctions de gestion étant réalisée par des salariés). Les modèles mutualistes et caisses villageoises apparaissent mieux adaptés au financement de l'agriculture – cependant sous réserve d'une monétarisation

minimale de celle-ci -. Ces modèles organisationnels sont fondés sur une combinaison de principes permettant une limitation des coûts de transaction :

- par une meilleure maîtrise du risque (mutualisation du risque au niveau d'une communauté élargie, mobilisation de garanties sociales et de garanties matérielles, effort de mobilisation de l'épargne)
- par un recours important à la gestion locale par les utilisateurs du système financier qui permet une économie de coûts de gestion ; cette conclusion reste cependant entachée d'un biais dans la mesure où ces évaluations de coûts ne prennent pas en compte la totalité des frais de formation nécessaires à l'acquisition des compétences locales de gestion.

Ces conclusions sur l'efficacité des différents « modèles » de microfinance sont modulées en fonction des contextes : ainsi, il apparaît que les modèles « mutualistes/caisses villageoises » s'adaptent difficilement dans certains contextes asiatiques (Cambodge, Vietnam dans nos études de cas), et que les modèles de crédit direct avec gestion salariée deviennent alors une alternative, y compris pour le financement de l'agriculture (Lenoir, [102])

Des innovations qui peuvent être interprétées comme induisant une réduction des coûts de transaction, ont été identifiées par le projet de recherche (Wampfler et al, [1], [2], [31], [33], [122]) :

- innovations organisationnelles permettant une limitation du risque : associations de caution mutuelle, fonds de garantie paritaire, centrales de risque, ...
- nouvelles formes de partenariats permettant l'acquisition de ressources ou de compétences spécifiques (refinancement par les banques commerciales, partenariat avec les organisations paysannes, ouverture sur d'autres services d'appui à l'agriculture (conseil de gestion, service d'information agricole, ...)

L'interprétation par les coûts de transaction fournit indéniablement des clés de lecture des limites des innovations financières par rapport à l'agriculture. Cependant, elle reste insatisfaisante pour comprendre les conditions d'émergence et de pérennisation des organisations de microfinance. Un constat qui m'a conduit à engager une analyse critique des approches contractualistes et transactionnelles dans le champ de recherche qui m'occupe.

## **IV. Analyse critique des apports théoriques néo-institutionnels dans le champ des innovations financières**

### **1. Les apports de l'économie néo-institutionnelle à l'analyse des innovations financières**

L'économie de l'information, l'économie des contrats, le courant des coûts de transaction marquent une rupture décisive dans l'analyse économique, en remettant en cause l'hypothèse pareto-walrienne du marché, en introduisant la rationalité limitée, en reconnaissant et endogénéisant les modes de coordination non marchands. Le regard est porté non plus sur le seul processus de décision des agents individuels, mais sur la transaction, et son support, le contrat, donc sur la dimension relationnelle de l'échange économique (Ménard, 2000). L'identification des risques et des incertitudes associés à une transaction deviennent des préalables indispensables à la compréhension des relations entre acteurs. La spécificité des actifs permet d'expliquer la rigidité de certaines institutions et le rôle clé du temps. Les organisations et institutions, inexistantes ou au mieux exogènes dans la théorie néoclassique, sont endogénéisées dans le cadre néo-institutionnel. Le changement institutionnel est appréhendé comme une clé de l'évolution des économies (North, 1990), et permet d'établir un lien organique entre institutions et modes de coordination. Ces avancées théoriques permettent au final de rapprocher les modèles théoriques des réalités observées.

Les systèmes financiers sont un champ particulièrement fertile pour l'analyse de ces processus – le fait que les premiers travaux de l'économie de l'information aient été élaborés notamment à partir du champ empirique des systèmes financiers suffirait à le démontrer -.

Les innovations qui se sont développées dans le dernier quart du XXème siècle et qui ont permis d'accroître de manière significative l'accès au capital des populations exclues du système financier classique, ont été largement fondées sur une nouvelle forme d'appréhension du risque et de l'incertitude, sur l'innovation organisationnelle et institutionnelle, ainsi que sur des combinaisons nouvelles de l'action individuelle, de l'action collective et de l'action publique. En reconnaissant le pluralisme des formes contractuelles et la variété des formes de coordination, l'économie néo-institutionnelle a permis de progresser dans la compréhension des innovations à l'œuvre, de leurs conditions d'émergence et de pérennisation.

Initiée dans le champ du développement, la recherche néo-institutionnelle sur les systèmes financiers a donné une place conséquente aux études empiriques. Elle a aussi, à travers le regard porté sur les institutions et les règles, réintroduit l'Etat dans le jeu économique et nombre de ses travaux ont été utilisés pour l'élaboration de politiques publiques, jetant ainsi un pont conséquent entre la théorie économique et les réalités du développement.

## **2. Les limites de l'économie néo-institutionnelle dans l'analyse des innovations financières**

Les approches théoriques néo-institutionnelles achoppent cependant sur plusieurs éléments constitutifs de la microfinance, auxquels mes travaux de recherche et d'expertise m'ont régulièrement confrontée :

- la dynamique interne des organisations : la nature des organisations de la microfinance, leurs conditions d'émergence et de développement, la diversité des processus d'action collective et de participation des utilisateurs et leur incidence sur le fonctionnement ou les dysfonctionnements des systèmes financiers
- l'origine, le mode d'émergence, la nature, la diversité et l'interpénétration des règles qui régissent la microfinance,
- la gravité des crises qui questionne la pérennité des services créés,
- la fonction d'apprentissage qui pourrait être le fondement commun à toutes ces innovations,
- la notion de pouvoir, classiquement évacuée par l'analyse économique et pourtant centrale dans les dynamiques des organisations financières.

Ce sont ces limites qui me conduiront à élargir l'exploration théorique aux franges plus hétérodoxes de l'économie des conventions.

### ***21. Organisations et microfinance***

L'économie néo-institutionnelle endogénéise l'organisation, en la considérant comme une forme de coordination non marchande, nœud de contrats qui émerge pour réduire les coûts de transaction.

Dans le cas des systèmes financiers, une première limite de cette hypothèse est la difficulté de la démontrer par la mesure des coûts de transaction : la critique est faite de manière récurrente à l'économie des coûts de transaction et se vérifie aussi dans la sphère financière, même si une partie de ces coûts est ici clairement appréhendée (coûts de fonctionnement d'un service dans un environnement défavorisé, avec des populations dispersées, pauvres, coûts de surveillance de très nombreux petits contrats, coûts de formation, ...) (Wampfler, [34]).

Si l'organisation permet bien de réduire les coûts de transaction, l'hypothèse d'une émergence spontanée de l'organisation pour réduire les coûts de transaction achoppe sur plusieurs faits.

Le premier d'entre eux, le plus trivial sans doute, est que justement, la plupart des organisations de microfinance n'ont pas émergé spontanément en réponse à un besoin de financement, mais sont au contraire, le produit d'interventions volontaristes extérieures au milieu, élaborées en dehors des sociétés locales, et ensuite plus ou moins imposées à ces sociétés dans le but de favoriser leur insertion dans le marché par l'accès au capital. Il n'y a donc pas là émergence spontanée en réponse à un besoin de transaction (Wampfler et al [9], [32], [37], [47], [49], [58], [59]).

On peut poser l'hypothèse que la nature des organisations créées dans les systèmes financiers détermine la qualité de leur intervention et la durabilité, l'efficacité et l'équité du service offert. Or, l'origine, les conditions d'émergence, la nature, les modes opératoires de l'action collective aux différents échelons du secteur de la microfinance sont des éléments dont l'économie des contrats rend imparfaitement compte.

L'action collective intervient dans tous les « modèles organisationnels » de la microfinance, (mutualiste, Grameen Bank, banques villageoises,...) sous des formes variées, la plus connue étant la caution solidaire, mode de garantie alternatif à la garantie matérielle, proposé par la microfinance (Wampfler,[8]). Au delà de cette fonction de garantie, l'action collective intervient dans l'adéquation de l'offre à la demande, dans la régulation des échanges, dans la gouvernance des organisations (Wampfler, [32], [37]). Elle intervient à d'autres échelons du système financier où elle participe à la production de règles au sein des associations professionnelles, des cadres de concertation, des cadres de négociation des politiques publiques (Wampfler, [45]).

L'économie des contrats prend l'action collective en compte, mais sous une forme réductrice :

- l'action collective est considérée comme la résultante de combinaisons d'intérêts individuels
- elle est un nœud de contrats
- elle n'émerge que pour réduire les coûts de transaction.

Hormis le caractère « nœud de contrat », la théorie néo-institutionnelle ne dit rien de la nature des organisations, de leur origine, du mode d'articulation de ces organisations avec les organisations sociales et économiques traditionnelles. Comment ces organisations s'insèrent-elles dans les sociétés locales, quelles sont les conditions de leur stabilité et de leur efficacité ?

Or, à travers toutes ces questions, c'est la question de la durabilité des systèmes financiers mis en place qui est posée.

## ***22. Un secteur régi par une diversité de règles***

La diversité des règles qui s'appliquent à la microfinance, leur origine souvent ambivalente, intégrant des éléments de régulation des sociétés traditionnelles et des règles de fonctionnement de marché ou d'entreprise, les interactions observées entre règles de nature différente, sont autant d'éléments qui questionnent le cadre néo-institutionnel et les arrangements bi-latéraux du contrat.

En ouvrant progressivement l'analyse de la règle la plus étroite et la mieux circonscrite à la plus large et à la plus difficile à cerner, on trouve d'abord la règle instituée par le contrat inter-individuel liant l'utilisateur du service au prestataire. Souvent informel au moment de la mise en place des organisations de microfinance, la formalisation de ce contrat s'est progressivement généralisée mais peut prendre encore des formes variées, d'une simple signature de formulaire d'emprunt sans valeur juridique précise jusqu'à une légalisation systématique auprès des autorités administratives (gendarmerie, mairie, tribunal,...) accompagnée souvent par une validation auprès des autorités traditionnelles ou religieuses.

Ce contrat inter-individuel (entre l'organisme et l'emprunteur) s'insère dans le cadre plus large des règles juridiques qui régissent la prestation de services financiers, portant sur le remboursement du

crédit, la fraude dans la prestation de service... La prestation de services est réglementée par des règles prudentielles édictées par l'autorité monétaire (ratio de liquidité, ratio de conversion des ressources de crédit, crédit aux élus, ...). L'élaboration de ces règles est le fruit d'un processus institutionnel impliquant différents types d'acteurs (Etats, tutelles sous-régionales, organisations professionnelles, opérateurs du Nord, bailleurs de fonds, ...).

Au delà des règles formelles conditionnant l'obtention et le maintien du statut juridique de l'organisation de microfinance, celle-ci est confrontée à des règles « professionnelles », normes qui édictées par différents échelons de la « profession » de la microfinance : elles peuvent être édictées au niveau d'une concertation locale entre institutions de microfinance (de type centrale de risque), elles peuvent l'être au niveau d'un pays par une association professionnelle de microfinance, elles le sont enfin, au niveau planétaire par « l'industrie de la microfinance » soutenue par de grands bailleurs de fonds (les « best practices » diffusées par le CGAP pour le compte de la Banque Mondiale et du collectif des principaux bailleurs de fonds internationaux qu'il réunit).

La relation de service financier s'insère enfin dans un cadre de « règles sociales » qui définit dans une communauté donnée le statut de l'argent, de la dette, du crédit et ce faisant circonscrit les obligations de l'utilisateur du service par rapport à différents types de prestataires du service (argent chaud, argent froid, ...) (Wampfler [34]).

Enfin, dans certains contextes, les règles religieuses influent fortement sur les comportements dans la relation de service (zones islamiques par exemple).

L'économie standard intègre ces règles comme une donnée de l'environnement ; pour l'économie des contrats et l'économie néo-institutionnelle, ces règles interviennent comme éléments de nature à réduire les coûts de transaction. Aucun des deux courants théoriques ne prend réellement en compte la nature et la diversité de ces règles, leurs conditions d'émergence et d'évolution et la manière dont elles influent sur la relation de service financier. Ces règles sont pourtant au cœur de l'émergence et de l'évolution des services de microfinance, influent sur leur efficacité et leur équité et au final sur la durabilité des services. Elles sont le fruit d'une interaction entre différentes catégories d'acteurs et différents échelons de régulation du service. Leur prise en compte dans le cadre d'analyse est incontournable et ne saurait se résumer à une donnée d'environnement ou de réduction des coûts de transaction.

### ***23. Un secteur dont la pérennité est questionnée par des crises***

La complexité des crises qui ébranlent bon nombre d'organisations de microfinance quand elles ont atteint un premier stade de maturité interroge aussi fortement le cadre théorique.

Souvent liées à une croissance trop rapide, à une stratégie de changement d'échelle d'intervention mal maîtrisée, ces crises révèlent des dysfonctionnements du système de microfinance et de sa gouvernance (Wampfler et all, [34], [58]). Quand les enjeux liés à une organisation de microfinance deviennent plus clairs pour les sociétés dans lesquelles celle-ci vise à s'insérer, des rapports de force entre différentes logiques se révèlent en se cristallisant le plus souvent autour d'une opposition entre croissance et rentabilité du système financier versus impact social du système financier, intérêt des populations et qualité de la réponse à leurs besoins.

Ces crises sont révélatrices des tensions entre différents modes de coordination. Dans un certain nombre de cas qui ont marqué l'histoire du secteur de la microfinance, ces crises ont conduit à la faillite et à la fermeture d'organisations de microfinance, et, plus grave, à l'endettement et à la déstabilisation économique des ménages utilisateurs des services financiers.

Leur incidence est donc fondamentale dans l'évolution de la microfinance . Elles posent la question de la durabilité des systèmes financiers qui doit être prise en compte par le cadre théorique.

## **24. Les systèmes financiers, un processus d'apprentissage et de renforcement des capacités ?**

L'entrée progressive ou brutale de toutes les économies traditionnelles dans l'économie de marché rend incontournable la création de services financiers. La microfinance, dans sa diversité est une tentative dans ce sens. Mais tous les travaux empiriques posent la question de l'adaptation de l'outil microfinance, issu d'un mode de pensée, d'un corps de normes et d'une perception de l'argent, de la monnaie et de l'économie, « occidentaux », à des contextes culturels, socio-anthropologiques autres. La construction d'institutions de financement pérennes repose sur une alchimie encore mal maîtrisée entre les normes et règles nécessaires au bon fonctionnement d'une institution de microfinance et ce que sont la perception de l'argent, du lien financier, les modes d'exercice du pouvoir, de la responsabilité, et les conceptions du développement, dans un société donnée.

Cette nécessaire « alchimie » pose la question de la nature et de la compatibilité des règles qui régissent la microfinance (22.) mais peut être abordée aussi à travers le concept d'apprentissage (Wampfler et all, [34], [58]). Cette intégration de règles, de mode de décision et de coordination de nature différente peut s'élaborer dans un processus d'apprentissage et c'est sans doute aujourd'hui, l'un des rôles majeurs que la microfinance peut jouer dans l'économie du développement. L'approche en termes d'apprentissage ouvre des perspectives plus larges sur le renforcement des capacités d'adaptation des acteurs à un contexte en forte et rapide évolution, et sur la durabilité du développement.

Les cadres théoriques contractuels et transactionnels n'offrent que peu de ressources pour appréhender les modalités d'élaboration de ce processus d'apprentissage et de renforcement des capacités. L'économie des conventions, articulée avec l'approche du développement socialement durable par les capacités (Sen, 1981), (Dubois, Mahieu, 2003) ouvre des perspectives sur des outils mieux adaptés à cette analyse.

## **25. La notion de pouvoir**

La compréhension des dynamiques de gouvernance de la microfinance ne peut faire l'économie d'une analyse en terme de pouvoir, de nombreux travaux le mettent en évidence. Ainsi, Duval ((2002) [92]), dans son analyse des structures de gouvernance de la microfinance rurale dans un contexte d'économie en transition, montre que la notion de pouvoir est centrale dans les dynamiques en cours. De même, les analyses d'impact, les analyses empiriques des processus de gouvernance (CERISE, 2002 [58]), les travaux d'expertise et d'évaluation (Wampfler, [63], [66], [67]), mettent systématiquement en évidence cette dimension dans les dynamiques de la microfinance.

Or, l'économie néo-institutionnelle, tout comme la théorie standard, a rejeté la question du pouvoir hors de son champ d'analyse (Bardhan, 1989), et du cadre disciplinaire de l'économie. Des ouvertures pour cette réflexion pourraient être trouvées du côté de l'économie politique (Thoening), (Muller, 1990), mais aussi de la sociologie des organisations (Crozier, Friedberg, 1977) qui abordent cette notion dans une perspective compatible avec l'analyse économique.

## **Conclusion du chapitre 4**

De cet ensemble d'éléments, il ressort que la microfinance ne peut être réduite ni à une simple coordination marchande, ni à une somme de contrats inter-individuels visant à réduire les coûts de l'échange. Un élargissement de la perspective théorique s'impose. C'est dans cette perspective que je développe un programme de recherche sur les services financiers de la microfinance, intégrant l'économie des conventions articulée avec les approches de développement durable par les capacités.

Ce programme de recherche, inscrit dans une perspective de recherche finalisée, reprend les trois questions de recherche suivantes :

- Quelles sont les différentes formes de coordination à l'œuvre dans l'échange de services financiers de proximité ? Peut-on parler de marchés financiers ruraux ? Quelle est la nature des organisations de microfinance ? Quelle est la nature des compromis de coordination au sein des différents modèles organisationnels qui composent la microfinance ?
- Quelles sont les conditions d'émergence, de développement et de pérennisation de la microfinance ?
- Quels sont l'efficacité, l'équité, l'impact comparés des différentes formes de coordination à l'œuvre au sein des innovations financières ? Notamment par rapport au financement du secteur particulièrement difficile que constitue l'agriculture familiale ? Les innovations institutionnelles de la microfinance constituent-elles un outil de développement durable ?

## Chapitre 5

# Les apports de l'économie des conventions et du développement socialement durable à l'analyse des innovations financières

---

### I. Un cadre théorique articulant économie des conventions et approche du développement socialement durable

#### 1. Un cadre théorique permettant de relier l'économique et le social, le local et le global

##### *11. La transaction financière, une relation économique, mais aussi sociale*

Pour bon nombre d'économistes, la persistance du dualisme du système financier en Afrique sub saharienne interroge de manière spécifique la théorie économique (Hugon, 1996a ; Assidon, 1996 ; Servet, 1996 ; Dorward, Kydd, Morrison et Poulton, 2003).

La théorie orthodoxe considère le dualisme comme un produit de la répression financière, conséquence des mesures discriminatoires sur les prix (politique des taux d'intérêt faibles appliquées jusque dans les années 80), des effets d'éviction liés à l'endettement du Trésor par rapport à la Banque Centrale, de la lourdeur de gestion et du coût élevé des opérations financières (Hugon, 1996a). Hugon considère que cette analyse peut être contestée de quatre points de vue au moins : l'analyse économétrique ne permet pas de mettre en évidence des liaisons fortes entre épargne et croissance ; les approches structuralistes montrent la segmentation des marchés et leur interdépendance asymétrique ; les analyses néo- institutionnelles fondées sur la prise en compte de l'incertitude, de l'information imparfaite et des coûts de transaction ; les approches socio-anthropologiques montrent l'importance de la dimension relationnelle et de la confiance dans l'échange marchand. Ces dernières semblent particulièrement pertinentes dans les économies sub-sahariennes au sein desquelles *« la segmentation des circuits financiers est le reflet d'une différenciation sociale et d'une structuration définie par un double référent aux communautés « traditionnelles » et « modernes » [...] Il paraît essentiel de distinguer les faits collectifs (valeurs, normes, institutions) et les actions, les mobiles et les modes opératoires. Les sociétés africaines sont caractérisées à la fois par de très fortes contraintes sociales, limitant les libre arbitrages et interdisant une vision purement utilitariste et par des stratégies économiques fortement individualisées, marquées par la mobilité, par l'exit option, par une grande flexibilité des pratiques économiques »*. Les systèmes financiers y *« sont ancrés dans des environnements économiques et sociaux qui interdisent de dissocier clairement accumulation économique et sociale »*. Dans ce contexte, Hugon note que *« l'utilitarisme qui fonde la rationalité universelle est tout aussi réducteur que l'archétype en terme culturaliste d'un soi-disant manque d'esprit d'entreprise ou d'esprit communautaire ou coopératif africain. Les anthropologues ont montré, avec Dalton (1962) et Polanyi (1978), qu'il existait plusieurs types de relations : hiérarchiques/redistribution, réciproque de don/contre don, d'équivalence de l'échange marchand.*

*Des formes transitionnelles et mixtes entre communautés holistes et sociétés où domine l'individualisme émergent ».*

Pour appréhender cette complexité, Hugon propose trois axes de réflexion : (i) une ouverture hétérodoxe sur l'économie des conventions, en ce qu'elle permet d'intégrer la confiance et la coutume ; (ii) la prise en compte de la territorialité des systèmes financiers : « *La représentation d'un espace financier homogène et isotrope, conduisant à un marché financier concurrentiel dès lors que disparaissent les distorsions politiques, doit enfin céder la place à celle d'un espace financier hétérogène et anisotrope où coexistent des hiérarchies, des disparités, des polarisations* » ; (iii) la nécessaire décentralisation du système financier, articulant le local et le global.

Les travaux sur la persistance des systèmes de financement informels, qu'ils soient conduits dans une perspective d'économie financière (Lelard, 1990) ou d'économie sociale (Servet, 1995), orientent vers le même type d'analyse, de conclusions et de cadre théorique. Pour Servet (1995), les carences et les crises des systèmes de financement formels nationaux en Afrique sub-saharienne, et la persistance d'informalités financières sont à rechercher dans trois types de causes : macro-économique (la crise économique générale), mauvaise gestion des systèmes financiers, mais aussi sociale et mentale à travers la représentation que les acteurs ont de ces institutions et de l'usage qu'ils en font. Cette dimension de représentation mentale de la transaction financière se décline sous plusieurs formes : rôle de la monnaie dans les sociétés, mode d'appréhension de la relation dette-crédit, sens donné au taux d'intérêt, ... Si la plupart des sociétés traditionnelles connaissent bien la monnaie, le sens qui lui est conféré n'est souvent pas le sens occidental marchand : plus qu'un support de l'échange économique, c'est un moyen de l'échange social (mariages, naissance, deuil, compensation d'injures physique ou morales, transgression d'interdits, engager un conflit, y mettre un terme, passer des alliances, ..) ; c'est un moyen d'accès à des biens mais aussi à des rôles, un instrument de contrôle et de régulation sociale (Mauss, 1950 ; Servet, 1996). S'appuyant sur la formulation qui sera aussi le fondement de la sociologie économique (Granovetter, 2001), Servet (1996) note que « *la relation financière en tant que rapport économique, se trouve engluée dans, ou accompagne un ensemble de liens sociaux* ». De même, la relation de dette-crédit est comprise dans un rapport à l'autre ; l'obligation de rembourser est plus ou moins intériorisée par l'emprunteur selon la nature et le type de relations qu'il a avec le prêteur, ce qui a conduit à distinguer l'argent chaud (ne pas le rembourser correspond à un suicide social) de l'argent froid qui n'oblige pas à rendre, du fait d'une relation plus lâche avec le prêteur. Le taux d'intérêt est le plus souvent appréhendé comme une marge commerciale et les conditions d'octroi du prêt apparaissent plus importantes que son coût financier, limitant ainsi fortement son sens « économique classique » de signal d'équilibre entre offre et demande de financement intégrant la compensation du risque.

Dans un tel contexte, la relation financière ne peut être gérée que dans la proximité, le court terme et sur la base de la confiance d'un type relationnel plutôt qu'institutionnel, selon un mode dans lequel « *le rapport personnel au temps caractéristique de la finance contemporaine à l'occidentale est remplacé par un rapport personnel au groupe* » (Servet, 1996). Ces caractéristiques expliquent en Afrique les insuffisances des systèmes de financement formel, la persistance de la finance informelle et le développement des formes intermédiaires de la microfinance. La confiance se tisse dans des relations de proximité : celle-ci se décline sur un mode physique et spatial de voisinage, sur le mode économique autorisant la réduction des coûts de transaction, mais aussi sur le mode social, mental et culturel, à travers un partage de savoir faire et de connaissances. La proximité autorise le stockage de l'information, les processus d'apprentissage, et s'appuie sur la mémoire collective pour réprimer les comportements opportunistes dans les micro-sociétés (Servet, 1996).

## ***12. A la charnière entre local et global***

Les vingt années de développement de la microfinance au Sud autorisent aujourd'hui une prise de recul sur ces innovations et leur signification économique et sociale. Dans le rapport annuel 2003 du Centre Walras consacré à la « Microfinance, leçons du Sud », Servet (2004) dégage trois

caractéristiques fortes qui à la fois questionnent les acquis de la microfinance en tant qu'outil de développement social et solidaire et interrogent le cadre théorique d'analyse de la microfinance.

La microfinance participe à la financiarisation croissante des rapports sociaux observées dans les sociétés contemporaines au Nord comme au Sud. Ce processus se traduit par une intensification de la monétarisation des besoins et des échanges, par une intermédiation financière croissante des paiements, par la financiarisation de la protection des biens et des personnes contre le risque et par la densification des marchés financiers. Chaque facette de ce processus est porteuse d'un potentiel d'inclusion sociale, mais comporte aussi des risques importants d'exclusion (Servet, 2004).

La microfinance se situe à la charnière entre sphère locale et globale. Par l'extension et la décentralisation des marchés financiers, par « l'inclusion des exclus » dont elle porte les promesses, elle est un outil potentiel de développement local. Dans la sphère globale, elle est devenue « *un vecteur médiatique des mythes néo-libéraux* », véhiculant la croyance dans les capacités du marché à répondre aux besoins de financement de toutes les populations, les plus pauvres comprises. Servet note à ce propos que « *un autre élément constitutif de la globalisation [dont la microfinance est représentative] est la domination de l'idéologie économiste et la croyance en une sorte de fin de l'histoire que serait le caractère indépassable de l'économie de marché. La coupure entre l'économique, le politique, le social, inhérente à ce type de croyance, explique l'abondante littérature ayant pour objet essentiel la pérennisation et la viabilité des systèmes financiers décentralisés* ». Il note encore à ce propos que « *l'approche de la microfinance à travers le prisme économiste donne aussi à voir une négation des conflits d'intérêt et des conflits sociaux (le marché, dont la microfinance est une incarnation, serait par nature un instrument de pacification)* ».

Le développement de la microfinance est également révélateur d'une redéfinition des formes de subsidiarité de l'action publique (Servet, 2004). La globalisation redéfinit le rôle de l'Etat nation, étroitement encadré par une subsidiarité « par le haut », assurée par les organisations internationales et une subsidiarité « par le bas » à travers les collectivités régionales, locale, et le mouvement associatif. « *A la place d'un développement directement impulsé par les gouvernements des Etats-nation, dans la logique de l'interventionnisme keynésien, se diffuse la croyance que l'intérêt privé est à même de répondre aux besoins collectifs de la société* ». Ces nouvelles formes de subsidiarité apparaissent clairement au sein de la microfinance, à travers le monopole de quelques institutions internationales (CGAP, USAID, quelques grands réseaux d'opérateurs) dans la diffusion du savoir et des normes professionnelles à l'échelle de la planète et le rôle prépondérant des ONG comme vecteur de *cette «pseudo-privatisation de l'action publique* » (Servet, 2004).

### ***13. L'économie des conventions pour appréhender la liaison entre l'économique et le social, le local et le global***

Pour rendre compte de la complexité et du caractère multidimensionnel des processus observés, le cadre théorique mobilisé doit donc permettre d'articuler les niveaux micro/méso/macro, les sphères locale/globale, et d'explicitier la relation entre processus économique, action collective, valeurs, normes et institutions qui le portent. L'économie des conventions offre des perspectives fertiles dans ce sens.

L'économie des conventions s'inscrit dans une double volonté d'ouverture, des sciences économiques sur les analyses des autres sciences sociales d'une part, ouverture sur la Théorie Standard Elargie d'autre part (Salais, Thévenot, 1986). Il s'agit de rompre à la fois avec la vision dualiste de la société marchande opposant les analyses en termes de choix rationnel aux analyses en termes de normes, et avec la « pratique dualiste » de la théorique fondée sur une opposition irréductible entre « orthodoxes » et « hétérodoxes » (Orléan, 1994). L'économie des conventions cherche à « *construire un cadre théorique commun, pluridisciplinaire, permettant d'aborder la question générale de la*

*coordination collective des actions individuelles, [elle vise à] comprendre comment se construit une logique collective et quelles ressources elle doit mobiliser pour se stabiliser [] Les situations concrètes qu'étudient l'économiste sont le plus souvent des situations composites où coexistent plusieurs principes de coordination ; il lui faut donc disposer d'outils formels permettant de comprendre comment s'agencent ces diverses ressources, marchandes, organisationnelles, institutionnelles ou éthiques, et d'où vient que leur agencement puisse être rendu cohérent malgré la diversité apparente des logiques qui les fondent (Orléan, 1994, p.16)*

Né du constat de l'incapacité méthodologique de la théorie standard à prendre en compte les phénomènes de coordination non strictement individuels et marchands, le courant français contemporain de l'économie des conventions trouve son origine dans les travaux de la théorie des jeux non coopératifs (Lewis, 1969 ; Shelling, 1960, cités par Orléan) qui mettent en évidence trois difficultés majeures de la coordination : l'indétermination des équilibres (comment choisir entre les multiples équilibres équivalents auxquels aboutit une situation de jeux non coopératifs), l'incomplétude de la rationalité stratégique (l'incertitude dans la prise de décision ne résulte pas seulement des états de la « nature », mais aussi des décisions des autres joueurs, et donc des processus d'anticipations croisées de ces décisions), et enfin l'incomplétude des contrats résidant dans l'incertitude (existence d'aléas imprévisibles, situations d'évènements non probabilisables « *pour lesquels il n'existe, à l'intérieur du corps des connaissances constitué, aucune base permettant d'en évaluer la plausibilité* ») (Orléan, 1994). Dans la réalité, les joueurs disposent de repères communs qui leur permettent de s'ajuster. Alors que les théoriciens des jeux ont essentiellement appréhendé ce « point focal » à travers les performances cognitives individuelles, l'école des conventions reconnaît « *dans l'équilibre de point focal un processus cognitif collectif [dans lequel] les repères sont construits dans l'interaction et liés à l'émergence d'acteurs collectifs* » (Orléan, 1994).

Cette approche débouche sur une conception renouvelée de la rationalité des agents, procédurale et interactive (Favereau, 1989b). « *Avec la notion d'incertitude émerge une analyse de la rationalité qui laisse un espace irréductible, dans les contextes de découverte, à l'imagination des individus comme à l'ensemble de leurs caractéristiques individuelles* » (Orléan, 1989)

Dans ce contexte, la convention est un « *dispositif cognitif collectif* » (Favereau 1989a) permettant de faire face à l'incertitude et l'incomplétude de l'univers de décision. Elle apparaît quand « *des individus placés en situation d'incertitude radicale font spontanément le choix de se conformer à une solution adoptée par les autres individus et que cette solution commune se maintienne* » (Dupuy, 1989). La convention constitue une médiation extérieure aux individus, inaccessible aux volontés individuelles, mais intervenant par le collectif. Elle est « *un système d'attente réciproque sur les compétences et les comportements des individus les uns par rapport aux autres* (Salais, 1989). Elle constitue « *une régularité qui résout de manière identique des problèmes de coordination identiques* » (Gomez, 1994), un corps de règles qui permet de faire une économie de savoir et de calcul individuels. La convention est auto-renforçante : « *une convention est un accord collectif, tacite ou explicite, qui permet aux agents de se coordonner les uns avec les autres. Une fois la convention établie, aucun agent n'a intérêt à en dévier [] chaque agent choisira de la suivre dès lors qu'il anticipe que son partenaire fera de même* » (Boyer, Orléan, 1994). Les conventions ou « *règles sont des dispositifs cognitifs collectifs, indication synthétique et concise, limité à l'essentiel, qui indiquent une solution à un problème, mais n'exclue ni l'interprétation, ni le doigté ; une règle est une heuristique au sein d'un processus d'apprentissage collectif* » (Favereau, 1994)

La convention repose sur un choix de coopération, donc de confiance entre les agents. Celle-ci n'est pas un contrat individuel, mais s'établit à un niveau supérieur : Aglietta et Orléan le notent à propos de la confiance dans la monnaie qui est un acte individuel qui sous-tend que chacun s'attend à ce que les autres aient confiance dans la monnaie (Aglietta, Orléan, 2002).

Les conventions ne sont pas impératives, elles s'imposent à l'individu en raison de leurs performances, mais ne nient pas sa liberté de choix (Gomez, 1994). Dans ce sens, Gomez ouvre le concept de convention en lui préférant celui de « système conventionnel » comprenant la convention proprement

dite, mais aussi un espace d'interprétation individuelle de la convention, « *relative non au choix de la convention, mais à la pertinence de son application locale* ». Pour caractériser ce système, Gomez (1994) propose un cadre conceptuel qui envisage la convention comme un système d'information plus ou moins complexe, dont on s'attachera à comprendre la morphologie et la dynamique. Plus une convention est complexe, moins elle laisse de part à l'interprétation par les « adopteurs ». La morphologie d'une convention peut être appréhendée à travers les notions « d'énoncé » et de « dispositif matériel ». L'énoncé d'une convention (« *ensemble des signaux d'appartenance émis pour définir les conditions d'adoption d'une convention* ») traduit le principe supérieur d'action de la convention, les modalités d'adoption de cette convention, les modalités de sanction/exclusion. Le dispositif matériel est l'épreuve matérielle de la convention.

Les conventions sont construites à partir de représentations collectives, « modes de coordination » que Favereau (1994) définit comme des « modèles de collaboration au fonctionnement d'une collectivité tenus pour équitables en dépit d'une différence de position entre ses membres ». Ces modes de coordination relèvent d'espaces de cohérence, de « mondes » différents. S'appuyant sur des textes de référence, objets sociologiques, Boltanski et Thévenot (1991) ont identifié six « mondes » de justification (inspiration, opinion, monde domestique, marchand, industriel, civique). Le monde marchand repose sur le principe de désir des biens rares et de propriété, il est réglé par le jeu de la concurrence et la motivation individuelle guidée par l'intérêt ; les critères d'évaluation de la grandeur marchande sont le prix, la richesse, la rentabilité. Le monde industriel repose sur la production, la standardisation des biens et des services ; la grandeur des êtres y est mesurée par des critères de fonctionnalité, d'opérationnalité, de performances productives, de professionnalisme. Dans le monde domestique, la grandeur dépend de la position occupée dans les chaînes de dépendance personnelle et repose sur des principes de fidélité, de confiance ; l'ordre y est établi sur une base hiérarchique, par rapport à la génération, la tradition, la famille ; ce sont les relations personnelles qui priment et s'inscrivent dans les registres de l'autorité/subordination, du respect, de l'honneur/honte ; le monde domestique est organisé par opposition de l'intérieur et de l'extérieur entre lesquels sont ménagés ou fermés des points de passage ; les formes de l'évidence qui soutiennent le jugement sont l'exemple, le cas, « *la trahison est le comble de la misère parce qu'elle désagrège et défait ; elle achève de mettre à part et de détacher celui qui, en faisant voir à l'extérieur son indépendance, mine l'unité de la maison et la rend ainsi vulnérable. En l'excluant, on le réduit à rien* » (Boltanski, Thévenot, 1991). Dans le monde de l'opinion, la grandeur est établie par référence à l'opinion des autres. Les motivations sont le désir d'être reconnu, l'amour propre, la notoriété ; le désir d'influence guide les relations entre membres. Dans le monde civique, la grandeur est associée à des êtres collectifs ; l'individu y est grand s'il est représentatif, mandaté par un collectif, militant, il s'inscrit dans un schéma de droits et d'obligations, généré par la « volonté de tous » ; l'accès à la grandeur suppose le renoncement aux intérêts particuliers et immédiats, le dépassement des différences et des divisions, la solidarité ; la forme la plus accomplie de ce monde est la démocratie.

Les travaux des conventions ont abondamment repris et décliné ces mondes de la justification sous différentes formes : « formes de coordination », « monde de production » et dans différents champs (l'entreprise, le secteur agro alimentaire, les problématiques de qualité...). S'ils constituent une entrée fertile pour comprendre les conventions – et nous le verrons aussi dans le cas des conventions sur lesquelles reposent les innovations financières -, c'est avant tout dans leur sens d'idéal-type qu'il faut les considérer, qui n'apparaissent que rarement sous une forme « pure », mais sont le plus souvent combinés dans les structures courantes de la vie économique et sociale. Ainsi, Boltanski et Thévenot (1991) relèvent que « *dans une société différenciée, chaque personne doit affronter quotidiennement des situations relevant de mondes distincts, savoir les reconnaître et se montrer capable de s'y ajuster.* ». De même, au sein des organisations « *la domination d'un type de règle n'empêche pas la coexistence de plusieurs types et la nécessité d'assurer leur équilibrage pour que l'organisation soit efficace* » (Requiers Desjardins, 1994). Cet équilibrage de règles peut être abordé à travers le concept de « compromis conventionnel » « *capable de rendre compatible des jugements s'appuyant sur des objets relevant de mondes différents. Il vise un bien commun qui dépasserait les deux formes de grandeur confrontées en les comprenant toutes les deux* (Boltanski, Thévenot, 1991). Ce compromis entre conventions de nature différente « *cherche à dépasser la tension critique entre deux mondes, en*

visant un bien commun qui ne relèverait ni de l'un ni de l'autre, mais qui les comprendrait tous les deux » (Boltanski, Thévenot, 1991). Les organisations sont par nature le creuset de tels compromis. Ainsi, Boltanski et Thévenot notent que « *Au cœur même de l'entreprise est la nécessité de frayer un compromis entre un ordre réglé par le marché et un ordre fondé sur l'efficacité. Sans cette exigence, l'entreprise n'a pas lieu d'être. Dans un monde marchand, elle n'est qu'une source de rigidités par les routines qu'elle suppose. Dans un monde industriel, elle est source d'inefficacité du fait de l'imprévisibilité des désirs des clients qui nuit à l'organisation rigoureuse des dispositifs techniques* ».

Un compromis conventionnel reste fragile de par sa nature composite tant qu'il n'est pas « frayé ». Un compromis sera « frayé » quand l'agrégation des mondes constitutifs sera telle qu'elle aboutit à une grandeur propre dans laquelle les grandeurs constitutives sont indissociables (Boltanski, Thévenot, 1991). Un compromis local sera d'autant plus facile à frayer s'il s'appuie sur un compromis établi à un niveau supérieur (national par exemple). Cette mutation pourra s'appuyer utilement sur des objets équivoques, ayant un sens pour les deux mondes, même si ce n'est pas exactement le même sens.

Le développement et la durabilité des modes de coordination ainsi créés dépendent de l'équilibrage des règles adoptées, de la qualité du compromis conventionnel. Celle-ci peut être appréhendée à travers quatre dimensions en interaction forte : (i) la stabilité/légitimité/cohérence du compromis ; (ii) l'efficacité du compromis, entendue au sens de capacité à développer les échanges, à protéger le système des comportements opportunistes, à minimiser les coûts de transaction ; (iii) l'équité en termes d'impact sur les différentes catégories de population (les plus pauvres y comprises) et de renforcement de leurs capacités ; (iv) la cohérence entre conventions de différents niveaux, l'articulation entre compromis local et compromis de niveau supérieur (régional, national, global), appréhendés à travers l'environnement institutionnel (lois, politique, ..), les valeurs, normes, éthique qui prévalent aux différents niveaux.

Ces quatre dimensions sont au cœur de la question de la durabilité de la microfinance.

## **2. La microfinance, un outil de développement durable ? Grille d'analyse**

### ***2.1. L'approche du développement socialement durable***

Dans ses réflexions sur les leçons tirées de vingt ans de développement de la microfinance, Servet (2004) souligne, en contre point des potentialités, les risques que représente la microfinance quand elle est envisagée dans ses seules dimensions de technique de financement : « *Faute d'un développement intégrant le microcrédit dans des logiques de solidarité, les risques sont considérables que de moyen de libération, il devienne un vecteur d'oppression par un surendettement des populations séduites par une proposition de crédit* ».

Mes propres études d'impact [44] et analyses de situation de crise des institutions de microfinance [34] mettent en évidence ce risque de surendettement, mais aussi le risque d'accélération des processus de différenciation économique et sociale par concentration des services sur une frange « rentable » de population. Un autre facteur de risque est l'illusion d'un développement rapide et généralisé d'une microfinance, outil de lutte contre la pauvreté, à l'échelle planétaire pour peu que soient respectées « les bonnes pratiques ». Face à ces risques, Servet (2004) insiste sur la nécessité d'inscrire la microfinance dans une perspective d'économie sociale et solidaire et sur l'urgence de « *construire les concepts adéquats à la compréhension des rapports sociaux en émergence, et d'un point de vue pratique de mesurer les impacts de ces dispositifs et de ces nouvelles formes d'action publique et collective et des questions de gouvernance qu'elles posent* ».

Fondamentalement, c'est donc la question « la microfinance est-elle un outil de développement durable ? » qui est posée.

Dans les années 90, la microfinance est devenue un outil emblématique des politiques de lutte contre la pauvreté et constitue aujourd'hui un creuset très fertile pour toutes les interrogations liées à cette approche du développement. Prenant le relais des politiques d'ajustement structurel, les stratégies de lutte contre la pauvreté impulsées par la Banque Mondiale ont d'abord mis l'accent sur l'équilibre monétaire et la croissance comme facteurs de recul de la pauvreté, en négligeant les conséquences des politiques engagées sur la vulnérabilité des populations et les inégalités économiques et sociales (Ballet, Dubois, Mahieu, 2003). Sous l'égide du PNUD, une approche alternative se développe depuis une décennie à travers le concept de « développement humain », fondé sur l'approche par les capacités d'A.Sen. « *Le développement humain et les politiques associées visent à accroître la capacité des individus à « mieux fonctionner », c'est à dire à vivre mieux et à s'épanouir (Sen, 1987, 1993). Dans cette optique, « Les individus sont la véritable richesse d'une nation. Le développement doit donc être un processus qui conduit à l'élargissement des possibilités offertes à chacun. Il a pour objectif fondamental de créer un environnement qui offre aux populations la possibilité de vivre longtemps, en bonne santé, d'acquérir les connaissances qui les aideront dans leur choix et d'avoir accès aux ressources leur assurant un niveau de vie décent » (PNUD, 1990) » (Ballet, Dubois, Mahieu, 2003).*

L'approche par les capacités d'A.Sen considère que « *Chaque personne possède des capacités qu'elle peut mettre en œuvre pour vivre en état de bien être. Les capacités prennent de multiples formes (économiques, humaines, sociales, financières, etc, ..), le revenu monétaire n'en est qu'une composante. Chaque personne combine ses capacités, en jouant sur leur propriétés et leurs limites, de façon à assumer ses responsabilités, tout en restant raisonnable vis à vis de sa communauté. [ ] Cette combinaison définit sa structure de capacités ».* (Mahieu, 2003). Cette structure de capacités est fragile ; elle peut évoluer, positivement ou négativement, sous l'impact de facteurs exogènes : catastrophes naturelles, accident de la vie, mais aussi politiques publiques, ou actions de développement. Cette approche par les capacités se décline au niveau des personnes, de collectifs, de sociétés.

L'intégration des approches en termes de capacités avec une préoccupation de durabilité conduit à formaliser les concepts de développement durable et de « développement socialement durable » (Dubois, Mahieu, Poussard, 2001). Le développement durable « *répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations à venir à assurer les leurs* » ; il est fondamentalement multi-dimensionnel : environnemental (préservation des ressources naturelles), économique (par une croissance respectueuse des équilibres économiques et n'engendrant pas de dettes pour les générations futures), social (préservant la cohésion sociale et renforçant les capacités des populations), politique (fondé sur la participation et la responsabilisation citoyenne), culturel (reconnaissance des identités). « *Le concept de développement durable traite de quatre grands problèmes : la multidimensionnalité des phénomènes considérés, l'irréversibilité de certaines situations engendrées par le développement, l'équité intra et intergénérationnelle et les situations de risque et d'incertitude qui en découlent* » (Dubois, Mahieu, Poussard, 2001). Le développement socialement durable est « *un développement qui garantit aux générations présentes et futures l'amélioration des capacités de bien être (sociale, écologiques ou économiques) pour tous, à travers la recherche de l'équité d'une part, dans la distribution intra-générationnelle de ces capacités et d'autre part, dans leur transmission intergénérationnelle* » (Ballet, Dubois, Mahieu, 2003). Les principes de la durabilité sociale peuvent être élaborés en considérant les relations entre les différentes formes de la pauvreté, entre la croissance/pauvreté/inégalités, entre la vulnérabilité des populations et le renforcement de leurs potentialités, entre les inégalités et le niveau de cohésion sociale. Cette approche engage la réflexion politique. Le concept de développement socialement durable permet de dépasser la vision utilitariste étroite de la pauvreté. La fragilité des capacités des populations et le risque d'irréversibilité des actions de développement engagent la responsabilité politique et conduisent à se référer à un principe de précaution sociale.

Les questions soulevées par cette approche apparaissent particulièrement pertinentes dans le champ de la microfinance et offrent un cadre théorique fertile pour penser la problématique de l'impact de la microfinance.

## **22. Le développement socialement durable, un cadre théorique pour l'analyse de l'impact de la microfinance**

Les conventions de microfinance sont-elles des outils de développement durable ? Engendrent-elles un processus de développement durable ?

Nous avons vu plus haut que la pérennité d'une convention repose sur un équilibrage de règles, sur la qualité du compromis conventionnel qui la fonde, appréhendée à partir de quatre dimensions : la stabilité du compromis, son efficacité, sa compatibilité avec des compromis de niveaux supérieurs d'ordre institutionnel, et son équité en termes d'impact sur les différentes catégories de population (les plus pauvres y comprises) et de renforcement de leurs capacités.

La réflexion ouverte par le concept de développement socialement durable offre un cadre d'analyse heuristique pour traiter la question de l'équité et de l'impact de la microfinance. Il permet d'aborder cette question de l'impact dans ses multiples dimensions, en s'interrogeant sur les effets de la microfinance sur les capacités économiques, financières, sociales, organisationnelles des personnes ou des organisations.

L'impact de la microfinance sur les capacités se décline en trois questions :

- l'accessibilité au service financier par les différentes catégories de population
- le service financier permet-il de renforcer les capacités économiques, financières, sociales, humaines ?
- l'équité du service financier : ces caractéristiques sont-elles équitablement partagées par les différentes catégories de population ? L'innovation ne risque-t-elle pas d'engendrer des inégalités nouvelles, de renforcer les processus de différenciation économique et sociale, d'accroître la vulnérabilité ?

Si ce cadre ouvre bien des perspectives théoriques intéressantes par rapport à la problématique de l'impact des innovations financières, et plus largement des services et des actions de développement, il présente aussi de sérieuses difficultés méthodologiques :

- (i) Le concept de « capacité » est en cours de construction ; l'analyse ne peut donc pas s'appuyer sur des catégories éprouvées ;
- (ii) Le concept n'étant pas stabilisé, les indicateurs susceptibles d'en rendre compte, de mesurer les capacités et leur dynamique sont eux aussi en cours d'élaboration ; chaque analyse aura donc à effectuer la conceptualisation de ses propres indicateurs ;
- (iii) Les capacités ont des dimensions quantitatives, mais aussi qualitatives, d'autant plus difficiles à appréhender, à formaliser et a fortiori à modéliser
- (iv) Les dispositifs d'observation d'impact sont forcément complexes dans la mesure où ils doivent permettre l'articulation entre différents niveaux (micro/meso/macro), différentes dimensions (économique, social, anthropologique, politique,...) et prendre en compte les évolutions temporelles (analyse diachronique)
- (v) L'analyse de l'impact des services financiers rencontre par ailleurs les problèmes classiques de l'attribution (dans quelle mesure une évolution au niveau d'une unité économique est-elle attribuable à un facteur donné dans un contexte où interfèrent différents facteurs ? Par exemple, l'amélioration de revenu observée est-elle le fait de l'accès au crédit ou de l'ouverture d'une nouvelle route, ou de l'acquisition de compétences nouvelles par le producteur ?).
- (vi) Dans le cas des services financiers, l'analyse d'impact se heurte au problème spécifique de la fongibilité de l'argent et du crédit.

## II. La microfinance, un compromis conventionnel

### 1. Une question de recherche, cinq hypothèses

Rappelons le premier groupe de questions qui fonde mon programme de recherche :

*Quelle est la nature de la relation financière dans la microfinance ? Est ce une relation de marché ? N'y a-t-il pas d'autres formes de coordination à l'œuvre dans l'échange de services financiers de proximité ? Peut-on parler de marchés financiers ruraux ? Quelle est la nature des organisations de microfinance ? Quel est leur rôle dans l'échange financier ? Quelle est la nature des compromis de coordination au sein des différents modèles organisationnels qui composent la microfinance ?*

Mes travaux ont exploré six hypothèses en réponse à ces questions :

H1 : Même si l'objectif affiché est l'approfondissement du marché financier par la création des maillons manquants dans ce marché (marchés financiers de proximité, ruraux, pour les pauvres, les exclus,...), les coordinations à l'œuvre au sein de la microfinance sont loin d'être exclusivement des coordinations marchandes.

H2 : Les coordinations à l'œuvre ne sont pas non plus exclusivement de nature contractuelle : les règles qui régissent les comportements des acteurs ne peuvent être réduites au produit d'une négociation et d'un engagement individuel résultant d'un calcul.

H3 : Les règles qui régissent la production de services et les échanges au sein de la microfinance sont de nature conventionnelle. Elles reposent sur un compromis entre des conventions marchande/industrielle (« le marché financier », « une intermédiation financière efficace ») et des conventions domestique/civique. C'est ce compromis conventionnel qui peut rendre possible le développement de services financiers industriels et marchands dans des économies où ces derniers ne sont pas apparus spontanément, du fait de coûts de transaction élevés (liés aux spécificités de la transaction financière : coût du risque, coût de l'accès dans des zones enclavées,..), mais aussi – et souvent surtout - de conceptions différentes de l'argent et de la relation de dette.

H4 : Les organisations de microfinance et les relations qu'elles entretiennent avec les utilisateurs de services financiers sont les lieux où se matérialise ce compromis conventionnel.

H5 : Les différents modèles de microfinance (mutuelle, caution solidaire, banque villageoise, microfinance commerciale, ...) mobilisent diverses combinaisons de « justification » (Boltanski, Thévenot, 1987), intégrant des composantes plus ou moins fortes de monde domestique, industriel, marchand et civique. La bonne adaptation d'un « modèle » à un milieu donné, correspondant à un « *compromis frayed* » (Boyer, Orléan, 1994), peut être interprétée à travers cette grille d'analyse.

H6 : Le compromis conventionnel qui fonde la microfinance peut être interprété selon le concept de *convention de qualité* (Gomez, 1994) conjuguant une *convention de qualification* (qui définit ce que les deux partis – prêteur et emprunteur - attendent de l'échange) et une *convention d'effort* (qui fixe les règles de comportement et d'action au sein de l'organisation de financement).

Le cadre conceptuel des conventions a été largement mobilisé pour analyser les systèmes financiers à l'échelle macroéconomique (Orléans, 1986). A l'échelle micro et méso-économique, il a été utilisé pour l'analyse des conventions de financement des entreprises (Rivaud-Danset, Salais, 1992) et des conventions bancaires ; Rey (1993, 1996) le mobilise pour l'analyse du financement informel en Afrique de l'Ouest ; dans le champ de la microfinance, son utilisation est plus récente et limitée. Parmi les quelques travaux de doctorat en cours interrogeant ce cadre d'analyse, V. de Briey (2003), dans une thèse construite sur trois études de cas à Santiago du Chili, envisage les conventions de

microfinance comme inscrites dans un spectre oscillant entre deux conventions idéales-types, la convention sociale et la convention financière. Mes propres travaux rejoignent cette approche et en apportent des éclairages dans des contextes ruraux de pays du Sud encore davantage ancrés dans des fonctionnements traditionnels (Afrique, Madagascar).

## **2. Un cadre d'analyse : méso-système financier, nature des décisions stratégiques, formes de coordination élémentaires**

### *Au sein du méso-système financier*

En fonction du corps d'hypothèses énoncé plus haut, il est clair que l'objet de la recherche ne peut être réduit à l'analyse du comportement du consommateur qui arbitrerait ses choix sur un marché financier. L'objet de recherche est plus complexe puisqu'il s'agit de comprendre les règles qui régissent la relation de financement liant un utilisateur inséré dans un milieu donné à une organisation de financement insérée dans ce même milieu.

Le concept de « méso-système », mobilisé dans mes travaux de recherche antérieurs (chapitre 2), paraît de nature à représenter cette complexité.

L'analyse porte sur le « méso-système financier » entendu au sens de sous-système du système financier global, permettant une représentation localisée de l'ensemble d'agents ou d'unités qui contribuent à la transaction financière et de l'ensemble organisé et finalisé des relations qui les lient [14],[15], [80], [81], [82]. Le méso-système financier est finalisé par la relation de service financier et caractérisé par les relations marchandes et non marchandes que les acteurs qui le constituent entretiennent plus fortement qu'avec le reste du monde et qui s'insèrent dans un cadre organisationnel et institutionnel spécifique.

Le méso-système financier est centré sur les deux unités principales que sont l'organisation de microfinance (OMF) et les utilisateurs du service de microfinance. Chacune de ces unités peut prendre des formes variables qu'il conviendra de qualifier dans l'analyse (entreprise, coopérative, projet, pour l'OMF ; « clients »/ « membres »/ « bénéficiaires », utilisateurs effectifs ou potentiels, individus ou groupes de taille et de nature variée, pour les utilisateurs ...). Ces deux unités sont liées par la relation de service, dont il faudra analyser les caractéristiques.

Ces unités sont en relation avec d'autres unités qui peuvent n'être pas impliquées au premier niveau de la relation de service financier, mais y contribuent et font donc partie intégrante du méso-système financier : au niveau local, peuvent figurer ici les hiérarchies traditionnelles, les structures administratives, les organisations professionnelles locales, mais aussi les autres organisations de financement formelles ou informelles présentes au niveau local et susceptibles d'introduire la concurrence dans l'espace local ; ce sont aussi les structures de services non financiers qui peuvent avoir un effet indirect sur la relation financière (services vétérinaires qui vont suivre plus ou moins efficacement les animaux financés à crédit, services de commercialisation et d'approvisionnement qui vont contribuer à la qualité des conditions de la production agricole financée à crédit, ...).

Dans cet espace que constitue le méso-système financier au niveau local, vont se confronter les stratégies des agents qui essaient d'exploiter les degrés de liberté dont ils disposent individuellement dans le système. Les comportements et stratégies des agents sont influencés par les règles, codes et normes produits par le méso-système dans lequel ils sont insérés, en d'autres termes, la convention de microfinance. Mais leurs choix peuvent, en retour, faire évoluer les structures et le fonctionnement du système. La cohérence propre qui caractérise le méso-système repose sur une « culture commune », un système d'information spécifique, sur des solidarités pouvant se traduire par des actions collectives, des pratiques de lobbying,...

Ce sous-système financier est doté d'une dynamique autonome, mais reste ouvert sur, et en interaction avec, d'autres sous-systèmes financiers et non financiers. Il est notamment inséré dans des méso-systèmes financiers de niveau supérieur, régional, national voire international dans le cas de la microfinance. Au niveau national, l'Etat en est acteur important, mais aussi les bailleurs de fonds, les opérateurs d'appui et progressivement les structures professionnelles organisées (associations professionnelles de microfinance, association des banques, organisations paysannes, ...). Au niveau international, les structures qui vont influencer sur le méso-système sont les grandes agences internationales qui financent le développement de la microfinance et produisent les normes sensées guider le secteur (« best practices »), les réseaux d'organisations de microfinance qui contribuent à alimenter et diffuser ces normes, les opérateurs et collectifs d'opérateurs qui peuvent les influencer.....

L'intérêt du concept de méso-système financier est double : il permet de restituer la nature systémique de l'insertion d'un système financier dans un milieu donné et donne à voir la nature et l'importance de l'ancrage du système financier aux différents niveaux de l'espace physique : local, régional, national, global.

### *Quelles décisions stratégiques pour la relation de service financier ?*

Pour que la relation de services financier puisse se mettre en place et durer, la coordination devra s'exercer à différents niveaux de décision :

Au niveau de l'utilisateur des services financiers, elle portera sur :

- La décision d'utiliser ou non le service
- La décision de respecter ou non le contrat de service, dans le temps – en d'autres termes, rembourser –
- La gestion du crédit

Au niveau de l'organisation de microfinance, elle portera sur :

- La procédure de sélection des utilisateurs de services financiers
- La conception des services financiers (nature des produits, taux d'intérêt, conditions d'accès, ..)
- Les procédures visant à faire respecter le contrat par l'utilisateur (remboursement du crédit)
- Le mode de gouvernance de l'organisation assurant sa pérennisation
- L'utilisation des bénéfices
- Le mode de relation avec les autres services financiers (banques, organisations de microfinance, financement informel (absence de relation/concurrence/coopération)
- Le mode de relation avec les services non financiers (absence de relation/concurrence/coopération)
- Le mode de relation avec les tutelles
- Le mode de relation avec la sphère politique

Pour chacun de ces éléments de décision, on s'attachera à analyser ce sur quoi porte la décision, la nature de l'information nécessaire au décideur, la manière de collecter cette information et la séquentialité de la décision.

C'est sur cet ensemble de décisions et de relations que va porter le compromis conventionnel de la microfinance.

Ce compromis conventionnel peut être interprété selon le concept de convention de qualité (Gomez, 1994) conjuguant une « convention de qualification » (qui définit ce que les deux partis – prêteur et emprunteur - attendent de l'échange) et « une convention d'effort » (qui fixe les règles de comportement et d'action au sein de l'institution de financement). A ces deux types de conventions, j'en rajouterai un troisième, la «convention d'environnement » qui porte sur les modes d'ajustement du système financier à son environnement local, régional, national. La stabilité et la pérennisation du système financier dépendront de la convergence plus ou moins harmonieuse de ces trois conventions.

### ***Quelles formes élémentaires de coordination ?***

En s'appuyant sur une méthode proche de celle de Boltanski et Thévenot (1991), on peut esquisser ce que sont des formes élémentaires de coordination d'une relation de service financier.

Les travaux des sociologues (Mauss, 1950), de l'anthropologie (Chauveau, Le Pape et De Sardan, 2001) et de l'anthropologie économique (Sahlins, 1972 ; Meillassoux, 1960, 1982), les travaux portant sur les systèmes financiers informels (Lelard, 1989, 1990 ; Servet, 1996 ; Mayoukou, 1996), nous fournissent des repères sur les formes élémentaires domestiques de la relation financière. Plus que support de l'échange économique, la monnaie y est un moyen de l'échange social. La relation financière peut porter sur le crédit ou l'épargne, les deux produits étant fortement orientés vers une fonction d'assurance sociale. La relation financière est circonscrite à un groupe social, dans un espace local réduit permettant la proximité et l'interconnaissance ; le méso-système financier qui en résulte est donc peu étendu, faiblement, voire pas du tout, inséré dans un quelconque marché financier – si tant est que celui-ci existe. La gestion de la relation financière est principalement orale, les supports matériels (contrats, livres de compte, comptabilité...) sont peu mobilisés. La sélection des bénéficiaires de la relation se fait sur des critères de réputation, d'appartenance au groupe ; les garanties mobilisées sont immatérielles, fondées sur la réputation, l'honneur/honte par rapport au groupe. Le bon déroulement de la relation financière (remboursement de crédit ou restitution d'épargne confiée) est régulé par les mêmes critères de préservation de l'insertion sociale (ne pas démeriter par rapport au groupe et risquer de se faire exclure de la communauté).

La relation financière du monde marchand est presque toujours étroitement combinée à une coordination de nature industrielle. Les caractéristiques de fonctionnement des banques commerciales occidentales permettent de dégager un idéal-type de cette coordination marchande/industrielle. Le principe commun de cette forme de coordination est un principe marchand de rentabilité de la transaction. Le méso-système financier est étendu et étroitement inséré dans le « marché financier global ». Les procédures de sélection de la clientèle y sont standardisées, anonymes, fondées sur l'évaluation de données objectives et mesurables (revenus, ...), sur des calculs (capacité d'endettement, ratios de solvabilité...) et des procédures standardisées d'évaluation du risque (scoring, ...). Les garanties sont matérielles, avalisées par un environnement institutionnel qui en assure la solvabilité (hypothèques, ...). Les supports matériels sont sophistiqués (système d'information et de gestion,...).

Les documents fondateurs des mouvements mutualistes historiques (Raiffeisen, Desjardins, Crédit Mutuel,...) permettent d'esquisser les caractéristiques de la coordination financière civique. L'accès au service financier est conditionné par l'appartenance à un groupe « civique » - le sociétariat – cette appartenance se matérialise par une contribution à la construction de l'édifice commun – les sociétaires sont actionnaires de la mutuelle. Le principe commun est celui de la démocratie : un homme, une voix, gestion par le vote à la majorité, structures de décision composée de représentants élus des membres. La mission de l'organisation, porte sur la réalisation de la transaction financière, mais aussi sur l'éducation des participants, et plus largement la participation à un mouvement organisationnel plus général visant l'amélioration des conditions de vie des membres.

### **3. La microfinance, un « pari conventionnel »**

Mes travaux de recherche et d'expertise sur la finance rurale et la microfinance, les travaux en réseau de capitalisation avec des opérateurs de microfinance (CERISE) m'ont confrontée à différents « modèles » organisationnels : réseaux mutualistes, caisses villageoises autogérées, systèmes de crédit direct à caution solidaire, projets de crédit, banques publiques agricoles, ... et plus récemment, microfinance commerciale. Que ce soit pour les travaux de recherche sur les conditions d'émergence

et de consolidation de la microfinance, l'évaluation des organisations de microfinance, l'analyse d'impact, l'analyse de situations de crise, ma démarche d'analyse a toujours privilégié une combinaison de trois angles d'observation du méso-système financier, correspondant aux trois axes de conventions : l'analyse des utilisateurs/non utilisateurs du système financier, l'analyse de l'organisation financière, et celle de l'insertion du dispositif financier dans son environnement.

Le développement des innovations financières de la microfinance est un processus très largement exogène aux sociétés dans lesquelles il est opéré aujourd'hui. La microfinance correspond à un « pari » conventionnel, proposé d'abord aux sociétés en développement, puis plus récemment aux sphères défavorisées des sociétés du Nord : créer des structures financières insérées dans la sphère financière marchande et industrielle, permettant l'allocation des ressources et l'approfondissement financier, en mobilisant des coordinations domestiques et civiques.

Cette combinaison de coordinations vise à permettre une réduction des coûts de transaction de la relation financière par le bénévolat, par la réduction des asymétries d'information permise par la proximité, par un contrôle de l'exécution de la relation financière facilité par la proximité et le contrôle social. Elle a également pour objectif de faciliter – dans une mesure certes variable selon les types de systèmes financiers - l'appropriation des organisations par les utilisateurs du service, avec l'hypothèse que cette appropriation favorisera la durabilité du système financier créé.

Dix années d'observation de méso-systèmes financiers de nature différente, dans des contextes variés (Afrique, Madagascar, Europe de l'Est, Asie, ...) m'apparaissent conforter la pertinence d'une interprétation de la microfinance par les conventions.

La combinaison des coordinations domestique, marchande/industrielle et civique s'exerce aux différents niveaux de décision du système financier. L'accent mis sur la coordination domestique conduit à privilégier un mode d'insertion dans le milieu favorisant la proximité : points de services dans les communautés de base, déplacement vers les utilisateurs, insertion du personnel de microfinance dans les communautés, décentralisation plus ou moins forte de la décision jusqu'aux niveaux de base, constitution de réseaux ayant une forte base locale, voire de réseaux limités à des dimensions locales ou régionales. La conception des produits financiers met l'accent sur la connaissance et la satisfaction des besoins des utilisateurs. Le mode de sélection des utilisateurs s'appuie sur une mobilisation plus ou moins forte de processus de nature domestique : choix des bénéficiaires par les communautés locales, sur des critères de réputation, de confiance, d'expérience passée. Les garanties mobilisées intègrent des composantes domestiques à travers la caution solidaire ou la caution morale d'un proche. La conformité de l'exécution de la relation financière est partiellement ou totalement soumise à la surveillance, à l'arbitrage et la pression de la communauté sur les utilisateurs du service. Les supports de la relation financière (dossiers de demande de crédit, contrats, systèmes d'information, systèmes de gestion, ...) intègrent une dimension plus ou moins forte de coordination domestique (langue locale, terminologie utilisée qui vise à créer des objets composite ayant un sens dans les deux mondes<sup>13</sup>. La gestion des ressources humaines de l'organisation de microfinance intègre des principes domestiques (recrutement d'agents issus de la zone d'intervention, ayant des qualifications financières mais aussi techniques, de nature à faciliter la proximité avec les utilisateurs du service (agronomes, agents de développement rural,...). La gouvernance des organisations donne un rôle plus ou moins important aux niveaux de décision locaux.

Mais, on l'aura compris, tout est, en fait, dans le degré de « plus ou moins », dans le « dosage » entre convention domestique et convention industrielle-marchande. La combinaison des formes de coordination est variable selon les modèles de microfinance et, sur la base d'un même modèle de référence, pourra varier selon les caractéristiques sociales, démographiques, économiques du milieu,

---

<sup>13</sup> Ainsi, par exemple, dans le réseau mutualiste des CECAM de Madagascar, les parts sociales payées au moment de l'adhésion ont été dénommées de la même manière que les « briques » que chaque membre d'une communauté doit apporter traditionnellement pour construire les édifices communautaires.

selon l'environnement institutionnel qui autorisera telle ou telle formule juridique, selon l'expérience acquise par l'opérateur d'appui (Wampfler et al., [47], [57], [59])...

Les acteurs connexes intervenant dans le méso-système financier en appui à son développement, bailleurs de fonds, mais surtout le ou les opérateurs d'appui technique, ont un rôle déterminant dans le choix et la mise en œuvre du compromis conventionnel (Wampfler et al., [47], [57]). Ce sont souvent eux qui sont à l'origine de la conception du « modèle » proposé, et qui orientent ses ajustements en fonction des études qu'ils effectuent – ou n'effectuent pas d'ailleurs-. Les choix conventionnels sont alors fortement tributaires du mode d'insertion de ces acteurs dans des méso-systèmes de niveau supérieur plus ou moins influencés par les valeurs et normes dominantes (« best practices », ...), de l'évolution interne de ces acteurs et de leurs ressources...

Pour modéliser la multiplicité de combinaisons conventionnelles possibles, je rejoins le schéma proposé par Briey dans sa thèse (Briey, 2003) : on peut considérer que ces combinaisons s'insèrent dans un spectre, un continuum, oscillant entre une convention sociale, d'essence domestique, dans laquelle le principe commun est la satisfaction des besoins des utilisateurs du service et une convention « financière », industrielle marchande, qui privilégie l'organisation de microfinance, sa rentabilité et sa pérennisation financière.

Le tableau suivant rend compte de cette polarisation aux différents niveaux de décisions intervenant dans le méso-système financier, en reprenant les catégories proposées par Gomez (1994) pour décrire la morphologie d'une convention appréhendée comme un système d'information : l'énoncé (ensemble des signaux permettant de définir l'appartenance à une convention, quel est son but, qui l'adopte, quelle est la sanction en cas de défaillance) et le dispositif matériel (les moyens matériels mobilisés, les objets qui vont rendre la convention opératoire).

<b>Morphologie de la convention financière</b>	<b>Convention domestique</b>	<b>Convention marchande/industrielle</b>
<i>Enoncé</i>		
<i>Principe commun : objectif, raison d'être du système financier</i>	Répondre aux besoins des utilisateurs ; améliorer leurs conditions de vie ; contribuer au développement de la communauté	Assurer la rentabilité et la durabilité de l'organisation financière
<i>Distinction : Attentes par rapport au système financier</i>	Faible coût des services Proximité / Disponibilité Adéquation par rapport aux besoins Flexibilité pour s'adapter aux difficultés des utilisateurs Conseil Redistribution des bénéfices à la communauté	Rentabilité Croissance Equilibre financier Renforcement des capitaux propres Durabilité
<i>Sanction en cas de défaillance</i>	Exclusion de la communauté	Exclusion de l'accès au financement
<i>Dispositif matériel</i>		
<i>Densité et structure du réseau d'accès aux services</i>	Densité forte et structure décentralisée pour favoriser une proximité maximale avec les utilisateurs	La décentralisation augmente les coûts de gestion
<i>Produits financiers</i>	Diversifiés – étroitement adaptés aux besoins des utilisateurs	Standardisés En nombre limité pour limiter

		les coûts
<i>Taux d'intérêt</i>	Le plus faible possible	Suffisamment élevés pour couvrir les coûts du service et dégager une rentabilité du capital
<i>Durée</i>	Longue, permettant plusieurs rotations de capital ou permettant l'investissement productif	Courte pour limiter les risques et faire fructifier le capital à travers des rotations rapides de crédit
<i>Echéances</i>	Etroitement adaptées à la nature des activités	Aussi peu nombreuses que possibles pour limiter les coûts Standardisées
<i>Montants</i>	Adaptés aux activités – souvent besoin de montants faibles	Les montants élevés permettent de limiter les coûts de gestion
<i>Procédures</i>		
<i>Mode de sélection des utilisateurs</i>	Par la communauté Sur critères de réputation, de confiance, sur la base de l'expérience passée	Par l'organisation de financement Sur critères « objectifs » (analyse du projet économique, base de calcul et de projection dans l'avenir (revenu, ration d'endettement, scoring pour évaluation du risque)
<i>Type de garanties</i>	Immatérielles Ou, si garanties matérielles, adaptées aux situations concrètes des utilisateurs (bétail, bien d'équipement ménager, ...)	Matérielles Sécurisées (titres de propriété) Réaliables facilement
<i>Type de suivi des crédits et des utilisateurs</i>	Par la communauté et ses élus Ou par technicien très inséré dans la population locale	Suivi minimal pour limiter les coûts de gestion, la sécurisation du remboursement reposant sur la fiabilité et la liquidité des garanties Dispositifs informatisés
<i>Nature des relations entre OM et utilisateurs</i>	Personnalisation forte, contacts fréquents, interconnaissance	Standardisation pour limiter les coûts de gestion
<i>Degré de négociation contractuelle</i>	Forte car volonté d'adaptation aux situations individuelles des utilisateurs et des communautés	Aussi peu de négociations que possibles, le contrat initial dit tout et prévoit tout

Entre ces deux pôles extrêmes, une multiplicité de combinaisons conventionnelles peuvent se formaliser.

Au delà de cette opposition sociale/financière, il apparaît à travers ces deux pôles du spectre conventionnel une polarisation convention-contrat : alors que le pôle convention domestique est clairement régi par les règles, normes de comportement et procédures de régulation liées au groupe, le pôle opposé, la convention financière, tend à une individualisation des procédures, des pratiques et des engagements qui, à l'extrême, prend la forme d'un contrat individuel. C'est l'un des intérêts majeurs du modèle théorique des conventions que de pouvoir rendre compte de ce continuum, dans lequel s'insèrent les différentes formes de régulation.

Un compromis conventionnel peut aussi évoluer dans le temps. Tous les méso-systèmes financiers observés dans mes recherches à un instant  $t$  ont connu une forme antérieure différente et sont encore aujourd'hui en cours d'évolution. La modélisation sous forme d'un spectre conventionnel dual permet aussi de rendre compte de ces évolutions.

Le développement du système financier et sa pérennisation vont dépendre de la qualité du compromis conventionnel et de sa stabilité. Les situations de crise et les situations d'échec de systèmes financiers que j'ai eu l'occasion d'analyser, peuvent être interprétées comme des ruptures dans les ajustements conventionnels qui ont fondé leur développement.

### **III. La microfinance, un outil de développement durable ? Résultats de recherche**

Dans mon programme de recherche-développement, cette question a été déclinée en trois questions opérationnelles ayant un sens à la fois pour les chercheurs et pour les opérateurs :

- Quelles sont les conditions de développement et de pérennisation des conventions de microfinance ?
- Quels sont les impacts de la microfinance sur le milieu et sur le développement ?
- Quelles sont les conditions d'une insertion durable du méso-système financier dans l'environnement institutionnel ?

Réinsérée dans le schéma du méso-système financier et dans le cadre théorique, la question de la durabilité conduit à poser quatre hypothèses :

H1 : La microfinance est une innovation exogène aux sociétés du Sud

H2 : Le développement et la durabilité des conventions de microfinance sont conditionnés par la qualité du compromis entre les différentes formes de coordination qui fondent la microfinance

H3 : La qualité du compromis conventionnel va dépendre de la stabilité du compromis (1.), de son efficacité (2.), de son équité et de son impact sur les populations (3.) et de sa cohérence avec l'environnement institutionnel (4.).

H4 : La fonction d'apprentissage est centrale dans l'évolution des méso-systèmes de microfinance

#### **1. Conditions d'émergence et de développement des compromis conventionnels de microfinance**

##### ***1.1. Une innovation largement exogène***

La comparaison des formes d'émergence historique des organisations de microfinance au Nord et au Sud apporte des indications précieuses sur les conditions de leur développement. Au Nord, on peut assimiler à la microfinance les organisations financières mutualistes qui sont nées au XIX siècle, en Europe (mouvement Raiffeisen en Allemagne, Crédit agricole en France) et au Canada (Desjardins) (Wampfler, [80]). Ces réseaux mutualistes ont émergé dans un contexte social où le mouvement coopératif prenait du sens et de l'ampleur, et était partagé par une fraction croissante du corps social qui s'est progressivement organisé pour en formaliser et en institutionnaliser les principes. La

déclinaison financière de ce mouvement, les réseaux mutualistes, trouvaient donc là une assise sociale qui a largement contribué à leur formalisation et à leur développement. Celui-ci a été renforcé par la convergence des outils économiques mis en place (coopératives de commercialisation et d'approvisionnement, mutuelles de santé, assurances, ...). Le principe démocratique qui s'est progressivement imposé dans ces sociétés a fourni la convention de référence supérieure qui permettait de légitimer les conventions financières mutualistes.

Au Sud, les conditions d'émergence de la microfinance sont très différentes. Un nombre infime d'organisations de microfinance est endogène. La plus grande partie d'entre elles sont des innovations exogènes formalisées par des opérateurs de différente nature (chercheurs, opérateurs de développement, ONG, banques,...), financées par des bailleurs de fonds et acceptées par les gouvernements du Sud. Leur introduction s'est le plus souvent appuyée sur des « fissurations » des sociétés et des économies du Sud (choc consécutifs aux sécheresses au Sahel, pauvreté et exclusion au Bangladesh, ...) et plus globalement sur la difficulté des sociétés à s'adapter à l'économie de marché. Le plus souvent, l'introduction de l'innovation financière n'a pas pu prendre appui sur un substrat social « convergent » : les mouvements coopératifs ne sont pas profondément enracinés en Afrique et en Asie, le principe démocratique n'est pas généralisé.

Si la microfinance se construit rarement sur des bases endogènes aux sociétés du Sud, la finance informelle en revanche connaît un développement important et d'une grande diversité. Elle s'appuie d'abord sur des coordinations domestiques, même si ses formes innovantes et ses extensions témoignent d'une capacité d'intégration des coordinations marchande et industrielle. Les méso-systèmes financiers qu'elle engendre restent le plus souvent limités à un espace de proximité (famille, voisinage, groupe professionnel) et au financement des besoins « sociaux » et des besoins économiques de court terme, excluant l'investissement productif. Ils ne sont que très rarement et de manière indirecte, connectés au marché financier.

L'hypothèse qui prévaut aujourd'hui est que la microfinance, par une intégration plus substantielle des principes marchands et industriels sera mieux à même que la finance informelle de faire le lien avec l'économie de marché. Certaines initiatives de microfinance ont été construites sur le principe d'une « amélioration » de systèmes de finance informels, visant à permettre leur extension, leur réplique, et leur connexion au marché financier. On observe aussi, notamment en milieu rural, des connexions entre systèmes informels et systèmes de microfinance. Un bilan de ces initiatives reste à faire et constitue un des axes de recherche à venir.

## ***12. Comment se construit un compromis conventionnel stable ? Qualité du service financier, qualité du compromis conventionnel et gouvernance***

La qualité du service financier et sa pérennité dépendent de la stabilité du compromis conventionnel entre les différentes formes de coordination. Pour Boltanski et Thévenot (1991) un compromis est stable, ou « frayé » « *quand l'agrégation des deux mondes constitutifs est telle qu'il aboutit à une échelle de grandeur propre dans laquelle les deux grandeurs constitutives sont indissociables* ». Boyer et Orléan (1994) quant à eux insistent sur la dimension de « bien commun » qui doit être reconnue à la convention issue du compromis pour qu'elle soit appropriée par les utilisateurs.

En microfinance, un énoncé générique d'une telle convention frayée pourrait être « *Pour que le système de microfinance puisse durablement contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la communauté (but de la convention domestique), l'organisation de microfinance doit être autonome et pérenne (but de la convention financière), donc atteindre un équilibre financier garantissant la couverture des coûts et des risques et la capitalisation du système financier* ».

Existe-t-il de telles situations de compromis de microfinance frayé ? Quels en sont les indicateurs ? Différentes dimensions se conjuguent ici : financière, organisationnelle, sociale, ... En Afrique de

l'Ouest, à Madagascar (Wampfler et al [11],[32],[44], [67]), un faible nombre d'organisations et de réseaux de microfinance ont atteint un équilibre financier suffisant pour leur garantir une autonomie financière complète, à l'abri des risques, et un degré de capitalisation permettant d'envisager une croissance autonome. Les mêmes tendances se vérifient à l'échelle planétaire (Lapenu, Zeller, 2001). Les autres dimensions de ce compromis frayé, la stabilité organisationnelle reposant sur la gouvernance des organisations et leur degré d'appropriation par les utilisateurs, sont plus difficiles à appréhender à travers des indicateurs chiffrés, mais sont éclairés par l'analyse conventionnelle. Avant d'aller plus loin dans cette analyse, on peut évoquer ici un adage dans lequel les opérateurs de microfinance se reconnaîtront sans aucun doute - et auquel ils doivent leurs de plus en plus nombreux cheveux blancs - «*En microfinance, rien n'est jamais acquis, tout peut basculer du jour au lendemain*», adage qui traduit bien la difficulté de construire des compromis conventionnels réellement et durablement frayés.

Pour comprendre dans quelles conditions peut être élaboré un compromis frayé, j'aurai recours à une autre étape de la modélisation proposée par Gomez (1994). Gomez postule que la qualité d'un bien ou d'un service «*s'élabore dans deux espaces : celui des échanges et du rapport client /fournisseur, c'est à dire le marché ; celui de la production et du rapport salarié/employeur, c'est à dire l'entreprise. On peut supposer alors qu'il existe deux types de conventions : une convention sur le consensus entre client et fournisseur tel que l'un et l'autre savent ce qu'il faut attendre d'une relation marchande, qu'on appellera convention de qualification ; un consensus entre salariés participant à la production de la qualité. Ce consensus fait qu'ils connaissent implicitement l'intensité de l'effort à fournir pour assurer la production de la qualité attendue, c'est la convention d'effort*».

Dans le méso-système de microfinance, la convention de qualification règle les relations entre l'organisation de microfinance et les utilisateurs, elle décrit ce que l'un et l'autre peuvent attendre de la relation ; elle fixe le rôle de l'un et de l'autre, partage les compétences, et ce faisant crée le jeu de la confiance ; elle détermine aussi plus largement l'image, la perception que l'environnement a du système financier. Le tableau qui, plus haut, définissait les combinaisons possibles entre les deux pôles de convention domestique/financière décrivait en fait cette convention de qualification qui va fonder la perception et la compréhension que l'organisation de microfinance et ses utilisateurs vont avoir du système financier qui les relie. Ainsi, l'un des principaux enjeux des débuts de la microfinance a été de passer d'une convention de qualification de «*crédit de développement*» (l'argent du Blanc qu'il n'est pas nécessaire de rembourser) à une convention «*service financier*» (crédit qui fait l'objet d'une prestation marchande, dont le coût doit être pris en charge par l'utilisateur, qui doit être remboursé pour se pérenniser), ... Le développement d'une zone de production agricole cruciale en Afrique de l'Ouest, l'Office du Niger au Mali, a été suspendu pendant plusieurs années à la réalisation de ce «*passage conventionnel*» qui a permis «*l'assainissement financier*» de la zone, l'apurement des dettes et la création des réseaux de microfinance qui aujourd'hui assurent de manière satisfaisante le financement de court terme des activités productives de la zone (Wampfler, [44b]).

La convention d'effort va permettre de faire face à l'incertitude et à l'incomplétude du contrat de travail au sein de l'organisation de microfinance ; elle va déterminer la qualité du travail produit au sein de l'organisation, et au final, participer à la qualité du service produit. «*La convention d'effort est une structure de coordination des comportements des agents travaillant dans une organisation. Elle établit le niveau de l'effort communément admis comme normal. Elle offre une procédure de résolution récurrente de problèmes de détermination de la qualité du travail en émettant une information sur les règles établissant l'implication de l'agent dans le groupe. [] La convention n'interdit pas les calculs individuels. Au contraire, elle leur donne leur sens , en établissant les règles.*» (Gomez, 1994)

L'énoncé de la convention d'effort, correspondant à la notion de «*culture d'entreprise ou d'organisation*», dit ce sur quoi se fonde l'excellence du travail, ce qui est considéré comme bon, positif, recherché dans le travail. Le dispositif matériel renvoie à l'ensemble des moyens mobilisés pour permettre l'effort : mode d'évaluation, dispositif d'incitations/sanctions, système de contrôle, système d'information et de gestion, dispositif de formation. De même que les conventions de qualification, les conventions d'effort évoluent dans un continuum et couvrent une spectre large de

combinaisons possibles entre pôle domestique et pôle marchand/industriel. Le tableau suivant détaille les composantes de cette polarisation.

<b>Morphologie de la convention d'effort des organisations de microfinance</b>	<b>Convention domestique</b>	<b>Convention marchande/industrielle</b>
<i>Énoncé : principe supérieur guidant la qualité du travail</i>	Répondre aux besoins de financement des populations, permettre l'amélioration des conditions de vie	Améliorer la rentabilité de l'organisation de microfinance, favoriser sa croissance, son extension
Dispositif matériel		
<i>Organisation du travail Définition des postes</i>	Fonctions généralistes, faible définition des postes et des profils de carrière	Définition des postes claire Profils de carrière définis Existence de manuels de procédure
<i>Critères de recrutement des agents</i>	Connaissance du monde rural Proximité culturelle, technique avec les utilisateurs Proximité avec les dirigeants	Critères objectifs de compétences par rapport à une fonction définie Capacités de gestion
<i>Système de gestion et d'information</i>	Peu formalisé	Très formalisé, le plus souvent informatisé
<i>Mode d'évaluation des agents</i>	Souvent peu d'évaluation, car absence de culture du résultat Si oui, degré de connaissance des utilisateurs, de confiance, capacité à résoudre les problèmes, flexibilité	Résultats obtenus en termes de crédit octroyés (nombre et montants), de nouveaux clients, de taux de remboursement Rigueur dans la tenue des documents Capacité à maîtriser des outils de gestion sophistiqués Degré de professionnalisme
<i>Système d'incitation/sanction des agents</i>	Manque le plus souvent	Elaboré et précis Indexé sur les performances obtenues Système de suivi
<i>Dispositif de formation des agents</i>	Peu élaboré, formation « sur le tas », souvent par compagnonnage	Dispositif élaboré en fonction des tâches à accomplir Procédures de recyclage, ..

Dans les organisations de microfinance, l'analyse des conventions d'effort est rendu plus complexe par le fait qu'elles s'appliquent aux salariés, mais aussi aux élus, et que les conventions d'effort de ces deux catégories d'acteurs de l'organisation peuvent diverger – ce qui peut être source de dysfonctionnement de l'organisation.

La qualité du compromis institutionnel dans un méso-système de microfinance, sa stabilité, vont dépendre :

- de la cohérence interne des conventions de qualification et d'effort : convergence entre énoncé et dispositif matériel
- de la convergence entre convention de qualification et conventions d'effort – des salariés, des élus.

Ce cadre théorique permet de rendre compte des problématiques de gouvernance des institutions de microfinance et de l'analyse des situations de crise, sur lesquelles ont porté une partie de mes travaux de recherche menés avec le groupe CERISE (Wampfler et all., [34], [58], [57]).

Ces travaux ont été initiés en 2000 dans un contexte où les travaux sur la gouvernance des institutions de microfinance étaient essentiellement anglo-saxons. Les approches développées dans ces travaux sont fortement influencées par les modèles de microfinance anglo-saxons et, ce faisant, focalisées sur le rôle du Conseil d'Administration et les conditions de l'exercice de son pouvoir (Campion, Frankiewicz, 1999) (CGAP, 1996) (Rock, R., Otero, M., Saltzman, S., 1998). Sous tendus par un modèle théorique d'agence, ces approches restaient néanmoins très techniques.

Le groupe CERISE a adopté une conception plus large de la gouvernance associée au concept de viabilité sociale, qui recouvrent les rapports entre clients ou sociétaires / techniciens, la qualité de l'organisation interne, la bonne insertion de l'institution dans son environnement économique, social et politique, la capacité de l'institution à s'adapter à une évolution rapide de l'environnement. L'objectif de ce travail de capitalisation était d'identifier les facteurs qui influencent la gouvernance et de la viabilité sociale, de mettre au point des outils méthodologiques permettant aux opérateurs d'arriver à des formes d'organisation acceptées et efficaces et de prévenir les différentes crises et dysfonctionnements des organisations de microfinance. La capitalisation initiale s'appuyait sur quatre études de cas de systèmes de microfinance développés par les opérateurs de CERISE en Afrique de l'Ouest et en Asie du Sud Est et offrant un recul d'une dizaine d'années au moins.

L'un des points d'intérêt majeur de ces travaux de CERISE réside dans l'ouverture du concept de gouvernance dans la microfinance. L'exercice du pouvoir, et au final, la coordination des décisions aboutissant à un service de qualité durable, dans une organisation complexe de ce type, ne se limitent pas au fonctionnement de l'instance de direction, mais reposent sur la cohérence et les performances d'une chaîne liant la « vision » de l'institution, la stratégie, le mode de propriété, le système d'information, de gestion, de contrôle, le système de prise de décision, le mode de mise en œuvre des décisions, procédures de gestion des conflits, .... C'est donc bien la nécessité d'une convergence de conventions qui a été mise en évidence à travers cette capitalisation de travaux opérationnels. La grille d'analyse qui a été produite à partir de cette capitalisation a intéressé des bailleurs de fond impliqués dans la microfinance (GTZ et FIDA) qui ont souhaité étendre l'analyse à d'autres organisations de microfinance ; avec leur appui, le groupe CERISE a approfondi et élargi ce travail sur la gouvernance à d'autres cas et produit, à partir de la réflexion théorique initiale, une grille d'analyse opérationnelle visant à donner aux opérateurs de microfinance les outils pour une analyse de leur propre gouvernance et éventuels dysfonctionnements [57a].

### ***13. Les dissonances entre conventions, à l'origine des situations de crise de gouvernance***

La courte histoire de la microfinance est amplement émaillée de situations de crises dont certaines ont été fatales aux organisations de microfinance qui les ont subies. Les crises se révèlent par des impayés, des détournements, ou un blocage de la croissance. A l'origine de bon nombre d'entre elles, on identifie un « problème de gouvernance », que l'on peut analyser comme résultant d'une situation de divergence, ou dissonance, entre conventions constitutives d'un compromis conventionnel ou d'une incohérence interne à la convention (divergence entre énoncé et dispositif matériel).

Appréhender les organisations de microfinance comme le fruit d'un équilibrage de règles de différentes origines, d'une conjugaison de conventions est un facteur clé pour comprendre l'instabilité de ce secteur et tenter d'identifier les voies de la stabilisation permettant la croissance.

Au sein d'une organisation donnée, le compromis conventionnel évolue souvent fortement au fil du temps. Au stade expérimental du « projet » de microfinance, les conventions, tant de qualification que d'effort sont souvent d'essence domestique (Wampfler et al., [34]) : forte intégration des populations dans la conception de l'organisation, équipes techniques de petite taille soudées par un « idéal de développement » et gérées sur un mode plus familial qu'entrepreneurial,...). A mesure que le méso-système financier s'étend, se complexifie à travers un changement d'échelle, la convention se marchandise/industrialise le plus souvent, sous l'effet de différents facteurs (le système a besoin de

ressources techniques (système d'information et gestion,...) plus élaborées pour assurer la maîtrise et le contrôle de la croissance, la croissance de la demande en crédit requiert des ressources financières nouvelles qui ne pourront être trouvées durablement que sur le « marché financier », ce qui nécessite de s'adapter aux conventions régissant ce marché, ...).

Le compromis conventionnel peut évoluer aussi quand le méso-système financier s'étend hors de sa zone d'origine, dans un environnement régi par d'autres conventions : un exemple classique est ici celui des méso-systèmes financiers à l'origine ruraux qui choisissent de s'ouvrir sur l'urbain pour consolider leur croissance (Wampfler et al [44a]) et se trouvent alors confrontés à des modes de coordination notoirement différents et qu'il est difficile de conjuguer aux régulations rurales initiales.

Les acteurs connexes du méso-système financier, extérieurs à l'organisation de microfinance, opérateurs d'appui et bailleurs de fonds peuvent avoir une influence décisive sur l'évolution des compromis conventionnels (cf. infra).

Mes travaux sur la gouvernance et les modes d'intervention en microfinance [44a], [44b], [57], [58], sur les situations de crise [34], ainsi que les travaux d'expertise (évaluations) [63], [66], [68], [70], [71], m'ont confrontée à différentes figures de la dissonance entre conventions et de déstabilisation de compromis. Le tableau suivant en donne quelques exemples, en reprenant les catégories de Boltanski et Thévenot (1991), de Boyer et Orléan (1994) et de Gomez (1994) décrivant les figures du changement de convention (1994).

<b>Figures de la dissonance /changement de convention</b>	<b>Exemple /cas</b>	<b>Description</b>
Dissonance entre convention portée par l'OMF et le milieu dans lequel l'OMF exerce	PPPCR au Burkina [34], [71]	Dans un premier temps, le PPPCR a ciblé son crédit exclusivement sur les femmes, dans un milieu où le rôle économique et l'autonomie des femmes n'était pas encore pleinement reconnu ; accepté d'abord par la communauté des hommes comme une opportunité d'accès au crédit, le principe a été ensuite progressivement rejeté et a conduit à des pressions des hommes pour récupérer le crédit des femmes et, ce faisant, à une fragilisation de la situation des femmes
Incohérence énoncé et dispositif matériel d'une convention	PPPCR du Burkina au moment de la croissance [34], [71]	L'organisme de MF, crédit direct à caution solidaire se lance dans une stratégie d'expansion forte ; le système d'information n'arrive pas à s'adapter à cette croissance ; le manque d'information et donc de contrôle des impayés est une des sources de la crise du PPPCR qui lui a été fatale en 1997.
Divergence entre conventions d'effort des élus et des salariés	Problème « classique » des systèmes mutualistes [80], [66], [62]	Opposition entre une convention d'ordre domestique (élus) et une convention plus industrielle/marchande (salariés) qui se double d'enjeux de pouvoir
Divergence entre convention de qualification et convention d'effort	Office du Niger au Mali [44b] CECAM Madagascar [44a]	Sous contrainte de pérennisation, l'organisation de microfinance intègre une part croissante de convention financière (professionnalisation, rentabilité,

		croissance, ...) alors que les populations utilisatrices demeurent ancrées dans des conventions sociales (mieux répondre aux besoins de utilisateurs, réinvestir les bénéfices de l'OMF au profit des communautés, ...)
« Arrangement » conventionnel	Nombreux exemples locaux au sein des OMF	Un petit groupe s'approprie l'organisation de microfinance et l'utilise à son profit
« Suspicion » puis « Défiance généralisée »	PPPCR / Soum 1997	Voyant que l'organisation de microfinance est en difficulté, les clients anticipent sa fermeture et décident massivement de ne plus rembourser, ce qui évidemment précipite la faillite de l'organisation
« Effondrement »	PPPCR du Burkina à ses débuts	Les sécheresses sahéliennes ont constitué des chocs violents qui ont conduit à « effondrement » des modes de régulation traditionnels et qui ont ouvert la voie à l'adoption de nouvelles conventions insérées dans l'économie de marché
« Traduction »	Idée d'utiliser les conventions de la finance informelle pour construire la microfinance Exemple Tontine de Nouna au Mali	Utiliser une convention ancienne reconnue pour introduire une convention nouvelle proche et en faciliter l'appropriation
« Accord »	Passage d'une convention de concurrence à une convention de coopération entre OMF de l'Office du Niger au Mali, matérialisée par la création d'une centrale de risque	La convention initiale apparaît notoirement à tous plus défavorable et conduit à un accord sur une convention nouvelle

L'intérêt de ces approches est double :

- Sur le plan de la recherche, la microfinance offre un champ fertile pour approfondir l'analyse de la dynamique des conventions et des compromis conventionnels : quelles sont les figures du changement, quels sont les facteurs qui induisent le changement, quels rythmes, quelles conséquences ?
- Sur le plan opérationnel, l'analyse en termes de conventions donne les outils d'une analyse systémique (dont les travaux sur la gouvernance de CERISE me paraissent représentatifs) qui permet de prendre en compte les différentes dimensions des processus à l'œuvre au sein d'un méso-système de microfinance et de concevoir ensuite des outils de gestion et de régulation adaptés

#### ***14. Le rôle des figures connexes (opérateurs, bailleurs de fonds) dans l'évolution des compromis de microfinance***

La microfinance est une innovation fortement exogène, l'opérateur technique qui va l'introduire dans le milieu est donc une figure capitale du compromis conventionnel qui va s'établir. Plusieurs types de

travaux sont à l'origine de ma réflexion sur ce thème : capitalisation sur les modes d'intervention réalisée avec le groupe CERISE [32], [59], [60] ; travaux sur la gouvernance [34], [57a], [58] ; travaux de « peer review » (analyse croisée des pratiques des opérateurs par leur pairs) effectués dans le cadre de CERISE [57b]; étude sur les opérateurs français de microfinance [9], [49]; évaluations d'organisations de microfinance et d'organisations professionnelles [63], [66].

Les opérateurs d'appui à la microfinance ont des statuts variés : équipe de projet de développement, ONG, du Nord essentiellement, mais aussi progressivement du Sud, bureau d'étude, banque ou réseau mutualiste du Nord, centres de recherche... [122]. Leur rôle a été central dans la microfinance : en partenariat avec les bailleurs de fonds, ce sont eux, dans leur diversité, qui ont forgé l'idée de la microfinance, qui l'ont expérimentée et adaptée dans des contextes variés, eux encore qui l'ont diffusée et qui en ont accompagné le développement pendant des périodes longues. Ils ont largement contribué à fonder les conventions de microfinance et, en tant qu'organisation, sont eux mêmes porteurs de convention.

Dans une étude réalisée pour les bailleurs de fonds français portant sur les quinze principaux opérateurs de microfinance français (Wampfler, Roesch, 2000, [9],[49]), nous avons analysé les différentes conventions régissant ce secteur. Fondées sur une analyse monographique des organisations et de leurs réalisations les plus marquantes, l'étude a produit une typologie des organisations fondées sur quatre critères principaux : les formes et degrés d'implication des organisations dans les activités de financement, la technicité développée pour mettre en œuvre les activités de financement, les perspectives d'implication future (ou de retrait) dans le secteur. Là encore, on observe un spectre de conventions évoluant entre deux pôles : un pôle « développementaliste », composé d'organisations généralistes intervenant dans différents champs du développement et visant à créer des outils de financement destinés à soutenir des actions techniques (par exemple le développement d'une nouvelle production agricole dans une zone ou bien l'utilisation des intrants) ou économiques (les activités génératrices de revenus des femmes) ou des mouvements sociaux, sans référence à la création d'un marché financier durable ; un pôle « professionnel » d'organisations spécialisées dans le domaine du financement visant à créer des institutions de financement spécialisées, durables et insérées dans le marché financier. L'analyse en termes de conventions s'avère ici particulièrement pertinente dans la mesure où elle révèle la cohérence entre histoire, nature des organisations, « vision » du développement, stratégie, dispositif matériel mobilisé pour mettre en œuvre cette stratégie (modèles de financement, compétences spécialisées ou non, outils plus ou moins spécialisés et performants, ...) et permet de comprendre les dysfonctionnements observés quand une organisation porteuse d'une convention donnée se heurte à une convention de nature différente (par exemple, dans la négociation avec un bailleurs de fonds).

Là encore, le cadre de la théorie des conventions est heuristique à la fois sur le plan de la recherche, mais aussi sur un plan opérationnel dans la mesure où il permet de décrypter des situations de développement et, ce faisant, donne les moyens de concevoir des outils d'intervention adaptés à la situation. Il y a au moins trois stades dans la vie d'un méso-système de microfinance où cette approche est particulièrement pertinente.

Au démarrage d'une action visant à créer un méso-système financier, à l'image de ce Gomez dit de l'intervention en matière de qualité de produit (1994), il est primordial pour l'opérateur chargé de cette intervention, de « *comprendre le milieu conventionnel* » dans lequel il va évoluer (le statut de l'échange économique, de la monnaie, le degré d'implication dans une logique de marché, les groupes sociaux en présence, les règles, les normes en vigueur, l'histoire des groupes...). En règle générale, les études de faisabilité se concentrent sur les données économiques réduites à l'état de la production et des marchés, mais intègrent faiblement ces dimensions conventionnelles qui vont ensuite émerger progressivement dans la connaissance de l'opérateur au fil du développement de l'initiative de microfinance et des problèmes qu'elle va inévitablement poser. Une approche d'emblée formalisée en termes d'analyse conventionnelle pourrait ici constituer un outil très utile pour le développement.

De même, l'analyse conventionnelle peut être d'un grand apport au cours de « l'institutionnalisation » de l'organisation (terme consacré dans le jargon de la microfinance à la phase d'autonomisation juridique, économique et institutionnelle de l'organisation – en d'autres termes quand le « projet » devient une organisation formelle de microfinance). L'opérateur d'appui a souvent un rôle déterminant à jouer à cette phase. C'est à cette phase que le « modèle » de microfinance va se cristalliser en une organisation autonome, des choix juridiques et organisationnels sont faits qui par la suite orienteront durablement les conditions de développement de l'organisation. Il est donc primordial à ce stade de comprendre les conventions en jeu, d'identifier qui est porteur de quelle convention dans le méso-système, quel est l'état des cohérences/divergences entre conventions de qualification et convention d'effort, entre énoncé et dispositif matériel des conventions.

Consécutivement à l'institutionnalisation va s'opérer le retrait de l'opérateur, autre phase où l'analyse conventionnelle peut aider. Face à la faiblesse fréquente de l'environnement institutionnel englobant (l'Etat, le dispositif judiciaire, les capacités de contrôle des tutelles, ...), c'est souvent l'opérateur qui joue le rôle de garant de la convention qui a fondé l'organisation de microfinance, celui qui soutient une « vision » de l'organisation équitable et qui veille au bon fonctionnement de l'organisation. L'opérateur reste donc souvent, même à ce stade, une figure clé de la stabilité du compromis conventionnel du méso-système financier. Se pose alors, quand il se retire au moment de l'institutionnalisation, la question de savoir qui va le remplacer dans ce rôle. A priori, ce rôle, notamment dans ses dimensions de contrôle, devrait revenir à l'Etat. Mais, d'une part, cet Etat n'a le plus souvent pas les moyens de jouer pleinement ce rôle de contrôle, et d'autre part il n'est pas une figure adaptée capable de cautionner une convention au sein de la communauté sociale du méso-système financier. Plusieurs formules ont été expérimentées pour faciliter cette transition et préserver cette fonction de « garant de convention » qui est souvent celle de l'opérateur. Celui-ci peut rester impliqué pendant une durée relativement longue dans le Conseil d'Administration de la nouvelle organisation. On peut aussi choisir pour la nouvelle organisation des « investisseurs éthiques » susceptibles de garantir – par leur poids au Conseil d'administration, mais aussi à travers d'éventuels appuis techniques ou conseils – la préservation de la convention fondatrice. Cette fonction peut aussi être confiée à une structure ad hoc, créée au sein de l'organisation, de type « Conseil des Sages » rassemblant des personnalités extérieures à l'organisation, reconnues dans la communauté et ayant un poids social suffisant pour préserver les équilibres conventionnels.

Même si elles peuvent s'avérer viables, ces solutions pour remplacer l'opérateur ont tout de même un vague « goût d'ersatz » et mettent surtout en évidence la défaillance actuelle d'un acteur dont on pressent pourtant la dimension centrale potentielle, l'Etat. Nous verrons dans le point 4. de cette seconde partie, quels sont les rôles actuels et potentiels de l'Etat dans ces configurations conventionnelles.

## **2. Equité et efficacité des conventions de microfinance**

L'économie des conventions nous dit que l'adoption d'une convention, la stabilisation d'un compromis conventionnel dépendent de leur efficacité et leur équité. Qu'en est-il dans le champ de la microfinance ? La microfinance peut-elle être sur une base pérenne, cet outil ambivalent, à la fois efficace dans la lutte contre la pauvreté et capable de stimuler l'initiative privée, dont le Microcrédit Summit médiatise abondamment les perspectives radieuses ? L'alliance d'une convention marchande-industrielle avec des conventions domestique-civique permet-elle de concilier efficacité et équité ? Mes travaux de recherche et d'expertise sur les conditions de pérennisation des organisations de microfinance [8], [14], [37], [45a], [45b], [50] et sur l'impact de la microfinance [38], [43b], [44a], [44b], [48], [51], [52 à 54] apportent des éléments de réflexion sur ces questions.

## **21. Efficacité, équité, de quoi parlons nous ?**

Une clarification des définitions de ces deux concepts dans le contexte de la microfinance et des indicateurs adoptés pour les évaluer, s'impose.

L'efficacité est un concept abondamment manié dans le domaine de la microfinance, mais le plus souvent dans une forme restrictive circonscrite à l'efficacité économique et financière. Les supports matériels du développement de la microfinance (projets, réseaux, guides et manuels, formations, grilles de rating) ont diffusé les normes et critères de cette efficacité à l'échelle planétaire.

Tout en ne niant pas l'intérêt de ces indicateurs et en les utilisant nous-mêmes, essayons d'ouvrir la définition de l'efficacité. L'efficacité d'une organisation de microfinance peut se mesurer à sa capacité de :

- stabiliser ou augmenter les échanges de services financiers : par une mobilisation croissante de l'épargne, par une croissance de l'octroi de crédit, en augmentant le nombre d'utilisateurs ; en évitant les défections d'utilisateurs ; en répondant de manière de plus en plus appropriée aux besoins des populations et des secteurs économiques
- couvrir les coûts de transaction du service pour le prestataire afin d'acquérir ainsi l'autonomie financière
- diminuer les coûts de transaction du service pour l'utilisateur afin d'améliorer l'accès au service
- gérer les risques et incertitude de différente nature liés au service financier (risques liés à l'environnement naturel économique, aux activités de production, à l'emprunteur, risque de comportements opportunistes)
- améliorer l'impact du service sur ses utilisateurs

L'équité, quant à elle, peut se décliner en deux composantes :

- L'équité d'accès : la microfinance est-elle un service accessible à toutes les catégories de population et à tous les secteurs économiques ? Les « pauvres » y ont-ils accès ? La question implique de définir la pauvreté et les indicateurs utilisés pour l'évaluer. Elle a été amplement débattue par ailleurs, j'y reviendrai dans la section suivante.
- L'équité d'impact sur les capacités des utilisateurs du service : la microfinance permet-elle de renforcer les capacités économiques, sociales, humaines, organisationnelles des populations ? Toutes les catégories de population sont-elles équitablement bénéficiaires de cet impact ? La microfinance permet-elle de diminuer la vulnérabilité des différentes catégories de population et de renforcer leur capacité de résilience ? Y a-t-il des impacts négatifs ? De quelle nature et répartis comment ?

## **22. Microfinance et efficacité**

Mes travaux conduits dans les contextes africain, malgache et plus ponctuellement en Asie du Sud Est ont montré que le « pari conventionnel » de la microfinance, associant convention domestique/civique pour diffuser et enraciner une convention marchande-industrielle, a renforcé l'efficacité du service financier par rapport aux services antérieurs, mais rencontre aussi des limites que les innovations peinent à repousser.

### ***Un service financier plus efficace que les services antérieurs***

La combinaison conventionnelle a favorisé l'efficacité de la microfinance. Elle a permis d'étendre de manière importante le nombre d'individus utilisateurs de services financiers qui antérieurement

n'avaient pas accès au crédit, notamment en milieu rural [67] ; elle est développée aujourd'hui dans la plupart des pays du Sud, et de manière croissante dans les zones d'économie en transition ; elle a été adaptée au Nord pour financer des catégories de populations exclues des services bancaires (Lapenu, Zeller, 2001). La microfinance a favorisé la croissance des volumes de services échangés : les volumes de crédit octroyés augmentent régulièrement, ainsi que les volumes d'épargne collectée, même si c'est à des rythmes plus lents. Le potentiel de développement de la microfinance reste important, mais c'est surtout dans son grand potentiel d'innovation, de diversification que se situent les gisements d'efficacité à venir.

La combinaison de conventions a favorisé la réduction des coûts de transaction en internalisant à travers le bénévolat, des fonctions coûteuses (sélection des utilisateurs, contrôle du contrat, ...) au sein des communautés.

Un nombre croissant d'organisations de microfinance progressent vers l'équilibre financier et certaines l'ont atteint durablement, assurant ainsi leur autonomie.

Les innovations issues du pari conventionnel ont permis d'améliorer la gestion du risque. L'incertitude liée aux comportements opportunistes est partiellement maîtrisée par la mobilisation de la caution solidaire ou les autres formes de contrôle communautaire. Des innovations organisationnelles et techniques ont étendu la gamme des risques pris en charge par la microfinance (crédit social pour couvrir les besoins et risques liés aux problèmes d'urgence de l'emprunteur, mutuelles de santé s'inspirant des organisations de microfinance, ...).

### ***Mais ces compromis conventionnels rencontrent aussi des limites qui réduisent l'efficacité***

Si la progression de la microfinance est effective, elle reste lente et coûteuse. Cette limite à l'efficacité de la microfinance est particulièrement nette dans les zones de faible densité de population : dans bon nombre de zones rurales africaines par exemple, le taux de pénétration de la microfinance reste limité (inférieur à 20% des ménages), voire régresse avec le retrait des organisations de microfinance induit par le renforcement des stratégies financières et la recherche de rentabilité des organisations [11], [32]. Le coût de mise en œuvre des dispositifs de mobilisation des conventions domestiques (sensibilisation, formation, ...) est un facteur limitant de l'efficacité et l'efficience de la microfinance [8].

Malgré des innovations en la matière, la microfinance n'a que très partiellement rempli ses objectifs de mobilisation de l'épargne : celle-ci progresse en milieu urbain et dans les catégories de population moyennes, mais reste faible en milieu rural et au sein des populations pauvres. Ce faisant, c'est l'autonomie financière du secteur qui est en jeu, la faiblesse de ses ressources propres entraînant une dépendance durable par rapport à l'extérieur (aide internationale ou refinancement par les banques qui peut être une solution pérenne mais a un coût élevé).

La qualité de la réponse de la microfinance aux besoins des populations est une autre limite à son efficacité. La microfinance assure essentiellement le financement de court terme et répond mal aux besoins de financement de l'investissement. C'est particulièrement vrai dans un secteur risqué comme celui de l'agriculture familiale au sein duquel l'investissement est pourtant le facteur décisif de la modernisation [1], [2], [10],[12],... Le crédit moyen terme reste un enjeu majeur dans ce contexte.

La mobilisation de conventions domestiques a permis de réduire les coûts de transaction. Mais d'une part, ces coûts sont difficiles à appréhender dans leur intégralité et souvent sous-estimés, notamment par une non prise en compte des coûts de formation de compétences locales, récurrents dans des systèmes fondés sur le bénévolat et le renouvellement des élus. D'autre part, les compromis conventionnels qui sont issus de ce processus sont instables et peu de compromis apparaissent aujourd'hui durablement frayés. Les équilibres conventionnels peuvent se dérégler très brutalement, entraînant des suspicions de convention et précipitant les comportements de défiance généralisée. Les coûts de transaction liés à l'assainissement d'une convention déstabilisée sont très élevés.

Si la mobilisation de convention domestique a bien permis d'améliorer la gestion du risque, il reste néanmoins des risques non couverts. Les risques co-variants ne sont que partiellement gérables par la mobilisation communautaire ; les stratégies adoptées pour maîtriser ces risques (extension des dispositifs sur plusieurs régions, diversification des portefeuilles sur différentes activités pour répartir et mutualiser le risque) entraînent à leur tour des coûts de transaction qui peuvent être importants (coûts de transport dans un dispositif géographiquement éclaté, coûts de gestion et de suivi d'un portefeuille diversifié, ...). Par ailleurs, nous l'avons évoqué plus haut, l'incertitude liée aux comportements opportunistes est étroitement dépendante du degré d'adoption du compromis conventionnel et de sa stabilité. Même dans des contextes où la microfinance a fait ses preuves en rétablissant une relation de service financier durablement dégradée, les compromis restent instables : l'Office du Niger au Mali en est un exemple [44b].

### **23. Microfinance et équité d'accès**

Considérons dans un premier temps l'équité d'accès.

Si l'on adopte une première approche large, il est indéniable que la microfinance a permis d'améliorer l'accès aux services financiers de populations qui en étaient exclues jusqu'à son avènement. C'est bien en s'appuyant sur des conventions domestiques, que cette extension de l'accès a été obtenue. Quand on restreint le champ aux exclus « pauvres », l'évaluation devient plus compliquée et les résultats sont nuancés. La microfinance a bien intégré des pauvres, mais pas les « plus pauvres ». Mes propres travaux [50], [61], sont ici convergents avec les résultats de la plupart des études d'impact qui montrent qu'il y a des seuils en dessous desquels les services de la microfinance ne sont pas des outils de développement adaptés aux problèmes des populations.

Ces seuils apparaissent au niveau des unités économiques (ménages, individus), mais aussi au niveau méso-économiques des zones défavorisées. Les travaux de capitalisation réalisés sur ce thème dans le cadre du réseau CERISE pour le FENU mettent en évidence les seuils en dessous desquels la microfinance ne peut pas être raisonnablement développée dans une zone défavorisée. Les facteurs déterminants les effets de seuil sont la densité démographique, le degré d'intégration aux marchés et la densité et diversité des activités économiques. Les innovations organisationnelles qui permettent de repousser ces limites sont également analysées [43b], [44a], [50], [52], [53], [54], [61].

L'accès différencié des secteurs économiques aux services de la microfinance constitue une autre limite de l'équité d'accès. Cette problématique était au cœur du projet de recherche CIRAD/CERISE sur la contribution de la microfinance au financement de l'agriculture familiale [1], [2],[10], [12], [15], [16], [25 à 33], ... Le projet de recherche a permis d'évaluer la contribution de la microfinance à l'agriculture à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest, de Madagascar, du Vietnam, du Cambodge et de montrer que l'hypothèse initiale d'exclusion devait être nuancée (environ un tiers du portefeuille de la microfinance va à l'agriculture dans chacun de ces contextes). Les facteurs limitant l'accès ont été analysés, ainsi que des innovations permettant de repousser les limites en termes d'accès ( nouveaux produits, formes innovantes de gestion du risque mobilisant de nouvelles combinaisons conventionnelles (combinaison de garanties sociales et matérielles (warrantage), transformation de la caution sociale en garantie matérielle à travers les associations de caution mutuelle, fonds de garantie paritaire, ...).

Bon nombre de mes travaux conduisent aussi à l'hypothèse que le recours aux conventions domestiques n'est pas une garantie d'équité ([8], [34], ...). Les communautés qui portent ces conventions sont traversées de conflits d'intérêt et d'enjeux de pouvoir qui sont susceptibles d'interférer dans le jeu de la convention de microfinance. Le marché financier, comme le note Servet (2003), n'est pas un outil de pacification des conflits sociaux, et peut bien au contraire les attiser. Certains groupes peuvent être marginalisés dans une communauté locale (femmes, jeunes, ...); la convention domestique mobilisée par la microfinance reproduira alors cette marginalisation limitant

l'équité dans l'accès (ainsi, on constate dans les mutuelles et les caisses villageoises « mixtes » une difficulté persistante de donner un plein accès aux services aux femmes et a fortiori de les intégrer dans la gouvernance des organisations). Enfin, le principe fondateur de la microfinance, la caution solidaire, permet d'inclure des exclus, mais dans la mesure où elle s'appuie sur les relations sociales locales, elle peut aussi engendrer des solidarités pour l'exclusion de certains membres de la communauté.

#### **24. L'équité et l'efficacité sont-elles liées ?**

Efficacité et équité sont interdépendantes en microfinance et cette liaison apparaît ambivalente. Ce dilemme efficacité/équité se cristallise souvent dans le débat sur le taux d'intérêt [120] et est au cœur des problèmes de gouvernance.

L'amélioration de l'efficacité, entendue au sens de la portée de l'organisation, de sa rentabilité, mais aussi de sa capacité à gérer les risques, sera obtenue plus facilement en concentrant les services sur des catégories de populations moyennes ou aisées, bien insérées dans l'économie de marché, ayant des revenus réguliers et significatifs, des activités économiques diversifiées, un dynamisme entrepreneurial, une capacité et une habitude d'épargne... De même, il sera plus facile de « rentabiliser » une organisation en concentrant ses activités sur des espaces géographiques présentant un niveau satisfaisant d'insertion et d'activités économiques. L'équité a un coût important : coût liés à l'éloignement, à la gestion des petites transactions, au risque, coût de formation... Ce constat est à la base du « repli » géographique des organisations de microfinance que l'on observe en Afrique de l'Ouest à partir des années 1995/96. Sous la pression des bailleurs de fonds et du cadre légal qui se met en place à cette période, les grands réseaux de microfinance ont intégré fortement l'objectif de rentabilité financière et se sont recentrés sur les zones, populations et activités capables d'assurer la rentabilité des services financiers. Il en a résulté une réorientation significative des systèmes de microfinance vers les villes, les bourgs ruraux et les quelques zones rurales bénéficiant d'un contexte économique sécurisé et rentable, ainsi que sur des catégories socioprofessionnelles plus aisées (commerçants, fonctionnaires, ...).

Cependant, une liaison positive apparaît également entre équité et efficacité en microfinance : l'efficacité d'une organisation de microfinance dépend de la stabilité du compromis entre convention marchande-industrielle et domestique ; ce compromis sera d'autant plus facilement frayé que l'organisation sera perçue comme équitable dans une communauté. On rejoint là l'argumentaire de Favereau (1994) qui, à partir de trois théories hétérodoxes (marchés internes, théorie de la justice, théorie de la régulation), propose une relecture de la conception de l'équité et de l'efficacité : les deux concepts seraient en interdépendance positive quand des gains d'efficacité peuvent être obtenus moyennant un gain d'équité permettant de légitimer le système dans une communauté.

### **3. Equité et impact de la microfinance sur les capacités**

La microfinance permet-elle un renforcement de la structure de capacités des individus et des communautés ? Cet impact est-il équitable ? La microfinance est-elle un outil d'apprentissage ? Comment améliorer l'impact ?

Telles sont les questions qui sous-tendent les travaux réalisés sur la thématique de l'impact de la microfinance au sein du CIRAD et du groupe CERISE, à travers des études, des thèses, des travaux de capitalisation.

### ***31. L'évolution des approches en matière d'analyse de l'impact de la microfinance : question scientifique versus outil de pilotage des organisations de microfinance***

Le développement rapide de la microfinance, l'espoir qu'elle suscite comme outil de lutte contre la pauvreté, mais aussi l'ampleur des ressources investies, ont conduit très tôt à s'interroger sur l'impact de la microfinance [83]. Au sens strict, l'étude de l'impact d'une action ou d'une activité consiste à comprendre, à mesurer, à évaluer ses effets. Dans le cas des organisations de microfinance, l'analyse d'impact est l'étude des interactions (relations de cause à effet) entre l'organisation et son milieu environnant. Cette question est complexe : les effets d'une organisation de microfinance sont directs et indirects, s'exercent à différents niveaux (individus, ménages, institutions diverses, villages, économie locale, régionale, voire nationale) et dans différents champs (impact économique, social, impact sur la santé, ...). Les difficultés méthodologiques sont importantes : fongibilité du crédit (l'affectation du crédit est difficile à établir une fois que celui-ci est intégré dans le budget du ménage), problème de l'attribution (l'effet observé est-il lié au crédit ou à d'autres facteurs intervenant dans le milieu). Face à cette complexité, les enjeux et des méthodes d'analyse ont évolué.

Les premières études d'impact, à la fin des années 80, s'attachaient à essayer de démontrer l'impact avec des méthodes, des outils et une rigueur scientifiques. Réalisées le plus souvent par des équipes universitaires, ces études nécessitaient des dispositifs d'enquête importants et se sont avérées longues, coûteuses, et peu utilisables par les praticiens de la microfinance. Un autre courant a développé des approches minimalistes de l'étude d'impact fondées sur le postulat suivant : si une organisation de microfinance grandit et a des taux de remboursements satisfaisants, c'est que les clients sont satisfaits de ses services et, ce faisant, que son impact est positif. L'étude d'impact se réduit ici à l'analyse de la dynamique de croissance et des performances de l'organisation, sans investissement supplémentaire dans une étude approfondie des clients. Cette seconde approche a démontré ses limites dès que le secteur de la microfinance s'est trouvé confronté à des crises ; les impayés, les pertes de clients (« drop out »), les faillites, mais aussi la concurrence qui s'exacerbait ont conduit les organisations de microfinance à s'interroger sur leur clientèle, l'adéquation des services offerts par rapport aux besoins des populations cible, mais aussi sur les causes potentielles de dysfonctionnement du système. Les études d'impact ont donc évolué vers de nouvelles approches intégrant les préoccupations opérationnelles : elles cherchent moins aujourd'hui à démontrer scientifiquement l'impact, qu'à identifier quelle type de clientèle est touchée par l'IMF, à comprendre comment les clients utilisent les services, quels sont leurs besoins et leurs contraintes, en vue d'améliorer l'offre de services et l'adaptation de l'organisation de microfinance au marché. Au delà de l'apport de connaissance, les études d'impact, sous leur différentes formes, sont envisagées comme des outils de pilotage des organisations de microfinance.

Les méthodes d'étude ont elles-aussi évolué, évoluant vers des dispositifs plus légers, plus opérationnels, moins coûteux, et maîtrisables par les praticiens (qui peuvent réaliser l'étude eux mêmes ou être étroitement associés à sa réalisation par des compétences locales). Une gamme relativement large d'outils est aujourd'hui expérimentée, issue des analyses d'impact classiques, mais aussi des approches de marketing (analyse de clientèle et de marché). Même si l'objectif n'est plus de plus prouver l'impact, la rigueur scientifique reste nécessaire pour que ces outils donnent une approche aussi fidèle que possible de la complexité de la réalité. Une attention particulière est aujourd'hui portée à la question du suivi d'impact : dispositif internalisé par l'organisation de microfinance permettant un suivi permanent d'un nombre limité de critères d'impact.

### ***32. Les apports des travaux CIRAD/CERISE dans ce contexte***

Mes travaux sur ce thème ont été conduits dans le cadre du CIRAD, sous forme d'études et de co-encadrement de thèses, en lien avec différentes organisations de microfinance, et dans le cadre de CERISE, dont l'impact est une des thématiques de capitalisation.

Dans le courant de réflexion qui s'étoffe progressivement sur la question de l'impact de la microfinance et qui est largement dominé par les approches anglo-saxonnes [AIMS, IMP-ACT, MicrosaveAfrica, Réseau SEEP, ...], ces travaux ont contribué à l'évolution des méthodes de recherche en tentant d'intégrer les différentes formes d'impact (économique, social,...) ; ils ont contribué à analyser la question de l'impact dans des contextes institutionnels peu explorés par les travaux anglo-saxons (Afrique, systèmes mutualistes, caisses villageoises ...) ; certains de ces travaux ont débouché sur des propositions opérationnelles visant à améliorer le fonctionnement des organisations de microfinance étudiées.

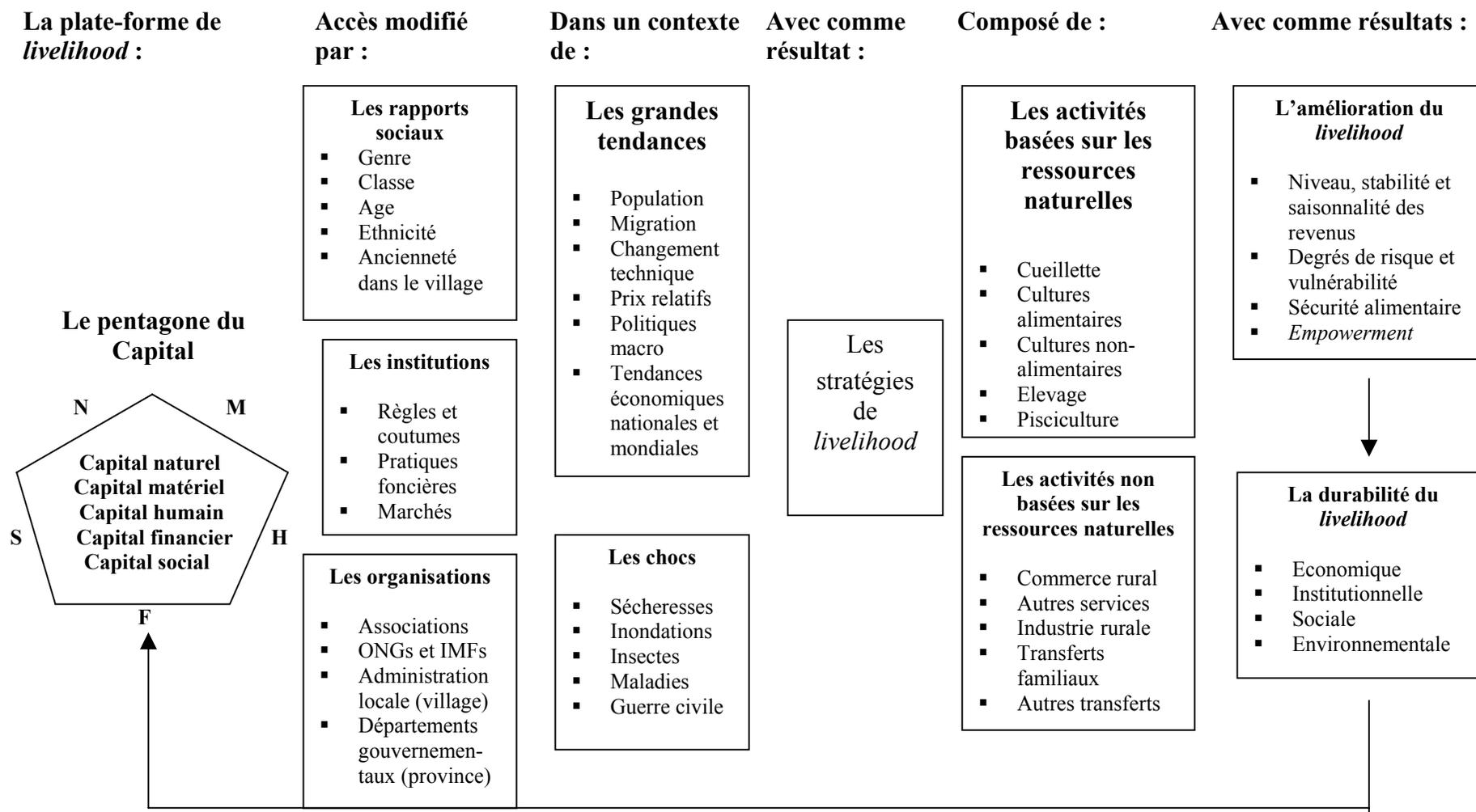
Les méthodes de recherche explorées par le CIRAD et le groupe CERISE visent à appréhender les différentes dimensions de l'impact.

Dans cette optique, mes propres travaux ont exploré les potentialités de l'approche systémique pour l'analyse d'impact. Les dispositifs de recherche utilisés dans le cadre de mes études [14], [25], [27],[43b], [44a], [52 à 54] ainsi que des stages que j'ai encadrés et des thèses co-encadrées sont fondés sur l'analyse systémique déclinée à trois niveaux (i) les utilisateurs de services financiers (individus, ménages, entreprises, organisations paysannes) (ii) l'organisation de microfinance (iii) le méso –système financier. A chacun de ces niveaux, des enquêtes approfondies combinent données quantitatives et qualitatives ; l'analyse systémique de la situation de l'unité enquêtée à un moment t est complétée par l'analyse de la « trajectoire historique » de l'unité, formalisée par une monographie d'histoire de vie et par l'élaboration d'une trajectoire de capitalisation/décapitalisation. Le traitement des données s'appuie sur la réalisation d'une typologie des unités enquêtées (permise par l'analyse statistique multidimensionnelle) qui constitue ensuite la base de l'analyse de l'impact de la microfinance sur les différentes catégories d'acteurs.

Avec cette même préoccupation de prendre en compte les différentes dimensions de l'impact, D. Legee (2003) [93] a mobilisé l'analyse systémique dans sa thèse portant sur l'impact de la microfinance associée à des services de formation sur la pauvreté au Cambodge. S'appuyant sur l'analyse du livelihood développée par Ellis (2000) en économie rurale, Legee aborde l'analyse des capacités et de leur renforcement à travers l'évolution des différentes formes de capital dont sont dotés les ménages ruraux. Le schéma ci dessous présente ce cadre d'analyse.



## Le cadre conceptuel de *livelihood*, une approche en termes de capital et de capacités



Source: D.Leege (2003) adapté de Ellis (2000), Scoones (1998) et Carney (1998, 1999).

Cette approche ouvre des perspectives fertiles parce qu'elle permet d'intégrer dans un même cadre conceptuel les différentes dimensions de l'impact. Cet intérêt heuristique pourrait être renforcé à travers une articulation plus approfondie avec les concepts de « capacité » et de « structures de capacité ». Cependant, la démarche conduit à s'interroger sur la portée et les limites de certains des concepts utilisés, parmi lesquels celui de capital social (Coleman, 1988 ; Requier-Desjardins, 1999 ; Ballet et Mahieu, 2003 ; Charmes, 2003) et les indicateurs mobilisés pour les décrire. Malgré des limites, ce cadre conceptuel articulant la question du renforcement des capacités avec l'impact sur les différentes formes de capital d'un individu, mais aussi d'un groupe, me paraît être une piste de recherche que je souhaiterais explorer de manière plus approfondie dans des travaux futurs.

Alors que les travaux dominants abordent essentiellement l'impact économique de la microfinance, le groupe CERISE s'est intéressé à la prise en compte de l'impact social : une méthode d'analyse de cette dimension de l'impact est en cours d'élaboration, en lien avec des organisations de microfinance, la fondation Argydius et l'Université de Göttingen en Allemagne.

### ***33. Eléments de résultats : quel impact de la microfinance sur les capacités économiques et sociales des acteurs ?***

Reprendre de manière détaillée les résultats des études d'impact de la microfinance est hors de propos ici. Je me limiterai donc à dégager quelques résultats ayant une portée générale par rapport à la question de la microfinance, outil de développement durable.

Les différentes études s'accordent à montrer que le crédit de court terme, principal produit de la microfinance, peut permettre le lissage de la consommation et l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages en favorisant la réalisation d'activités productives de cycle court (campagne agricole, activités de transformation agro-alimentaire, commerce, petit artisanat,...). Dans ce sens, les produits financiers mettant l'accent sur le stockage de produits agricoles (warrantage, grenier commun villageois, ...) présentent le double intérêt de sécurisation alimentaire et d'amélioration de la gestion du risque (les stocks constituant la garantie pour l'organisation de microfinance). Ce type de crédit (court terme, petit montant, investi dans des activités productives de cycle court) peut être durablement accessible et profitable à des catégories de populations relativement démunies.

On observe cependant, même pour ce type de crédit, l'existence de seuils en dessous desquels la valorisation du crédit devient impossible, l'outil de crédit n'est plus facteur de développement et peut au contraire devenir un facteur renforçant la vulnérabilité des ménages en les enfonçant dans des processus d'endettement et de dépendance. Ce seuil se traduit par l'existence de ressources initiales minimales pour valoriser le crédit. Ces ressources peuvent être de différente nature. Dans l'étude menée sur le réseau mutualiste CECAM à Madagascar [44a], ce seuil apparaît dans l'utilisation du crédit de stockage, produit financier qui est accessible aux catégories relativement démunies parce qu'il ne requiert pas de garantie autre que la récolte mise en stock ; mais sa valorisation requiert d'avoir au moins une petite surface de terre permettant de produire un premier surplus qui pourra être stocké. De même, dans l'étude diachronique menée en Albanie [52 à 54], l'accès à un seuil minimal de ressources sous forme de terre, ou d'accès au pâturage collectif apparaît comme la condition de valorisation du petit crédit ; ce seuil minimal peut être constitué aussi d'une capacité technique permettant de maîtriser telle ou telle activité de production qui pourra alors être valorisée par un crédit de court terme. En règle générale, ce type de crédit ne permet pas d'initier des activités nouvelles, mais permet de valoriser des savoir-faire existant préalablement. Quelque soit la ressource en jeu, la difficulté réside dans la détermination de ce seuil, en fonction du contexte.

La disponibilité d'une gamme variée de crédits complémentaires est un facteur d'impact positif répondant à la diversité des activités et des besoins des ménages (financement d'activités productives, mais aussi de besoins imprévus et urgents (santé, décès, ...), ..).

Pour les groupes de niveau économique moyens à aisés, le crédit de la microfinance peut jouer un rôle « d'accélérateur de projet ». L'activité économique financée à crédit l'aurait été de toute manière, mais à un rythme plus lent ; la disponibilité de capital permet alors de gagner plusieurs années dans le processus de développement de l'activité. Là encore, l'impact positif du crédit est lié à l'existence d'un capital initial matériel ou immatériel (savoir faire, réseau, projet, ...).

Le financement de l'investissement reste la limite essentielle sur laquelle achoppe la microfinance. Même si on observe des innovations dans ce sens, les produits de crédit moyen et long terme restent peu développés pour des raisons déjà évoquées plus haut (risque plus important, manque de ressources financières, du fait de la faiblesse de l'épargne, manque de ressources stables sur le moyen et long terme, ...).

La microfinance, à ses origines, a eu tendance à se focaliser sur les services de crédit. Les études d'impact ont mis en évidence la place relative du crédit dans les stratégies de financement des unités économiques, l'importance des diverses formes d'épargne, mais aussi de manière croissante, l'importance des ressources de la migration (en Afrique Sub-saharienne, en Albanie, pour ne citer que nos études). Ce constat a des implications sur les méthodes d'analyse d'impact (il confirme l'intérêt d'une approche systémique) et sur les stratégies de développement des organisations de microfinance qui doivent progressivement adapter, diversifier leurs services (diversification et adaptation des services d'épargne, services financiers pour les migrants, ...).

Les études d'impact mettent aussi en évidence le facteur déterminant que constitue l'environnement économique et l'existence d'une combinaison de services nécessaires pour valoriser le crédit de la microfinance. Ainsi, pour valoriser un crédit à l'agriculture, il faut un environnement économique agricole organisé, dans lequel commercialisation, transformation, approvisionnement en intrants, services de santé animale fonctionnent et permettent de rentabiliser l'activité économique que le crédit finance. L'importance de la formation apparaît particulièrement prégnante. Cette problématique prend une acuité particulière dans le contexte actuel de privatisation des services.

La microfinance, à travers le « pari conventionnel » qu'elle mobilise, semble donc permettre une amélioration de l'équité des services financiers, à la fois en termes d'accès et en termes d'impact. Elle favorise l'accès de populations relativement démunies aux services financiers et leur permet d'améliorer leurs conditions de vie, au moins par des processus de lissage de la consommation. Cette équité n'est cependant pas complète, puisque, tant dans l'accès que dans l'impact, on observe l'existence de seuils en dessous desquels la microfinance n'est plus un outil de développement adapté et peut devenir un facteur de renforcement de la vulnérabilité des acteurs les plus démunis. Par ailleurs, on observe aussi que la capacité de valoriser les opportunités de la microfinance est assez fortement corrélée au degré de capacités (économiques, sociales, humaines, ..) et à la structure de capacités des différentes catégories de population. Ainsi, l'hypothèse de la microfinance renforçant les différenciations sociales peut être vérifiée dans certains contextes.

### ***34. Impact de la microfinance sur la structure de capacité des acteurs : la microfinance est-elle un outil d'apprentissage ?***

Les vertus de la microfinance comme outil d'apprentissage sont souvent évoquées ; quand on s'interroge sur la capacité de la microfinance à être un outil de développement durable, cette question de l'apprentissage mérite d'être creusée. L'ayant effleurée à de nombreuses reprises dans mes travaux sur l'impact de la microfinance, sans avoir eu jamais eu – ou créé – l'opportunité de l'approfondir vraiment, je me limiterai ici à essayer d'en esquisser les contours en microfinance et quelques axes de réflexion qui pourront alimenter mon programme de recherche à venir.

L'apprentissage est l'une des notions sur lesquelles convergent aujourd'hui les travaux de la gestion (le courant de l'apprentissage organisationnel notamment), de l'économie des conventions et de la sociologie de l'innovation. Nature du processus d'apprentissage, mode de passage de l'apprentissage individuel à l'apprentissage collectif, fécondité du concept d'apprentissage collectif pour comprendre la dynamique des organisations sont autant de questions partagées.

L'exploration de la fonction d'apprentissage par la microfinance suppose de s'interroger préalablement sur l'utilisation la notion dans un tel domaine. La notion d'apprentissage porte une connotation positive de « progrès dans la rationalité » (Midler, 1994) mais, sous peine de démarche idéologique, il faut s'interroger sur la nature de ce qui est appris, apprendre quoi, « pour faire mieux », selon quels critères, de quel point de vue ... ? En quoi l'apprentissage des marchés financiers est-il un mieux ? L'extension de ce nouveau type de services financiers n'implique-t-elle pas, en corollaire, l'abandon des formes traditionnelles de régulation et d'assurance sociale qui ont fait leur preuve ? L'apprentissage en microfinance apparaît d'abord comme une forme d'adaptation à un monde qui change. Il acquiert un statut de « progrès dans la rationalité » si l'on pose comme hypothèses que l'avènement de ces nouvelles conventions (sous la forme la plus englobante, l'économie de marché) va se généraliser, que les hommes ont intérêt à s'y adapter, et que les formes traditionnelles de régulation sont en passe de devenir obsolètes, incapables de favoriser l'adaptation des sociétés à ce nouveau cadre de contrainte.

On observe dans un méso-système de microfinance, de multiples processus d'apprentissage. Les uns sont individuels, d'autres sont collectifs. Les utilisateurs sont confrontés à la nécessité d'apprendre à gérer un crédit, d'utiliser l'épargne, de raisonner la gestion d'une activité économique. Au sein de l'organisation de microfinance, l'acquisition de fonctions nouvelles, d'un nouveau métier fait l'objet d'un processus d'apprentissage individuel au niveau des salariés et des élus. L'organisation doit collectivement apprendre à maîtriser son fonctionnement interne (connaissance des techniques, des outils, connaissance des coûts, modes d'organisation, ..), mais doit aussi s'ouvrir sur son environnement, développer sa connaissance des milieux dans lesquels elle intervient pour améliorer ses produits, ses procédures, son adéquation et ses réponses globales aux besoins et aux contraintes de ces milieux. Elle doit apprendre à évoluer dans un environnement concurrentiel, s'adapter aux contraintes du cadre institutionnel, apprendre à innover ...

Plusieurs axes de travail peuvent être esquissés à partir de là :

- Quelle est la nature des différents modes d'apprentissage au sein des méso-systèmes financiers ? Comment s'opèrent l'apprentissage individuel, collectif, institutionnel ? Quels en sont les problèmes et les limites ? Comment s'articulent ces différentes formes d'apprentissage ?
- Quelles sont les conditions favorisant l'apprentissage ? Durée, répétition, possibilité d'essai-erreur, .. ? Quelle forme d'accompagnement ? Quel coût ?
- Efficacité, efficacité et équité dans l'apprentissage ? Peut-on parler d'efficacité adaptative de la microfinance ?

#### **4. Cohérence de la convention de microfinance avec son environnement institutionnel**

La durabilité d'une convention de microfinance, sa stabilité, dépendent aussi de la qualité de son insertion institutionnelle. Un compromis conventionnel de microfinance s'inscrit dans des environnements juridique, professionnel, politique et macro économique, régis eux aussi par des conventions. Sa stabilité va dépendre de sa cohérence avec cet environnement ; en retour, selon sa force, il pourra à son tour influencer sur cet environnement. Cette insertion doit donc être analysée comme une relation dialectique.

La microfinance étant un secteur économique nouveau, il s'agit, dans les trois espaces interdépendant que sont le juridique, le professionnel et le politique, de construire des règles nouvelles permettant de

réguler ce secteur. Comment s'opère cette construction de règles ? Qui les produit ? Qui les diffuse ? Comment évoluent-elles ? Comment influent-elles sur les méso-systèmes de microfinance ? Comment influent-elles sur l'approfondissement financier ? Telles sont les questions qui guident cette dernière partie de mes interrogations sur la microfinance comme outil de développement durable et qui ont orienté les travaux que j'ai consacrés à l'environnement institutionnel de la microfinance [4], [14], [37], [44b], [45b], [62], [63].

#### **41. L'environnement juridique de la microfinance**

Le cadre juridique dans lequel évolue la microfinance est variable selon les sous-régions et les pays. En Afrique de l'Ouest, une loi spécifique a été élaborée en 1993, la loi PARMEC, et est progressivement entrée en application dans tous les pays de l'UEMOA. Le même processus de législation spécifique a été mis en place, avec quelques années de décalage en Afrique Centrale et à Madagascar. A mesure que la microfinance s'y développe, d'autres pays africains et asiatiques se dotent progressivement de lois spécifiques ; là où elle reste peu développée, elle peut être encadrée par la loi bancaire ou la loi sur les coopératives.

L'adoption d'un cadre juridique spécifique à la microfinance est un « acte conventionnel » qui reconnaît la spécificité d'un secteur financier et la nécessité de le doter d'un cadre juridique adapté pour assurer son développement et son contrôle. Les cadres juridiques existants traduisent un compromis de conventions à travers le type d'organisations de microfinance qu'ils reconnaissent ou qu'ils excluent, les conditions minimales nécessaires pour obtenir la reconnaissance, et les conditions d'exercice qu'ils imposent ou interdisent.

La loi PARMEC en Afrique de l'Ouest, la loi sur les institutions mutualistes à Madagascar offrent des exemples d'étude très riches dans ce sens. Toutes deux sont des lois d'inspiration mutualiste qui reconnaissent comme modèle élémentaire de la microfinance la mutuelle d'épargne et de crédit. Dans les premières versions de ces lois, les autres formes de microfinance n'ont pas eu droit à une reconnaissance pleine par le cadre juridique : aux mutuelles était donné un « agrément permanent » (moyennant le respect d'un certain nombre de conditions), aux autres formes de microfinance était délivrée une convention temporaire (5 ans) visant à permettre à l'organisation de s'adapter à la forme mutualiste requise. Les supports matériels de l'exercice du cadre juridique (information collectée, indicateurs retenus, règles prudentielles, ...) étaient adaptés à la forme mutualiste, et souvent très inadaptés aux autres formes d'organisation.

Les compromis institués sont le résultat des conditions d'élaboration de ces lois. L'une comme l'autre a été initiée sous l'impulsion d'un bailleurs de fonds qui diffuse à l'échelle planétaire le modèle mutualiste. L'assistance technique qui a appuyé la production de ces cadres juridiques était issue du même cadre. Au début au moins du processus, les organisations de microfinance en place étaient faiblement associées à la discussion sur le cadre juridique, ni à titre individuel, ni au titre d'associations professionnelles qui n'existaient qu'à un stade très embryonnaire (vagues cadres de concertation) à cette période. La puissance publique n'a pas fait pression pour une plus grande ouverture du cadre juridique, soit par méconnaissance de la diversité de la réalité de la microfinance, soit par allégeance au bailleurs de fonds ... Ce cadre juridique a évolué dans les années récentes vers une meilleure prise en compte de la diversité des organisations de microfinance, sous l'influence d'organisations de microfinance plus fortes et plus structurées, d'associations professionnelles qui progressivement se renforcent et acquièrent une capacité de négociation et d'opérateurs et de bailleurs de fonds coalisés pour une meilleure prise en compte des modèles qu'ils appuient.

Les dissonances entre convention qui guident le cadre juridique et convention des organisations de microfinance peuvent être de plusieurs types :

- « modèles » de base inadaptés au cadre juridique retenu (ainsi, les systèmes à caution solidaire, les caisses villageoises d'épargne et de crédit, non mutualistes ont mis longtemps à obtenir un agrément d'exercice plein et entier dans le cadre de la Loi Parmec)
- normes prudentielles requises par le cadre juridique qui sont inadaptées à tel ou tel modèle de microfinance (les normes sur l'épargne notamment sont souvent difficiles à respecter pour des organisations de microfinance fondées sur le crédit direct)
- divergence entre la nature et le niveau d'information requis par le cadre juridique, guidé par une convention financière, et les systèmes de gestion et d'information des organisations de microfinance encore souvent d'essence « domestique » et assez peu performants

On peut observer aussi très fréquemment un fort décalage entre l'énoncé des conventions qui portent le cadre juridique et leur dispositif matériel. Au sein du cadre juridique spécifique à la microfinance, les Cellules spécialisées des Ministères des Finances qui sont chargées de l'application de la loi sont chroniquement sous-équipées (en informatique, en moyen de transport) et les dispositifs de collecte de l'information, de contrôle, de suivi des organisations de microfinance mis en œuvre sont très peu performants. Par ailleurs, il y a un décalage chronique entre l'énoncé des lois qui prévoient la sanction des fautes, et la faible capacité des dispositifs judiciaires et des Etats à faire appliquer cette sanction.

#### ***42. L'environnement professionnel de la microfinance***

La création de ce nouveau « sous-secteur financier » que représente aujourd'hui la microfinance a entraîné la construction d'une nouvelle profession. Il s'agissait tout à la fois de construire des compétences techniques et des outils adaptés (systèmes de gestion, d'information, de contrôle), de donner un statut juridique à cette profession, une reconnaissance et une légitimité socio-professionnelle et de définir des règles de fonctionnement d'un métier, une déontologie. L'enjeu est de nature conventionnelle, puisqu'il s'agit de produire les règles et les normes d'une profession et le dispositif matériel nécessaire à leur mise en œuvre. Comment s'est opérée cette construction de règles ? Comment est-ce qu'elle évolue ? Mes travaux donnent des éclairages de ces questions dans le contexte d'Afrique de l'Ouest et de Madagascar [9], [14], [18], [32], [37], [44b], [45b], [62], [64], [65], [69].

Les règles et normes qui régissent aujourd'hui la microfinance sont un objet composite, comprenant un noyau dur exogène et des aménagements endogènes.

Le cœur de ce corps de règles et de valeurs est une production des grandes agences internationales et les bailleurs de fonds qui ont porté le développement de la microfinance (regroupés au sein du Consultative Group to Assist the Poor (CGAP)). L'évolution de ces normes retrace celle des concepts et des débats qui ont jalonné l'émergence de la microfinance (Adams, 1992 ; Nowack, 1992), et qui se sont rapidement cristallisés dans une norme dominante de convention financière, les « best practices », diffusée d'abord par le CGAP, puis relayée par un nombre grandissant de bailleurs de fonds. Cette diffusion est soutenue par un dispositif matériel très étoffé : de nombreux manuels ont été produits pour guider les différentes étapes de la mise en œuvre de la microfinance ; des sites Internet y sont consacrés ; des cursus de formations ont été élaborés pour les différentes catégories d'acteurs (personnel de la microfinance, décideurs, administratifs, personnels des bailleurs de fonds) ; ces formations sont dispensées par le CGAP, les bailleurs et les Universités liées à eux ; l'Internet a été mobilisé pour la formation à distance ; des systèmes de « rating » permettant l'évaluation des organisations de microfinance ont été élaborés sur la base de ces normes et constituent un filtre efficace réglant l'accès aux ressources financières ; des programmes de capitalisation et de recherche ont été construits sur la base de ces normes.

Autour de ce noyau dur exogène, se mettent progressivement en place des aménagements endogènes produits par les organisations de microfinance et leurs associations professionnelles.

Leur participation à la production des règles et normes du secteur a été un processus relativement lent qui a connu trois grandes étapes en Afrique de l'Ouest.

Pendant une longue première phase « expérimentale » (1980- 1990/92), les professionnels en tant que tels n'existaient pas, la microfinance n'était qu'un volet des projets de développement, les règles de gestion étaient celles des projets, édictées par les bailleurs de fonds, les opérateurs de développement et les gouvernements qui les acceptaient.

La seconde phase correspond à la période d'engouement planétaire pour la microfinance qui a conduit en Afrique de l'Ouest à une croissance tous azimuts du secteur à partir de 1992/93. L'euphorie de la croissance gagne la plupart des acteurs, l'accent est mis sur la portée des organisations de microfinance (croissance des portefeuilles de crédit en volume, croissance du nombre de bénéficiaires, extension géographique des réseaux,...), l'hypothèse qui prévaut est celle d'un marché largement extensible, ouvert à qui veut y rentrer. L'engouement gagne alors des bailleurs de fonds qui n'étaient pas traditionnellement impliqués dans ce secteur ; les projets se multiplient sur le terrain, le rythme de décaissement des lignes de crédit devient un critère de performance pour certains bailleurs de fonds... Le fort développement du secteur suscite des vocations au sein des opérateurs généralistes au Nord comme au Sud et de nombreuses ONG développent des activités de microfinance, avec des degrés variés de professionnalisme. Ce développement est opéré dans un contexte d'absence presque complète de régulation par les Etats. La loi Parmec n'est pas encore effective, l'information détenue par les Etats sur le développement du secteur est ténue, les dispositifs et outils de suivi sont quasi inexistantes ou au mieux fragmentés entre les différents opérateurs, les opérations sur le terrain ne sont coordonnées ni par les Etats, ni par les bailleurs de fonds. On assiste à un emballement du secteur dans une logique marchande, qu'aucun garde-fou ne vient réguler.

Il en résulte dans de nombreuses zones une concurrence « sauvage » entre les organisations de microfinance qui aura rapidement des résultats très dommageables. La stratégie de conquête de parts de marchés conduit les organisations à concentrer leurs efforts sur cet objectif, au détriment du suivi et du contrôle de l'existant. On assiste localement à des « guerres de taux d'intérêt », à qui offrira le taux le plus faible pour détourner la clientèle des concurrents. Par calcul opportuniste ou par inconscience du processus d'endettement à l'œuvre, les utilisateurs du crédit se mettent à pratiquer allègrement la « cavalerie », empruntant à l'un pour rembourser l'autre, les impayés augmentent très rapidement dans toutes les organisations et avec eux les coûts de transaction liés à leur recouvrement. Paradoxalement, cette concurrence n'est pas forcément concentrée sur les zones les plus riches : le Soum par exemple, zone sahélienne défavorisée au Nord du Burkina, a connu une période où une vingtaine de systèmes financiers tentaient de se développer dans les mêmes régions. Cette période de « concurrence sauvage » a été très dommageable pour le secteur, entraînant des crises au sein de la plupart des organisations de microfinance, la faillite et la fermeture de certains d'entre eux et une situation d'endettement des ménages qui pèsera sur le développement économique de certaines zones.

La troisième phase du processus s'engagera à la fin des années 90 (1997/98). Sous la pression des crises du secteur, et sous l'impulsion de quelques bailleurs de fonds, des comportements de coopération entre organisations de microfinance vont progressivement émerger et se cristalliser dans des dispositifs plus ou moins élaborés et fonctionnels. Ce sont d'abord des cadres de concertation régionaux, puis nationaux [45b], qui se transforment au bout de plusieurs années en associations professionnelles nationales. Dans de rares cas, des dispositifs de coopération plus précis et opérationnels se mettent en place autour de la gestion du risque (centrale de risque de l'office du Niger [2],[10],[44b]). Dans le cadre de ces dispositifs, les processus de coopération vont aboutir à des accords de fonctionnement (partage de territoire, échange d'information sur les clients), à des règles de gestion (« vérité » des taux d'intérêt, le crédit doit être remboursé et l'organisation doit se donner les moyens de le faire rembourser, gestion du risque..) qui progressivement vont dégager des règles de fonctionnement de la profession. D'une position défensive, ces stratégies de coopération vont progressivement évoluer vers des formes plus ouvertes et coopératives par le développement de services en commun (formation, information, documentation, ...) et l'organisation en structure de

défense des intérêts de la profession et de négociation avec l'extérieur (Etat, bailleurs de fonds, autres organisations professionnelles, ...).

Les obstacles à cette construction collective de règles et de normes restent pourtant nombreux. La faiblesse des ressources humaines des organisations de microfinance reste un handicap, tant en termes de nombre – donc de temps disponible pour la dynamique collective – que de compétences. Les dispositifs collectifs sont aux mains des techniciens et intègrent peu les élus ; les conventions qui vont se cristalliser en règles et en normes sont donc d'abord celles portées par le groupe des techniciens. On observe dans bon nombre d'associations professionnelles nationales un clivage entre « grandes » et « petites » organisations de microfinance qui n'ont pas les mêmes préoccupations et contraintes : les petites organisations sont souvent faiblement représentées et leurs problèmes spécifiques sont, par la force des choses, moins prises en compte ; à l'extrême, dans le cas du Burkina par exemple, les petites organisations créent une association professionnelle dissidente.

Le rôle de l'Etat, des bailleurs de fonds, et dans une moindre mesure des opérateurs d'appui, restent clé dans cette production de règles et de normes. L'Etat va accepter ou refuser le cadre de négociation proposé, il peut orienter vers des normes plus bancaires, ou accepter explicitement ou tacitement une application flexible des règles.... Les bailleurs de fonds fournissent l'essentiel des ressources financières des structures professionnelles de la microfinance. Les organisations à la base n'ayant souvent pas atteint leur autonomie financière, n'ont qu'une capacité contributive très limitée. Les dispositifs professionnels restent donc dépendants des bailleurs de fonds, des orientations, règles et normes que ceux ci souhaitent développer, des référentiels des experts qu'ils mandatent en appui à la profession... L'une des brèches dans cette dépendance réside cependant dans le fait que les bailleurs de fonds sont eux mêmes peu coordonnés entre eux, voire en concurrence, failles que les organisations de microfinance ont appris à utiliser, individuellement et collectivement.

### ***43. L'environnement politique de la microfinance***

Les Etats sont peu intervenus à l'origine de la microfinance, se limitant à accepter ou non les projets de développement comprenant une intervention de financement, en y associant éventuellement les banques publiques quand elles existaient encore. Dans un second temps, à mesure que la microfinance se développait et avec elle les risques liés à la gestion de l'épargne, c'est dans leur rôle régaliens que les Etats ont été sollicités : mise en place du cadre juridique, contrôle, sanction.

Les premières initiatives politiques sectorielles dépassant le rôle régaliens se sont structurées en Afrique de l'Ouest et à Madagascar à la fin des années 90, avec la préparation des Stratégies Nationales de Microfinance. Ces cadres politiques ont pour objectif de réguler la concurrence, de protéger les populations et de favoriser la microfinance comme outil de développement et de lutte contre la pauvreté. Ils définissent les objectifs assignés au secteur, les « modèles » avalisés par la sphère politique, les principes de fonctionnement du secteur ; les forces et faiblesses du secteur sont analysées ; des axes d'appui et de renforcement sont tracés et constituent le cadre de référence des actions d'appui au développement. Ce sont ces documents de Stratégie qui a priori vont encadrer les décisions de développement du secteur. La Stratégie Nationale de Microfinance s'insère dans les cadres de politique de développement plus englobants (Stratégie de Développement rural, Stratégie de Lutte contre la Pauvreté, restructuration du secteur financier...).

Fruits de négociation entre différentes catégories d'acteurs, les Stratégies Nationale de Microfinance sont le produit des compromis entre les conventions portées par ces acteurs. L'élaboration des Stratégies Nationales de Microfinance s'insère le plus souvent dans le cadre plus général d'une Stratégie de Lutte contre la Pauvreté. Le dispositif d'élaboration de cette politique s'appuie sur une enquête approfondie sur la situation nationale de la microfinance, sur la consultation plus ou moins large et équitable des différents acteurs impliqués : bailleurs de fonds, organisations de microfinance, associations professionnelles, banques et association bancaire, utilisateurs de microfinance

(organisations paysannes, autres structure de représentation des utilisateurs quand elles existent...). Le processus d'élaboration peut prendre plusieurs années, connaît souvent des périodes de latence, peut être remis en cause par des changements politiques. Du fait de son ampleur, le processus requiert le plus souvent la mobilisation de ressources spécifiques qui seront apportées par un ou plusieurs bailleurs de fonds. Mes travaux de recherche, d'expertise et d'appui de formation m'ont conduit à suivre l'élaboration de telles stratégies au Mali et au Niger et à les analyser plus globalement au niveau de l'UEMOA [18], [62], [64], [67], [69].

La Stratégie Nationale reflète la perception de l'Etat de ce secteur. Plus que le contenu qui est finalement assez générique (la microfinance, outil de lutte contre la pauvreté, outil de développement rural, outil de l'initiative privée, ...), ce sont les modalités d'élaboration, puis de mise en œuvre de ces stratégies qui renseignent sur la place que l'Etat accorde à ce secteur : la durée et le rythme du processus d'élaboration sont un bon indicateur du degré d'implication et de mobilisation de l'Etat ; l'ampleur plus ou moins grande de la concertation opérée renseigne sur la volonté et la capacité de l'Etat de prendre en compte les différents intérêts en jeu ; l'application ultérieure plus ou moins volontariste, la convergence forte ou faible avec les autres politiques mises en œuvre, et surtout la cohérence entre la politique définie dans la stratégie avec les mesures effectives prises, témoignent des orientations réelles de l'Etat. Ainsi, au Niger, la Stratégie Nationale de microfinance érige celle-ci au rang d'outil de financement privilégié du monde rural, qui doit être consolidé et pérennisé pour assurer un service financier durable aux populations ; mais quand la Banque Mondiale fournit un financement pour l'investissement dans l'irrigation privée, l'Etat acceptera finalement de donner ce financement sous forme de subvention à quelques particuliers au lieu de le faire fructifier et se pérenniser sous forme de fonds de crédit rotatif confié aux organisations de microfinance, comme c'était initialement prévu. Il y a donc là un exemple flagrant de décalage entre l'énoncé de la convention indiquée dans la Stratégie de microfinance et la pratique de l'Etat.

Les Stratégies Nationale de Microfinance sont aussi largement porteuses de valeurs des bailleurs de fonds : la réflexion de Servet (2003) sur la microfinance comme outil du mythe neo-libéral trouve ici une pleine illustration. Les inflexions données aux Stratégies, vers plus ou moins d'attention portée aux plus pauvres, aux zones rurales, aux entreprises témoignent aussi du jeu d'influence des bailleurs de fonds porteurs de ces orientations. L'emprise des bailleurs de fonds se traduit aussi et est amplifiée par le poids de l'expertise dans ces processus. Les conventions dont sont porteurs les experts vont guider leurs pratiques et apparaître dans le poids des différentes conclusions : critères utilisés pour le diagnostic de situation de la microfinance, l'évaluation des performances du secteur, le diagnostic plus ou moins approfondi qui sera fait de la demande, les modalités d'analyse du secteur institutionnel...

Selon les pays, les organisations de microfinance sont plus ou moins associées à l'élaboration des stratégies, individuellement (à travers la consultation par les experts, mais aussi des ateliers de concertation) et/ou collectivement, à travers les associations professionnelles. Là encore, les organisations les plus importantes auront tendance à être les plus influentes sur le processus et les techniciens sont plus impliqués que les élus.

Même si la concertation progresse dans les années récentes, les utilisateurs effectifs et encore moins les usagers potentiels, restent peu associés à l'élaboration de ces stratégies. Les utilisateurs effectifs sont représentés à certains phases du processus par leurs élus. Les utilisateurs potentiels commencent à être représentés par des organisations professionnelles (les organisations paysannes par exemple), mais le dialogue reste très embryonnaire, faute de structuration de la société civile et d'attention réelle portée à la demande.

Le dispositif matériel des compromis adoptées à travers ces stratégies pourra prendre différentes formes : il influera sur les pratiques des tutelles (Ministère des Finances, Ministère du Développement Rural, ...), sur les appuis apportés aux structures professionnelles, aux dynamiques de concertation, ... Dans quelques pays (Niger, Cameroun, ...), il se traduit par des programmes nationaux d'appui à la microfinance ; je travaille depuis plusieurs années en appui à celui du Niger, ce qui me permet

d'observer « de l'intérieur » l'évolution des conventions portées par les différents parti-prenant et des compromis qui en résultent [69], [18].

Même si elles tendent à être mieux définies, les politiques publiques de microfinance n'ont qu'une portée limitée pour l'instant. D'une part, les Etats manquent de moyens pour les appliquer. D'autre part, comme elles sont faiblement négociées, elles sont faiblement légitimes et reconnues. Enfin, elles sont souvent peu coordonnées avec les autres politiques, (politiques de financement sectorielles – agriculture, industrie-, politiques de lutte contre la pauvreté) une politique chassant l'autre, sans que soit défini un cadre général cohérent qui permettrait de raisonner leur articulation. C'est tout particulièrement vrai dans le domaine du financement de l'agriculture comme l'a montré le programme de recherche CIRAD/CERISE (Gentil, Losch, 2002).

#### ***44. Cohérence des conventions de microfinance avec l'environnement « macro conventionnel »***

Dans un article portant sur les facteurs de changement/stabilité des conventions, Boyer et Orléan (1994) avancent l'idée que l'existence d'un réseau de conventions convergentes dans différents domaines de l'économie, créant une référence de niveau supérieur, peut être un puissant facteur d'adoption d'une convention dans un secteur donné. A contrario, si une convention nouvelle est introduite dans un domaine alors que l'ensemble du réseau de conventions englobant reste inchangé, il y a risque important que cette convention soit rejetée.

Cette approche paraît particulièrement bien adaptée à l'analyse de la microfinance et ouvre des perspectives à la fois en termes de recherche et d'appui au développement. J'en ai donné une première illustration au début de mon propos, en évoquant la cohérence conventionnelle dans laquelle ont émergé les réseaux mutualistes du Nord au XIX<sup>ème</sup> siècle (émergence d'un mouvement coopératif, construction de différents services d'appui à l'économie sur le même modèle – coopératives de commercialisation, d'approvisionnement, assurances -, progrès des principes démocratiques, ...).

La microfinance contemporaine émerge dans un contexte de progression forte et rapide de l'économie de marché ; les sociétés encore autarciques il y a une trentaine d'années se monétarisent très rapidement ; les activités économiques se diversifient ; de nouveaux acteurs entrent dans le jeu économique (femmes, jeunes, ...) ; la privatisation des biens et des services devient un objectif ; les rôles dévolus à l'individu et au collectif changent ; le principe démocratique progresse, même dans les sociétés traditionnelles patriarcales et théocratiques...

Cependant, ces conditions sont rarement réunies en même temps dans une situation donnée. J'ai souligné plus haut l'absence de coordination qui a régi l'introduction de la microfinance dans les milieux ruraux du Sud (peu de coordination entre les différentes actions de microfinance, mais aussi faible coordination entre les interventions dans différents secteurs) : certains échecs de microfinance ont des racines dans ce décalage entre un outil de financement fondé sur une logique marchande-industrielle déjà très affirmée et un environnement conventionnel encore dominé par la sphère domestique.

Cette question, envisagée au niveau macroéconomique, peut être déclinée aussi au niveau méso-économique des services d'appui à la production, et tout particulièrement en agriculture [44b]. Financer l'agriculture sans se préoccuper de l'organisation des services d'appui à la production (commercialisation, approvisionnement, formation, information, ...) – ou en supposant que ces services vont émerger spontanément de l'initiative privée sous la main avisée du marché - peut conduire à des échecs graves. C'est la question de la mise en place des services d'appui à la production dans un contexte de privatisation et de libéralisation qui est ainsi posée.

L'approche par les conventions apparaît donc particulièrement féconde pour analyser les conditions macroéconomiques et institutionnelles de la microfinance. L'analyse met en évidence

l'importance du référentiel « macro conventionnel », la nécessité de négociation de compromis et de prise en compte de l'intérêt commun pour l'élaboration de compromis de conventions de microfinance stables, assurant une régulation équilibrée de l'efficacité et de l'équité des services financiers. Cette approche redonne ainsi une pleine place à la figure de l'Etat.

## **Conclusion du chapitre 5 : Intérêts et limites de ce cadre conceptuel**

Le cadre conceptuel construit sur une grille conventionnelle articulée avec une approche de développement socialement durable s'avère fertile pour la recherche, mais apporte aussi des éclairages en matière de développement et des enseignements qui pourraient être utiles à l'élaboration de politiques publiques. Il comporte aussi des limites qu'il convient d'identifier.

Les résultats de recherche confirment que la relation financière développée par la microfinance ne se résume pas à une relation de marché régulée par le prix. La levée des contraintes de la répression financière, le désengagement de l'Etat ne conduisent pas spontanément et systématiquement à l'émergence d'un marché financier de proximité, quand bien même une demande de financement s'exprime. La grille conceptuelle des contrats est elle-aussi insuffisante pour expliquer le fonctionnement et les conditions de pérennité de la relation de microfinance. Dans les milieux étudiés, les choix des agents, utilisateurs individuels de services financiers comme organisations, dépassent le cadre du calcul individuel auquel se réfère le contrat ; on observe l'existence de régularités se référant à un niveau de coordination supérieur à l'individu, mais aussi des relations de coopération qui ne s'inscrivent pas dans le cadre contractuel.

En revanche, on observe l'efficacité de règles de nature conventionnelles qui font intervenir simultanément plusieurs espaces de justification (domestique, civique, marchand, industriel). La pérennité de la relation financière dépend de la qualité du compromis conventionnel et de la cohérence entre les conventions constitutives du compromis. Elle dépend également de la capacité du compromis conventionnel à s'adapter aux fluctuations de l'environnement, et de son équité qui fonde sa légitimité dans le milieu dans lequel il intervient.

La notion de rupture du compromis conventionnel rend intelligible les crises observées au sein des méso-systèmes de microfinance, et donne une interprétation théorique de la problématique de la gouvernance des organisations. En considérant la cohérence entre compromis conventionnel et environnement institutionnel, cette grille permet également de repenser le rôle de l'Etat dans l'émergence et le développement des services.

Enfin, en se référant aux « dispositifs cognitifs collectifs », l'approche par les conventions ouvre des perspectives de recherche sur le concept d'apprentissage qui est une des dimensions fondamentales mise en jeu dans les innovations de la microfinance et qui intéresse « naturellement » les chercheurs inscrits dans une démarche de recherche-développement ou recherche-intervention. C'est aussi ce concept d'apprentissage qui permet de faire le lien entre l'analyse par les conventions et l'approche du développement socialement durable fondée sur les capacités qui offre un cadre théorique fertile pour l'analyse de l'impact de la microfinance.

Cette lecture conceptuelle peut être également utile en matière d'élaboration de politiques de développement.

Elle fournit une grille d'analyse pour l'intervention et son évaluation. Ainsi, elle met en évidence le fait que le niveau d'intervention pertinent n'est pas l'interface utilisateur/marché financier, mais bien le méso-système financier. C'est à travers la prise en compte de la complexité des dimensions de la

relation financière, des différents types d'acteurs et de la pluralité des règles qui régissent les choix, que l'intervention pourra gagner en efficacité.

Pour favoriser le développement des services financiers, l'intervention devra porter sur l'environnement économique des acteurs (conditions de production, commercialisation,...), mais aussi sur le renforcement du capital humain (alphabétisation, formation, genre ...). L'appui au développement des organisations de microfinance gagnera à prendre en compte la double dimension des conventions de qualification et d'effort, à renforcer le cadre institutionnel légal (contrôle, sanction, ...), mettre en place les conditions d'une négociation entre les différentes catégories d'acteurs (utilisateurs, de services financiers, organisations de microfinance, organisations paysannes) et leur participation à la définition des politiques publiques. Une attention particulière devra être portée à la nécessaire convergence conventionnelle des différentes politiques publiques (Stratégie de Lutte contre la Pauvreté, politiques sectorielles, politiques de décentralisation, ...).

Cette grille conceptuelle comporte aussi des limites dont certaines peuvent constituer des perspectives d'approfondissement de la recherche.

La faible quantification des processus analysés, le manque de formalisation mathématique constituent une première limite importante à la reconnaissance d'une telle grille conceptuelle dans le champ de la science économique. Cependant, si l'analyse reste largement « littéraire », fondée sur un important travail de monographie empirique, elle s'attache à intégrer les méthodes et outils statistiques là où ceux-ci apportent des éclairages pertinents et fiables : analyses factorielles des enquêtes de ménages permettant de raisonner en termes de typologie, attention portée à la définition d'indicateurs quantitatifs pertinents pour approcher l'efficacité et l'équité de la microfinance...

Au delà de ce problème « d'outillage pour l'administration de la preuve », se posent des questions plus conceptuelles qui offrent de réelles perspectives de recherche. L'articulation entre règles de nature conceptuelle et contrat est une de ces questions. Dans le champ de la microfinance, elle se pose quand la relation financière évolue vers des conventions de plus en plus financières dans lesquelles l'individu devient prépondérant (accès au crédit par une sélection sur critères individuels mesurables, garanties matérielles, environnement légal permettant une application plus efficace du contrat, ...). Même si l'approche conventionnelle reste pertinente, la part des règles contractuelles augmente dans la relation financière, et conduit à s'interroger sur les modes d'articulation entre les deux formes de régulation à l'œuvre et leur incidence sur la pérennité de la relation de service.

La question de l'apprentissage par la relation financière me semble avoir été insuffisamment explorée jusqu'ici dans mes travaux et constitue un des axes de mon programme de recherche à venir. Enfin, la question du pouvoir reste aussi peu prise en compte dans ce cadre conceptuel, qu'elle l'est dans le cadre des courants contractuels et transactionnels de l'économie néo-institutionnelle. Dans ces deux derniers champs de questions, les apports de la sociologie et de l'anthropologie sont à explorer.

## **Conclusion**

### **Perspectives de recherche**

---

J'ai détaillé dans les conclusions intermédiaires des chapitres les principaux enseignements que je retirais aujourd'hui, de ma trajectoire professionnelle et de l'évolution du cadre conceptuel dans lequel s'inscrivent mes travaux de recherche, d'enseignement et d'appui au développement. Je me bornerai donc à les rappeler en filigrane des perspectives de recherche auxquelles je voudrais consacrer la brève conclusion de ce mémoire.

Deux axes de travail structurent ces perspectives de recherche.

#### **1. Approfondissement et la valorisation des travaux sur les services financiers ruraux**

La grille théorique des conventions ouvre de larges perspectives de valorisation et d'approfondissement de mes travaux sur les services financiers de proximité. Plusieurs des thèmes développés dans ce mémoire donnent d'emblée matière à publication :

- « La microfinance, un compromis conventionnel » ;
- « La microfinance est-elle un outil de développement durable ? Impact, équité et efficacité des conventions de microfinance » ;
- « La gouvernance des organisations de microfinance : une grille d'analyse théorique et opérationnelle par les conventions » ;
- « Les crises des méso-systèmes de microfinance : une interprétation par les conventions »
- « Conventions de microfinance et changement institutionnel »

Plusieurs des questions abordées dans ce mémoire méritent un approfondissement dans le champ des innovations financières, et ouvrent également des perspectives de réflexion plus larges sur les modes de coordination, le changement institutionnel et le lien avec les politiques publiques.

Ainsi, la question de l'impact de cette innovation organisationnelle et institutionnelle qu'est la microfinance reste largement à explorer tant en termes de méthode que de contenu théorique et empirique. Le cadre conceptuel offert par l'économie des conventions articulé avec le développement socialement durable apparaît stimulant pour la réflexion théorique, mais aussi pour ses développements empiriques..

La question de l'apprentissage me paraît centrale : comment la microfinance participe-t-elle aux apprentissages individuels, collectifs, institutionnels ? Quels en sont les enjeux en termes de développement socialement durable ? Quels enseignements en matière de politiques publiques ?

De même, l'articulation entre contrat et convention et la prise en compte des relations de pouvoir me paraissent également des pistes de recherche fertiles pour approfondir l'analyse de la dynamique, de la gouvernance et des crises des méso-systèmes financiers.

Le cadre conceptuel des conventions articulé avec celui du développement socialement durable offre des perspectives dans d'autres champs traitant du financement : financement informel (Rey-Valette, 2004), monnaies parallèles et localisme monétaire (Blanc, 2002), ... J'ai d'ores et déjà engagé des encadrements de DEA et de thèse sur ces thèmes [97], [98].

Sur l'ensemble de ces thèmes de recherche, le lien développé avec les organisations et les acteurs professionnels intervenant dans le champ de la microfinance à travers le réseau CERISE, mais aussi les activités d'expertise, de formation, de vulgarisation, reste primordial. D'une part, ce type de partenariat est indispensable pour l'accès à une information de qualité dans un domaine où la confidentialité est de règle ; d'autre part, il est une condition de mise en œuvre de la pratique de recherche-intervention que je souhaite préserver dans ma démarche de recherche.

## **II. Ouverture sur une « nouvelle » thématique de recherche : la privatisation des services d'appui à l'agriculture**

### ***Justification***

Les différents projets de recherche sur le financement de l'agriculture familiale des pays en développement que je viens de finaliser [15], [16], [17] débouchent sur le constat de l'ampleur des transformations à l'œuvre dans l'environnement institutionnel agricole et rural, et de la difficulté des agricultures familiales à s'y adapter. Le manque de services d'appui participe fortement à la difficulté de modernisation des agricultures. Les besoins de l'agriculture portent sur des services de nature variée. Se limitant aux services liés à l'activité agricole, sans aborder les besoins des ménages, Carney (1998) et Griffon et Hilmi (1998) identifient huit types de services nécessaires à l'agriculture :

- la production de semences, de fertilisants, et de pesticides;
- la commercialisation des intrants et de l'équipement agricole;
- les services vétérinaires et les services de prévention des maladies touchant les végétaux;
- la collecte et la commercialisation de la production;
- les services de financement et d'assurance;
- la recherche;
- la vulgarisation, la formation professionnelle, le conseil de gestion, et les services d'information;
- la régulation et l'établissement de réglementations.

Dans de nombreux pays du Sud et de l'Est, ces services étaient apportés sous diverses formes par l'Etat : production du service, financement, régulation, ... Le développement de l'économie de marché et la généralisation des politiques libérales conduisent les Etats à se désengager de leurs fonctions économiques, parmi lesquelles les services agricoles. Une offre privée émerge progressivement sous différentes formes (entrepreneurs privés, formels ou informels, organisations paysannes,...), mais son développement rencontre de nombreux obstacles : financement, organisation, qualification du service, régulation au sein d'une même filière de service, mais aussi problèmes de coordination entre services de nature différente [44b].

« Comment construire une offre de services adaptée au nouveau contexte économique et institutionnel » est une question au cœur du développement agricole et rural des pays du Sud – comme de l'Est d'ailleurs. Cette question interpelle le développement et les politiques publiques, mais constitue aussi un enjeu pour la recherche

## **Problématique de recherche**

Sur le plan scientifique, la privatisation des services agricoles offre un champ de recherche sur les modes de coordination des acteurs dans un contexte libéralisé. Quels sont les modes de coordination de nature à assurer une prestation de service adaptée à la demande dans un contexte libéralisé ? Dans quelle mesure la privatisation des services débouche-t-elle sur une régulation par le marché ? Quelles sont l'efficacité, l'efficience, l'équité comparées des différents modes de coordination des services agricoles ? Quelles formes de coordination entre les différents services agricoles ? Et ce faisant, quel rôle pour l'Etat et quelles politiques publiques ?

Pour approfondir cette grille d'analyse, il convient dans un premier temps de définir plus clairement le concept de services et de préciser ce que l'on entend par « services à l'agriculture ». Je m'appuierai pour ce faire dans un premier temps sur la synthèse produite par G.N'Guyen et O.Renard (1999), dans le cadre de la préparation du projet de recherche sur les services à l'agriculture au CIRAD.

Le concept de service n'acquiert un vrai contenu en économie qu'au début des années 80, à mesure que le secteur tertiaire général et agricole en particulier se développe. Les premières approches en la matière ont essayé d'appréhender la complexité du secteur tertiaire à partir de typologies de services. En produisant une typologie des typologies, Delanau et Gadray (1987) ont identifié ainsi cinq grandes familles : typologies fondées sur le produit final du service, sur sa fonction économique, sur son caractère marchand/non marchand, sur le secteur commanditaire, sur les caractéristiques organisationnelles du service. Mais ces approches typologiques illustrent plus qu'elles n'expliquent la complexité du concept de services (Leroy, 1996). La typologie des services agricoles évoquée en introduction, mettant l'accent sur le caractère marchand du service, en est exemple, puisqu'elle n'explique en rien les oppositions de type public/privé, services d'amont/d'aval à l'agriculture, payant/gratuit, destinés aux ménages/aux entreprises,...

Face aux limites de l'approche typologique, se développent des travaux visant à appréhender les caractéristiques spécifiques du secteur tertiaire (Gadray, 1992 ; Leroy, 1996). Trois caractéristiques fortes distinguent le service d'un bien classique : c'est un produit non stockable, qui est instantanément périssable dans la mesure où il est consommé à mesure qu'il est produit, et qui est difficilement standardisable. N'Guyen note : « *L'identification de ces caractéristiques met en évidence le fait qu'un service n'est pas un bien classique, mais une production immatérielle impliquant une relation étroite entre le prestataire et l'utilisateur, mais elle ne suffit pas à faire des services un champ de recherche à part entière* ».

Cette étape sera franchie avec les travaux des gestionnaires (Hill (1977), Gadrey (1994)) qui définissent le service comme « *une opération visant une transformation d'état d'une réalité C, possédée ou utilisée par une par un consommateur B, réalisée par un prestataire A à la demande de B, et souvent en relation avec lui, mais n'aboutissant pas à la production d'un bien susceptible de circuler économiquement indépendamment du support C* » (Nguyen, Renard 1999). Bref, une « relation de service » à travers laquelle, par une interaction forte, le prestataire et l'utilisateur « co-produisent » le service.

L'économie néo-institutionnelle propose une autre approche des services mettant l'accent, non pas sur la définition du concept de service, mais sur les conditions institutionnelles de sa production. Je ne développerai pas ici la grille d'analyse proposée dans la mesure où elle est très proche de celle qui a été mobilisée par l'équipe CIRAD à laquelle j'appartenais, pour analyser les services financiers ruraux et qui a été exposée dans le chapitre 4 de ce mémoire (Nguyen, 1996). Dans cette grille d'analyse, les services sont appréhendés au même titre que les biens, et la question posée est celle des institutions (individus, groupe d'individus, marché, Etat) qui seront le mieux à même d'offrir un service durable dans un contexte d'imperfection du marché walrasien (Olson, 1971, Ostrom, 1990, 1993).

N'Guyen et Renard (1999) notent que « *si ces deux approches sont nées dans des contextes différents et reposent sur des paradigmes différents, elles convergent sur le fait qu'un service est directement associé à une construction sociale impliquant des négociations et des contrats implicites entre deux ou plusieurs individus* ».

#### *Exploration d'une grille d'analyse alternative*

Sur la base de l'expérience acquise par la recherche sur les services financiers, je pose l'hypothèse que le cadre conceptuel de l'économie des conventions, articulé aux concepts du développement socialement durable peut être un outil heuristique tant sur le plan scientifique qu'opérationnel pour analyser la problématique de la privatisation des services à l'agriculture.

Issac (1996) observe que trois caractéristiques constitutives du service plaident en faveur d'une approche par les conventions : l'immatérialité du service, la participation de l'utilisateur à la réalisation de la prestation de service, l'importance du personnel en contact au point d'interface entre prestataire et utilisateur. L'immatérialité du service renforce l'incertitude de la transaction. Le degré d'immatérialité varie d'un service à un autre et la perception du risque par le prestataire et l'utilisateur est d'autant plus forte que l'immatérialité est grande ou que le service est constitué de séquences différées dans le temps. Le concept de relation de service développé par les gestionnaires met l'accent sur l'importance du « climat » dans lequel est réalisée la prestation de service, climat fait d'attentes réciproques, de savoirs partagés, de règles de comportement implicites et non contractuelles. « *La théorie des conventions, en reconnaissant la pluralité des registres d'action des individus permet de rendre compte de cette dimension non exclusivement marchande de la relation de service* » (Issac, 1996).

Bien que développée pour les biens classiques, la grille conceptuelle de la convention de qualité proposée par Gomez (1994) me paraît particulièrement pertinente pour l'analyse des services agricoles. Comme pour les services financiers, je propose d'appréhender l'objet de recherche à travers la notion de méso-système de service. C'est au sein de ce méso-système que vont s'instaurer la convention de qualification (qui définit ce que les deux partis attendent de l'échange et donc les critères d'évaluation du service) et la convention d'effort (qui fixe les règles de comportement au sein de l'organisation prestataire (organisation, entreprise, ménage...)). La qualité de service et sa durabilité seront fonction i) de la cohérence entre ces deux types de conventions, et au sein de chacune d'entre elles de la cohérence entre énoncé (principe supérieur commun qui guide la conception du service) et dispositif matériel (ingénierie du dispositif de service), ii) de l'efficacité du compromis conventionnel entendu au sens de sa capacité à développer la relation de service, à limiter les comportements opportunistes et les coûts de transaction iii) de l'équité du service iv) de sa cohérence avec l'environnement institutionnel. La coordination entre services de différente nature intervenant avec des fonctions complémentaires dans un même espace (services de conseil de gestion agricole et services financiers par exemple, ...) sera analysée selon cette même grille de cohérence des compromis conventionnels.

#### ***Dispositif de recherche***

Plusieurs des études que j'ai conduites dans les trois dernières années sur le financement de l'agriculture ont débouché sur cette problématique plus large des services agricoles [25], [44a], [44b], [45c]. Ces études présentent une diversité de contextes agro-économiques et institutionnels (zones sahéennes du Nord Cameroun, zone soudanienne du Burkina et du Sénégal, zone irriguée au Mali, zone d'agriculture diversifiée à Madagascar), une variété de combinaisons de services agricoles (approvisionnement, commercialisation, services vétérinaires, services financiers, conseil agricole, formation, information) et une palette de prestataires (entrepreneurs privés individuels, organisations paysannes, ONG, Etat, ...) et de formes de coordination (marché, contrat, conventions, intervention de l'Etat, ..) formant autant de « réseaux de services » qui donnent une matière riche dans une

perspective comparative. En l'état, ces études fournissent des matériaux suffisants pour mettre à l'épreuve les cadres d'analyse qui viennent d'être présentés.

Dans une première étape de ce nouveau projet de recherche, je me propose de soumettre ces différentes études à la lecture croisée de ces trois cadres d'analyse.

Sur la base de l'expérience acquise par la recherche sur les services financiers, je pose l'hypothèse que de cette « mise à l'épreuve » théorique devrait résulter une grille d'analyse renouvelée et approfondie, fondée sur les conventions, interrogeant l'articulation contrat-convention, les processus d'apprentissage et le lien action collective-action publique. Cette grille « enrichie » devrait permettre dans un second temps d'approfondir l'analyse empirique et le suivi diachronique des deux ou trois terrains où la problématique des services se sera révélée la plus emblématique de situations institutionnelles « idéale-type ».

Pour les raisons largement développées plus haut, la mise en œuvre de ce projet de recherche s'appuiera elle-aussi sur un partenariat privilégié avec des acteurs professionnels, en une démarche impliquant à certains stades, la recherche-intervention.

Ce projet de recherche sera inscrit dans l'Unité Mixte de Recherche MOISA et dans l'UPR du CIRAD à laquelle je reste chercheur associé) ; il pourrait s'appuyer par ailleurs sur un réseau de partenariats scientifiques et institutionnels dans lesquels je suis déjà engagée : centrales scientifiques (IRD, IFPRI) ; Universités (Ouagadougou, Antananarivo, Centre Walras/Université Louis Lumière Lyon, Versailles Saint Quentin) ; bailleurs de fonds (Union Européenne, FIDA, AFD, ...)

### **Pour conclure provisoirement ce parcours de recherche et d'appui au développement, une ambition « modeste », mais stimulante ...**

A mon modeste niveau de chercheur travaillant sur les innovations organisationnelles et institutionnelles des agricultures familiales, avec une démarche impliquant la recherche-intervention, très loin donc des sphères conceptuelles de la théorie économique, je souhaiterais inscrire mon travail dans les perspectives stimulantes esquissées par la définition d'un programme de recherche d'économie institutionnaliste (Eymard Duvernay, 2001) et la réflexion sur la réunification des sciences économiques, sociales et politiques, ouvrant – peut-être – la voie à des alternatives aux politiques néo-libérales (Eymard Duvernay F., Favereau O., Orléan A., Salais R., Thévenot L., 2003 a et b)

## **Bibliographie**

---

Adams D., 1995. From Agricultural Credit to Rural Finance. Quarterly Journal of International Agriculture. Vol 34, n°2, 1995.

Adams D., 1992. Comment établir des marchés financiers ruraux durables ?. In Cuevas C., Benoit-Cattin M., ed., Actes du XII séminaire d'économie rurale Finance et développement rural en Afrique de l'Ouest. Ouagadougou octobre 1991.

Adams D., Graham D., Von Pischke ed., 1983. Limitations of Cheap Credit in Promoting Rural Development. EDI Training Materials. World Bank. Washington DC

Agency for International Development (AID), 1973. Spring Review of Small Farmer Credit, 20 volumes. Washington DC.

Aglietta M., 1995. Macroéconomie financière. La Découverte. Paris, 126p.

Aglietta M., Orléan A., 2002. La monnaie entre violence et confiance. Odile Jacob. Paris 378 p.

Akerlof G., 1970. The Market for Lemons : Quality Uncertainty and the Market Mechanism. In Quarterly Journals of Economics, n°84, pp. 488-500.

Arena R., 1982. Méso analyse et théorie de l'économie industrielle. In « Economie industrielle » Economica, Paris, pp.21-40.

Assidon E., 1992. Les théories économiques du développement. La Découverte. Paris. 123p.

Assidon E., 1996. L'approfondissement financier : épargne et crédit bancaire. In Gentil D., Hugon Ph., ed. « Le financement décentralisé. Pratiques et théorie ». Revue Tiers Monde, Tome XXXVII, n°145, janv-mars 1996 pp.153-172.

Assidon E., 2003. Le développement financier. Entre stabilisation et libéralisation financières – voies de recherche sur un maillon manquant. Ressources pédagogiques du DEA DESTIN, Université Versailles-Saint Quentin en Yvelines, 10p.

Ballet J., Dubois J.L., Mahieu F.R., 2003. Le développement socialement durable : un moyen d'intégrer capacités et durabilité. Communication à la « 3<sup>ème</sup> Conférence on the Capabilities Approach. University of Pavia, 6-9 septembre 2003.

Ballet J., Guillon R., 2003. Regards croisés sur le capital social. L'Harmattan. Paris.

Ballet J., Mahieu F.R., 2003. Le capital social, mesure et incertitude du rendement. In Ballet J., Guillon R. « Regards croisés sur le capital social. L'Harmattan. Paris pp.41-56 ;

Banque Mondiale, 1989. Rapport sur le développement dans le monde 1989. Systèmes financiers et développement. Banque Mondiale, Washington DC, 281p.

Bardhan, P., 1989. The new institutional Economics and development theory a brief critical assessment.- *World Development*, 17 (9), pp. 1389-1395

Bauer E., ed, 1952. *Proceedings of the International Conference on Agricultural and Cooperative Credit*. Vols. I and II. Berkeley, University of California, California

Belshaw H., 1959. *Agricultural Credit in Economically Underdeveloped Countries*. FAO Agricultural Studies N°46. Food and Agricultural Organization. Rome, Italy.

Benoit-Cattin M., Cuevas C., ed.. 1992. *Finance et développement rural en Afrique de l'Ouest*. Actes du XIIème séminaire d'économie rurale tenus le 21-25 Octobre 1991 à Ouagadougou, Burkina Faso, CIRAD-MES, Montpellier.

Bergmann D, 1981. La politique agricole, crise et remède. *Economie et sociologie rurale* n°143, pp.5-13.

Besley Th., 1994. How do market failures justify intervention in Rural Credit Markets. *The World Bank Research Observer*. Vol. 9 n°1, january 1994, p.27-47.

Blanc J., 2002. Formes et rationalités du localisme monétaire. *L'actualité économique*. Revue d'analyse économique, vol 78, n°3, septembre 2002, p.347-369

Boltanski L., Thévenot L., 1991. *Les économies de la grandeur*. Paris. Gallimard.

Boyer R., Orléan A., 1994. *Persistence et changement des conventions*. Deux modèles simples et quelques illustrations. In Orléan « *Analyse économique des conventions* » PUF, 1994.

Briey de V., 2003. *Apports des approches conventionnalistes pour le développement : les conventions de micro-crédit*. Communication au colloque « *Conventions et institutions : approfondissement théoriques et contribution au débat politique* ». Paris 11- 13 décembre 2003.

Brossier J., et al., 1991. *Vers une théorie de la gestion de l'exploitation agricole*. In Actes du séminaire de Saint Maximin, mars 1989, INRA-SAD.

Bousseau E., Glachant J.M., 2000. *Economie des contrats et renouvellement de l'analyse économique*. In *Revue d'économie industrielle*, n°92, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre 2000.

Campion, Frankiewicz , 1999. *Guide de la gouvernance efficace des institutions de micro-finance*.

Carney, D. 1998. *Changing Public and Private Roles in Agricultural Service Provision*. London: Overseas Development Institute.

CERISE, 2002. *La gouvernance en microfinance*. Grille d'analyse et étude de cas. Groupe CERISE. Septembre 2002. Paris, 85 p.

CERISE, 2000. *Charte fondatrice du groupe CERISE*. Paris, 4p.

CIRAD, 1992. *Agriculture et institutionnalisme*. Actes du XIII séminaire D42CONOMIE RURALE CIRAD MESRU, Montpellier 7-9 septembre 1992.

CGAP, 1996. *Effective governance for micro-finance institutions* », Focus Note n° 7. Washington DC

Charmes J., 2003. *Le capital social : quelques conceptions et données empiriques tirées du contexte africain*. In Ballet J., Guillon R. « *Regards croisés sur le capital social*. L'Harmattan. Paris.

Chauveau J.P., Le Pape M., et De Sardan O., 2001. La pluralité des normes et leur dynamique en Afrique. In *Inégalités et politiques publiques en Afrique. Pluralité des normes et jeux d'acteurs.* Winter G., ed, Karthala IRD Ed, Paris, pp 146-162

Clarkson, M., Deck, M., 1996 (October). Effective Governance for Micro-finance Institutions, Clarkson Center for Business Ethics, Faculty of Management, University of Toronto, Canada – Microfinance Network Annual meeting (publié aussi comme CGAP Focus Note No 7, Mars 1997)

Coleman J., 1988. Social Capital in the Creation of Human Capital. *American Journal of Sociology.* 94S S95 S120

Colin J.Ph., Losch B., 1992. Mais où diable Mamadou a-t-il caché sa fonction de production ? Ecole Rurale Africaniste Française et institutionnalisme américain : des rendez vous possibles. Communication au colloque "Anthropology and Institutionnal Economics", Université de Californie, Irvine, 27-29 mars 1992.

Colin J.P., 2000. Synthèse des travaux et de l'animation de la recherche, présentée en vue d'obtenir l'Habilitation à Diriger des Recherches. Université de Montpellier 1.73p.

Colliot, E., et T.D.P. Nguyen, 1992. Contribution à une approche méthodologique d'évaluation des effets économiques d'un projet de crédit rural. Cas du Projet de Promotion du Petit Crédit Rural au Burkina Faso. Mémoire du CNEARC/CIRAD-SAR, Montpellier, 75p.

Colliot, E. et T.D.P. Nguyen, 1993. "Le crédit rural et l'économie villageoise à Banh." Les cahiers de la Recherche-Développement No. 34, CIRAD-SAR, Montpellier.

Colliot, E. 1993. "Les interactions entre le marché des céréales, le marché du bétail et le marché financier." Les Cahiers de la Recherche-Développement No. 35, CIRAD-SAR, Montpellier.

Creusot, A.C., 1995. Contribution à une réflexion sur la mise en place d'un système d'assurance lié aux risques de l'élevage des exploitations albanaises. Mémoire de DEA "Economie du Développement Agricole, Agro-Alimentaire et Rural", ENSAM, Montpellier.

Crozier M., Friedberg, 1977. L'acteur et le système. Le Seuil.

De Bandt J., Aréna R., Benzoni L., Romani P.M., 1988. *Traité d'économie industrielle.* Economica. Paris.

De Janvry A., Sadoulet E., Thorbecke R.(1992).- State Market and Civil Organisations: New theories, new practices and their implications for rural development.- In : State, Market and Civil Organisations.- A. De Janvry et al (eds).- pp. 1-19

Delanau J.C., et Gadray J., 1987. *Les enjeux de la société de service.* Paris FNSP editions.

De Rosnay J., 1975. *Le microscope.* Le Seuil.

Doligez F., 2002. Innovations financières, financement du développement et dynamiques rurales. Etudes comparées au Bénin, en Guinée et au Nicaragua. Thèse de doctorat en sciences économiques. Université de Paris X- Nanterre.UFR de Sciences Economiques. 606 p.

Dorward A., Kydd J., Morrison J. et Poulton C., 2003. *Institutions for Markets or Markets for Institutions : Linking Development Policy, Theory and Praxis.* Working Paper Wy College.

Dubois J.L., Mahieu F.R., Poussard H., 2001. La durabilité sociale comme composante du développement humain durable. In « Développement : vers un nouveau paradigme ? Cahiers du GRATICE n°20, Université de Paris XII Val de Marne, pp.95-113.

Dubois J.L., Mahieu F.R., 2003. Personnalisme, capacités et durabilité. Fondements éthiques pour un développement socialement durable d'Emmanuel Mounier à Emmanuel Levinas. Communication à la « 3<sup>ème</sup> Conférence on the Capabilities Approach. University of Pavia, 6-9 septembre 2003.

Duval L., 2002. « La microfinance dans une économie rurale en transition : l'amélioration de l'accès des ménages ruraux au marché financier en République de Moldavie, par un programme de microfinance ». Thèse d'économie du développement rural et agro-alimentaire. l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Montpellier.

Ellsasser, K. 1990. La recherche sur le crédit et le financement des exploitations agricoles dans le cadre du programme de recherche sur les systèmes de production de l'INERA dans le Nord-Yatenga. Communication au séminaire "Le Crédit Rural et l'Épargne villageoise", Ouahigouya, Burkina Faso.

Ellsasser, K. 1993. "Le Projet de Promotion du Petit Crédit Rural au Burkina Faso." Les Cahiers de la Recherche-Développement No.34, CIRAD-SAR, Montpellier.

Ellsasser, K., et Nguyen, T.D.P. 1993. "La construction d'un système bancaire durable: Réflexions autour d'un système d'équilibre financier." Les Cahiers de la Recherche-Développement No.35, CIRAD-SAR, Montpellier

Eymard Duvernay F., 2001. Pour un programme d'économie institutionnaliste. Communication au colloque AFSE, Atelier Economie et Sociologie.

Eymard Duvernay F., Favereau O., Orléan A., Salais R., Thévenot L., 2003 a . Valeurs, coordination et rationalité. L'économie des conventions ou le temps de la réunification dans les sciences économiques, sociales et politiques. Communication au colloque « Conventions et institutions : approfondissement théoriques et contribution au débat politique ». Paris 11- 13 décembre 2003.

Eymard Duvernay F., Favereau O., Orléan A., Salais R., Thévenot L., 2003b. Des contrats incitatifs aux conventions légitimes. Une alternative aux politiques néo-libérales. Communication au colloque « Conventions et institutions : approfondissement théoriques et contribution au débat politique ». Paris 11- 13 décembre 2003.

Favereau O., 1989a. Marché interne, marché externe. Revue Economique, Vol 40, n°2, mars, pp. 273-328

Favereau O., 1989b. Equilibre et rationalité dans un univers complexe. Revue Economique, Vol 40, n°2, mars, pp. 147-197.

Favereau O., 1989c. Organisation et marché. Revue Française d'Economie. Vol IV (1) Hiver 1989, pp.65-96.

Favereau O., 1994. Règles organisation et apprentissage collectif : un paradigme non standard pour trois théories hétérodoxes. In Orléan, « Analyse économique des conventions ». PUF, 1994.

Gadrey, J. 1992. L'économie des services. Paris: La Découverte.

Gadrey, J. 1994. "Relations, contrats et conventions de service." In Relations de services, marchés de services, J. De Bandt et J. Gadrey (eds.), Paris: CNRS éditions, pp. 123-152.

Gentil D., 1991. Trente ans de financement du développement : une complexité croissante. Histoire de développement, p.36-45

Gentil D., Fournier Y., 1993. Les paysans peuvent-ils devenir banquier ? Epargne et crédit en Afrique. Syros, Paris, 271p.

Ghatak R., 1999. Group Lending , Local Information and Peer Selection. Journal of Development Economics n°60, p.195-228

Gomez P.Y., 1994. Qualité et théorie des conventions. *Economica. Recherche en gestion.* 270p.

Gonzales Vega, 1994. Stages in the Evolution of Thought on Rural Finance. A vision from the Ohio State University. Economics and sociology Occasional Paper n°2134. Ohio State University, Columbus, USA, 24p.

Gonzales Vega, C; Schmidt, R.H. (2000).- "Le nouveau financement du développement": Quand la théorie économique rencontre la pratique.- Techniques financières et développement, 59-60, pp. 139-141.

Granovetter, 2001. The Sociology of Economic Life.

Griffon, M. et A. Hilmi. 1998. Institutional Changes for Agricultural and Rural Development : Liberalization, Privatization, Role of the Private and Public Sector, New Roles of the State and Decentralization. Papers and Proceedings from the Panel, 21-23 octobre 1996, FAO, Rome, France : CIRAD éditions.

Groupe de Seillac, 1993. Agriculture, société et territoires. Pour une politique européenne. Ed FPH/ L'évènement européen. Paris, 32p.

Gurley J.G., et Shaw E.S., 1967. Financial Structure and Economic Development. In Gurley, Shaw. Economic Development and Cultural Change. Pp. 257-268.

Hatchuel A, David A., Laufer, ed. 1994. Les nouvelles fondations des sciences de gestion. FNGE

Hill, P. 1977. "On Goods and Services." *Review of Income and Wealth* 4, pp. 315-38.

Hoff K., Stiglitz J.E., 1990. Imperfect Information and Rural Credit Markets. Puzzles and Policy Perspectives. *World Bank Economic Review*, 4 (3) p.235-250.

Hoff K., Braverman A., Stiglitz J.E., 1993. The Economics of Rural Organisation. Theory, Practice and Policy. World Bank Washington DC (USA), 590p.

Hugon Ph., 1996a. Incertitudes, précarité et financement local : le cas des économies africaines. In Gentil D., Hugon Ph., ed. « Le financement décentralisé. Pratiques et théorie ». *Revue Tiers Monde*, Tome XXXVII, n°145, janv-mars 1996.

Hugon Ph., 1996b. Les innovations dans les sphères financières informelles et semi formelles en Afrique sub- saharienne. *Monde en développement* , tome 24-94, p.17 à 28.

Huppi M., and Feder G., 1990. The role of groups and credit cooperatives in rural lending. *The World Bank Research Observer* 5(2) p.187-204

Issac H., 1996. L'apport de la théorie des conventions à l'analyse de la qualité dans les services. *Cahiers de la Recherche* n°35, ATER/CREPA. Mai 1996.

- Jouve Ph., 1994. Essai d'analyse comparée des approches francophone et anglophone dans le domaine des recherches et du développement des systèmes de production agricoles. Cnearc, aout 1994.
- Jouve Ph., Mercoiret M.R., 1987. La recherche développement : une démarche pour mettre les recherches sur les systèmes de production au service du développement rural. Les Cahiers de la Recherche Développement, n°16 décembre 1987.
- Jouve Ph., 1997. Approche systémique des modes d'exploitation agricole du milieu rural. Dossier d'habilitation à diriger des recherches. Université de Paris X Nanterre – Département de géographie. 147 p.
- Krahn J.P. et Schmidt R.H., 1994. Development Finance as Institution Building. A new Approach to Poverty-oriented Banking. Westview Press, Boulder, Colorado, 154p.
- Lacombe P., 1982. La pluriactivité des agriculteurs dans la dynamique des structures agraires en France. In « La pluriactivité des agriculteurs » INRA, série Economie et sociologie rurales. Mai 1982, p.2-22
- Landais E., 1996. Typologies d'exploitations agricoles. Nouvelles questions, nouvelles méthodes. Economie Rurale n°226, nov-déc 1996.
- Lapenu C., 1995a. Evolution du système financier rural à Java- Indonésie. Economie Rurale 227, Mai-Juin 1995, pp.34-42
- Lapenu C., 1995b. Les coopératives villageoises et la banque populaire indonésienne : de la révolution verte à la libéralisation. Communication à la Mission d'Economie et Sociologie du Cirad, 11p., septembre 1995, Montpellier.
- Lapenu, C., 1992. Innovations institutionnelles en faveur des populations rurales dans le système financier indonésien. Document CIRAD-SAR N°49/93, 70p.
- Lapenu C., 1996a. Efficacité et dynamisme du système financier indonésien. Communication pour les XIII Journées Internationales d'Economie monétaire et bancaire, Aix en Provence , 6-7 juin 1996.
- Lapenu, C., 1996b. Vers un nouveau rôle pour l'Etat et les institutions privées dans le développement du système financier rural indonésien. Thèse de Doctorat "Economie du Développement Agricole, Agro-alimentaire et Rural, Montpellier.
- Lapenu C., Zeller M., 2001. Distribution, Growth and Performance of the Microfinance Institutions in Africa, Asia and Latin America. A recent inventory. Discussion Paper n°114.IFPRI, Washington D.C., 35p.
- Le Breton Ph., 1989. Les banques agricoles en Afrique de l'Ouest. Notes et Etudes n°24. Caisse Centrale de Coopération Economique, Paris, 55p.
- Lelard M., 1989. L'épargne informelle en Afrique : les tontines béninoises. Revue Tiers Monde, volume XXX, n°18, pp ; 271-298.
- Lelart M., 1990. La tontine, pratiques informelles d'épargne et de crédit dans les pays en développement, UREF, John Libbey, Paris.
- Le Roy, A. 1996. La relation de service dans le développement rural: bilan et perspectives. Thèse de doctorat, Centre Universitaire de Recherche Européenne et Internationale, Université Pierre Mendès France, Grenoble.

L'Heriteau M.F., 1992. Bilan et perspectives du crédit rural en Afrique. Rapport de synthèse de la Caisse Centrale de Coopération Economique. Séminaire d'Hararé. 23-25 novembre 1992. Zimbabwe. 36 p.

L'Hériteau M.F., 1991. La faillite des systèmes bancaires en Afrique. In Adda J., Assidon E., « Dette ou financement du développement ». L'Harmattan. Paris, pp. 113-119.

Lillin Ch., 2003. Devenez un expert en 10 leçons. Texte sur l'industrialisation du développement. Site internet Paysages et Médiations. Montpellier.

MacKinnon R.I., 1973 . Money and capital in Economic Development. The Brookings Institutions, Washington.

Mahieu F.R., 2003. La soutenabilité sociale des politiques de développement en Afrique. Ressources pédagogiques du DEA DESTIN. Université de Saint Quentin en Yvelines.

Marchesnay M., Morvan Y., 1979. Micro, macro, meso... Revue d'économie industrielle, 2<sup>ème</sup> trimestre 1979, p. 99-103.

Mayoukou C., 1996. La réputation, mécanisme incitatif dans la fonction d'intermédiation des tontiniers en Afrique subsaharienne. Savings and Development n°3, XX, 1996. Pp. 327-351.

Mauss M, 1950. Essai sur le don. Formes et raison de l'échange dans les sociétés archaïques. In « Sociologie et anthropologie ». Puf. 482 p.

Ménard C., 1990. L'économie des organisations. La Découverte. Collection Repères. Paris. 127p.

Ménard C., 2000. A new approach to the Agro Food sector : new institutional Economics. Communication au séminaire de Wageningen. 20p.

IAEE, 2003. Mini symposium on rural finance. Durban, august 2003

Midler Ch., 1994. Evolution des règles et processus d'apprentissage. In Orléan, « Analyse économique des conventions ». PUF, 1994.

Morvan Y., 1985. L'économie industrielle et la filière. Préface aux actes du colloque ADEFI « L'analyse de la filière ». Nantes, pp.6-9.

Mounier A., 1992. Les théories économiques de la croissance agricole. INRA Economica, Paris, 427p.

Muller P., 1990. Les politiques publiques. PUF, Collection Que sais -je ? n° 2534, 127p.

Nelson R., et Winter S., 1982. An evolutionary Theory of Economic Change. Cambridge, Harvard University Press.

Nguyen, T.D.P. 1994a. Measuring the Effects of Income Shocks on Consumption with Panel Data from Northern Burkina Faso. Document interne au Département d'Economie Agricole, Ohio State University, Columbus, Ohio.

Nguyen, T.D.P. 1994b. What Has Happened to the Family Risk-Pooling Mechanism in Semi-Arid African Villages? Document interne au Département d'Economie Agricole, Ohio State University, Columbus, Ohio.

Nguyen, T.D.P. 1995. Is Grameen Bank an Appropriate Model for Subsaharan Africa? Etude réalisée pour le groupe Rural Finance, Département d'Economie Agricole, Ohio State University, Columbus.

Nguyen T.D.P., 1996. Une analyse neo institutionnelle de la disparition des organisations traditionnelles d'assurance et de ses effets sur la sécurité alimentaire des populations agro-pastorales du Sahel. Communication présentée au séminaire de l'AUPELF –UREF « Développement et transition vers l'Economie de Marché ». Hanoi, Vietnam (5-6 décembre 1996). 24 p.

Nguyen, T.D.P., 1997. Decline of Traditionnal Community Insurance and Emergence of Self-Insurance : A Portofolio Analysis of Household Consumption Smoothing Strategies in Sahelian Africa. Ph.D of Rural Economics, Ohio State University, Colombus, USA.

Nguyen T.D.P., Renard O., 1999. La privatisation des services à l'agriculture en Afrique Sub-saharienne : quels enjeux pour la recherche et la coopération pour le développement. Communication au séminaire « Libéralisation et privatisation des filières agricoles en Afrique Sub-saharienne », CIRAD- MES, Septembre 1999.

North, D.C. (1990).- Institutions, Institutional Change, and Economic Performance.- Political Economy of Institutions and Decision.- Cambridge University Press.- 152 p.

Nowack M., 1993. Le rôle du crédit dans le développement. Les Cahiers de la Recherche Développement. N°34, p. 16-23. CIRAD, Montpellier.

OCDE, 1987. Politiques nationales et échanges agricoles. Rapport. Paris. 81p. + annexes.

Olson, M. 1971. The Logic of Collective Action. Cambridge: Harvard University Press.

Ostrom, E. 1990. Governing the Commons. The Evolution of Institutions for Collective Action. New York: Cambridge University Press.

Ostrom, E., L. Schroeder et S. Wynne. 1993. Institutional Incentives and Sustainable Development. Infrastructure Policies in Perspective. Boulder: Westview Press.

Orléan A., 1986. Le rôle des conventions dans la logique monétaire. In Salais, Thévenot eds : Le travail : marchés, règles, conventions. Economica. Pp. 219-238.

Orléan A., 1989. Pour une approche cognitive des conventions économiques. Revue Economique. Vol 40, n°2, 1989.

Orléan A.ed, 1994. Analyse économique des conventions. PUF.

Pisani E., 1992. De quelle agriculture avons nous besoin ? Le Monde 25/05/92.

Requier-Desjardins D., 1994. L'économie des organisations et l'analyse du comportement des unités domestiques en Afrique Sub saharienne. In Economie Appliquée, tome XLVI, n° 4 1994, p.105-131.

Requier-Desjardins, 1999. On some contributions on the definition and relevance of Social Capital. Ressources pédagogiques du DEA DESTIN, Université de Versailles Saint Quentin.

Rey H., 1993. - L'organisation du financement informel au sein d'une filière : l'exemple de la filière pêche dans le Delta central du Niger (Mali). Les Cahiers de la Recherche-Développement n°35 : 35-49.

Rey H., 1996. - Pratiques informelles et politique monétaire. Réseau de financement et de refinancement au sein d'une filière : le cas de la pêche dans le Delta central du Niger. Economie et Société, série Economie Internationale n°33-1-96 : 69-85.

Rey –Valette H., 2004. Politique de gouvernance et enjeux pour le secteur informel en termes d'apprentissage collectif et de capital social. CEP-LASER, Faculté de sciences économiques, Montpellier. 18p.

Rivaud-Danset D., Salais R., 1992. Les conventions de financement des entreprises. Première approche théorique et empirique. Revue française d'économie, vol 4 pp. 81-120.

Rock, R., Otero, M., Saltzman, S., 1998 (August). Principles and practices of microfinance governance, Accion International, Microentreprise Best Practices, Bethesda, MD, USA, 46p.

Salama P., 1996. La financiarisation excluante : les leçons des économies latino américaines. In Chenais F., La mondialisation financière. Syros, Paris pp 213-250.

Salais R., Thévenot, Eds., 1986. Le travail. Marchés, règles, conventions. Economica.

Schaffernicht M., 1992. La durabilité d'un système financier vue comme un problème d'interaction stratégique dans des situations non coopératives. In Cuevas Benoit-Cattin, Actes du XIIème séminaire d'économie rurale tenus le 21-25 Octobre 1991 à Ouagadougou, Burkina Faso. CIRAD MESRU ? Montpellier.

Sen A., 1987. Commodities and Capabilities. Oxford India Paperbacks, Oxford University Press, Oxford.

Sen A., 1999. Ethique et économie, et autres essais ; Collection Philosophie morale. PUF, Paris.

Sen A., 2000. Un nouveau modèle économique : développement, justice, et liberté. Odile Jacob, Paris.

Servet J.M., 1994. Paroles données, le lien de confiance. La revue du MAUSS, 2 ème semestre, n°4, pp. 36-56.

Servet J.M., 1995 (ed.). Epargne et liens sociaux. Etudes comparées d'informalités financières. Collection Cahiers Finance, éthique, confiance. Association Française d'économie financière Aupelf-Uref, 306 p.

Servet J.M., 1996. Risque, incertitude et financement de proximité en Afrique : une approche socio-économique. In Gentil D., Hugon Ph., ed. « Le financement décentralisé. Pratiques et théorie ». Revue Tiers Monde, Tome XXXVII, n°145, janv-mars 1996.

Servet J.M., 2003. Introduction générale au 5<sup>ème</sup> rapport du Centre Walras : Microfinance : les leçons du Sud. In « Exclusion et liens financiers. Rapport du Centre Walras 2003. Sous la direction de I.Guerrin, J.M.Servet. Economica. Pp.3-20.

Shaw, E.S. 1973. Financial Deepening in Economic Development. Oxford University Press.

Sébillotte M., 1994. Avenir de l'agriculture et futur de l'INRA. Rapport à M.le Président de l'INRA. INRA, 126p.

Stiglitz J. and Weiss, 1981. Credit Rationing in Markets with imperfect Information. American Economic review, n° 71, 1981, p. 393-410.

Stiglitz J., 1986. The New Development Economics. World Development, 14(2) pp. 257-265.

Stiglitz J., 1990. Peer Monitoring and Credit Markets. The World Bank Economic Review, n°4, 1990, p.351-366

Stiglitz J. et Hoff K., 1993. A Theory of Imperfect Competition in Rural Credit Markets in Developing Countries. Institut For Policy Reform IPR 49. 1993.

Stiglitz J., 1994. In « Proceedings of the World Bank Annual Conference on Development Economics 1993 ». The World Bank/ The International Bank for Reconstruction and Development. Washington, 1994.

Stiglitz, 2002. La grande désillusion. Edition Fayard, Paris.

Thorbecke, E., 1995. Impact of State and Civil Institutions on the Operation of Rural Market and Non-market Configurations. In: State Market and Civil Society, eds Janvry (de), Sadoulet, Macmillan.- pp. 139-165.

Varian H.R., 1990. Monitoring agents with others agents. Journal of Institutional and Theoretical Economics 146 (1) p.153-174

Vogel R.C., Adams D., 1997. Old and new paradigms in Development finance. Savings and Development. n°4- 1997- XXII, p.361-382

Von Pischke, J.D.; Adams, Dale W. ; Gordon, D. (1983).- Rural Financial Markets in Developing countries : their use and abuse.- London: John Hopkins University press.- 464 p.

Williamson O., 1989. Transaction Costs Economics. In Handbook of industrial organization, vol 1, Elsevier Science Publishers, 1989. P. 136-182.

Yaron, J. (1992).- Successful rural finance institutions.- Washington D.C. : World Bank.- 36 p.

Yaron J., MacDonald P., Benjamin Jr, Piprek G.1997. Rural Finance, Issues, Design and best Practices. The World Bank. Washington D.C., 154p.

Zeller, M., Schrieder, G., Von Braun, J., Heidhues, F. (1997).- Rural finance for food security for the poor : implications for research and policy.- Food Policy Review (4).- Washington D. C. : IFPRI.- 139 p.